LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

SICAV ECHIQUIER

rapport annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

sommaire

informations concernant les placements et la gestion ***4***

rapport sur le gouvernement d'entreprise ***5***

texte des résolutions ***7***

rapport du commissaire aux comptes ***17***

comptes annuels agrégés ***21***

bilan *22*

actif *22*

passif *23*

hors-bilan *24*

compte de résultat *25*

annexes *26*

règles & méthodes comptables *26*

- ***ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE*** ***28***
- ***ECHIQUIER AGRESSOR*** ***79***
- ***ECHIQUIER AGRESSOR PEA*** ***128***
- ***ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES*** ***162***
- ***ECHIQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS*** ***203***
- ***ECHIQUIER ARTY*** ***247***
- ***ECHIQUIER CONVEXITE EUROPE*** ***304***
- ***ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE*** ***350***
- ***ECHIQUIER PATRIMOINE*** ***395***

sommaire

- ***ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE*** ***441***

- ***ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH*** ***489***

- ***ECHIQUIER ENTREPRENEURS*** ***546***

- ***ECHIQUIER QME*** ***583***

- ***ECHIQUIER VALUE EURO*** ***631***

- ***ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI*** ***675***

- ***ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT*** ***712***

- ***ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS*** ***748***

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

La SICAV ECHIQUIER est un OPCVM à compartiments.

Objectif de gestion

L'objectif de chacun des compartiments est défini dans leur prospectus.

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent. Chaque compartiment constitue une masse d'avoirs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au 31 décembre 2019, la SICAV ECHIQUIER comprenait 17 compartiments :
- ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE
- ECHIQUIER AGRESSOR
- ECHIQUIER AGRESSOR PEA
- ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES
- ECHIQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS
- ECHIQUIER ARTY
- ECHIQUIER CONVEXITE EUROPE
- ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE
- ECHIQUIER PATRIMOINE
- ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE
- ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH
- ECHIQUIER ENTREPRENEURS
- ECHIQUIER QME
- ECHIQUIER VALUE EURO
- ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI
- ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT
- ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS

• *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris.*

• *Date de création de la Sicav à compartiments : 4 décembre 2018.*

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale constate alors qu'au 31 décembre 2019 :

i.Compartiment n°1 : ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE

- L'actif net du compartiment Echiquier Agenor Mid Cap Europe s'élevait à 1 342 178 355,34 euros ;
- Le nombre d'actions de Catégorie A (FR0010321810) en circulation s'établissait à 1.590.138,725 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie G (FR0010581710) en circulation s'établissait à 159.343,573 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie I (FR0011188259) en circulation s'établissait à 158.201,148 ;
- Le nombre d'actions de catégorie IXL (FR0013406998) en circulation s'établissait à 137.114,469 ;
- Le nombre d'actions de catégorie J (FR0013392396) en circulation s'établissait à 1.

ii.Compartiment n°2 : ECHIQUIER AGRESSOR

- L'actif net du compartiment Echiquier Agressor s'élevait à 681.801.548,81 euros;
- Le nombre d'actions de Catégorie A (FR0010321802) en circulation s'établissait à 337.679,774 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie G (FR0010581702) en circulation s'établissait à 9.586,345 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie I (FR0011188150) en circulation s'établissait à 25.520,472 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie P (FR0011435197) en circulation s'établissait à 2.143,718.

iii.Compartiment n°3 : ECHIQUIER AGRESSOR PEA

- L'actif net du compartiment Echiquier Agressor PEA s'élevait à 124.775.295,68 euros;
- Le nombre d'actions de Catégorie A (FR0010330902) en circulation s'établissait à 376.060,092 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie G (FR0013286606) en circulation s'établissait à 54.026,898.

iv.Compartiment n°4 : ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES

- L'actif net du compartiment Echiquier Altarocca Convertibles s'élevait à 207.757.552,18 euros;
- Le nombre d'actions de Catégorie A (FR0011672799) en circulation s'établissait à 235.925,131 ;
- Le nombre d'actions de catégorie D (FR0012612497) en circulation s'établissait à 0 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie F (FR0011672815) en circulation s'établissait à 65.081,351 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie G (FR0013340965) en circulation s'établissait à 1 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie I (FR0011672807) en circulation s'établissait à 95.924,381.

v.Compartiment n°5 : ECHIQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS

- L'actif net du compartiment Echiquier Altarocca Hybrid Bonds s'élevait à 77.948.130,47 euros ;
- Le nombre d'actions de Catégorie A (FR0013277571) en circulation s'établissait à 157.590,851 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie AD (FR0013277597) en circulation s'établissait à 792 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie F (FR0013218005) en circulation s'établissait à 32.221 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie G (FR0013340957) en circulation s'établissait à 5.834,395 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie I (FR0013217999) en circulation s'établissait à 23.199,652 ;
- Le nombre d'actions de la catégorie ID (FR0013277555) en circulation s'établissait à 1.732.

vi.Compartiment n°6 : ECHIQUIER ARTY

- L'actif net du compartiment Echiquier Arty s'élevait à 987.916.903,29 euros ;
- Le nombre d'actions de Catégorie A (FR0010611293) en circulation s'établissait à 469.745,276 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie D (FR0011667989) en circulation s'établissait à 5.479,684 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie G (FR0013084043) en circulation s'établissait à 15.602,512 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie I (FR0011645555) en circulation s'établissait à 148.369,346 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie R (FR0011039304) en circulation s'établissait à 13.051,57.

vii.Compartiment n°7 : ECHIQUIER CONVEXITé EUROPE

- L'actif net du compartiment Echiquier Convexité Europe s'élevait à 171.153.186,34 euros ;
- Le nombre d'actions de Catégorie A (FR0010377143) en circulation s'établissait à 21.519,749 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie D (FR0010979039) en circulation s'établit à 1 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie G (FR0013299286) en circulation s'établissait à 6.631,873 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie I (FR0010383448) en circulation s'établissait à 97.105,265.

viii.Compartiment n°8 : ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

- L'actif net du compartiment Echiquier Crédit SRI Europe s'élevait à 205.701.870,40 euros ;
- Le nombre d'actions de Catégorie A (FR0010491803) en circulation s'établissait à 657.791,916 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie G (FR0013286614) en circulation s'établissait à 99.139,315 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie I (FR0011829050) en circulation s'établissait à 763.406,545.

ix.Compartiment n°9 : ECHIQUIER PATRIMOINE

- L'actif net du compartiment Echiquier Patrimoine s'élevait à 398.765.945,35 euros ;
- Le nombre d'actions de Catégorie A (FR0010434019) en circulation s'établissait à 446.598,217 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie G (FR0013286622) en circulation s'établissait à 35.170,039 ;
- Le nombre d'actions de Catégorie I (FR0013286648) en circulation s'établissait à 3.563,098.

x.Compartiment n°10 : ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

- L'actif net du compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe s'élevait à 687.890.233,01 euros.
- Le nombre d'actions de catégorie A (FR0010321828) en circulation s'établissait à 1.443.495,088 ;
- Le nombre d'actions de catégorie G (FR0010581728) en circulation s'établissait à 70.018,433 ;
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0011188275) en circulation s'établissait à 106.269,594 ;
- Le nombre d'actions de catégorie J (FR0013392404) en circulation s'établissait à 1.

xi.Compartiment n°11 : ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

- L'actif net du compartiment Echiquier World Equity Growth s'élevait à 642.004.455,71 euros.
- Le nombre d'actions de catégorie A (FR0010859769) en circulation s'établissait à 1.508.465,47 ;
- Le nombre d'actions de catégorie G (FR0010868174) en circulation s'établissait à 102.837,179 ;
- Le nombre d'actions de catégorie G USD (FR0013379013) en circulation s'établissait à 410 ;
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0011188267) en circulation s'établissait à 32.108,896 ;
- Le nombre d'actions de catégorie I USD (FR0013405263) en circulation s'établissait à 2.607 :
- Le nombre d'actions de catégorie IXL (FR0013429719) en circulation s'établissait à 75.250 ;
- Le nombre d'actions de catégorie J (FR0013390705) en circulation s'établissait à 1.

xii.Compartiment n°12: ECHIQUIER ENTREPRENEURS

- L'actif net du compartiment Echiquier Entrepreneurs s'élevait à 494.757.581,55 euros.
- Le nombre d'actions de catégorie A (FR0011558246) s'établissait à 1.107.634,411 ;
- Le nombre d'actions de catégorie G (FR0013111382) s'établissait à 130.803,268.

xiii.Compartiment n°13: ECHIQUIER QME

- L'actif net du compartiment Echiquier QME s'élevait à 90.212.933,21 euros.
- Le nombre d'actions de catégorie A (FR0012815876) s'établissait à 39.647,709 ;
- Le nombre d'actions de catégorie G CHF (FR0013174828) s'établissait 0 ;
- Le nombre d'actions de catégorie G (FR0013300076) s'établissait à 31.352,773 ;
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0013133618) s'établissait à 44.182,235 ;
- Le nombre d'actions de catégorie R (FR0013174836) s'établissait à 531,778.

xiv.Compartiment n°14: ECHIQUIER VALUE EURO

- L'actif net du compartiment Echiquier value Euro s'élevait à 217.073.534,12 euros.
- Le nombre d'actions de catégorie A (FR0011360700) s'établissait à 912.052,766 ;
- Le nombre d'actions de catégorie D (FR0011404425) s'établissait à 76.039,958 ;
- Le nombre d'actions de catégorie G (FR0007070883) s'établissait à 14.096,284 ;
- Le nombre d'actions de catégorie J (FR0013392446) s'établissait à 1.

xv.Compartiment n°15: ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI

- L'actif net du compartiment Echiquier Alpha Major SRI s'élevait à 71.014.954,80 euros.
- Le nombre d'actions de catégorie A (FR0013406691) s'établissait à 621.857,853 ;
- Le nombre d'actions de catégorie G (FR0013406717) s'établissait à 16.039,17 ;
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0013406709) s'établissait à 2.600.

xvi.Compartiment n°16: ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT

- L'actif net du compartiment Echiquier Short Term Credit s'élevait à 132.998.940,13 euros.
- Le nombre d'actions de catégorie A (FR0010839282) s'établissait à 206.590,195 ;
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0013390564) s'établissait à 112.044,393.

xvii.Compartiment n°17: ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS

- L'actif net du compartiment Echiquier World Next Leaders s'élevait à 4.596.536,15 euros.
- Le nombre d'actions de catégorie A (FR0011449602) s'établissait à 14.377,167 ;
- Le nombre d'actions de catégorie F (FR0013423365) s'établissait à 1.411 ;
- Le nombre d'actions de catégorie G (FR0013423357) s'établissait à 1 ;
- Le nombre d'actions de catégorie I (FR0013423340) s'établissait à 1.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

A titre liminaire, il est rappelé à l'Assemblée Générale que, conformément aux statuts de la SICAV et à la réglementation en vigueur, les sommes distribuables sont constituées :

- Du résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

i.Compartiment n°1 : ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -8.636.527,57 euros et aux plus-values nettes réalisées à 9.218.541,11 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0010321810) :

- De capitaliser -9.652.593,30 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 3.542.992,03 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0010581710) :

- De capitaliser -223.408,03 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 388.490,57 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0011188259) :

- De capitaliser 788.941,89 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 2.474.150,70 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions IXL (FR0013406998) :

- De capitaliser 450.535,01 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 2.812.900,41 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions J (FR0013392396) :

- De capitaliser -3,14 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 7,40 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

ii.Compartiment n°2 : ECHIQUIER AGRESSOR

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 2.418.236,15 euros et aux plus-values nettes réalisées à 25.591.069,70 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0010321802) :

- De capitaliser 1.265.125,30 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 23.178.677,43 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0010581702) :

- De capitaliser 202.357,57 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 640.306,06 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0011188150) :

- De capitaliser 934.319,28 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 1.664.642,96 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions P (FR0011435197) :

- De capitaliser 16.434,00 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 107.443,26 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

iii.Compartiment n°3 : ECHIQUIER AGRESSOR PEA

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 301.930,27 euros et aux plus-values nettes réalisées à 3.988.496,56 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0010330902) :

- De capitaliser 243.382,32 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 3.830.501,76 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013286606) :

- De capitaliser 58.547,95 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 157.994,80 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

iv.Compartiment n°4 : ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -770.017,74 euros et aux plus-values nettes réalisées à 2.829.506,52 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0011672799) :

- De capitaliser -266.358,76 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 351.001,22 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions F (FR0011672815) :

- De capitaliser -35.108,36 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 1.028.029,64 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013340965) :

- De capitaliser -0,54 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 1,83 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0011672807) :

- De capitaliser -468.550,08 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 1.450.473,83 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

v.Compartiment n°5 : ECHIQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 1.588.053,73 euros et aux plus-values nettes réalisées à -839.409,59 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0013277571) :

- De capitaliser 239.999,86 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -181.624,36 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions AD (FR0013277597) :

- D'affecter en report à nouveau 5,77 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De distribuer 1.172,16 euros au titre du résultat de l'exercice, soit une distribution unitaire de 1,48 euros pour chacune des 792 actions composant le capital au 31 décembre 2019. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'Assemblée Générale, la date de détachement est fixée au [à compléter] avril 2020 avec une mise en paiement le [à compléter] avril 2020.
- De capitaliser -885,99 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions F (FR0013218005) :

- De capitaliser 801.760,29 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -379.427,67 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013340957) :

- De capitaliser 12.230,28 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -6.945,87 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0013217999) :

- De capitaliser 527.467,24 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -272.309,08 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions ID (FR0013277555) :

- D'affecter en report à nouveau 4,19 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De distribuer 5.421,16 euros au titre du résultat de l'exercice, soit une distribution unitaire de 3,13 euros pour chacune des 1.732 actions composant le capital au 31 décembre 2019. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'Assemblée Générale, la date de détachement est fixée au [à compléter] avril 2020 avec une mise en paiement le [à compléter] avril 2020 ;
- D'affecter 16,74 euros en plus et moins-values nettes non distribuées au titre des plus et moins-values nettes réalisées ;
- De distribuer 1.766,64 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées, soit une distribution unitaire de 1,02 euros pour chacune des 1.732 actions composant le capital au 31 décembre 2019. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'Assemblée Générale, la date de détachement est fixée au [à compléter] avril 2020 avec une mise en paiement le [à compléter] avril 2020.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur les actions de Catégorie AD et ID :

Actions de Catégorie AD Distribution unitaire
2018 - Résultat : 1,62 euros - Plus et moins-values nettes réalisées : NA
La SICAV Echiquier ayant été créée le 4 décembre 2018, aucune distribution n'a été précédemment effectuée.

Actions de Catégorie ID Distribution unitaire
2018 - Résultat : NA - Plus et moins-values nettes réalisées : NA
La SICAV Echiquier ayant été créée le 4 décembre 2018, aucune distribution n'a été précédemment effectuée.

vi.Compartiment n°6 : ECHIQUIER ARTY

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 9.338.794,05 euros et aux plus-values nettes réalisées à -18.655.070,23 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0010611293) :

- De capitaliser 6.449.305,48 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -14.440.663,35 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions D (FR0011667989) :

- D'affecter en report à nouveau 3,17 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De distribuer 50.084,31 euros au titre du résultat de l'exercice, soit une distribution unitaire de 9,14 euros pour chacune des 5.479,684 actions composant le capital au 31 décembre 2019. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'Assemblée Générale, la date de détachement est fixée au [à compléter] avril 2020 avec une mise en paiement le [à compléter] avril 2020.
- De capitaliser -111.831,96 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013084043) :

- De capitaliser 213.098,28 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -327.697,17 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0011645555) :

- De capitaliser 2.553.094,67 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -3.394.036,98 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions R (FR0011039304) :

- De capitaliser 73.256,06 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -380.840,77 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action actions de Catégorie D

Actions de Catégorie D **Distribution unitaire**
2018 - Résultat : 10,99 euros - Plus et moins-values nettes réalisées : NA
La SICAV Echiquier ayant été créée le 4 décembre 2018, aucune distribution n'a été précédemment effectuée.

vii.Compartiment n°7 : ECHIQUIER CONVEXITÉ EUROPE

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -319.647,67 euros et aux plus-values nettes réalisées à -1.527.288,30 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0010377143) :

- De capitaliser -217.925,86 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -258.926,95 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions D (FR0010979039) :

- De capitaliser -8,36 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser : -104,21 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013299286) :

- De capitaliser -1.450,41 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -5.957,75 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0010383448) :

- De capitaliser -100.263,04 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -1.262.299,40 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie D

Actions de Catégorie D Distribution unitaire
2018 - Résultat : 38,54 euros - Plus et moins-values nettes réalisées : NA
La SICAV Echiquier ayant été créée le 4 décembre 2018, aucune distribution n'a été précédemment effectuée.

viii.Compartiment n°8 : ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 2.121.911,60 euros et aux plus-values nettes réalisées à -1.052.286,60 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0010491803) :

- De capitaliser 955.789,96 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -569.510,81 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013286614) :

- De capitaliser 105.818,53 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -51.195,42 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0011829050) :

- De capitaliser 1.060.303,11 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -431.580,37 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

ix.Compartiment n°9 : ECHIQUIER PATRIMOINE

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 2.067.302,60 euros et aux plus-values nettes réalisées à -12.117.456,26 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0010434019) :

- De capitaliser 2.005.794,75 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -11.912.558,75 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013286622) :

- De capitaliser 28.829,36 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -101.766,02 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0013286648) :

- De capitaliser 32.678,49 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -103.131,49 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

x.Compartiment n°10 : ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -1.585.972,90 euros et aux plus-values nettes réalisées à +53.389.390,93 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0010321828) :

- De capitaliser -3.331.296,27 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 33.003.194,28 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0010581728) :

- De capitaliser 59.284,93 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 1.615.522,20 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0011188275) :

- De capitaliser 1.686.049,71 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 18.770.565,72 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions J (FR0013392404) :

- De capitaliser -11,27 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 108,73 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

xi.Compartiment n°11 : ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -4.388.502,97 euros et aux plus-values nettes réalisées à 56.664.834,63 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0010859769) :

- De capitaliser -5.333.503,54 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 41.674.909,60 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0010868174) :

- De capitaliser 76.077,09 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 3.063.132,95 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G USD (FR0013379013) :

- De capitaliser -112,19 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 2.038,73 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0011188267) :

- De capitaliser 719.671,21 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 8.871.033,92 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I USD (FR0013405263) :

- De capitaliser 11.387,37 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 171.237,23 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions IXL (FR0013429719) :

- De capitaliser 137.971,12 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 2.882.355,50 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions J (FR0013390705) :

- De capitaliser 5,97 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 126,70 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

xii.Compartiment n°12: ECHIQUIER ENTREPRENEURS

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -4.397.297,78 euros et aux plus-values nettes réalisées à 7.169.819,45 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0011558246) :

- De capitaliser -3.440.509,03 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 3.707.023,19 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013111382) :

- De capitaliser -956.788,75 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 3.462.796,26 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

xiii.Compartiment n°13: ECHIQUIER QME

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -28.914,84 euros et aux plus-values nettes réalisées à 5.141.628,77 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0012815876) :

- De capitaliser -90.996,41 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 2.337.841,70 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013300076) :

- De capitaliser -858,73 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 176 079,13 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0013133618) :

- De capitaliser 66 788,60 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 2 597 707,01 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions R (FR0013174836) :

- De capitaliser -3.848,30 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser 30.000,93 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

xiv.Compartiment n°14: ECHIQUIER VALUE EURO

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 1.008.130,84 euros et aux plus-values nettes réalisées à -45.765.049,20 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0011360700) :

- De capitaliser 425.401,03 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -32.972.715,96 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions D (FR0011404425) :

- D'affecter en report à nouveau 605,12 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De distribuer 30.415,98 euros au titre du résultat de l'exercice, soit une distribution unitaire de 0,40 euros pour chacune des 76.039,958 actions composant le capital au 31 décembre 2019. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'Assemblée Générale, la date de détachement est fixée au [à compléter] avril 2020 avec une mise en paiement le [à compléter] avril 2020.
- De capitaliser -2.404.538,31 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0007070883) :

- De capitaliser 551.681,62 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -10.387.558,34 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions J (FR0013392446) :

- De capitaliser 27,09 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -236,59 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées

xv.Compartiment n°15: ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -851.959,90 euros et aux plus-values nettes réalisées à -4.062.573,16 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0013406691) :

- De capitaliser -821.420,98 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -3.804.376,66 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013406717) :

- De capitaliser -13.373,37 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -98.434,49 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0013406709) :

- De capitaliser -17.165,55 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -159.762,01 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

xvi.Compartiment n°16: ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 356.488,53 euros et aux plus-values nettes réalisées à -539.032,87 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0010839282) :

- De capitaliser 25.249,74 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -85.153,65 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0013390564) :

- De capitaliser 331.238,79 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -453.879,22 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

xvii.Compartiment n°17: ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS

Les actionnaires constatent qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à -45.999,56 euros et aux plus-values nettes réalisées à 105.663,68 euros, décident sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la Catégorie d'Actions A (FR0011449602) :

- De capitaliser -41.178,70 euros au titre du résultat de l'exercice ;

- De capitaliser 108.515,36 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions F (FR0013423365) :

- De capitaliser -4.815,48 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -2.849,69 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions G (FR0013423357) :

- De capitaliser -0,35 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -0,14 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la Catégorie d'Actions I (FR0013423340) :

- De capitaliser -5,03 euros au titre du résultat de l'exercice ;
- De capitaliser -1,90 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Olivier DE BERRANGER pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos en décembre 2025.

Monsieur Olivier DE BERRANGER a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice du mandat d'administrateur.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à article L 225-38 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

rapport du commissaire aux comptes

pwc

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

SICAV ECHIQUIER
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV ECHIQUIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SICAV ECHIQUIER

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

SICAV ECHIQUIER

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

SICAV ECHIQUIER

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

comptes annuels agrégés

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**6 326 145 815,74**	**3 873 270 352,87**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	4 439 765 730,59	1 899 381 360,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 439 765 730,59	1 899 381 360,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 481 893 359,05	1 564 707 592,57
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 481 893 359,05	1 564 707 592,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES	238 334 767,24	230 692 916,72
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	238 334 767,24	230 692 916,72
Titres de créances négociables	238 334 767,24	230 692 916,72
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS	159 199 813,91	174 503 523,16
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	158 757 193,91	174 051 823,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	442 620,00	451 700,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS	6 952 144,95	3 984 960,17
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 952 144,95	3 984 960,17
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**29 923 210,11**	**104 891 114,96**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	29 923 210,11	104 891 114,96
Comptes financiers	**206 283 820,23**	**114 935 563,36**
Liquidités	206 283 820,23	114 935 563,36
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**6 562 352 846,08**	**4 093 097 031,19**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	6 460 831 109,42	3 928 193 603,74
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	55,14	4,40
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	79 540 785,14	55 826 272,63
• Résultat de l'exercice	-1 823 993,16	10 325 373,85
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**6 538 547 956,54**	**3 994 345 254,62**
Instruments financiers	**3 589 151,17**	**1 424 211,17**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 589 151,17	1 424 211,17
Autres opérations	-	-
Dettes	**17 591 924,34**	**96 631 446,82**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	17 591 924,34	96 631 446,82
Comptes financiers	**2 623 814,03**	**696 118,58**
Concours bancaires courants	2 623 814,03	696 118,58
Emprunts	-	-
Total du passif	**6 562 352 846,08**	**4 093 097 031,19**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	228 916 674,41	236 662 991,72
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	780 214 629,12	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	33 096 147,74	17 097 568,40
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	225 803,11	9 464,90
• Produits sur actions et valeurs assimilées	74 250 126,87	49 474 902,91
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	28 723 364,37	41 783 655,40
• Produits sur titres de créances	169 566,85	225 200,06
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**103 368 861,20**	**91 493 223,27**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 401 279,14	-560 371,80
• Autres charges financières	-49 480,70	-39 067,16
Total (II)	**-1 450 759,84**	**-599 438,96**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**101 918 101,36**	**90 893 784,31**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-99 596 989,20	-77 256 680,71
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**2 321 112,16**	**13 637 103,60**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-4 145 105,32	-3 311 729,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-1 823 993,16**	**10 325 373,85**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Informations communes aux compartiments

Méthode retenue pour l'agrégation des comptes

Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts ou actions détenues.

Devise retenue pour l'agrégation des compartiments

La comptabilité de la Sicav est effectuée en euro.

Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Agrégation : cours de change retenu
ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE	EUR	
ECHIQUIER AGRESSOR	EUR	
ECHIQUIER AGRESSOR PEA	EUR	
ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES	EUR	
ECHIQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS	EUR	
ECHIQUIER ARTY	EUR	
ECHIQUIER CONVEXITE EUROPE	EUR	
ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE	EUR	
ECHIQUIER PATRIMOINE	EUR	
ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE	EUR	
ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH	EUR	
ECHIQUIER ENTREPRENEURS	EUR	
ECHIQUIER QME	EUR	
ECHIQUIER VALUE EURO	EUR	
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI	EUR	
ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT	EUR	
ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS	EUR	

Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice

Liste des compartiments	Ouverture en date du :	Fermeture en date du :
ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE	19/03/2019	
ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH	19/03/2019	
ECHIQUIER ENTREPRENEURS	19/03/2019	
ECHIQUIER QME	19/03/2019	
ECHIQUIER VALUE EURO	19/03/2019	
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI	17/04/2019	
ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT	26/04/2019	
ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS	24/09/2019	

annexes

Comptes annuels de chaque compartiment

Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

Règles et méthodes comptables (*)

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Les compartiments de la SICAV Echiquier ouverts au cours de l'exercice 2019, à l'exception du compartiment Echiquier Alpha Major SRI, ont été créés par fusion-absorption des FCP pré-existants.

Ces opérations sont intervenues dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique des FCP (les compartiments de la SICAV ont conservé le même code ISIN et l'historique des performances),

Ces compartiments de la SICAV Echiquier sont donc le prolongement des FCP qui ont été absorbés par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de ces compartiments sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents des FCP absorbés. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

Compléments d'information (*)

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de l'Union européenne

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, I, IXL et J :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion

Echiquier Agenor Mid Cap Europe est un OPC de sélection de titres (« stock-picking »). Il investit dans des petites et moyennes valeurs européennes de croissance, sélectionnées en particulier pour la qualité de leur management.

Indicateur de référence

L'indice MSCI Europe Small Cap est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Agenor Mid Cap Europe. Cet indice représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

Le compartiment est exposé principalement sur des petites et moyennes valeurs européennes.

La gestion d'ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment:

la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière,

la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise, les perspectives de croissance de son métier, les aspects environnementaux et sociaux l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur une analyse quantitative et qualitative.

La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est exposé à hauteur de 60% minimum en actions européennes et 10% maximum en actions non européennes.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation.

Il est toutefois à noter que le compartiment est exposé majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes – dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est investi à hauteur de 75 % en actions européennes afin de permettre l'éligibilité au PEA.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, il pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment de la SICAV.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le compartiment est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action J : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses

besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 février 2004.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 27 février 2004.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Echiquier Agenor Mid Cap Europe termine l'année 2019 avec une performance de +33.8% contre +31.4% pour son indice. Cette performance, associée à une collecte de +394M€, a permis à l'encours du fonds de doubler par rapport au 31/12/18 pour atteindre 1.350Mds€.

Le fonds a bénéficié de son positionnement sur les valeurs de croissance visible (notamment au 1er semestre), qui nous avait déjà permi de bien résister à la baisse des marchés en 2018 (-8% vs 15% pour l'indice). 13 valeurs ont réalisé une performance annuelle de plus de 50% dont certains gros poids qui ont donc eu une contribution importante à la performance (Cellnex +260bp, Sartorius +240bp, NIBE +230bp, Interxion +220bp, Diasorin +215bp). A l'inverse, il y a eu peu de détracteurs, 3 valeurs seulement ont eu un impact négatif supérieur à -20bp: (Ipsen, Beneteau et De Longhi).

En termes de mouvement, nous avons réduit la poche cyclique du fonds (sortie de Tarkett, Senior, Norma, DS Smith, Beneteau), pris nos profits sur Dechra, Merlin (OPA) et Vitrolife, et avons en contrepartie renforcé notre exposition aux "long term winners" (Belimo, Orpea, GN Store, CTS) et aux projets de forte croissance (Scout24, Technogym, Moncler, Recordati).

Pas de changement dans la stratégie du fonds en 2020, le processus d'investissement est renforcé suite à la labellisation ISR du fonds et nous avons poursuivi le déploiement d'outils encadrant nos prises de décision. Les "long term winners" continueront de représenter la majorité du portefeuille et nous tenterons d'être plus opportunistes sur des dossiers sanctionnés / à la traîne, à l'image des dernières entrées en Rockwool et Croda.

Performances parts :

AGENOR : 33.85%

AGENOR G :35.58%

AGENOR I : 36.33%

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA : 83.77%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier.

Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion.

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;

> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;

- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;

> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Ce rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros au 31 Décembre 2019 est concerné par cette obligation.

*ampoule à incandescence
Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost, ADEME

• Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Précurseur en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR), La Financière de l'Echiquier attache depuis sa création, une importance fondamentale aux enjeux extra-financiers, et en particulier à la gouvernance des entreprises. La société a formalisé dès 2007 sa stratégie d'intégration des critères ESG dans l'évaluation des entreprises en portefeuille, avant d'être l'un des premiers signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment) de la place de Paris, en 2008.

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans le cadre d'Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe sont disponibles au sein de la documentation mise en ligne sur notre site internet (www.lfde.com) dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ».

L'ensemble des informations demandées par l'article 173 sont en particulier disponibles dans les différentes sections du Code de Transparence :

- Section 2 : Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
- Sections 2 et 3 : Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels
- Section 3 - Paragraphe 3.2 : Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs
- Section 3 - Paragraphe 3.4 : Principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans l'analyse
- Section 3 : Informations sur la méthodologie d'analyse ESG propriétaire ainsi que la nature des critères pris en compte dans l'analyse

• Méthodologie et résultats

Les données concernant les indicateurs environnementaux, climatiques et ceux contribuant à la transition énergétique nous sont fournies par la société Trucost. Le taux de couverture du portefeuille sur ces indicateurs est de 95,1%. Les données ESG sont quant à elles issues de la recherche interne de La Financière de l'Echiquier et de MSCI ESG Research. L'indice de référence utilisé est le MSCI Europe Small Mid Cap Net Return.

Les résultats pour Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe sont disponibles ci-dessous :

A. Indicateurs ESG

	% des valeurs couvertes par l'analyse ESG	Note ESG moyenne	Note E moyenne	Note S moyenne	Note G moyenne
31/12/2019	100%	6,7/10	5,9/10	6,2/10	7,1/10
31/12/2018	97%	6,7/10	6,0/10	6,1/10	7,0/10
31/12/2017	68%	6,9/10	6,4/10	6,3/10	7,2/10

Source : La Financière de l'Echiquier

B. Empreintes carbone

Il s'agit ici de quantifier les gaz à effet de serre « embarqués » dans le portefeuille exprimés en tonnes équivalent CO2 (t eq CO2). La méthodologie pour laquelle nous avons opté comptabilise :

- Les émissions directes correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments…).
- Les émissions indirectes correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique.

- *Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA) :* La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne une mesure de l'intensité carbone permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros de CA} = \frac{\textit{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\textit{Somme des CA détenus par les titres en millions d'euros}}$$

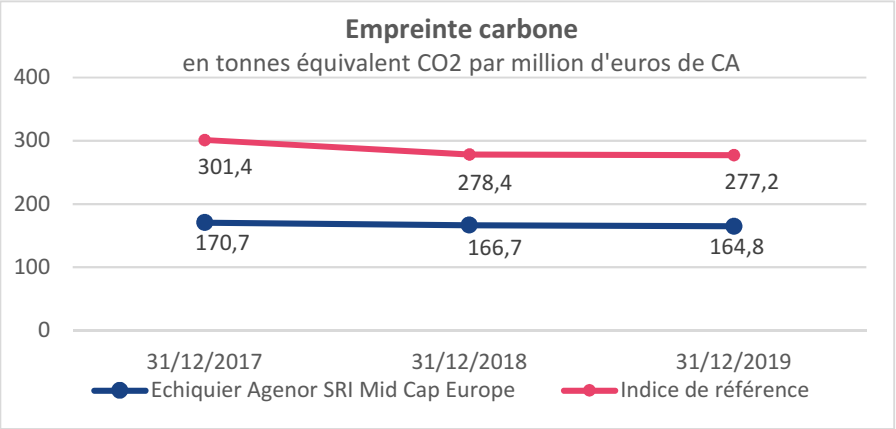

Données au 31/12/2019 Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

- *Empreinte carbone par million d'euros investi :* La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de mesurer les émissions dont ils sont « responsables » au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille.

Empreinte carbone par million d'euros investi = $\frac{Somme\ des\ émissions\ carbone\ des\ titres\ détenus\ en\ t\ eq\ CO2}{Somme\ des\ encours\ des\ titres\ détenus\ en\ millions\ d'euros}$

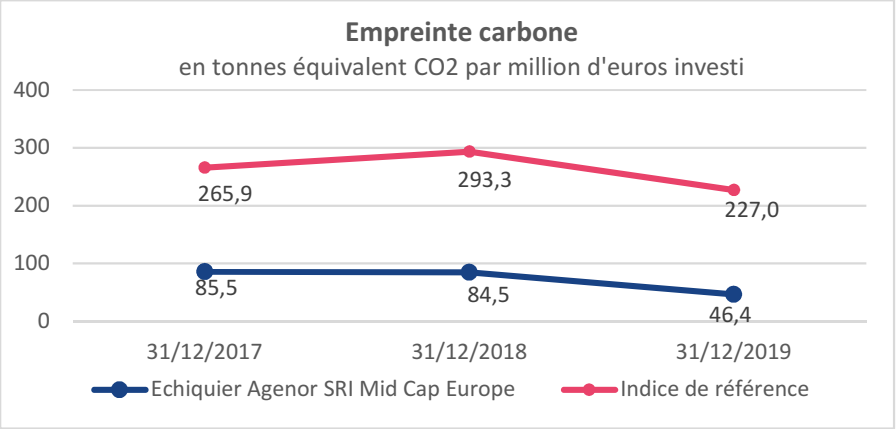

Données au 31/12/2019. Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

Quelques soit la méthode utilisée, l'empreinte carbone du fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est nettement inférieure à celle de son indice de référence.

La baisse de l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires s'explique notamment par la sortie au cours de l'année 2019 de **DS SMITH**, **NORMA** et **RAISIO**, trois des dix plus gros contributeurs à l'empreinte carbone du fonds au titre de l'année 2018.

La baisse de l'empreinte carbone par million d'euros investi est accentuée par la performance positive des marchés actions européens en 2019 ayant contribué à l'augmentation de la taille des capitalisations boursières des entreprises en portefeuille. Pour un million d'euros investi, cela réduit donc la proportion de capital détenue par chacun des porteurs et donc l'empreinte carbone dont ils sont « responsables ».

- *Analyse sectorielle :* Le tableau suivant donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. Il permet également d'analyser la différence d'empreinte carbone (méthode par million d'euros de chiffre d'affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l'allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres.

Secteurs GICS	Allocation du fonds	Allocation de l'indice	Int. carbone* du fonds (t eq CO2/M€)	Int. carbone* Indice (en t eq CO2/M€)	Effet allocation sectorielle	Effet sélection de titres	Effet total
Conso. Discrétionnaire	12,0%	10,8%	143,5	96,1	-1,8%	-2,0%	-3,8%
Conso. de base	2,9%	4,7%	426,0	468,4	-0,6%	1,0%	0,4%
Energie	0,0%	3,0%	0,0	624,4	6,0%	0,0%	6,0%
Finance	0,0%	14,2%	0,0	15,7	-11,2%	0,0%	-11,2%
Santé	23,9%	8,9%	58,3	83,1	10,1%	1,6%	11,7%
Industrie	30,3%	23,0%	215,4	196,9	2,9%	-3,0%	-0,1%
Technologies	17,0%	9,0%	21,1	58,1	5,7%	1,7%	7,4%
Matériaux	1,1%	6,4%	329,4	1 104,3	25,7%	2,2%	27,9%
Immobilier	0,0%	12,0%	0,0	73,2	-1,4%	0,0%	-1,4%
Télécom	8,9%	5,1%	90,3	41,0	-0,2%	-0,7%	-0,9%
Serv. aux collectivités	3,9%	2,9%	386,8	730,5	3,6%	0,9%	4,5%
TOTAL	100%	100%	164,8	277,2	38,8%	1,7%	40,5%

Source : Trucost
Données au 31/12/2019
*Int.Carbone = intensité carbone

Fin 2019, le fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe était environ **40% moins intense en carbone que son indice de référence**.

Les deux éléments qui ont eu l'**effet positif le plus important** sont :

- La sous-pondération au secteur des matériaux (secteur très émetteur de CO2)
- La surexposition au secteur de la santé (secteur peu émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'**effet négatif le plus important** sont :

- L'absence d'exposition au secteur financier (secteur peu émetteur de CO2)
- La surpondération et sélection de titres dans le secteur de la consommation discrétionnaire

- *Principaux contributeurs :* Le tableau suivant présente les dix principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe.

	Entreprises	Empreinte carbone (t eq C02)	% de l'empreinte carbone totale du fonds	Intensité carbone (t eq CO2/M€ CA)	Contribution à l'empreinte carbone	Source des données
1	Rockwool	18 873,3	31,8%	1 101,9	-28,4%	CDP
2	AAK	10 116,4	17,0%	426,0	-11,2%	ENV
3	Elis	7 438,4	12,5%	184,5	-1,5%	AR*
4	Salvatore Ferragamo	2 364,5	4,0%	148,2	0,5	TC
5	Nibe Industrier	2 210,0	3,7%	169,7	-0,1	ENV
6	Smiths Group	1 878,0	3,2%	96,0	2,4	CDP
7	IMCD	1 874,1	3,2%	58,6	6,3	TC
8	Technogym	1 634,7	2,8%	149,7	0,3	TC
9	Spirax-Sarco	1 273,1	2,1%	145,0	0,3	ENV
10	Orpea	1 246,2	2,1%	55,5	4,4	AR*

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Légende : CDP : valeur issue du Carbon Disclosure Project ; ENV : valeur extraite du rapport RSE ; AR* : valeur dérivée du rapport annuel ; TC : estimation Trucost

Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, à savoir les sociétés **ROCKWOOL**, **AAK** et **ELIS** sont responsables de **61% de l'empreinte carbone du fonds**.

Notons que **ROCKWOOL** est un acteur qui propose des solutions d'isolation à base de laine de roche. La société estime que ses produits d'isolation devraient permettre d'économiser environ 100 fois les émissions liées à leur production, ce qui n'est pas capturé dans son empreinte carbone.

C. Indicateurs de contribution à la transition énergétique

Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100.

	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	Indice de référence
Part verte / Part brune (génération d'électricité)		
% GWh venant de sources renouvelables - dites "vertes"	0,0%	28,2%
% GWh venant de sources alternatives	0,0%	34,7%
% GWh venant de sources fossiles - dites "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	37,1%
% GWh venant du charbon	0,0%	12,8%
Part brune (extraction)		
% poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	2,0%
% chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	2,2%
dont : % chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	0,0%	0,1%
"Actifs échoués" / Stranded assets (extraction)		
Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles (en t CO2/M€ de CA)	0,0	536,4

Source : Trucost – Données 31/12/2019

Le fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe n'est exposé ni au secteur minier ni à celui de la production d'électricité. Cela peut s'expliquer en partie par l'exclusion des sociétés du secteur des énergies fossiles du fonds. Nous noterons cependant que Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est investi dans l'entreprise NEOEN, premier producteur indépendant français d'énergie exclusivement renouvelable. Les informations concernant cette société ne sont pas présentes dans ce tableau car cette entreprise n'est à ce jour pas couverture par Trucost.

Les définitions de part verte et part brune sont disponibles en annexe.

D. Risques physiques

Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées. Au sein de notre démarche d'engagement développée ci-après, nous invitons, les entreprises à donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées, lorsque cela nous semble pertinent.

A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise. Le portefeuille d'Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe investissant principalement dans des entreprises européennes, le risque physique est modéré car le continent européen est une des zones les plus faiblement exposées au risque physique. Toutefois, les entreprises présentes dans le portefeuille, au-delà de leur siège en Europe, ont de nombreuses implantations internationales. Le risque physique peut donc s'avérer plus significatif.

La maturité des entreprises de petites et moyennes capitalisations est très faible sur le sujet du risque physique. A notre connaissance, aucune société du portefeuille d'Echiquier Agenor SRI Growth Europe n'adresse de façon très précise le sujet du risque physique.

• Intégration des résultats de l'analyse

L'ensemble des facteurs présentés ci-dessus sont pris en compte dans notre analyse. Il existe en plus pour ce fonds une note ESG minimale de 5,5/10. Le profil ESG est donc déterminant pour l'investissement dans une valeur.

Pour Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe, la dégradation de la note de gouvernance de BENETEAU a par exemple été un facteur déterminant dans la décision de désinvestissement. Au contraire, le très bon profil ESG (dont les notes ESG sont supérieures à 7,0/10) de CRODA INTERNATIONAL et GN STORE NORD a été un argument décisif de l'entrée de ces valeurs dans le portefeuille au cours de l'année 2019.

• Dialogue actionnarial

En complément de l'analyse ESG des sociétés, La Financière de l'Echiquier a développé au fil des années une démarche de dialogue actionnarial aboutie, à la fois via l'engagement et le vote aux assemblées générales.

Pour en savoir plus, les documents suivants sont consultables sur le site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ») :

- La politique de vote et d'engagement, permettant de comprendre la manière dont nous appréhendons le sujet.
- Le rapport de vote et d'engagement, donnant le résultat et l'impact de nos activités de dialogue actionnarial.

GLOSSAIRE

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ISR – Investissement Socialement Responsable *[Source AFG]* **:** L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Emissions directes et indirectes prises en compte dans le calcul des empreintes carbone :

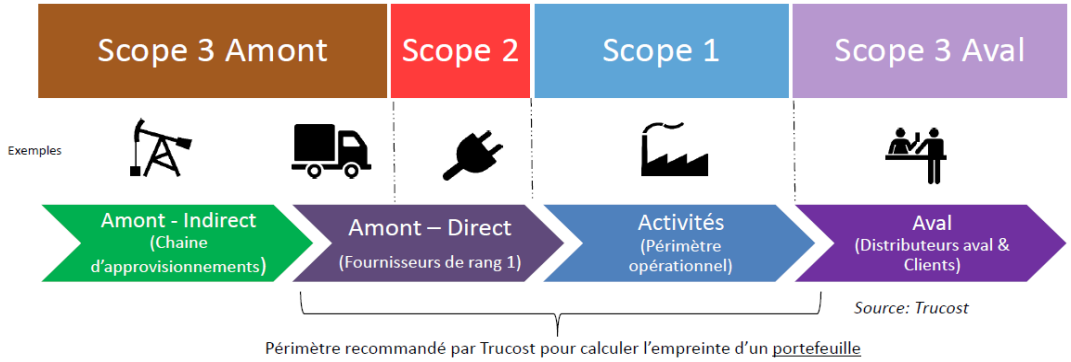

Tonnes Equivalent CO2 (t eq CO2) : Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO2 comme référence.

⇨ Tonnes de CO2 d'un gaz = Quantité du gaz x Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)

Le PRG est un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO2.

Emissions Absolues « détenues » *[Source Trucost]* : Il s'agit de la méthode de calcul de base servant aux 2 méthodes de mesure d'empreintes carbone détaillées plus bas.

⇨ Emissions Carbone détenues **par titre** = (Emissions scope 1 et scope 2 et 3 amont premier cercle du titre en tonnes d'équivalent CO2 x Encours du titre détenu en portefeuille en millions d'euros) / Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros

⇨ Emissions carbone détenues **dans le portefeuille** = Somme des émissions carbone détenues par titre en t eq CO2

Part brune : part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon.

Part verte : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz).

Stranded Assets *[Source Novethic]* **:** Se traduit en français par « actifs échoués » ou « actifs bloqués ». Il s'agit d'une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**1 272 367 008,16**	**647 971 088,15**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 131 590 621,87	572 445 513,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	70 024 477,79	43 999 574,24
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	70 751 908,50	31 526 000,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**1 713 591,34**	**38 127 341,12**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 713 591,34	38 127 341,12
Comptes financiers	**73 479 554,58**	**33 649 884,28**
Liquidités	73 479 554,58	33 649 884,28
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**1 347 560 154,08**	**719 748 313,55**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 341 596 341,80	623 671 614,34
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 218 541,11	67 919 008,69
• Résultat de l'exercice	-8 636 527,57	-5 839 525,54
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**1 342 178 355,34**	**685 751 097,49**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**5 381 798,74**	**33 997 216,06**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 381 798,74	33 997 216,06
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**1 347 560 154,08**	**719 748 313,55**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 311,84	0,01
• Produits sur actions et valeurs assimilées	7 763 659,34	7 680 599,83
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	21 396,51	5 061,91
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**7 802 367,69**	**7 685 661,75**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-364 654,93	-130 550,12
• Autres charges financières	-5 828,88	-4 702,09
Total (II)	**-370 483,81**	**-135 252,21**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**7 431 883,88**	**7 550 409,54**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-16 589 811,25	-13 609 400,33
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-9 157 927,37**	**-6 058 990,79**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	521 399,80	219 465,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-8 636 527,57**	**-5 839 525,54**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B – Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

annexes

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,392 % TTC max
		Action G 1,35% TTC max
		Action I 1% TTC max
Frais administratifs externes à la société de gestion		Action IXL 0,70 % TTC max
		Action J 0,75 % TTC max

annexes

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC max pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action J : Une commission de surperformance de 15% est appliquée sur la différence positive entre la performance du compartiment (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice Autres actions : Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15% TTC de la sur-performance au delà de l'indicateur de référence
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur-performance du l'OPC par rapport à l'indice. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'indice, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- Le calcul de la sur-performance sera effectué pour la première fois à compter du 18/12/2018, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.
- La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social. A titre exceptionnel, la première période de référence portera sur la période allant du 28/12/2018 jusqu'au 31/12/2019 ;
- Le prélèvement des frais de gestion par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat d'action s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le fond original, incrémenté de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du compartiment. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indice (ou objectif).

annexes

Devise de comptabilité

Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, I, IXL et J :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**685 751 097,49**	**553 187 605,87**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	757 443 562,92	404 333 442,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-379 571 817,45	-200 410 250,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	64 449 222,75	86 672 528,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-47 234 341,79	-21 603 918,21
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-6 021 346,61	-5 083 085,82
Différences de change	6 925 988,83	-1 614 611,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	269 593 837,30	-123 671 622,05
- Différence d'estimation exercice N	*234 487 841,31*	*-35 105 995,99*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-35 105 995,99*	*88 565 626,06*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-9 157 927,37	-6 058 990,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	79,27*	-
Actif net en fin d'exercice	**1 342 178 355,34**	**685 751 097,49**

* Soulte de fusion/absorption du fonds Echiquier Rinascimento le 11/03/2019

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	70 024 477,79	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	70 024 477,79	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	73 479 554,58
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	60 016 451,15	10 008 026,64	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	73 479 554,58	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	SEK	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	182 955 297,47	121 279 454,86	99 610 696,47	83 715 061,90
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	490 840,93	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**1 713 591,34**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	764 894,59
Coupons a recevoir	490 840,93
Ventes reglements differes	457 855,82
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**5 381 798,74**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	4 576 651,45
Frais provisionnes	490 348,24
RACHAT à payer	314 799,05
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010321810	487 574,075	182 785 532,11	523 232,07	194 314 754,64
Action I / FR0011188259	146 321,592	374 552 132,76	65 750,342	166 397 423,85
Action G / FR0010581710	141 509,702	57 929 424,40	46 954,68	18 859 638,96
Action J / FR0013392396	1	1 000,00	-	-
Action IXL / FR0013406998	137 114,469	142 175 473,65	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321810		11 261,26		-
Action I / FR0011188259		-		-
Action G / FR0010581710		-		-
Action J / FR0013392396		-		-
Action IXL / FR0013406998		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321810		11 261,26		-
Action I / FR0011188259		-		-
Action G / FR0010581710		-		-
Action J / FR0013392396		-		-
Action IXL / FR0013406998		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321810		-		-
Action I / FR0011188259		-		-
Action G / FR0010581710		-		-
Action J / FR0013392396		-		-
Action IXL / FR0013406998		-		-

annexes

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321810	**2,39**
Action I / FR0011188259	**0,57**
Action G / FR0010581710	**1,11**
Action J / FR0013392396	**0,33**
Action IXL / FR0013406998	**0,38**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321810	**-**
Action I / FR0011188259	**-**
Action G / FR0010581710	**-**
Action J / FR0013392396	**8,25**
Action IXL / FR0013406998	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-8 636 527,57	-5 839 525,54
Total	**-8 636 527,57**	**-5 839 525,54**

Action A / FR0010321810	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-9 652 593,30	-7 062 761,23
Total	**-9 652 593,30**	**-7 062 761,23**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0011188259	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	788 941,89	1 271 315,77
Total	**788 941,89**	**1 271 315,77**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0010581710	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-223 408,03	- 48 080,08
Total	**-223 408,03**	**- 48 080,08**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action J / FR0013392396	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3,14	-
Total	**-3,14**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action IXL / FR0013406998	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	450 535,01	-
Total	**450 535,01**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 218 541,11	67 919 008,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**9 218 541,11**	**67 919 008,69**

Action A / FR0010321810	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 542 992,03	49 861 585,17
Total	**3 542 992,03**	**49 861 585,17**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188259	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 474 150,70	15 948 559,25
Total	**2 474 150,70**	**15 948 559,25**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581710	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	388 490,57	2 108 864,27
Total	**388 490,57**	**2 108 864,27**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action J / FR0013392396	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7,40	-
Total	**7,40**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR0013406998	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 812 900,41	-
Total	**2 812 900,41**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 27 février 2004.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**1 342 178 355,34**	685 751 097,49	553 187 605,87	395 918 997,22	442 521 786,49

Action A / FR0010321810 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1 590 138,725**	1 625 796,72	1 350 677,982	1 214 602,366	1 380 259,802
Valeur liquidative	**413,08**	308,61	337,45	277,27	276,13
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-3,84**	26,32	35,38	10,07	43,48

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188259 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**158 201,148**	77 629,898	36 979,21	32 469,066	29 663,557
Valeur liquidative	**2 856,01**	2 094,92	2 246,56	1 807,83	1 766,1
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**20,62**	221,82	275,80	97,78	305,12

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010581710 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**159 343,573**	64 788,551	40 100,953	1 520	31 460,199
Valeur liquidative	**447,25**	329,89	356,96	290,24	286,07
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**1,03**	31,80	40,67	13,31	47,21

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013392396 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**1 357,52**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**4,26**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR0013406998 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**137 114,469**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**1 183,06**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**23,80**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
SE0011337708	AAK AB	PROPRE	1 830 218,00	31 026 848,26	SEK	2,31
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	289 156,00	32 530 050,00	EUR	2,42
NL0011872650	BASIC FIT N.V.	PROPRE	883 876,00	29 919 202,60	EUR	2,23
CH0001503199	BELIMO HOLDING	PROPRE	2 085,00	13 980 032,01	CHF	1,04
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	876 482,00	33 630 614,34	EUR	2,51
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	185 560,00	11 209 571,12	GBP	0,84
DE0005470306	CTS EVENTIM AKT	PROPRE	442 377,00	24 795 230,85	EUR	1,85
IT0003492391	DIASORIN SPA	PROPRE	344 799,00	39 789 804,60	EUR	2,96
GB0001826634	DIPLOMA PLC	PROPRE	1 412 490,00	33 731 104,48	GBP	2,51
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	2 317 288,00	42 869 828,00	EUR	3,19
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	1 089 506,00	45 680 401,18	DKK	3,40
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	1 560 777,00	38 966 481,41	GBP	2,90
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	574 277,00	44 678 750,60	EUR	3,33
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	1 386 744,00	44 270 572,94	SEK	3,30
NL0009693779	INTERXION	PROPRE	346 609,00	25 879 109,39	USD	1,93
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	902 463,00	36 161 692,41	EUR	2,69
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	1 364 234,00	42 154 830,60	EUR	3,14
SE0008321293	NIBE INDUSTRIER AB SHS B	PROPRE	2 972 948,00	45 982 033,66	SEK	3,43
FR0000184798	ORPEA	PROPRE	345 459,00	39 485 963,70	EUR	2,94
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	1 010 906,00	37 979 738,42	EUR	2,83
DK0010219153	ROCKWOOL INTERNATIONAL B	PROPRE	107 557,00	22 713 578,77	DKK	1,69
GB00BVFCZV34	RWS HOLDINGS PLC	PROPRE	2 999 876,00	21 555 359,38	GBP	1,61
IT0004712375	SALVATORE FERRAGAMO	PROPRE	1 621 313,00	30 399 618,75	EUR	2,26
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	341 604,00	50 454 910,80	EUR	3,76
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	640 844,00	37 777 753,80	EUR	2,81

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DK0060495240	SIMCORP	PROPRE	307 939,00	31 216 716,52	DKK	2,33
GB00B1WY2338	SMITHS GROUP	PROPRE	1 764 433,00	35 120 033,87	GBP	2,62
GB00BWFGQN14	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	PROPRE	403 971,00	42 372 747,21	GBP	3,16
CH0012100191	TECAN GROUP N	PROPRE	123 966,00	31 013 163,61	CHF	2,31
IT0005162406	TECHNOGYM S.P.A	PROPRE	2 826 935,00	32 764 176,65	EUR	2,44
ES0183746314	VIDRALA	PROPRE	363 739,00	34 082 344,30	EUR	2,54
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	863 905,00	54 555 600,75	EUR	4,06
CH0019396990	YPSOMED HOLDING	PROPRE	106 589,00	12 842 756,89	CHF	0,96
Total Action				***1 131 590 621,87***		***84,31***
O.P.C.V.M.						
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA I C	PROPRE	6 370,00	70 751 908,50	EUR	5,27
Total O.P.C.V.M.				***70 751 908,50***		***5,27***
Total Valeurs mobilieres				***1 202 342 530,37***		***89,58***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-314 799,05	EUR	-0,02
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-4 576 651,45	EUR	-0,34
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	73 479 554,58	EUR	5,47
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	764 894,59	EUR	0,06
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	457 855,82	EUR	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				***69 810 854,49***		***5,20***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-344 843,18	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-21 115,81	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-99 396,21	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-0,06	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-24 984,73	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-8,25	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-490 348,24***		***-0,04***
Total Liquidites				***69 320 506,25***		***5,16***
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0126002247	ALTAREA ZCP 18/05/2020	PROPRE	6 000 000,00	6 005 307,61	EUR	0,45

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0125976755	ALTAREA ZCP 27/04/2020	PROPRE	4 000 000,00	4 002 719,03	EUR	0,30
FR0125827149	APERAM ZCP 11/03/2020	PROPRE	5 000 000,00	4 999 989,71	EUR	0,37
FR0125971426	ATOS SE ZCP 12/02/2020	PROPRE	15 000 000,00	15 003 939,74	EUR	1,12
FR0125821795	FAURECIA ZCP 28/01/2020	PROPRE	6 000 000,00	6 000 267,89	EUR	0,45
XS2052925430	LEG IMMOBILIEN AG ZCP 19/02/2020	PROPRE	4 000 000,00	4 001 143,88	EUR	0,30
XS2093137151	RELX INVESTMENTS ZCP 10/02/2020	PROPRE	10 000 000,00	10 003 779,95	EUR	0,75
FR0125973943	STEF ZCP 09/03/2020	PROPRE	10 000 000,00	10 000 283,34	EUR	0,75
FR0125443012	VEOLIA ENVIRONNEMEN ZCP 06/03/2020	PROPRE	10 000 000,00	10 007 046,64	EUR	0,75
Total Interets precomptes.				***70 024 477,79***		***5,22***
Total Creances negociables				***70 024 477,79***		***5,22***
Coupons						
Action						
GB0001826634	DIPLOMA	ACHLIG	1 531 402,00	370 405,77	GBP	0,03
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	1 560 777,00	120 435,16	GBP	0,01
Total Action				***490 840,93***		***0,04***
Total Coupons				***490 840,93***		***0,04***
Total ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE				**1 342 178 355,34**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 28-juin

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 1 048 235 539,25

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,392	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions J	0,70	% TTC
Actions IXL	0,75	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Agenor Actions A : 2,392 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Agenor pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 590 023 094,32

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	12 756 038,78	6 661 137,70	14 118 057,18
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	12 756 038,78	6 661 137,70	14 118 057,18

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(14118057.18/590023094.32)/100

2,39 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Agenor Actions G : 1,350 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Agenor pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 39 166 850,98

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	259 822,68	151 779,19	436 278,78
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	259 822,68	151 779,19	436 278,78

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(436278.78/39166850.98)*100

1,11 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Agenor Actions I : 1,000 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Agenor pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 292 336 659,85

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	593 538,87	565 705,64	1 665 795,08
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	593 538,87	565 705,64	1 665 795,08

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(1665795.08/292336659.85)*100

0,57 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Agenor Actions J : 0,70 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Agenor pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 1 204,33

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	0,00	2,20	4,01
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	16,88	8,25
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,00	19,08	12,26

Calcul du TER annualisé pour 6 mois, du 02/01/19 au 28/06/19 :
TER y compris commission de performance

1,02 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette
(16.88/1153.89)*2.05*100

0,69 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Agenor Actions IXL : 0,75 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Agenor pour la période du 28/03/19 au 31/12/19 : 126 707 729,77

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	0,00	49 158,12	369 667,95
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,00	49 158,12	369 667,95

Calcul du TER annualisé pour 4 mois, du 28/03/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(369667.95/126707729.77)*1.31*100

0,38 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER AGRESSOR

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de l'Union européenne;

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, I et Partage :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

ECHIQUIER AGRESSOR est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.

Indicateur de référence

L'indice MSCI EUROPE (ticker Bloomberg MSDEE15N) est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Agressor. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, et dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

1. Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

Echiquier AGRESSOR investit tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs européennes.

La gestion d'ECHIQUIER AGRESSOR s'appuie d'abord :

- sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux
- l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur une analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

- ensuite, sur des opérations de trading sur valeurs permettant de profiter de mouvements de marchés à court terme. En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

ECHIQUIER AGRESSOR peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net en titres obligataires réputés « investment grade ».

Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 25 % maximum de l'actif

- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens en parts ou actions de fonds d'investissements à vocation générale dans la limite de 10 %.

ECHIQUIER AGRESSOR peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

2. Les actifs (hors dérivés)

A/Les actions :

ECHIQUIER AGRESSOR est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions européennes et 10% maximum en actions non européennes. Le compartiment est exposé à hauteur de 100 % maximum au risque actions. Il est précisé qu'il est investi en permanence à hauteur de 75% en actions

Le compartiment est exposé tant en petites et moyennes capitalisations européennes qu'en grandes capitalisations européennes.

La sélection rigoureuse des valeurs et les opérations de trading ne répondent à aucun objectif d'allocations sectorielles ou géographiques en dehors des contraintes ci-dessus mentionnées.

B/Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de change.

- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices

- options sur titres et sur indices

- options de change et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) , change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant

7. Emprunts d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions

ECHIQUIER AGRESSOR est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux

ECHIQUIER AGRESSOR est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit

Le compartiment est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés

- Action A : Tous souscripteurs

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action P : Tous souscripteurs, action de partage

Profil de l'investisseur type

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHIQUIER AGRESSOR peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER AGRESSOR peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER AGRESSOR dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 31 octobre 1991.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 29 novembre 1991.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Année très favorable pour les marchés actions et pour le fonds Echiquier Agressor dont le performance est néanmoins inférieure à son indice de référence (+21.3% pour la part I contre +26.1% pour le MSCI Europe NR en 2019).

Malgré l'intensification des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine tout au long de l'année 2019 les marchés ont connu une performance exceptionnelle grâce notamment au soutien toujours plus important des banques centrales. La réserve fédérale américaine est en effet passée d'une politique restrictive (hausse des taux directeurs) prévu en 2019 à trois baisses effectives. Cette baisse généralisée du taux d'actualisation a entrainé une revalorisation mécanique des actifs à duration longue au détriments des valeurs cycliques auxquelles Echiquier Agressor est exposé.

Sur l'ensemble de l'année 2019 les 3 valeurs ayant le plus fortement contribué à la performance du fonds sont ALTRAN, SPIE et SOPRA. Les 3 valeurs avec la plus forte contribution négative sont TULLOW OIL, EUROPCAR et EDF.

Echiquier Agressor reste fidèle à sa philosophie d'investissement et maintient son positionnement contrariant et opportuniste. Outre la performance absolue, le fonds vise à maximiser la décorrélation de la performance des principaux indices boursiers.

Principaux mouvements

PRUDENTIAL	Vente
MAERSK B	Vente
EASYJET	Vente
PRUDENTIAL	Vente
LLOYDS BANKING	Vente

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Agressor	FR0010321802	18.85%
Agressor- Part G	FR0010581702	20.09%
Agressor- Part I	FR0011188150	21.27%
Agressor- Part Partage	FR0011435197	19.32%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle

des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Rémunération

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;

> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;

- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;

> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Ce rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le fonds Echiquier Agressor dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros au 31 Décembre 2019 est concerné par cette obligation.

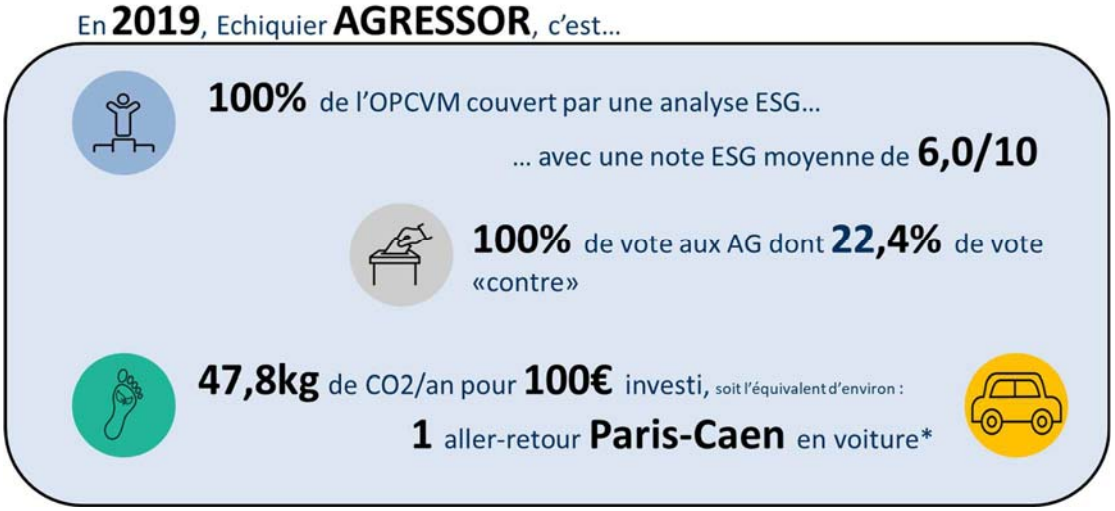

*Voiture à essence, étiquette énergie B (Peugeot 108 par exemple)
Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost, ADEME

• Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Précurseur en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR), La Financière de l'Echiquier attache depuis sa création, une importance fondamentale aux enjeux extra-financiers, et en particulier à la gouvernance des entreprises. La société a formalisé dès 2007 sa stratégie d'intégration des critères ESG dans l'évaluation des entreprises en portefeuille, avant d'être l'un des premiers signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment) de la place de Paris, en 2008.

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans le cadre d'Echiquier Agressor sont disponibles au sein de la documentation mise en ligne sur notre site internet (www.lfde.com) dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ».

L'ensemble des informations demandées par l'article 173 sont en particulier disponibles dans les différentes sections du Code de Transparence :

- Section 2 : Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
- Sections 2 et 3 : Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels
- Section 3 - Paragraphe 3.2 : Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs
- Section 3 - Paragraphe 3.4 : Principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans l'analyse
- Section 3 : Informations sur la méthodologie d'analyse ESG propriétaire ainsi que la nature des critères pris en compte dans l'analyse

• Méthodologie et résultats

Les données concernant les indicateurs environnementaux, climatiques et ceux contribuant à la transition énergétique nous sont fournies par la société Trucost. Le taux de couverture du portefeuille sur ces indicateurs est de 96,7%. Les données ESG sont quant à elles issues de la recherche interne de La Financière de l'Echiquier et de MSCI ESG Research. L'indice de référence utilisé est le MSCI EUROPE Net Return.

Les résultats pour Echiquier Agressor sont disponibles ci-dessous :

A. Indicateurs ESG

	% des valeurs couvertes par l'analyse ESG	Note ESG moyenne	Note E moyenne	Note S moyenne	Note G moyenne
31/12/2019	100%	6,0/10	6,0/10	5,0/10	6,6/10
31/12/2018	86%	6,4/10	6,5/10	6,1/10	6,7/10
31/12/2017	85%	6,5/10	6,3/10	6,5/10	6,6/10

Source : La Financière de l'Echiquier

B. Empreintes carbone

Il s'agit ici de quantifier les gaz à effet de serre « embarqués » dans le portefeuille exprimés en tonnes équivalent CO2 (t eq CO2). La méthodologie pour laquelle nous avons opté comptabilise :

- Les émissions directes correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments…).
- Les émissions indirectes correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique.

- *Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA) :* La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne une mesure de l'intensité carbone permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros de CA} = \frac{\textit{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\textit{Somme des CA détenus par les titres en millions d'euros}}$$

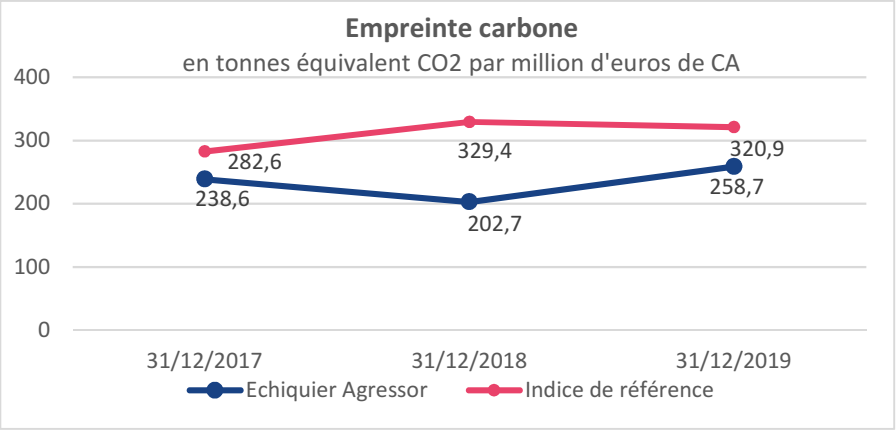

Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

- *Empreinte carbone par million d'euros investi :* La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de mesurer les émissions dont ils sont « responsables » au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille.

Empreinte carbone par million d'euros investi = $\frac{Somme\ des\ émissions\ carbone\ des\ titres\ détenus\ en\ t\ eq\ CO2}{Somme\ des\ encours\ des\ titres\ détenus\ en\ millions\ d'euros}$

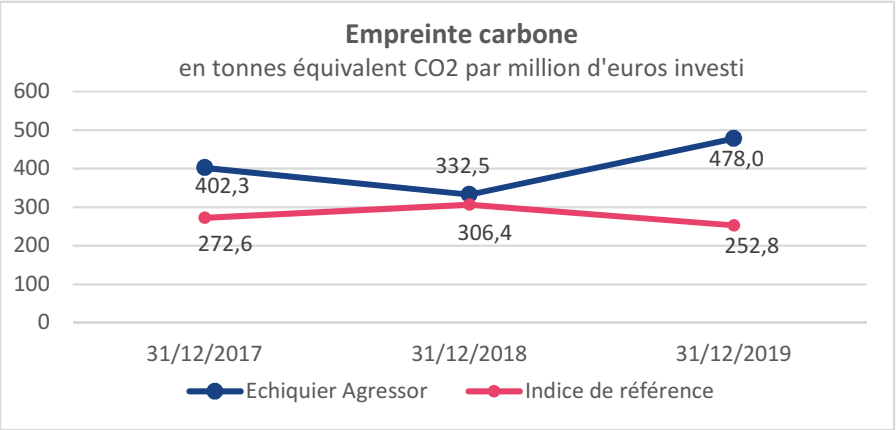

Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

Quel que soit la méthode employée, l'empreinte carbone d'Echiquier Agressor est en hausse au cours de l'année 2019. Celle-ci s'explique par l'entrée en portefeuille d'émetteur très carbonés à l'image DRAX, IMERYS, ELKEM, COVESTRO et EDF faisant parti des 5 principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds.

- *Analyse sectorielle :* Le tableau suivant donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. Il permet également d'analyser la différence d'empreinte carbone (méthode par million d'euros de chiffre d'affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l'allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres.

Secteurs GICS	Allocation du fonds	Allocation de l'indice	Int. carbone* du fonds (t eq CO2/M€)	Int. carbone* Indice (en t eq CO2/M€)	Effet allocation sectorielle	Effet sélection de titres	Effet total
Conso. Discrétionnaire	8,7%	9,7%	86,9	89,0	-0,4%	0,1%	-0,3%
Conso. de base	4,6%	14,0%	216,7	197,7	-2,4%	-0,2%	-2,6%
Energie	1,3%	7,9%	659,9	549,7	9,7%	-0,4%	9,3%
Finance	11,8%	18,1%	108,6	12,9	-16,3%	-1,2%	-17,5%
Santé	8,5%	13,9%	67,9	70,1	-1,1%	0,0%	-1,1%
Industrie	26,2%	13,9%	57,1	158,8	10,3%	10,9%	21,2%
Technologies	2,6%	6,0%	15,5	62,6	-0,3%	0,3%	0,0%
Matériaux	15,5%	7,4%	550,1	1 064,1	-21,1%	29,8%	8,7%
Immobilier	0,0%	1,5%	0,0	74,6	-0,2%	0,0%	-0,2%
Télécom	14,1%	4,4%	49,8	51,4	4,3%	0,1%	4,4%
Serv. aux collectivités	6,7%	4,2%	922,0	1 245,0	-13,6%	10,9%	-2,7%
TOTAL	100%	100%	258,7	320,9	-31,2%	50,2%	19,2%

Source : Trucost
Données au 31/12/2019
*Int.Carbone = intensité carbone

Fin 2019, le fonds Echiquier Agressor était environ **20% moins intense en carbone que son indice de référence**.

Les deux éléments qui ont eu l'**effet positif le plus important** sont :

- La surpondération et la sélection de titres au sein du secteur de l'industrie (secteur peu émetteur de CO2)
- La sous-pondération sur le secteur de l'énergie (secteur très émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'**effet négatif le plus important** sont :

- La sous-pondération du secteur financier (secteur peu émetteur de CO2)
- La surpondération sur le secteur des services aux collectivités (secteur très émetteur de CO2)

- *Principaux contributeurs :* Le tableau suivant présente les dix principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds Echiquier Agressor.

	Entreprises	Empreinte carbone (t eq C02)	% de l'empreinte carbone totale du fonds	Intensité carbone (t eq CO2/M€ CA)	Contribution à l'empreinte carbone	Source des données
1	Drax	99 170,0	31,7%	1 061,3	-26,0%	CDP
2	Imerys	38 012,4	12,2%	426,0	-11,2%	CDP
3	Elkem	37 157,9	11,9%	1 207,3	-9,6%	ENV
4	Covestro	24 074,2	7,7%	582,6	-4,4%	ENV
5	EDF	20 886,5	6,7%	567,9	-3,7%	CDP
6	ThyssenKrupp	18 386,3	5,9%	153,1	4,5%	ENV
7	Elior	9 427,3	3,0%	90,2	6,2%	TC
8	Aryzta	8 806,1	2,8%	205,1	0,8%	CDP
9	Tullow Oil	8 406,8	2,7%	659,9	-1,7%	CDP
10	Balfour Beatty	7 572,3	2,4%	87,2	5,2%	CDP

Légende : CDP : valeur issue du Carbon Disclosure Project - ENV : valeur extraite du rapport RSE - TC : estimation Trucost
Source : Trucost - Données 31/12/2019

Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, que sont : **DRAX**, **IMERYS** et **ELKEM** sont responsables de **56% de l'empreinte carbone du fonds**.

C. Indicateurs de contribution à la transition énergétique

Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100.

	Echiquier Agressor	Indice de référence
Part verte / Part brune (génération d'électricité)		
% GWh venant de sources renouvelables - dites "vertes"	5,6%	26,2%
% GWh venant de sources alternatives	76,6%	22,0%
% GWh venant de sources fossiles - dites "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	17,8%	51,8%
% GWh venant du charbon	13,6%	18,0%
Part brune (extraction)		
% poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	1,3%	9,0%
% chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	1,0%	2,2%
dont : % chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	0,0%	0,9%
"Actifs échoués" / Stranded assets (extraction)		
Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles (en t CO2/M€ de CA)	1 383,7	4 430,1

Source : Trucost – Données 31/12/2019

Le fonds Echiquier Agressor est exposé à ces deux secteurs au travers des sociétés DRAX, EDF, MAERSK DRILLING, et TULLOW OIL mais reste cependant mieux positionné que son indice de référence.

Les définitions de part verte et part brune sont disponibles en annexe.

D. Risques physiques

Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées. Au sein de notre démarche d'engagement développée ci-après, nous invitons, quand cela nous semble pertinent, les entreprises à donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées.

A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise. Le portefeuille d'Echiquier Agressor étant principalement investi dans des entreprises européennes, le risque physique est modéré car le continent européen est une des zones les plus faiblement exposées au risque physique. Toutefois, les entreprises présentes dans le portefeuille, au-delà de leur siège en Europe, ont de nombreuses implantations internationales. Le risque physique peut donc s'avérer plus significatif

Au sein du portefeuille d'Echiquier Agressor, EDF est un bon exemple de société qui devient de plus en plus mature sur le sujet du risque physique. L'impact du changement climatique n'est pas chiffré, mais plusieurs documents font référence à l'impact financier potentiel sur la société.

• Intégration des résultats de l'analyse

L'ensemble des facteurs présentés ci-dessus sont pris en compte dans notre analyse. Dans certains cas, ils peuvent même être déterminants pour l'investissement ou le désinvestissement dans une valeur.

Pour Echiquier Agressor, l'investissement dans DRAX a en partie été motivé par l'attrait du changement de modèle économique à savoir la conversion des centrales thermiques au charbon en centrales biomasse.

• Dialogue actionnarial

En complément de l'analyse ESG des sociétés, La Financière de l'Echiquier a développé au fil des années une démarche de dialogue actionnarial aboutie, à la fois via l'engagement et le vote aux assemblées générales.

Pour en savoir plus, les documents suivants sont consultables sur le site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ») :

- La politique de vote et d'engagement, permettant de comprendre la manière dont nous appréhendons le sujet.
- Le rapport de vote et d'engagement, donnant le résultat et l'impact de nos activités de dialogue actionnarial.

GLOSSAIRE

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ISR – Investissement Socialement Responsable *[Source AFG]* **:** L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Emissions directes et indirectes prises en compte dans le calcul des empreintes carbone :

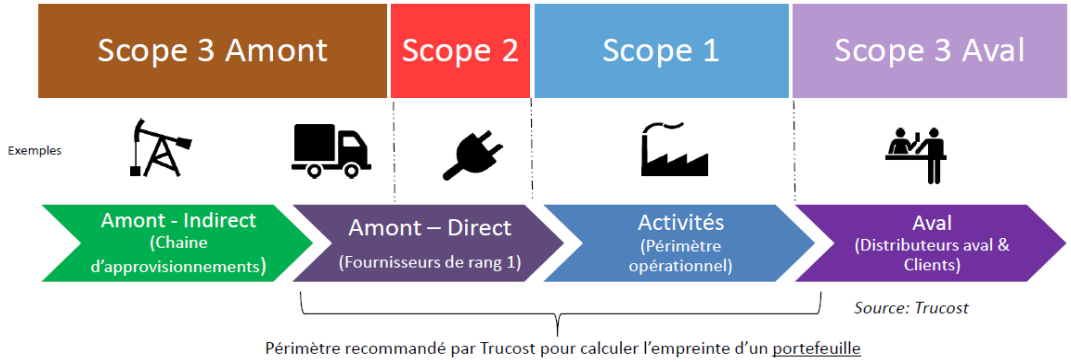

Tonnes Equivalent CO2 (t eq CO2) : Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO2 comme référence.

⇨ Tonnes de CO2 d'un gaz = Quantité du gaz x Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)

Le PRG est un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO2.

Emissions Absolues « détenues » *[Source Trucost]* : Il s'agit de la méthode de calcul de base servant aux 2 méthodes de mesure d'empreintes carbone détaillées plus bas.

⇨ Emissions Carbone détenues **par titre** = (Emissions scope 1 et scope 2 et 3 amont premier cercle du titre en tonnes d'équivalent CO2 x Encours du titre détenu en portefeuille en millions d'euros) / Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros

⇨ Emissions carbone détenues **dans le portefeuille** = Somme des émissions carbone détenues par titre en t eq CO2

Part brune : part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon.

Part verte : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz).

Stranded Assets *[Source Novethic]* **:** Se traduit en français par « actifs échoués » ou « actifs bloqués ». Il s'agit d'une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**676 607 701,34**	**711 408 570,26**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	676 607 701,34	707 081 567,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	4 327 002,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**1 235 137,98**	**3 481 345,85**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 235 137,98	3 481 345,85
Comptes financiers	**4 574 582,77**	**6 713 718,52**
Liquidités	4 574 582,77	6 713 718,52
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**682 417 422,09**	**721 603 634,63**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	653 792 242,96	699 832 183,47
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 591 069,70	25 781 050,47
• Résultat de l'exercice	2 418 236,15	-5 282 529,68
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**681 801 548,81**	**720 330 704,26**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**615 873,28**	**1 272 930,37**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	615 873,28	1 272 930,37
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**682 417 422,09**	**721 603 634,63**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 012,74	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	18 596 277,13	18 672 335,40
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	5 070,55
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**18 602 289,87**	**18 677 405,95**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-47 142,73	-175 942,11
• Autres charges financières	-6 122,81	-10 711,73
Total (II)	**-53 265,54**	**-186 653,84**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**18 549 024,33**	**18 490 752,11**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-16 009 030,09	-24 003 902,46
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**2 539 994,24**	**-5 513 150,35**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-121 758,09	230 620,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**2 418 236,15**	**-5 282 529,68**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,392 % TTC max Action G 1,35% TTC max Action I 1,00% TTC max Action P 2,00% TTC max
Frais administratifs gestion externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC maximum pour les actions uniquement

Commission de surperformance	Actif net	Actions A, G et I Néant Action P 20% TTC maximum de la surperformance au-delà de l'indice MSCI EUROPE, calculé dividendes réinvestis.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Modalité de calcul de la commission de sur performance pour la part Agressor Partage

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 20% TTC de la performance au-delà de l'indice.

- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 20% T.T.C. de

la sur performance du FCP par rapport à l'indice MSCI EUROPE calculé dividendes réinvestis. Dans le cas d'une sous-performance de

l'OPCVM par rapport à l'indice de référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de

provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

- Le calcul de la surperformance sera effectué pour la première fois à compter du jour de lancement de la part Echiquier Agressor

Partage, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.

- Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du

mois de décembre de chaque année. La période de calcula de la commission de surperformance est l'exercice de l'OPCVM, à l'exception

du premier exercice de la part Echiquier Agressor Partage pour laquelle la période de référence sera comprise entre la date de création

de la part et la date de fin d'exercice. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est

supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables

suivants. En cas de rachat de part, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées

est versée à la société de gestion.

Devise de comptabilité

Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

annexes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, I et Partage :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**720 330 704,26**	**1 260 203 055,22**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	99 335 980,58	127 849 906,77
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-263 319 075,89	-406 958 395,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	88 922 766,37	95 275 637,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-56 945 857,02	-60 904 388,16
Plus-values réalisées sur contrats financiers	9 027 562,59	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-7 147 663,00	-
Frais de transaction	-6 502 875,52	-6 836 563,03
Différences de change	13 421 476,13	3 766 193,63
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	82 138 536,07	-286 551 591,87
- Différence d'estimation exercice N	*-86 408 814,14*	*-168 547 350,21*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-168 547 350,21*	*118 004 241,66*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 539 994,24	-5 513 150,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**681 801 548,81**	**720 330 704,26**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 574 582,77
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 574 582,77	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	DKK	Autres devises
Actif Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	176 280 750,40	47 602 001,39	16 509 822,81	16 325 826,74
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**1 235 137,98**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	990 000,00
Souscription à recevoir	245 137,98
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**615 873,28**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	339 481,27
RACHAT à payer	276 392,01
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010321802	32 208,958	56 042 282,37	133 468,229	229 469 923,17
Action I / FR0011188150	23 892,133	40 424 975,82	16 192,08	27 516 970,08
Action G / FR0010581702	1 509,814	2 590 153,08	3 301,278	5 632 796,01
Action P / FR0011435197	214,556	278 569,31	555,969	699 386,63
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		109,06		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		109,06		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		-		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-

annexes

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321802	**2,39**
Action I / FR0011188150	**0,37**
Action G / FR0010581702	**1,35**
Action P / FR0011435197	**2,00**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321802	**-**
Action I / FR0011188150	**-**
Action G / FR0010581702	**-**
Action P / FR0011435197	**337,66**

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 418 236,15	-5 282 529,68
Total	**2 418 236,15**	**-5 282 529,68**

Action A / FR0010321802	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 265 125,30	-5 685 510,80
Total	**1 265 125,30**	**-5 685 510,80**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0011188150	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	934 319,28	337 266,49
Total	**934 319,28**	**337 266,49**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0010581702	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	202 357,57	75 579,87
Total	**202 357,57**	**75 579,87**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action P / FR0011435197	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	16 434,00	-9 865,24
Total	**16 434,00**	**-9 865,24**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 591 069,70	25 781 050,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**25 591 069,70**	**25 781 050,47**

Action A / FR0010321802	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	23 178 677,43	24 162 198,13
Total	**23 178 677,43**	**24 162 198,13**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188150	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 664 642,96	915 745,58
Total	**1 664 642,96**	**915 745,58**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581702	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	640 306,06	603 533,53
Total	**640 306,06**	**603 533,53**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P / FR0011435197	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	107 443,26	99 573,23
Total	**107 443,26**	**99 573,23**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 29 novembre 1991.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**681 801 548,81**	720 330 704,26	1 260 203 055,22	1 325 075 385,60	1 687 725 365,34

Action A / FR0010321802 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**337 679,774**	438 939,045	550 850,777	628 752,612	750 004,068
Valeur liquidative	**1 827,05**	1 537,31	2 043,24	1 870,29	1 856,15
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**72,38**	42,09	430,69	32,76	200,83

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188150 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**25 520,472**	17 820,419	45 693,655	78 623,67	160 804,567
Valeur liquidative	**1 756,54**	1 448,46	1 891,43	1 696,39	1 654,31
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**101,83**	70,31	432,22	57,61	208,88

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010581702 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**9 586,345**	11 377,809	22 515,555	6 932,317	15 055,934
Valeur liquidative	**1 788,41**	1 489,19	1 958,64	1 774,3	1 742,71
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**87,90**	59,68	430,65	48,40	203,30

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0011435197 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**2 143,718**	2 485,131	2 796,853	2 540,519	2 494,343
Valeur liquidative	**1 337,96**	1 121,32	1 484,45	1 355,32	1 339,8
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**57,78**	36,09	314,66	28,76	146,64

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
IE00BF0L3536	AIB GROUP PLC	PROPRE	10 000 000,00	31 060 000,00	EUR	4,56
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	250 000,00	18 177 500,00	EUR	2,67
ES0105022000	APPLUS SERVICES	PROPRE	1 000 000,00	11 400 000,00	EUR	1,67
CH0043238366	ARYZTA	PROPRE	12 000 000,00	11 942 165,48	CHF	1,75
GB0000961622	BALFOUR BEATTY	PROPRE	7 600 000,00	23 439 797,06	GBP	3,44
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	2 900 000,00	28 391 000,00	EUR	4,16
GB00BD3VFW73	CONATEC GROUP PLC	PROPRE	13 000 000,00	30 438 912,16	GBP	4,46
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	500 000,00	20 725 000,00	EUR	3,04
CH0012138530	CREDIT SUISSE GROUP AG-NOM	PROPRE	1 200 000,00	14 464 147,75	CHF	2,12
FR0000121725	DASSAULT AVIATION	PROPRE	13 020,00	15 233 400,00	EUR	2,23
GB00B1VNSX38	DRAX GROUP PLC	PROPRE	7 500 000,00	27 785 971,33	GBP	4,08
DK0061135753	DRILLING COMPANY OF 1972 AS	PROPRE	280 000,00	16 509 822,81	DKK	2,42
CH0023405456	DUFRY AG REG	PROPRE	240 000,00	21 195 688,16	CHF	3,11
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	1 600 000,00	15 884 800,00	EUR	2,33
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	2 700 000,00	35 370 000,00	EUR	5,19
NO0010816093	ELKEM ASA	PROPRE	6 500 000,00	16 325 826,74	NOK	2,39
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	350 000,00	21 350 000,00	EUR	3,13
FR0012789949	EUROPCAR MOBILITY GROUP SA	PROPRE	5 400 000,00	23 403 600,00	EUR	3,43
FR0000064164	EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	PROPRE	53 700,00	6 175 500,00	EUR	0,91
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	500 000,00	25 090 000,00	EUR	3,68
GB00B2QPKJ12	FRESNILLO PLC-W/I	PROPRE	3 200 000,00	24 171 317,33	GBP	3,55
FR0004035913	ILIAD	PROPRE	300 000,00	34 665 000,00	EUR	5,08
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	400 000,00	15 072 000,00	EUR	2,21
FR0000130213	LAGARDERE	PROPRE	1 000 000,00	19 430 000,00	EUR	2,85
FR0010451203	REXEL	PROPRE	1 100 000,00	13 029 500,00	EUR	1,91

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000031684	ROTHSCHILD AND CO SCA	PROPRE	400 000,00	10 240 000,00	EUR	1,50
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	120 000,00	17 220 000,00	EUR	2,53
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	1 800 000,00	32 688 000,00	EUR	4,79
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	2 100 000,00	25 284 000,00	EUR	3,71
GB0001500809	TULLOW OIL PLC	PROPRE	11 000 000,00	8 306 294,61	GBP	1,22
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	22 000 000,00	38 094 743,67	GBP	5,59
GB0009465807	WEIR GROUP	PROPRE	1 350 000,00	24 043 714,24	GBP	3,53
Total Action				***676 607 701,34***		***99,24***
Total Valeurs mobilieres				***676 607 701,34***		***99,24***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-276 392,01	EUR	-0,04
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	4 574 582,77	EUR	0,67
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	245 137,98	EUR	0,04
Total BANQUE OU ATTENTE				***4 543 328,74***		***0,67***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-324 420,45	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-5 090,41	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-8 372,15	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 260,60	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-337,66	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-339 481,27***		***-0,05***
Total Liquidites				***4 203 847,47***		***0,62***
Coupons						
Action						
GB00BH4EUR39	VODAFONE GROUP	ACHLIG	22 000 000,00	990 000,00	EUR	0,15
Total Action				***990 000,00***		***0,15***
Total Coupons				***990 000,00***		***0,15***
Total ECHIQUIER AGRESSOR				**681 801 548,81**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-déc.

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 705 287 328,09

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,392	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions Partage	2,00	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Agressor Action A : 2,392 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Agressor pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 652 042 187,89

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	23 237 962,97	8 046 312,71	15 592 129,22
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0	0	0
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	23 237 962,97	8 046 312,71	15 592 129,22

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(15592129.22/652042187.89)*100

2,39 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Agressor Action G : 1,350 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Agressor pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 17 543 572,59

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	379 834,19	117 650,84	236 812,82
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0	0	0
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	379 834,19	117 650,84	236 812,82

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(236812.82/17543572.59)*100

1,35 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Agressor Action I : 1,000 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Agressor pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 32 838 118,72

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	311 221,43	53 069,22	122 494,44
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0	0	0
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	311 221,43	53 069,22	122 494,44

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(122494.44/32838118.72)*100

0,37 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Agressor Action Partage : 2,000 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Agressor pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 2 863 448,89

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	74 788,70	28 878,62	57 255,95
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0	337,66	337,66
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	74 788,70	29 216,28	57 593,61

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(57593.61/2863448.89)*100

2,01 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,01 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER AGRESSOR PEA

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de l'Union européenne.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion

ECHIQUIER AGRESSOR PEA est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.

Indicateur de référence

Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du compartiment.

L'adoption d'une politique de gestion basée sur un « stock picking » intégral, sans aucune contrainte de secteurs autres que géographique (75 % en actions européennes dans le cadre de l'éligibilité au PEA), rend difficile la comparaison à un éventuel indicateur de référence. Noter qu'à titre purement indicatif, il pourra toutefois être fait référence à l'indice MSCI Europe calculé en euros et dividendes réinvestis. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe.

Stratégie d'investissement

1. Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

L'exposition au risque actions en dehors des actions européennes est limitée à 10 % de l'actif net.

Echiquier AGRESSOR PEA investit tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs européennes.

La gestion d'ECHIQUIER AGRESSOR PEA s'appuie d'abord :

- sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

• la qualité du management de l'entreprise,

• la qualité de sa structure financière,

• la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,

• les perspectives de croissance de son métier,

• les aspects environnementaux et sociaux,

• l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur une analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

- ensuite, sur des opérations de trading sur valeurs permettant de profiter de mouvements de marchés à court terme.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

ECHIQUIER AGRESSOR PEA peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net en titres obligataires réputés « investment grade ».

Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 25 % maximum de l'actif

- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens en parts ou actions de fonds d'investissements à vocation générale dans la limite de 10 %.

ECHIQUIER AGRESSOR PEA peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

2. Les actifs (hors dérivés)

A/ Les actions :

ECHIQUIER AGRESSOR PEA est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions européennes et 10% maximum en actions non européennes. Le compartiment est exposé à hauteur de 100 % maximum au risque actions.

Le compartiment est exposé tant en petites et moyennes capitalisations européennes qu'en grandes capitalisations européennes.

La sélection rigoureuse des valeurs et les opérations de trading ne répondent à aucun objectif d'allocations sectorielles ou géographiques en dehors des contraintes ci-dessus mentionnées.

Toutefois, afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, le compartiment est investi à hauteur de 75 % en actions européennes.

B/ Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme

« Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3.Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de change.

- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices

- options sur titres et sur indices

- options de change et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) , change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions

ECHIQUIER AGRESSOR PEA est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux

ECHIQUIER AGRESSOR PEA est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit

Le compartiment est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Profil de l'investisseur type

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHIQUIER AGRESSOR PEA peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER AGRESSOR PEA peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER AGRESSOR PEA dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 24 juillet 2001.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 7 septembre 2001.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Année très favorable pour les marchés actions et pour le fonds Echiquier Agressor dont le performance est néanmoins inférieure à son indice de référence (+18.5% pour la part I contre +26.1% pour le MSCI Europe NR en 2019).

Malgré l'intensification des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine tout au long de l'année 2019 les marchés ont connu une performance exceptionnelle grâce notamment au soutien toujours plus important des banques centrales. La réserve fédérale américaine est en effet passée d'une politique restrictive (hausse des taux directeurs) prévu en 2019 à trois baisses effectives. Cette baisse généralisée du taux d'actualisation a entrainé une revalorisation mécanique des actifs à duration longue au détriments des valeurs cycliques auxquelles Echiquier Agressor est exposé.

Sur l'ensemble de l'année 2019 les 3 valeurs ayant le plus fortement contribué à la performance du fonds sont ALTRAN, SPIE et SOPRA. Les 3 valeurs avec la plus forte contribution négative sont TULLOW OIL, EUROPCAR et EDF.

Echiquier Agressor reste fidèle à sa philosophie d'investissement et maintient son positionnement contrariant et opportuniste. Outre la performance absolue, le fonds vise à maximiser la décorrélation de la performance des principaux indices boursiers.

Principaux mouvements

PRUDENTIAL	Vente
MAERSK B	Vente
EASYJET	Vente
PRUDENTIAL	Vente
LLOYDS BANKING	Vente

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Agressor PEA	FR0010330902	18.51%
Agressor PEA G	FR0013286606	19.77%

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA : 91.96%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;

> Point Gestion ;

> Dispositif de contrôle ;

> Stratégie de commercialisation ;

- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;

> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;

> Autres évolutions ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;

> Projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**123 198 131,80**	**119 607 832,48**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	123 198 131,80	117 570 832,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	2 037 000,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**189 935,37**	**2 628 866,90**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	189 935,37	2 628 866,90
Comptes financiers	**1 526 970,02**	**1 698 894,43**
Liquidités	1 526 970,02	1 698 894,43
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**124 915 037,19**	**123 935 593,81**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	120 484 868,85	117 663 243,98
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 988 496,56	4 961 293,65
• Résultat de l'exercice	301 930,27	-908 256,05
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**124 775 295,68**	**121 716 281,58**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**139 741,51**	**2 219 312,23**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	139 741,51	2 219 312,23
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**124 915 037,19**	**123 935 593,81**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 151,49	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 246 501,30	3 122 622,65
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	723,18
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**3 247 652,79**	**3 123 345,83**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-10 002,78	-25 736,77
• Autres charges financières	-1 034,59	-1 769,84
Total (II)	**-11 037,37**	**-27 506,61**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**3 236 615,42**	**3 095 839,22**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 890 367,62	-3 996 527,21
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**346 247,80**	**-900 687,99**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-44 317,53	-7 568,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**301 930,27**	**-908 256,05**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
• Les contrats :
- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont

complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,392 % TTC maximum Action G 1,35 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)

Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC de maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Devise de comptabilité

Euro

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**121 716 281,58**	**208 216 349,60**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	18 750 851,96	22 282 208,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-36 822 362,22	-65 489 236,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 024 762,49	17 787 022,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 245 093,42	-11 204 211,11
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 566 574,80	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 231 115,42	-
Frais de transaction	-1 219 677,34	-1 206 773,17
Différences de change	2 333 822,85	646 308,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	14 555 002,60	-48 414 699,06
- Différence d'estimation exercice N	*-14 899 889,88*	*-29 454 892,48*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-29 454 892,48*	*18 959 806,58*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	346 247,80	-900 687,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**124 775 295,68**	**121 716 281,58**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 526 970,02
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 526 970,02	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	DKK	Autres devises
Actif Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	31 982 609,65	8 350 066,09	3 006 025,99	2 976 881,39
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**189 935,37**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	180 516,69
Souscription à recevoir	9 418,68
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**139 741,51**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	75 192,19
Frais provisionnes	64 549,32
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010330902	56 870,074	17 607 521,57	108 812,317	32 863 182,77
Action G / FR0013286606	12 857,47	1 143 330,39	45 615,202	3 959 179,45
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010330902		-		-
Action G / FR0013286606		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010330902		-		-
Action G / FR0013286606		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010330902		-		-
Action G / FR0013286606		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010330902	**2,39**
Action G / FR0013286606	**1,35**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010330902	-
Action G / FR0013286606	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	301 930,27	-908 256,05
Total	**301 930,27**	**-908 256,05**

Action A / FR0010330902	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	243 382,32	-939 696,93
Total	**243 382,32**	**-939 696,93**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0013286606	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	58 547,95	31 440,88
Total	**58 547,95**	**31 440,88**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 988 496,56	4 961 293,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**3 988 496,56**	**4 961 293,65**

Action A / FR0010330902	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 830 501,76	4 691 447,40
Total	**3 830 501,76**	**4 691 447,40**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013286606	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	157 994,80	269 846,25
Total	**157 994,80**	**269 846,25**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 7 septembre 2001.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**124 775 295,68**	121 716 281,58	208 216 349,60	227 250 733,61	304 966 785,06

Action A / FR0010330902 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**376 060,092**	428 002,335	518 182,797	692 483,014	932 579,39
Valeur liquidative	**318,59**	268,82	358,12	328,16	327,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**10,83**	8,76	73,75	6,84	41,19

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013286606 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**54 026,898**	86 784,63	223 808,44	-	-
Valeur liquidative	**91,91**	76,74	101,17	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**4,00**	3,47	0,31	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
IE00BF0L3536	AIB GROUP PLC	PROPRE	1 836 315,00	5 703 594,39	EUR	4,57
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	45 692,00	3 322 265,32	EUR	2,66
ES0105022000	APPLUS SERVICES	PROPRE	182 217,00	2 077 273,80	EUR	1,66
CH0043238366	ARYZTA	PROPRE	2 188 291,00	2 177 744,44	CHF	1,75
GB0000961622	BALFOUR BEATTY	PROPRE	1 376 032,00	4 243 935,64	GBP	3,40
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	532 531,00	5 213 478,49	EUR	4,18
GB00BD3VFW73	CONATEC GROUP PLC	PROPRE	2 300 090,00	5 385 556,73	GBP	4,32
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	91 816,00	3 805 773,20	EUR	3,05
CH0012138530	CREDIT SUISSE GROUP AG-NOM	PROPRE	219 000,00	2 639 706,96	CHF	2,12
FR0000121725	DASSAULT AVIATION	PROPRE	2 391,00	2 797 470,00	EUR	2,24
GB00B1VNSX38	DRAX GROUP PLC	PROPRE	1 365 900,00	5 060 381,10	GBP	4,06
DK0061135753	DRILLING COMPANY OF 1972 AS	PROPRE	50 981,00	3 006 025,99	DKK	2,41
CH0023405456	DUFRY AG REG	PROPRE	40 000,00	3 532 614,69	CHF	2,83
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	280 000,00	2 779 840,00	EUR	2,23
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	495 805,00	6 495 045,50	EUR	5,21
NO0010816093	ELKEM ASA	PROPRE	1 185 222,00	2 976 881,39	NOK	2,39
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	64 271,00	3 920 531,00	EUR	3,14
FR0012789949	EUROPCAR MOBILITY GROUP SA	PROPRE	985 430,00	4 270 853,62	EUR	3,42
FR0000064164	EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	PROPRE	10 169,00	1 169 435,00	EUR	0,94
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	91 816,00	4 607 326,88	EUR	3,69
GB00B2QPKJ12	FRESNILLO PLC-W/I	PROPRE	585 010,00	4 418 894,48	GBP	3,54
FR0004035913	ILIAD	PROPRE	55 089,00	6 365 533,95	EUR	5,10
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	72 889,00	2 746 457,52	EUR	2,20
FR0000130213	LAGARDERE	PROPRE	183 632,00	3 567 969,76	EUR	2,86
FR0010451203	REXEL	PROPRE	201 121,00	2 382 278,25	EUR	1,91

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000031684	ROTHSCHILD AND CO SCA	PROPRE	73 453,00	1 880 396,80	EUR	1,51
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	22 036,00	3 162 166,00	EUR	2,53
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	330 537,00	6 002 551,92	EUR	4,81
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	383 082,00	4 612 307,28	EUR	3,70
GB0001500809	TULLOW OIL PLC	PROPRE	2 002 934,00	1 512 450,90	GBP	1,21
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	4 011 482,00	6 946 199,02	GBP	5,57
GB0009465807	WEIR GROUP	PROPRE	247 903,00	4 415 191,78	GBP	3,54
Total Action				***123 198 131,80***		***98,74***
Total Valeurs mobilieres				***123 198 131,80***		***98,74***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-75 192,19	EUR	-0,06
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	1 526 970,02	EUR	1,22
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	9 418,68	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				***1 461 196,51***		***1,17***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-63 076,39	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 472,93	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-64 549,32***		***-0,05***
Total Liquidites				***1 396 647,19***		***1,12***
Coupons						
Action						
GB00BH4EUR39	VODAFONE GROUP	ACHLIG	4 011 482,00	180 516,69	EUR	0,14
Total Action				***180 516,69***		***0,14***
Total Coupons				***180 516,69***		***0,14***
Total ECHIQUIER AGRESSOR PEA				**124 775 295,68**		**100,00**

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, I et F :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Actions D :

Affectation du résultat net : capitalisation et/ou distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation et/ou distribution.

Objectif de gestion

ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES a pour objectif, dans une approche patrimoniale, de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Exane ECI Euro coupons réinvestis (indicateur publié par Exane, représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles de la zone euro), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.

Indicateur de référence

L'indice ECI zone euro (Exane Convertible Index) est l'indice convertible calculé par la société EXANE et représentatif de l'évolution des convertibles de la zone euro. La performance de l'indicateur est calculée coupons nets réinvestis. Il est disponible sur Morningstar, Bloomberg et sur le site internet d'Exane (www.exane.com).

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence. Il ne s'agit pas d'une gestion indicielle.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire qui consiste à sélectionner principalement des obligations convertibles, échangeables et titres assimilés émis par des sociétés ou Etats de la zone Europe afin de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres.

Il a pour objectif d'offrir une exposition aux marchés des convertibles via un profil d'investissement défensif :

- Distance au plancher obligataire modéré ;
- Sélection de titres avec un rendement à maturité élevé tout en mesurant le risque de signature ;
- Sensibilité taux comprise entre 0 et 5 ;

Le compartiment respectera les contraintes suivantes, hormis 3 émetteurs qui pourront dépasser les ratios définis ci-dessous et pour moins de 20% de l'actif du Compartiment :

Lors de l'introduction en portefeuille, les pondérations, par position, sont limitées en fonction de la qualité de signature (notation

officielle S&P, Moody's et Fitch) ou du risque sous-jacent :

- Obligations notées B ; Maximum 2.5% par émetteur ;
- Obligations notées BB ; Maximum 5% par émetteur ;
- Obligations notées BBB ; Maximum 10% par émetteur.

La sélection des sous-jacents ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de la notation et repose également sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché.

Le compartiment est investi au minimum à 70% en obligations convertibles, obligations échangeables et assimilées. Il ne pourra pas investir en actions mais pourra détenir des actions provenant de la conversion d'obligations dans la limite de 10% de l'actif.

Il pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré, français et étrangers aux fins de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et risque action dans la limite de 100% de son actif.

Il est investi au minimum à 70% en instruments de taux dont le siège social de l'émetteur se situe en Europe. Ainsi, 30% des actifs pourront être investis dans des émetteurs situés hors zone Europe ; les pays émergents ne pourront en aucun cas représenter plus de 10% des actifs.

Le gestionnaire pourra investir dans des obligations convertibles ou échangeables ou assimilées et des titres de créances non-notés.

Les titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) c'est-à-dire de notation officielle inférieure à BBB- ou équivalents chez Moodys et Fitch sont limités à 20% de l'actif net. En cas de dépassement passif (dégradation de rating) le retour à la limite des 20% se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs et des conditions de marché.

Les titres de créances (notamment les obligations convertibles) qui disposeront d'une note respecteront les contraintes de notation selon l'agence Standard & Poor's ou notation équivalente dans d'autres agences de notation (Moody's et Fitch).

La sélection des sous-jacents ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de la notation et repose également sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché.

Le compartiment sera investi en instruments de taux uniquement libellés en €.

Il pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA européens respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier :

- Soit pour diversifier les types d'investissements selon l'orientation des marchés, à travers des OPCVM ou FIA spécialisés sur la classe d'actifs convertibles ;
- Soit pour rémunérer la trésorerie du Compartiment, à travers des OPCVM ou FIA monétaires.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

- Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : le Compartiment peut détenir les actions issues d'une conversion dont le pourcentage correspondant sera en tout état de cause inférieur à 10 % de l'actif. La vente de ces actions se fera rapidement en tenant compte de l'intérêt des porteurs et des conditions de marché. Il n'y aura ni répartition géographique, ni sectorielle prédéfinie.
- La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par petites/moyennes/grandes capitalisations.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le compartiment est investi dans des obligations convertibles ou échangeables, au minimum à hauteur de 70% de l'actif net.

- Type d'émetteurs et répartition géographique : le portefeuille est investi entre 70% et 100% de l'actif net dans des émetteurs (entités publiques et/ou privées) dont le siège social est situé en Europe. Il pourra aussi détenir jusqu'à 30% de son actif net dans des émetteurs dont le siège social est situé en dehors de l'Europe avec un maximum de 10% de l'actif en titres d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays émergent. Il n'y aura pas de répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique.
- Nature juridique des instruments utilisés : le compartiment investit en instruments de taux libellés en euros : obligations convertibles ou échangeable ou tous titres assimilables, dont les caractéristiques les exposent aux variations des actions sous-jacentes (obligations convertibles en actions, obligations à bon de souscription d'action, …), ainsi qu'en titres de créances négociables.
- Niveau de risque crédit envisagé : Le gestionnaire pourra investir dans des obligations convertibles ou échangeables, ou tous titres assimilables, et des titres de créances non notés.

Les titres jugés spéculatif à haut rendement « High Yield » (notation officielle inférieure à BBB- ou tout autre équivalent chez Moodys et Fitch) seront limités à 20% de l'actif net.

En cas de dépassement passif (dégradation de rating), le retour à la limite des 20% se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs et des conditions de marché. Il est précisé que les titres non notés pourront présenter les mêmes risques que les titres notés High Yield par les agences de rating.

La sélection des sous-jacents ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de la notation et repose également sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché.

Le compartiment pourra détenir des obligations convertibles synthétiques jusqu'à 20% maximum de l'actif net.

Duration : La duration sera en moyenne de 0 à 5 ans. La Société de Gestion pourra investir de façon opportuniste sur des durations plus longues ou plus courtes en fonctions des conditions de marché.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

Dans la limite d'une fois l'actif net, le compartiment pourra intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers. Le gestionnaire interviendra sur les risques de taux, ainsi que sur le risque action.

Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des actifs :

- en couverture, par la vente de contrats à terme, achat d'options (put), vente de swap.

- en exposition, par l'achat de contrats à terme, achat d'options (call), achat de swap.

L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion du Compartiment.

Au global, les principaux dérivés utilisés seront

- des dérivés de taux (dans un but de couverture jusqu'à 100% et dans un but d'exposition jusqu'à 50%),

- des dérivés actions (dans un but de couverture jusqu'à 100% et dans un but d'exposition jusqu'à 50%).

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site www.lfde.com et repose sur le principe de sélection des meilleures contreparties situées dans l'OCDE.

Les contreparties sélectionnées pour l'utilisation des dérivés seront très majoritairement des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement situés dans l'OCDE.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant interviendra sur le risque de taux et sur le risque action.

Il pourra prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille dans la limite de 100% de l'actif net.

Les éventuels titres intégrant des dérivés détenus en portefeuille seront les suivants :

des warrants sur actions : utilisés pour augmenter l'exposition au risque action du portefeuille dans la limite de 10 % de l'actif net ; des bons et droit de souscription ;

des obligations convertibles synthétiques (jusqu'à 20% de l'actif).

L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Informations relatives aux garanties financières

Afin de réduire le risque de contrepartie découlant de l'exposition à des instruments financiers à terme, le Compartiment pourra mettre en place des garanties financières avec les contreparties qui répondront aux critères d'exigences imposés par la société de gestion.

Les garanties financières pourront être reçues en numéraire et/ou en titres d'états.

Les garanties financières reçues en espèces seront détenues en dépôt conformément aux règles d'éligibilité applicables aux OPC et/ou investies de façon diversifiée dans des obligations d'Etat de haute qualité qui, lors de leur achat, présentent une notation émanant d'une agence de notation reconnue au minimum AA (Standard & Poor's, Fitch) ou Aa3 (Moody's), ou des notations équivalentes par d'autres agences de notation et/ou investies dans des OPC monétaires court terme et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension.

Les garanties financières pourront également être reçues en titres d'états. Les titres ainsi reçus ou transmis en garantie pourront avoir une décote conformément aux critères établis :

- par les chambres de compensation pour les instruments financières dont la compensation est obligatoire ; ou

- par la société de gestion conformément à la législation applicable pour les instruments financières dont la compensation n'est pas obligatoire.

La décote sera basée notamment mais non exclusivement sur la notation des contreparties élaborée par des agences de notation ou par la société de gestion et la durée restant dû des titres.

Contrat constituant des garanties financières : Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque actions :

ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES est investi, directement ou indirectement, sur un ou plusieurs marchés.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

Ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque de volatilité :

Ce risque est lié à la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse, soit pour des raisons spécifiques, soit du fait de l'évolution générale des marchés. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte durée, plus il est dit volatile et donc plus risqué. L'évolution de la volatilité de l'action sous-jacente à un impact direct sur la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles. Une baisse de la volatilité peut provoquer une baisse des cours des obligations convertibles et par conséquent une baisse de la valeur liquidative de l'OPC

Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme :

Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100 % maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action D : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action F : Souscripteurs « fondateurs »
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à toute personne désireuse de s'exposer aux marchés de taux et d'actions au travers notamment d'obligations convertibles et capables d'assumer les pertes éventuelles liées à cette exposition.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de 3 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 3 avril 2018.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Les convertibles réalisent une bonne année 2019 portées par des marchés actions en forte hausse (+25% pour le SX5E). Les nouvelles macroéconomiques liées aux avancées du Brexit et surtout, aux négociations entre la Chine et les US sont venus apporter de la volatilité aux cours. Dans ce climat d'incertitude, les banques centrales sont venues en appui, conservant des politiques très accommodantes et tirant les taux longs vers des points bas historiques (-0.71% pour le 10ans allemand en août). Le profit défensif d'Echiquier Altarocca Convertibles lui a permis de s'affranchir d'une partie de cette volatilité : les convertibles au profil action ont été réduites au fur et à mesure de l'année au profit de souches plus mixtes, garantissant une plus forte convexité au fonds.

Le plus important contributeur à la performance du fonds est Cellnex qui, grâce à de nombreuses acquisitions convainc le marché de son rôle de consolidateur du marché des tours télécom. Les souches 2026 et 2028 rapportent ainsi 111 bp à la performance. A l'inverse UBISOFT déçoit à la suite d'un très important avertissement sur ses résultats lié à l'échec du lancement du dernier opus de Ghost Recon Breakpoint.

Le marché primaire est resté dynamique : 34 émissions pour 17 Mds€ sont venues compenser les remboursements anticipés et les arrivées à maturité. Notons que les nouvelles souches restent très diversifiées avec les habitués du marché Orpea, JPM ou encore Air France, qui se mêlent aux nouveaux entrants comme Edenred, TakeAway ou encore Neoen.

Principaux mouvements

VEOLIA ENVIRONNEMENT CV 0.000% 15/03/2021	Vente
RAG / EVONIK CV 0% 02/2021	Vente
VEOLIA CV 0.000% 01/01/2025	Achat
RAG / EVONIK CV 0% 10/2024	Achat
ADIDAS CV 0.05% 09/23	Vente

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Echiquier Altarocca Convertibles	FR0011672799	4.91%
Echiquier Altarocca Convertibles	FFR0011672815	5.96%
Echiquier Altarocca Convertibles	GFR0013340965	5.86%
Echiquier Altarocca Convertibles	IFR0011672807	5.54%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas de parts d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;

> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;

- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;

> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**203 894 549,64**	**212 489 932,12**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	203 894 549,64	212 489 932,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**42 168,31**	**45 825,26**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	42 168,31	45 825,26
Comptes financiers	**3 899 914,66**	**13 168 416,37**
Liquidités	3 899 914,66	13 168 416,37
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**207 836 632,61**	**225 704 173,75**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	205 698 063,40	221 795 551,90
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 829 506,52	4 164 739,86
• Résultat de l'exercice	-770 017,74	-430 415,26
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**207 757 552,18**	**225 529 876,50**
Instruments financiers	**-**	**-**
• **Opérations de cession sur instruments financiers**	-	-
• **Opérations temporaires sur titres financiers**		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **Contrats financiers**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**79 080,43**	**174 297,25**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	79 080,43	174 297,25
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**207 836 632,61**	**225 704 173,75**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 961,35	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	795 696,90	1 212 441,30
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**801 658,25**	**1 212 441,30**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-32 442,65	-58 792,41
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-32 442,65**	**-58 792,41**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**769 215,60**	**1 153 648,89**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 625 652,03	-1 624 775,27
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-856 436,43**	**-471 126,38**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	86 418,69	40 711,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-770 017,74**	**-430 415,26**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
• Les contrats :
- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l''OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 1,40% TTC max
		Action G 0,85% TTC max
Frais administratifs externes à la société de gestion		Action I, D 0,80% TTC max
		Action F 0,40% TTC max

Frais facturés à l''OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Actions A, D, F, G et I 10% TTC de la surperformance positive par rapport à l'indice de référence ECI Euro

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Lorsque la performance du compartiment excède celle de l'indice de référence (ECI Euro), la part variable représentera 10% TTC maximum de cette différence. Les frais de gestion variables sont prélevés annuellement lors de la clôture de l'exercice.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social. A titre exceptionnel, la première période de référence portera sur période allant de la création du compartiment jusqu'au 31/03/2015.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du compartiment à l'évolution au-delà de celle de l'indicateur de référence (indice ECI zone euro) et de l'actif d'un compartiment de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

Dans le cas d'une sous-performance du compartiment (nette de frais de gestion) par rapport à l'indice de référence, la provision pour frais de gestion variables sera réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Les frais de gestion variables sont prélevés annuellement à chaque clôture de l'exercice, hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de partie variable.

Ainsi, les frais de gestion variables sont définitivement acquis à la société de gestion à la fin de chaque clôture de l'exercice du compartiment et lors de chaque rachat pour le prorata qui correspond aux actions rachetées.

Ces frais (partie fixe + partie variable) sont provisionnés à chaque établissement de la valeur liquidative et seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

La méthode de calcul des frais variables (commission de surperformance) est disponible auprès de la société de gestion sur simple demande.

Devise de comptabilité

Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

annexes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, I et F :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Actions D :

Affectation du résultat net : capitalisation et/ou distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation et/ou distribution.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**225 529 876,50**	**371 474 523,73**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	36 847 374,03	27 877 355,48
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-66 738 254,76	-161 383 053,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 367 739,18	15 019 842,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 643 919,87	-9 964 688,01
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-83,61
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	10 251 173,53	-17 022 893,54
- Différence d'estimation exercice N	*3 296 374,09*	*-6 954 799,44*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-6 954 799,44*	*10 068 094,10*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-856 436,43	-471 126,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**207 757 552,18**	**225 529 876,50**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	203 894 549,64	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	203 894 549,64	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 899 914,66
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	2 996 520,00	83 195 989,52	54 386 881,32	63 315 158,80
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 899 914,66	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**42 168,31**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	40 210,00
Souscription à recevoir	1 958,31
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**79 080,43**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	42 954,04
Frais provisionnes	36 126,39
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action D / FR0012612497	-	-	-	-
Action F / FR0011672815	10 088	11 517 431,08	15 931,698	18 007 020,55
Action G / FR0013340965	-	-	-	-
Action I / FR0011672807	21 844,969	23 661 088,79	34 278,893	37 386 281,39
Action A / FR0011672799	15 447,357	1 668 854,16	105 121,978	11 344 952,82
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action D / FR0012612497		-		-
Action F / FR0011672815		-		-
Action G / FR0013340965		-		-
Action I / FR0011672807		-		-
Action A / FR0011672799		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action D / FR0012612497		-		-
Action F / FR0011672815		-		-
Action G / FR0013340965		-		-
Action I / FR0011672807		-		-
Action A / FR0011672799		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action D / FR0012612497		-		-
Action F / FR0011672815		-		-
Action G / FR0013340965		-		-
Action I / FR0011672807		-		-
Action A / FR0011672799		-		-

annexes

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action D / FR0012612497	-
Action F / FR0011672815	**0,40**
Action G / FR0013340965	**0,53**
Action I / FR0011672807	**0,80**
Action A / FR0011672799	**1,40**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action D / FR0012612497	-
Action F / FR0011672815	**1 797,19**
Action G / FR0013340965	-
Action I / FR0011672807	**965,99**
Action A / FR0011672799	**113,55**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-770 017,74	-430 415,26
Total	**-770 017,74**	**-430 415,26**

Action D / FR0012612497	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	**-**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action F / FR0011672815	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-35 108,36	67 115,92
Total	**-35 108,36**	**67 115,92**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0013340965	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-0,54	-0,28
Total	**-0,54**	**-0,28**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0011672807	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-468 550,08	-257 906,08
Total	**-468 550,08**	**-257 906,08**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action A / FR0011672799	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-266 358,76	-239 624,82
Total	**-266 358,76**	**-239 624,82**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 829 506,52	4 164 739,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**2 829 506,52**	**4 164 739,86**

Action D / FR0012612497	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	**-**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action F / FR0011672815	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 028 029,64	1 430 544,59
Total	**1 028 029,64**	**1 430 544,59**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013340965	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,83	1,29
Total	**1,83**	**1,29**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011672807	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 450 473,83	2 105 631,93
Total	**1 450 473,83**	**2 105 631,93**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action A / FR0011672799	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	351 001,22	628 562,05
Total	**351 001,22**	**628 562,05**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 3 avril 2018.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
Actif net	**207 757 552,18**	225 529 876,50	371 474 523,73	305 006 339,70	296 001 273,11

Action D / FR0012612497 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : -

	31.12.2019	31.12.2018	29.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
Nombre d'actions en circulation	**-**	-	-	6 500,000	3 500,000
Valeur liquidative	**-**	-	-	1 024,48	973,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	1,76
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-**	-	-	6,61	-0,86

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action F / FR0011672815 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
Nombre d'actions en circulation	**65 081,351**	70 925,049	101 621,049	97 682,549	111 190,305
Valeur liquidative	**1 159,71**	1 094,45	1,149.01	1 131,81	1 070,20
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**15,25**	21,11	15,36	11,30	19,90

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013340965 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
Nombre d'actions en circulation	**1,00**	1,00	-	-	-
Valeur liquidative	**101,41**	95,8	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**1,29**	1,01	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011672807 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
Nombre d'actions en circulation	**95 924,381**	108 358,305	190 482,291	136 345,461	128 025,834
Valeur liquidative	**1 110,28**	1 052,00	1 107,79	1 095,62	1 039,72
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**10,23**	17,05	10,32	7,14	14,88

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action A / FR0011672799 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
Nombre d'actions en circulation	**235 925,131**	325 599,752	396 602,116	350 379,383	379 168,668
Valeur liquidative	**109,26**	104,15	110,17	109,61	104,57
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,35**	1,19	0,37	0,14	0,87

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
XS1434160971	AIRBUS GROUP SE CV 14/06/2021	PROPRE	6 500 000,00	6 962 150,00	EUR	3,35
XS1238034695	AMERICA MOVIL SAB DE CV CONV 28/05/2020	PROPRE	3 000 000,00	2 996 520,00	EUR	1,44
FR0013457942	ATOS SE 0% CV 06/11/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 196 360,00	EUR	0,58
XS1268574891	BENI STABILI SPA CONV 0.875% 31/01/2021 REIT	PROPRE	5 800 000,00	5 957 001,59	EUR	2,87
XS2021212332	CELLNEX TELECOM SA 0.5% CV 05/07/2028	PROPRE	8 900 000,00	9 950 256,42	EUR	4,79
XS1466161350	CITIGROUP GLOB MKT FND L 0.5% CV 04/08/2023	PROPRE	3 400 000,00	3 839 346,11	EUR	1,85
XS1492150260	CO ECONOMICA DELTA SA CV 1.00% 01/12/2023	PROPRE	5 000 000,00	4 964 258,20	EUR	2,39
BE0002259282	COFINIMMO CV 0.1875% 15/09/2021	PROPRE	34 000,00	5 157 528,00	EUR	2,48
DE000A2G87D4	DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	PROPRE	8 200 000,00	8 398 183,25	EUR	4,04
DE000A2GS377	DEUTSCHE WOHNEN SE 0.6% 05/01/2026	PROPRE	6 700 000,00	7 102 784,73	EUR	3,42
FR0013444395	EDENRED CV 0% 06/09/2024	PROPRE	65 810,00	4 367 546,46	EUR	2,10
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	200 000,00	6 443 800,00	EUR	3,10
XS1394957309	ENI SPA CV 13/04/2022	PROPRE	2 300 000,00	2 364 492,00	EUR	1,14
DE000A2DAHU1	FRESENIUS SE & CO KGAA CV 0% 31/01/2024	PROPRE	5 900 000,00	5 824 893,00	EUR	2,80
XS1965536656	GN STORE NORD 0% CONV 21/05/2024	PROPRE	4 200 000,00	4 273 206,00	EUR	2,06
XS1373990834	GRAND CITY PROPERTIES SA 0.25% 02/03/2022	PROPRE	5 700 000,00	6 093 384,25	EUR	2,93
XS1321004118	IBERDROLA INTL BV 0% CV 11/11/2022	PROPRE	1 600 000,00	1 851 376,00	EUR	0,89
XS1322536506	INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES 0.625% CV 17/11/2022	PROPRE	7 000 000,00	7 078 099,04	EUR	3,41
XS2000719729	JP MORGAN CHASE BANK NA 0% CV 24/05/2022	PROPRE	5 200 000,00	5 719 220,00	EUR	2,75
XS2052961070	JP MORGAN CHASE CV 0% 18/09/2022	PROPRE	7 500 000,00	8 515 350,00	EUR	4,10
FR0013450483	KERING 0% CV 30/09/2022	PROPRE	3 000 000,00	3 249 060,00	EUR	1,56
FR0013266087	KORIAN SA CV 2.50% PERP DIRTY	PROPRE	80 000,00	3 941 920,00	EUR	1,90
DE000A2GSDH2	LEG IMMOBILIEN AG 0.875% CV 01/09/2025	PROPRE	2 700 000,00	3 135 890,08	EUR	1,51
FR0013300381	MAISONS DU MONDE SA 0.125% DIRTY CV 06/12/2023	PROPRE	97 000,00	4 175 462,00	EUR	2,01
XS1792361336	MORGAN STANLEY FIN LLC 0% CV 17/12/2021	PROPRE	3 800 000,00	3 797 530,00	EUR	1,83

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A2YPE76	MTU AERO ENGINES AG CV 0.05% 18/03/2027	PROPRE	4 000 000,00	4 353 624,70	EUR	2,10
FR0013451820	NEOEN SAS 1.875% CV DIRTY 07/10/2024	PROPRE	63 805,00	2 372 206,10	EUR	1,14
FR0013321429	NEXITY SA CV 0.25% 02/03/2025 DIRTY	PROPRE	100 000,00	6 963 800,00	EUR	3,35
FR0013418795	ORPEA 0.375% CONV 17/05/2027	PROPRE	24 125,00	3 922 556,13	EUR	1,89
XS1551933010	PRYSMIAN SPA CV 17/01/2022	PROPRE	6 500 000,00	6 470 230,00	EUR	3,11
DE000A2LQRA1	RAG STIFTUNG CV 0% 02/10/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 098 800,00	EUR	1,97
FR0013200995	REMY COINTREAU AS 0.125% CV 07/09/2026	PROPRE	22 686,00	3 074 338,66	EUR	1,48
FR0013344033	SAFRAN SA 0% CV 21/06/2023	PROPRE	28 200,00	4 578 693,00	EUR	2,20
DE000A1Z2G97	SALZGITTER FINANCE BV 0% CV 05/06/2022	PROPRE	1 200 000,00	1 188 432,00	EUR	0,57
FR0013218807	SEB SA CV 0.00% 17/11/2021	PROPRE	30 000,00	5 649 720,00	EUR	2,72
XS1583310807	SNAM SPA 0% CONV 20/03/2022	PROPRE	4 900 000,00	5 303 907,00	EUR	2,55
DE000SYM7787	SYMRISE AG 0.2375% CV 20/06/2024	PROPRE	3 900 000,00	4 685 726,55	EUR	2,26
XS1209185161	TELECOM ITALIA SPA CV 1.125% 26/03/2022	PROPRE	5 500 000,00	5 540 533,64	EUR	2,67
XS1377251423	TELEFONICA PARTICIPACION 0% 09/03/2021 CV	PROPRE	2 300 000,00	2 297 976,00	EUR	1,11
FR0013448412	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.00% 24/09/2024 CONV	PROPRE	29 700,00	3 566 583,90	EUR	1,72
FR0013444148	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% CV 01/01/2025	PROPRE	170 791,00	5 369 839,83	EUR	2,58
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	65 000,00	7 101 965,00	EUR	3,42
Total Obligation				***203 894 549,64***		***98,14***
Total Valeurs mobilieres				***203 894 549,64***		***98,14***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-42 954,04	EUR	-0,02
	BANQUE EUR BNPSS	PROPRE	0,00	173 739,70	EUR	0,08
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	3 726 174,96	EUR	1,79
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	1 958,31	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				***3 858 918,93***		***1,86***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-6 621,28	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-0,02	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-18 687,09	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-7 941,27	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-1 797,19	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-965,99	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-113,55	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-36 126,39***		***-0,02***
Total Liquidites				***3 822 792,54***		***1,84***
Coupons						
Obligation						
FR0013266087	KR DTY CV 2.50% PERP	ACHLIG	80 000,00	40 210,00	EUR	0,02
Total Obligation				***40 210,00***		***0,02***
Total Coupons				***40 210,00***		***0,02***
Total ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES				**207 757 552,18**		**100,00**

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

- Actions A, G, I et F :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

- Actions AD, ID :

Affectation du résultat net : capitalisation et/ou distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation et/ou distribution.

Indicateur de référence

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion du portefeuille ne consistera jamais à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Cependant, l'indice iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index qui est l'indice d'obligations subordonnées émises par des entreprises privées non financières libellées en euros, pourra être retenu à titre d'indicateur de performance a posteriori. Des informations complémentaires sur l'indice sont disponibles sur le site www.iboxx.com.

Stratégie d'investissement

1. Stratégies utilisées

Le portefeuille est géré de manière active et discrétionnaire. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses fondamentale des émetteurs et des obligations.

L'analyse fondamentale des émetteurs effectuée par la société de gestion reposera principalement sur l'analyse des comptes sociaux des émetteurs (ratios de crédit, de liquidité et de profitabilité), de leur position concurrentielle face aux marchés dans lesquels ils évoluent et des risques sous-jacents à leur activité et à leur environnement (risque pays, management, transparence de l'information et risques règlementaires).

La société de gestion pourra établir un tableau des flux de trésorerie prévisionnels qui viendra compléter son analyse fondamentale et lui permettra ainsi d'apprécier pleinement le risque afférent à l'émetteur.

L'allocation sera la suivante :

- 80% minimum d'obligations ou titres de créances subordonnés émis par des entreprises privées non-financières dites « hybrides ».

Par « hybrides », nous entendons les obligations ou titres de créances subordonnés, perpétuels ou à maturité très longue.

- Le compartiment ne pourra pas investir en obligations ou titres de créances subordonnés émis par une institution financière (banque ou assurance) de type Tier1, Coco ou Tier2….

- Les titres éligibles sont libellés en euros.

- La détention d'obligations dont les émetteurs sont non notés ou de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), est limitée à 10% maximum de l'actif net.

- La notation des émetteurs et des obligations s'apprécie lors de l'acquisition des titres. En cas de dégradation d'un émetteur dans la catégorie « spéculative » dite « high yield » ou non-notés (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), la cession du titre se fera dans les meilleurs délais en tenant compte de l'intérêt des porteurs si toutefois les contraintes évoquées ci-dessus n'étaient plus respectées.

- Les obligations en portefeuille pourront être de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) à hauteur de 100% de l'actif net, dans la mesure où les obligations subordonnées ont généralement une notation moindre par rapport à la notation des émetteurs. »

- La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le portefeuille est géré, est comprise entre 0 et 15.

- Lorsque les conditions de marché seront jugées défavorables par le gérant de manière totalement discrétionnaire, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100 % de son actif net en titres sous forme d'obligations (subordonnées ou non), de titres de créances et/ou d'instruments du marché monétaire jugées de qualité « Investment Grade » par la société de gestion, ou agence de notation.

- Le compartiment pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré, français et étrangers aux fins de couvrir le portefeuille contre le risque de taux de façon discrétionnaire selon les anticipations du gérant par l'utilisation de produits dérivés de couverture des taux souverains. L'investisseur n'est pas exposé au risque de change. Le Fonds n'a pas vocation à recourir à des TRS (Total Return Swaps).

- Le compartiment pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA européens respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

2. Les actifs (hors dérivés)

A/Les actions : Néant

B/Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le compartiment est en permanence exposé aux marchés de taux des zones euro et OCDE. Les titres éligibles sont libellés en euros.

Il est investi principalement dans des titres de dette privée (obligations subordonnées de longue maturité ou perpétuelles).

L'allocation entre les notations des différents émetteurs sera la suivante :

- La détention d'obligations dont les émetteurs sont non notés ou de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), est limitée à 10% maximum de l'actif net.

- La notation des émetteurs et des obligations s'apprécie lors de l'acquisition des titres. En cas de dégradation d'un émetteur dans la catégorie « spéculative » dite « high yield » ou non-notés (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), la cession du titre se fera dans les meilleurs délais en tenant compte de l'intérêt des porteurs si toutefois les contraintes évoquées ci-dessus n'étaient plus respectées.

- Lorsque les conditions de marché seront jugées défavorables par le gérant de manière totalement discrétionnaire, le Fonds pourra être investi jusqu'à 100 % de son actif net en titres sous forme d'obligations (subordonnées ou non), de titres de créances et/ou d'instruments du marché monétaire jugées de qualité « Investment Grade » par la société de gestion, ou agence de notation. .

L'analyse de la qualité de crédit des titres ne repose pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations de crédit émises par des agences de notation mais également sur l'analyse fondamentale des émetteurs qui est réalisée par la société de gestion. La notation s'apprécie lors de l'acquisition des titres.

Le risque de taux fait l'objet d'une couverture réalisée de façon discrétionnaire selon les anticipations du gérant.

Zone géographique du siège social des titres auxquels le portefeuille est exposé :

- de 0 à 100% de l'actif net en pays OCDE (toutes zones, dont minimum 50% de l'actif net en pays du continent européen),

- de 0 à 10% de l'actif net en pays hors OCDE.

Les pays du continent européen sont les suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaîdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, République de Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie, Ukraine, Vatican.

Les investissements en instruments de taux de pays émergents sont possibles et sont limités à 10% maximum de l'actif du fonds.

Nature juridique des instruments utilisés : titres de créance de toute nature dont notamment des obligations corporate hybrides subordonnées à maturité longue ou perpétuelles, à taux fixe ou taux variable…

Le compartiment ne pourra pas investir en obligations ou titres de créances subordonnés émis par une institution financière

(banque ou assurance) de type Tier1, Coco ou Tier2….

La duration moyenne de la majorité des obligations du portefeuille (qu'elles soient perpétuelles ou non) sera inférieure à 10 ans à la date du prochain call du titre mais le fonds investira dans certaines obligations perpétuelles.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre « 0 » et « +15 »
Devise de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	Zones Euro et OCDE : 100% max
Niveau de risque de change	Néant

3. Investissement en parts d'autres Organismes de Placement Collectifs

En vue de rémunérer sa trésorerie disponible, le Fonds peut être investi en parts et/ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou de FIA européens respectant les dispositions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier dont la classification AMF est Monétaire et/ou Monétaire court terme.

Le Fonds peut notamment souscrire dans des actions ou parts d'OPC gérés par la Société de Gestion ou une société liée.

4. Les instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, le Fonds pourra investir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers.

Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net. Le gestionnaire interviendra uniquement à des fins de couverture du risque de taux au travers de futures, options ou swaps.

Le fcompartiment n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swap).

L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site www.lfde.com et repose sur le principe de sélection des meilleures contreparties situées dans l'OCDE.

Les contreparties sélectionnées pour l'utilisation des dérivés seront très majoritairement des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement situés dans l'OCDE.

5. Titres intégrant des dérivés : néant

6. Dépôts : Néant

7. Emprunts d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires : Néant

Les coûts et frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille peuvent être déduits du revenu délivré à l'OPC (par exemple du fait de l'accord de partage des revenus). Ces coûts et frais ne devraient pas comprendre des revenus cachés. Tous les revenus découlant de ces techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects, seront restitués à l'OPC.

Parmi les entités auxquelles des coûts et frais directs et indirects peuvent être payés figurent les banques, les sociétés d'investissement, les courtiers ou intermédiaires financiers et ces entités peuvent être des parties liées à la société de gestion.

9. Informations relatives aux garanties financières

Afin de réduire le risque de contrepartie découlant de l'exposition à des instruments financiers à terme, le Compartiment pourra mettre en place des garanties financières avec les contreparties qui répondront aux critères d'exigences imposés par la société de gestion.

Les garanties financières pourront être reçues en numéraire et/ou en titres d'états.

Les garanties financières reçues en espèces seront détenues en dépôt conformément aux règles d'éligibilité applicables aux OPC et/ou investies de façon diversifiée dans des obligations d'Etat de haute qualité qui, lors de leur achat, présentent une notation émanant d'une agence de notation reconnue au minimum AA (Standard & Poor's, Fitch) ou Aa3 (Moody's), ou des notations équivalentes par d'autres agences de notation et/ou investies dans des OPC monétaires court terme et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension.

Les garanties financières pourront également être reçues en titres d'états. Les titres ainsi reçus ou transmis en garantie pourront

avoir une décote conformément aux critères établis :

- par les chambres de compensation pour les instruments financières dont la compensation est obligatoire ; ou

- par la société de gestion conformément à la législation applicable pour les instruments financières dont la compensation n'est pas obligatoire.

La décote sera basée notamment mais non exclusivement sur la notation des contreparties élaborée par des agences de notation ou par la société de gestion et la durée restant dû des titres.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme »

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur. Les garanties financières doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, secteur et émetteurs. Par dérogation, l'OPCVM sera pleinement garanti par différentes valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre (les Etats membres identifiés sont ceux de la zone Euro et justifiant d'une notation de haute qualité). L'OPCVM sera notamment garanti par des titres d'Etat (i.e : obligations d'Etats de la zone euro ayant une notation minimale « A - » selon l'agence Standard & Poor's ou agences de notation équivalentes ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

-Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque titres spéculatifs "High Yield"

Ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque de taux

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de volatilité

Ce risque est lié à la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse, soit pour des raisons spécifiques, soit du fait de l'évolution générale des marchés. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte durée, plus il est dit volatile et donc plus risqué. L'évolution de la volatilité de l'action sous-jacente à un impact direct sur la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles. Une baisse de la volatilité peut provoquer une baisse des cours des obligations convertibles et par conséquent une baisse de la valeur liquidative de l'OPC

Risque de liquidité

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme

Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100 % maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de pays emergents

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action AD : Tous souscripteurs
- Action F : Souscripteurs « fondateurs »
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action ID : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est ouvert à tous les souscripteurs souhaitant s'exposer aux marchés des obligations et des obligations corporate non-financières hybrides subordonnées.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il devra tenir compte de son patrimoine personnel et de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins trois ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 2 janvier 2018.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Le fonds Echiquier Altarocca Hybrid Bonds termine l'année avec une performance de + 9.01% sur la part A et de + 9.78% sur la part I, porté par la très bonne tenue de la classe d'actifs des hybrides corporate qui signe la meilleure performance du marché obligataire (juste derrière les subordonnées d'assurance). Le marché a en effet bénéficié à la fois d'un effet de rattrapage sur le plan de la valorisation par rapport au point bas atteint en fin 2018. De nombreux signaux positifs de la part des émetteurs ont témoigné de leur attachement sur le long terme à cette couche de capital avec des nombreux refinancements des calls courts fréquents et un assouplissement de la méthodologie S&P (encore un signe de pérennité). La recherche de rendement de la part des investisseurs sur une classe d'actifs à faible taux de défaut et de la reprise des achats d'actifs du QE de la part des banques centrales ont également largement participé à cette belle progression.

La performance du fonds Echiquier Altarocca Hybrid Bonds ressort cependant en dessous de celle de son indice de référence (2.98 points pour la part I). Certains facteurs explicatifs sont à trouver dans notre positionnement prudent au deuxième semestre avec une duration plus faible que celle de l'indice ainsi qu'une moindre exposition aux émetteurs EDF, Volkswagen et Bayer, bons performeurs sur la période, compte tenu de notre opinion de crédit prudente sur le premier et de nos contraintes ESG sur les deux derniers. L'impact négatif de la couverture résiduelle de taux sur la première partie de l'année explique le reste (-46 bps). La couverture de taux a, pour rappel, entièrement été rachetée en juillet.

L'encours du fonds à 78MEUR est stable sur l'année.

Principaux mouvements

ORANGE 4.000% 31/12/2099	Vente
TOTAL SA 2.250% 31/12/2099	Vente
TOTAL SA 1.750% 31/12/2099	Achat
ORANGE 2.375% 31/12/2099	Achat
VOLKSWAGEN INTL FIN NV 3.750% 31/12/2099	Vente

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Echiquier Altarocca Hybrid Bonds	FR0013277571	9.01%
Echiquier Altarocca Hybrid Bonds	FFR0013218005	10.00%
Echiquier Altarocca Hybrid Bonds	GFR0013340957	9.60%
Echiquier Altarocca Hybrid Bonds	IFR0013217999	9.78%
Echiquier Altarocca Hybrid Bonds	RDFR0013277597	7.24%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas de parts d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**74 294 552,83**	**77 751 683,43**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	74 294 552,83	77 715 223,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	36 460,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**62 000,00**	**660 570,04**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	62 000,00	660 570,04
Comptes financiers	**3 623 323,08**	**400 106,02**
Liquidités	3 623 323,08	400 106,02
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**77 979 875,91**	**78 812 359,49**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	77 199 479,11	77 998 333,98
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	7,22	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-839 409,59	-1 900 095,28
• Résultat de l'exercice	1 588 053,73	2 624 834,43
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**77 948 130,47**	**78 723 073,13**
Instruments financiers	**-**	**36 460,00**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	36 460,00
Autres opérations	-	-
Dettes	**31 745,44**	**52 826,36**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	31 745,44	52 826,36
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**77 979 875,91**	**78 812 359,49**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	9 936 260,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	697,08	403,30
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 213 514,67	2 944 152,26
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**2 214 211,75**	**2 944 555,56**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-13 270,53	-20 607,34
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-13 270,53**	**-20 607,34**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**2 200 941,22**	**2 923 948,22**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-549 195,61	-727 326,43
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**1 651 745,61**	**2 196 621,79**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-63 691,88	428 212,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**1 588 053,73**	**2 624 834,43**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A - Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont

complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Action A et AD 1,30% TTC max
		Action G 0,80% TTC max
Frais administratifs gestion externes à la société de gestion		Action I et ID 0,60% TTC max
		Action F 0,40% TTC max

annexes

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Actions A, AD, G, I, ID, F Une commission de surperformance de 20% est appliquée sur la différence positive entre la performance du FCP (nette des frais de gestion fixes) et la performance de l'indice de référence au prorata temporis si le compartiment a une performance positive

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Le compartiment Echiquier Altarocca Hybrid Bonds a une commission de surperformance de 20% appliquée sur la différence positive entre la performance du compartiment (nette des frais de gestion fixes) et la performance de l'indice de référence.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est de 12 mois, elle est calquée sur l'exercice du fonds.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à l'évolution au-delà de celle de l'indicateur de référence a posteriori (indice Iboxx EUR Non-Financial Subordinated Total Return Index, coupons nets réinvestis) et de l'actif d'un fonds de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La commission de surperformance fait l'objet, à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif net du jour :

- d'une provision, en cas de surperformance,

- d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations effectuées, dans le cas d'une sous-performance du compartiment.

Les frais variables sont perçus à l'issue de la période de référence.

La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion et peut être perçue mensuellement par la SGP.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le fond original, tout en bénéficiant de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du compartiment. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indice (ou objectif).

Devise de comptabilité

Euros.

annexes

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

- Actions A, G, I et F :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

- Actions AD, ID :

Affectation du résultat net : capitalisation et/ou distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation et/ou distribution.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**78 723 073,13**	**-**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	47 872 947,64	129 488 308,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-55 886 328,47	-45 810 820,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	539 204,87	4 579,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 053 425,73	-1 401 929,52
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	93 610,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-382 970,00	-769 410,00
Frais de transaction	-525,40	4 231,31
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6 451 501,84	-5 045 657,99
- Différence d'estimation exercice N	*1 405 843,85*	*-5 045 657,99*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-5 045 657,99*	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	36 460,00	-36 460,00
- Différence d'estimation exercice N	-	*-36 460,00*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-36 460,00*	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 553,02	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 651 745,61	2 196 621,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**77 948 130,47**	**78 723 073,13**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	1 874 097,84	-
Obligations à taux variable	72 420 454,99	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 874 097,84	-	72 420 454,99	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 623 323,08
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	4 760 545,33	69 534 007,50
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 623 323,08	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**62 000,00**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	62 000,00
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**31 745,44**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	20 506,55
Frais provisionnes	11 238,89
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action F / FR0013218005	4 555	4 711 324,10	3 500,1	3 677 218,72
Action G / FR0013340957	8 062,525	856 029,47	8 674,139	913 974,87
Action I / FR0013217999	38 197,877	39 955 997,99	39 083,8	40 782 197,86
Action ID / FR0013277555	1 732	1 732 000,00	-	-
Action A / FR0013277571	6 000,74	615 594,48	100 748,942	10 169 216,58
Action AD / FR0013277597	20	2 001,60	3 498,224	343 720,44
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013218005		-		-
Action G / FR0013340957		-		-
Action I / FR0013217999		-		-
Action ID / FR0013277555		-		-
Action A / FR0013277571		-		-
Action AD / FR0013277597		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013218005		-		-
Action G / FR0013340957		-		-
Action I / FR0013217999		-		-
Action ID / FR0013277555		-		-
Action A / FR0013277571		-		-
Action AD / FR0013277597		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013218005		-		-
Action G / FR0013340957		-		-
Action I / FR0013217999		-		-
Action ID / FR0013277555		-		-
Action A / FR0013277571		-		-
Action AD / FR0013277597		-		-

annexes

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action F / FR0013218005	**0,40**
Action G / FR0013340957	**0,80**
Action I / FR0013217999	**0,60**
Action ID / FR0013277555	**0,59**
Action A / FR0013277571	**1,30**
Action AD / FR0013277597	**1,30**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action F / FR0013218005	-
Action G / FR0013340957	-
Action I / FR0013217999	-
Action ID / FR0013277555	-
Action A / FR0013277571	-
Action AD / FR0013277597	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	7,22	-
Résultat	1 588 053,73	2 624 834,43
Total	**1 588 060,95**	**2 624 834,43**

Action F / FR0013218005	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	801 760,29	1 192 332,60
Total	**801 760,29**	**1 192 332,60**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0013340957	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	12 230,28	7 433,55
Total	**12 230,28**	**7 433,55**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0013217999	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	527 467,24	847 724,40
Total	**527 467,24**	**847 724,40**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action ID / FR0013277555	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	5 421,16	-
Report à nouveau de l'exercice	4,19	-
Capitalisation	-	-
Total	**5 425,35**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 732	-
Distribution unitaire	3,13	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action A / FR0013277571	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	239 999,86	570 387,24
Total	**239 999,86**	**570 387,24**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action AD / FR0013277597	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	1 172,16	6 917,76
Report à nouveau de l'exercice	5,77	38,88
Capitalisation	-	-
Total	**1 177,93**	**6 956,64**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	792	4 270,224
Distribution unitaire	1,48	1,62
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-839 409,59	-1 900 095,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-839 409,59**	**-1 900 095,28**

Action F / FR0013218005	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-379 427,67	-734 264,91
Total	**-379 427,67**	**-734 264,91**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013340957	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 945,87	-5 116,01
Total	**-6 945,87**	**-5 116,01**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

Action I / FR0013217999	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-272 309,08	-566 662,84
Total	**-272 309,08**	**-566 662,84**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action ID / FR0013277555	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	1 766,64	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	16,74	-
Capitalisation	-	-
Total	**1 783,38**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 732,00	-
Distribution unitaire	1,02	-

Action A / FR0013277571	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-181 624,36	-584 536,28
Total	**-181 624,36**	**-584 536,28**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action AD / FR0013277597	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-885,99	-9 515,24
Total	**-885,99**	**-9 515,24**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 2 janvier 2018.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	30.12.2017	-	-
Actif net	**77 948 130,47**	78 723 073,13	-	-	-

Action F / FR0013218005 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	30.12.2017	-	-
Nombre d'actions en circulation	**32 221**	31 166,1	-	-	-
Valeur liquidative	**1 068,53**	971,41	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**13,10**	14,69	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013340957 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	30.12.2017	-	-
Nombre d'actions en circulation	**5 834,395**	6 446,009	-	-	-
Valeur liquidative	**107,66**	98,23	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,90**	0,35	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013217999 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	30.12.2017	-	-
Nombre d'actions en circulation	**23 199,652**	24 085,575	-	-	-
Valeur liquidative	**1 063,77**	969,02	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**10,99**	11,66	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action ID / FR0013277555 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	30.12.2017	-	-
Nombre d'actions en circulation	**1 732**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**1 005,36**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**1,02**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**3,13**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action A / FR0013277571 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	30.12.2017	-	-
Nombre d'actions en circulation	**157 590,851**	252 339,053	-	-	-
Valeur liquidative	**104,00**	95,4	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,37**	-0,05	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action AD / FR0013277597 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	30.12.2017	-	-
Nombre d'actions en circulation	**792**	4 270,224	-	-	-
Valeur liquidative	**100,44**	93,66	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**1,48**	1,62	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-1,11**	-2,22	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
FR0013457157	ACCOR SA VAR PERP	PROPRE	1 600 000,00	1 637 811,02	EUR	2,10
FR0013425170	ARKEMA VARIBALE PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 619 905,98	EUR	2,08
XS1508392625	ATF NETHERLANDS BV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 600 000,00	1 770 357,48	EUR	2,27
XS1222591023	BERTELSMANN SE & CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	3 200 000,00	3 466 853,25	EUR	4,45
FR0011606169	CASINO GUICHARD TF/TV PERP	PROPRE	600 000,00	350 272,59	EUR	0,45
FR0013292828	DANONE SA VAR PERP	PROPRE	3 800 000,00	3 952 060,63	EUR	5,07
XS1117300837	DEUTSCHE ANNINGTON FINANCE B.V. VAR PERPETUAL	PROPRE	1 900 000,00	2 040 140,05	EUR	2,62
BE0002597756	ELIA SYSTEM OP SA NV VAR 05/09/2023	PROPRE	4 500 000,00	4 760 545,33	EUR	6,11
XS1405770907	ENBW 3.375% VAR 05/04/2077	PROPRE	1 550 000,00	1 678 191,48	EUR	2,15
XS1713463716	ENEL SPA VAR 24/11/2078	PROPRE	3 800 000,00	3 973 668,51	EUR	5,10
PTEDPKOM0034	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 30/04/2079	PROPRE	1 400 000,00	1 612 484,58	EUR	2,07
FR0013310505	ENGIE SA VAR PERP	PROPRE	1 800 000,00	1 839 713,21	EUR	2,36
DE000A2GSFF1	EVONIK INDUSTRIES AG VAR 07/07/2077	PROPRE	1 550 000,00	1 609 364,11	EUR	2,06
XS1139494493	GAS NATURAL FENOSA TF/ TV PERPETUEL	PROPRE	1 300 000,00	1 419 397,75	EUR	1,82
XS1811181566	GRAND CITY PROPERTIES SA VAR PERP	PROPRE	1 500 000,00	1 561 424,59	EUR	2,00
XS1721244371	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	2 200 000,00	2 293 412,92	EUR	2,94
XS1797138960	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	2 200 000,00	2 397 993,69	EUR	3,08
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 560 950,82	EUR	2,00
XS2069101868	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	800 000,00	819 092,44	EUR	1,05
XS1152338072	MERCK KGAA VAR 12/12/2074	PROPRE	1 200 000,00	1 260 807,44	EUR	1,62
XS2011260531	MERCK KGAA VAR 25/06/2079	PROPRE	1 100 000,00	1 136 014,42	EUR	1,46
XS1713462403	OMV AG VAR PERPETUAL 31/12/2099	PROPRE	1 400 000,00	1 530 750,59	EUR	1,96
FR0013413887	ORANGE SA VAR PERP	PROPRE	3 000 000,00	3 220 758,77	EUR	4,13
FR0013447877	ORANGE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 100 000,00	1 115 904,14	EUR	1,43
XS1115490523	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	508 000,00	547 762,80	EUR	0,70

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1720192696	ORSTED A/S VAR 24/11/20317	PROPRE	1 550 000,00	1 627 296,98	EUR	2,09
XS1207054666	REPSOL INTL FINANCE PERPETUAL	PROPRE	1 100 000,00	1 180 969,14	EUR	1,52
BE6309987400	SOLVAY SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 300 000,00	1 494 449,67	EUR	1,92
FR0012648590	SUEZ ENVIRONMENT VAR PERP	PROPRE	800 000,00	847 085,90	EUR	1,09
FR0013252061	SUEZ VAR PERP	PROPRE	1 500 000,00	1 628 647,42	EUR	2,09
XS1731823255	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	1 200 000,00	1 260 481,77	EUR	1,62
XS1795406575	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	1 100 000,00	1 156 340,92	EUR	1,48
XS1590787799	TELIA CO AB VAR 04/04/2078	PROPRE	1 900 000,00	2 049 566,13	EUR	2,63
XS1501167164	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	2 000 000,00	2 176 018,69	EUR	2,79
XS1974787480	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	2 800 000,00	2 943 139,06	EUR	3,78
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	1 800 000,00	1 857 697,57	EUR	2,38
XS1205618470	VATTENFALL AB 3% 19/03/2077	PROPRE	1 700 000,00	1 874 097,84	EUR	2,40
XS1888179477	VODAFONE GROUP PLC VAR 03/01/2079	PROPRE	2 000 000,00	2 107 020,00	EUR	2,70
XS1629658755	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	PROPRE	2 800 000,00	2 916 103,15	EUR	3,74
Total Obligation				***74 294 552,83***		***95,31***
Total Valeurs mobilieres				***74 294 552,83***		***95,31***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-20 506,55	EUR	-0,03
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	3 623 323,08	EUR	4,65
Total BANQUE OU ATTENTE				***3 602 816,53***		***4,62***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-3 018,20	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-112,14	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-3 179,52	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-228,98	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-4 677,39	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-22,66	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-11 238,89***		***-0,01***
Total Liquidites				***3 591 577,64***		***4,61***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Coupons						
Obligation						
XS1888179477	VODAFONE VAR 01/79	ACHLIG	2 000,00	62 000,00	EUR	0,08
Total Obligation				***62 000,00***		***0,08***
Total Coupons				***62 000,00***		***0,08***
Total ECHIQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS				**77 948 130,47**		**100,00**

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER ARTY

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, I et R : Affectation du résultat net : Capitalisation. / Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Action D : Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou distribution. / Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution.

Objectif de gestion

ECHIQUIER ARTY est un compartiment recherchant la performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% EONIA capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans. Le gérant du compartiment cherche à identifier le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement.

Indicateur de référence

L'indice composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% EONIA, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans peut être un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER ARTY.

L'indice EONIA est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

L'indice MSCI Europe est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

L'indice Iboxx Euro Corporate 3-5 ans est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER ARTY repose sur une gestion discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme. Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières.

Cela se traduit par des positions directionnelles à court et moyen terme sur les produits de taux et sur les actions. Il s'agit de prendre des positions dans le portefeuille sur des instruments financiers compte tenu de leur potentiel d'appréciation future.

La gestion de taux s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres –bond picking- reposant pour une large partie sur la qualité de l'émetteur et pour une moindre partie sur le caractère attractif de la rémunération du titre sélectionné.

La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres –stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un

processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne.

Sur les actions, ces choix conduisent à des achats d'actions françaises et européennes de tout secteur d'activité, principalement des valeurs de rendement.

ECHIQUIER ARTY s'interdit tout investissement sur des produits de titrisation (ABS, CDO..) ainsi que sur les dérivés de crédit négociés de gré à gré (CDS..).

ECHIQUIER ARTY ne pourra pas être exposé à plus 50 % de son actif sur le marché des actions et à 110% de son actif sur le marché de taux au travers d'investissements en direct ou des instruments financiers à terme. L'exposition globale du portefeuille à ces deux marchés ne dépassera pas 110%.

Le compartiment sera exposé au risque de change à hauteur de 20 % maximum de l'actif net.

Le niveau d'investissement global (sur les marchés de taux et d'actions) peut aller jusqu'à 110%. L'excédent au-delà de 100% n'a pas pour but d'être utilisé de manière permanente mais pour faire face à des rachats importants ou des variations importantes des marchés.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

ECHIQUIER ARTY investit sur les actions dans la limite de 50% de son actif. Le compartiment investira majoritairement sur des moyennes et grandes valeurs sans exclure le recours à des petites valeurs.

ECHIQUIER ARTY peut être investi sur des actions de tous secteurs. L'investissement en actions se fera en actions européennes en privilégiant les actions à fort dividende. Le compartiment se réserve toutefois le droit d'investir 10% maximum de son actif dans des actions cotées dans un pays de l'OCDE non européen ou non OCDE.

Le compartiment ne s'impose pas de minimum de détention en actions.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Avec un minimum d'investissement de 40 % :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe exclusivement. L'échéance maximum des titres utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans.

  Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade ou sont considérés comme tels par l'équipe de gestion. Toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 20% de son actif en titres réputés spéculatifs selon les agences de notation, ou non notés. Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

- dans des titres obligataires de la zone Europe avec 10 % maximum hors Europe. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans mais le compartiment peut être investi jusqu'à 20% dans des obligations de maturité supérieure. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés. Le compartiment peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise.

  La part des titres obligataires dont la notation est inférieure à BBB- ou considérés comme tels par l'équipe de gestion (titres réputés spéculatifs) ou ne bénéficiant pas d'une notation ne pourra pas dépasser 35% de l'actif net.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

ECHIQUIER ARTY intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés actions, de taux et de change en vue :

- d'exposer le portefeuille aux fins de satisfaire l'objectif de gestion, d'une meilleure diversification des risques et de réduction du coût des transactions sur les marchés sur lesquels le compartiment intervient.
- ou de couvrir le portefeuille aux fins de réduction du risque auquel le compartiment est exposé.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :

• Futures sur indices, actions, sur taux

• Options sur indices, sur actions, sur taux

- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectuées avec des contreparties dont la notation est équivalent ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent).

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Le compartiment s'interdit d'effectuer toute opération de swap.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

Titres intégrant des dérivés

A/ Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire

B/ Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (warrants, obligations convertibles, obligations convertibles contingentes du secteur financier, bon de souscription, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) , change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts : Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres : Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de taux :

ECHIQUIER ARTY investit 40% minimum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

ECHIQUIER ARTY investit dans instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 40 % minimum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

ECHIQUIER ARTY investit à hauteur de 50% maximum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

ECHIQUIER ARTY investit notamment en « titres spéculatifs à haut rendement / high yield ».

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées :

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes :

Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entrainer une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

- Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.
- Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.
- Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.
- Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.
- Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.
- Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action D : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée aux intermédiaires financiers autres que la société de gestion
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action R : Réservée aux intermédiaires financiers italiens

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse aux souscripteurs souhaitant s'exposer à une gestion d'avantage orientée sur les obligations et qui profite d'une flexibilité lui permettant une intervention opportuniste sur les marchés actions.
ECHIQUIER ARTY peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de

comptes. ECHIQUIER ARTY peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.
Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier ou par une société liée.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER ARTY dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés de taux et d'actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du portefeuille.
Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 13 mai 2008.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 30 mai 2008.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

En 2019 Arty est en hausse de +9.33% Part R et +9.99% Part I vs 8.42% indices (50% Iboxx, 25% MSCI eur NR, 25% Eonia)

Avec une exposition moyenne de 30%, la poche actions contribue à hauteur de 2/3 de la performance du fonds et la poche obligataire (corporate et convertibles) contribue quant à elle à hauteur de 1/3. Cette contribution inclue les couvertures qui ont eu un cout de 35bp sur la poche actions et de 50bp sur la poche taux.

Dans un contexte « Risk On » favorisé par les nouvelles mesures de soutien des banques centrales et des résultats d'entreprises globalement positifs, les indices actions ont terminé l'année au plus haut. Arty en profite pleinement en raison d'une exposition actions au plus haut en fin d'année (38% au 31/12/19). Sur l'année la poche actions affiche +28,2% de performance. En tête la croissance à +45%, le value à +18.5% et le dividende à +18.5%.

Les emprunts d'Etat restant très volatiles à l'image des mouvements du 10 ans allemand (sur le 4e trimestre : Réf 10 ans allemand de +39 bp, plus forte hausse depuis… le mois de juin 2015 !). A noter la bonne performance des hybrides à +11% (poids moyen annuel 11%) et des obligations convertibles à +5.8% (poids moyen annuel 7%). Les obligations classiques restent le socle des positions obligataires avec un poids moyen de 44% pour une performance de +5.2%.

La volatilité 52 semaines d'Arty continue de baisser pour finir au plus bas de l'année à 3.7%.

Principaux mouvements

TELE2	Achat
CREDIT SUISSE	Vente
INTERXION	Vente
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 4.250% 31/12/2099	Achat
NESTLE	Vente

ARTY	FR0010611293	9.33%
ARTY D	FR0011667989	8.18%
ARTY G	FR0013084043	9.77%
ARTY I	FR0011645555	9.99%
ARTY R	FR0011039304	8.78%

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC détient des instruments financiers à terme.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées soit :

• 3 000 parts d'ECHIQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS I

• 9 000 parts d'ECHIQUIER CONVEXITE EUROPE I

• 7 000 parts d'ECHIQUIER LUXURY I

• 6 000 parts d'ECHIQUIER QME I

• 10 000 parts d'ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I

• 700 parts d'ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS F

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;

> Point Gestion ;

> Dispositif de contrôle ;

> Stratégie de commercialisation ;

- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;

> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;

> Autres évolutions ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;

> Projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Ce rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le fonds Echiquier ARTY dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros au 31 Décembre 2019 est concerné par cette obligation.

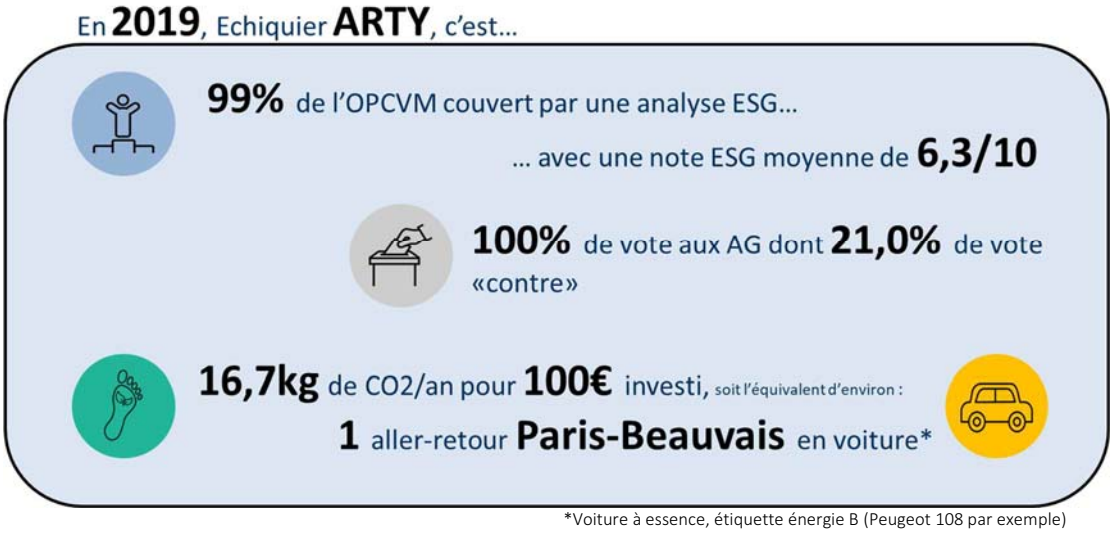

*Voiture à essence, étiquette énergie B (Peugeot 108 par exemple)
Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost, ADEME

• Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Précurseur en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR), La Financière de l'Echiquier attache depuis sa création, une importance fondamentale aux enjeux extra-financiers, et en particulier à la gouvernance des entreprises. La société a formalisé dès 2007 sa stratégie d'intégration des critères ESG dans l'évaluation des entreprises en portefeuille, avant d'être l'un des premiers signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment) de la place de Paris, en 2008.

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans le cadre d'Echiquier ARTY sont disponibles au sein de la documentation mise en ligne sur notre site internet (www.lfde.com) dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ».

L'ensemble des informations demandées par l'article 173 sont en particulier disponibles dans les différentes sections du Code de Transparence :

- Section 2 : Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
- Sections 2 et 3 : Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels
- Section 3 - Paragraphe 3.2 : Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs
- Section 3 - Paragraphe 3.4 : Principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans l'analyse
- Section 3 : Informations sur la méthodologie d'analyse ESG propriétaire ainsi que la nature des critères pris en compte dans l'analyse

• Méthodologie et résultats

Les données concernant les indicateurs environnementaux, climatiques et ceux contribuant à la transition énergétique nous sont fournies par la société Trucost. Le taux de couverture du portefeuille sur ces indicateurs est de 93%. Les données ESG sont quant à elles issues de la recherche interne de La Financière de l'Echiquier. L'indice de référence utilisé pour l'analyse est un indice composite, constitué à 75% de l'IBOXX EUR CORP 3-5A et à 25% du MSCI Europe Net Return.

Les résultats pour Echiquier ARTY sont disponibles ci-dessous :

A. Indicateurs ESG

	% des valeurs couvertes par l'analyse ESG	Note ESG moyenne	Note E moyenne	Note S moyenne	Note G moyenne
31/12/2019	99%	6,3/10	6,7/10	5,5/10	6,9/10
31/12/2018	100%	6,1/10	6,7/10	5,5/10	6,6/10
31/12/2017	74%	-	-	-	-

Source : La Financière de l'Echiquier

Au vu du faible taux de couverture pour l'année 2017, les notes ESG moyennes ne sont pas représentative du portefeuille et donc non-communiquées.

B. Empreintes carbone

Il s'agit ici de quantifier les gaz à effet de serre « embarqués » dans le portefeuille exprimés en tonnes équivalent CO2 (t eq CO2). La méthodologie pour laquelle nous avons opté comptabilise :

- Les émissions directes correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments…).
- Les émissions indirectes correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique.

- *Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA) :* La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne une mesure de l'intensité carbone permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros de CA} = \frac{\textit{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\textit{Somme des CA détenus par les titres en millions d'euros}}$$

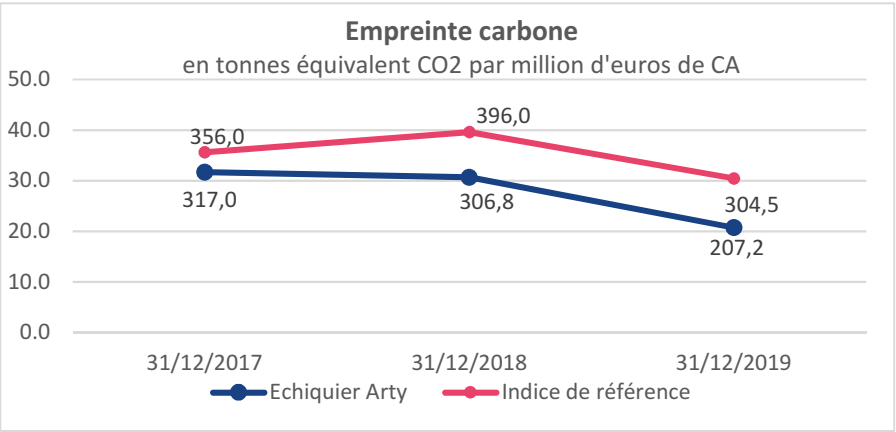

Données au 31/12/2019

Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

- *Empreinte carbone par million d'euros investi :*

La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de mesurer les émissions dont ils sont « responsables » au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille.

Empreinte carbone par million d'euros investi = $\frac{Somme\ des\ émissions\ carbone\ des\ titres\ détenus\ en\ t\ eq\ CO2}{Somme\ des\ encours\ des\ titres\ détenus\ en\ millions\ d'euros}$

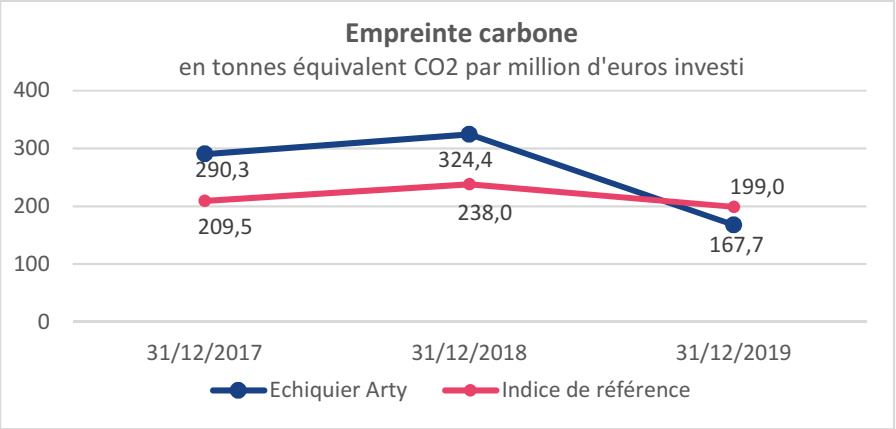

Données au 31/12/2019 Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

Quelque soit la méthode employée, l'empreinte carbone du fonds Echiquier ARTY est inférieure à celle de son indice de référence :

- La baisse de l'empreinte carbone « par million d'euros de chiffre d'affaires » s'explique notamment par la sortie au cours de l'année 2019 de **LAFARGEHOLCIM** et **ARCELOR MITTAL**, deux des dix plus gros contributeurs à l'empreinte carbone du fonds au titre de l'année 2018.

- La baisse de l'empreinte carbone « par million d'euros investi » est accentuée par la performance positive des marchés actions européens en 2019 ayant contribué à l'augmentation de la taille des capitalisations boursières des entreprises en portefeuille. Pour un million d'euros investi, cela réduit donc la proportion de capital détenue par chacun des porteurs et donc l'empreinte carbone dont ils sont « responsables ».

- *Analyse sectorielle :* Le tableau suivant donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. Il permet également d'analyser la différence d'empreinte carbone (méthode par million d'euros de chiffre d'affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l'allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres.

Secteurs GICS	Allocation du fonds	Allocation de l'indice	Int. carbone* du fonds (t eq CO2/M€)	Int. carbone* Indice (en t eq CO2/M€)	Effet allocation sectorielle	Effet sélection de titres	Effet total
Conso. Discrétionnaire	13,6%	9,3%	151,0	85,0	9,0%	-5,8%	3,2%
Conso. de base	3,2%	8,3%	214,0	305,0	0,0%	0,5%	0,5%
Energie	3,4%	4,3%	453,0	712,0	5,7%	3,8%	9,5%
Finance	19,8%	35,4%	18,0	16,0	-13,0%	-0,2%	-13,2%
Santé	7,4%	6,9%	74,0	78,0	-0,2%	0,0%	-0,2%
Industrie	11,3%	11,6%	140,0	229,0	-0,9%	1,8%	0,9%
Technologies	11,3%	2,7%	62,0	50,0	1,2%	-0,1%	1,1%
Matériaux	6,8%	4,2%	345,0	1 591,0	-43,9%	70,1%	26,2%
Immobilier	4,7%	3,9%	94,0	108,0	0,4%	0,0%	0,4%
Télécom	13,4%	6,2%	80,0	85,0	3,2%	0,2%	3,4%
Serv. aux collectivités	5,1%	7,2%	1 761,0	1 094,0	7,3%	-7,4%	-0,1%
TOTAL	100%	100%	207,2	304,5	-31,2%	62,9%	31,7%

Source : Trucost
Données au 31/12/2019
*Int.Carbone = intensité carbone

Fin 2019, le fonds Echiquier ARTY était environ **32% moins intense en carbone que son indice de référence.**

Les deux éléments qui ont eu l'**effet positif le plus important** sont :

- La sélection de titres au sein du secteur des matériaux
- La sous-pondération et la sélection de titre au sein du secteur de l'énergie (secteur très émetteur de C02)

Les deux éléments qui ont l'**effet négatif le plus important** sont :

- La sous-pondération du secteur financier (secteur peu émetteur de CO2)
- La sélection de titres au sein du secteur de services aux collectivités

- *Principaux contributeurs :* Le tableau suivant présente les dix principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds Echiquier ARTY.

	Entreprises	Empreinte carbone (t eq C02)	% de l'empreinte carbone Totale du Fonds	Intensité carbone (t eq CO2/M€ CA)	Contribution à l'empreinte carbone	Source des données
1	Engie	21 239,2	14,9%	1 442,0	-13,0%	CDP
2	Total	12 695,4	8,9%	450,0	-5,0%	CDP
3	TUI	11 554,3	8,1%	425,0	-4,3%	CDP
4	Albioma	10 698,4	7,5%	5 326,0	-7,2%	AR
5	Stora Enso	7 417,6	5,2%	1 808,0	-4,7%	CDP
6	Enel	6 847,0	4,8%	1 571,0	-4,2%	CDP
7	Evonik	5 420,5	3,8%	684,0	-2,7%	CDP
8	Svenska Cellulosa	4 136,7	2,9%	1 876,0	-2,6%	CDP
9	Smurfit Kappa	3 708,8	2,6%	1 064,0	-2,1%	CDP
10	Air Liquide	3 566,1	2,5%	1 430,0	-2,1%	CDP

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Légende :
CDP : valeur issue du Carbon Disclosure Project
AR : valeur extraite du rapport annuel

Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, à savoir les sociétés **ENGIE**, **TOTAL** et **TUI** sont responsables de **32% de l'empreinte carbone du fonds**.

C. Indicateurs de contribution à la transition énergétique

Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100.

	Echiquier ARTY	Indice de référence
Part verte / Part brune (génération d'électricité)		
% GWh venant de sources renouvelables - dites "vertes"	10,5%	21,9%
% GWh venant de sources alternatives	29,3%	44,0%
% GWh venant de sources fossiles - dites "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	60,2%	34,0%
% GWh venant du charbon	20,2%	8,2%
Part brune (extraction)		
% poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	1,3%	0,8%
% chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,8%	1,2%
dont : % chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	0,1%	0,2%
Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles (en t CO2/M€ de CA)	3 300,0*	4 050,0*

Source : Trucost – Données 31/12/2019
*Chiffres approximatifs fournis par Trucost

Le fonds Echiquier ARTY est exposé au secteur de la production d'électricité et au secteur minier au travers des sociétés suivantes : EOG RESOURCES, GLENCORE, TOTAL, NATURGY GROUP, ALBIOMA, ENEL, et ENGIE.

Les définitions de part verte et part brune sont disponibles en annexe.

D. Risques physiques

Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées. Au sein de notre démarche d'engagement développée ci-après, nous invitons les entreprises à donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées, lorsque cela nous semble pertinent.

A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise. Le portefeuille d'Echiquier ARTY investissant principalement dans des entreprises européennes, le risque physique peut apparaître modéré car le continent européen est une des zones les plus faiblement exposées au risque physique. Toutefois, les entreprises présentes dans le portefeuille, au-delà de leur siège en Europe, ont de nombreuses implantations internationales. Le risque physique peut donc s'avérer plus significatif.

De plus, une petite partie du portefeuille étant investi dans des entreprises américaines, le risque physique peut être significatif car le continent américain est davantage exposé à ces risques physiques.

Au sein du portefeuille, UNILEVER compte parmi les bons élèves en étant transparent sur ces aspects. La société publie notamment plusieurs contenus relatifs aux risques du changement climatique et des analyses de scénarios sur les impacts financiers potentiels de ces risques.

• Intégration des résultats de l'analyse

L'ensemble des facteurs présentés ci-dessus sont pris en compte dans notre analyse. Dans certains cas, ils peuvent même être déterminants pour l'investissement ou le désinvestissement dans une valeur.

Pour Echiquier ARTY, le bon profil ESG (dont la note ESG de 7,5/10) de LONZA et KERRY GROUP a été un facteur déterminant dans la décision d'investissement.

• Dialogue actionnarial

En complément de l'analyse ESG des sociétés, La Financière de l'Echiquier a développé au fil des années une démarche de dialogue actionnarial aboutie, à la fois via l'engagement et le vote aux assemblées générales.

Pour en savoir plus, les documents suivants sont consultables sur le site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ») :

- La politique de vote et d'engagement, permettant de comprendre la manière dont nous appréhendons le sujet.
- Le rapport de vote et d'engagement, donnant le résultat et l'impact de nos activités de dialogue actionnarial.

GLOSSAIRE

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ISR – Investissement Socialement Responsable *[Source AFG]* **:** L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Emissions directes et indirectes prises en compte dans le calcul des empreintes carbone :

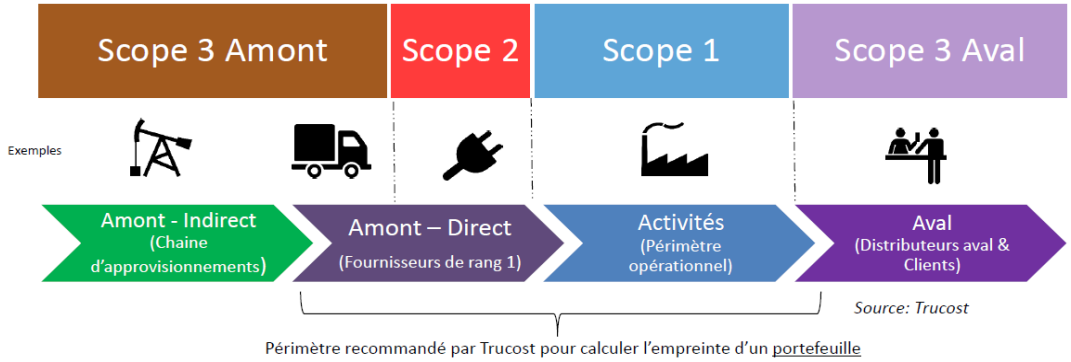

Tonnes Equivalent CO2 (t eq CO2) : Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO2 comme référence.

⇨ Tonnes de CO2 d'un gaz = Quantité du gaz x Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)

Le PRG est un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO2.

Emissions Absolues « détenues » *[Source Trucost]* : Il s'agit de la méthode de calcul de base servant aux 2 méthodes de mesure d'empreintes carbone détaillées plus bas.

⇨ Emissions Carbone détenues **par titre** = (Emissions scope 1 et scope 2 et 3 amont premier cercle du titre en tonnes d'équivalent CO2 x Encours du titre détenu en portefeuille en millions d'euros) / Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros

⇨ Emissions carbone détenues **dans le portefeuille** = Somme des émissions carbone détenues par titre en t eq CO2

Part brune : part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon.

Part verte : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz).

Stranded Assets *[Source Novethic]* **:** Se traduit en français par « actifs échoués » ou « actifs bloqués ». Il s'agit d'une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**957 142 473,42**	**1 217 470 110,79**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	349 675 322,52	321 024 855,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	572 136 787,04	816 037 631,93
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	34 858 717,80	79 521 302,19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	471 646,06	886 321,47
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**2 430 328,02**	**42 866 515,94**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 430 328,02	42 866 515,94
Comptes financiers	**29 725 010,85**	**36 378 132,88**
Liquidités	29 725 010,85	36 378 132,88
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**989 297 812,29**	**1 296 714 759,61**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	997 233 131,55	1 268 669 329,89
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	47,92	4,40
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 655 070,23	-29 813 811,16
• Résultat de l'exercice	9 338 794,05	15 056 975,34
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**987 916 903,29**	**1 253 912 498,47**
Instruments financiers	**471 646,06**	**886 321,47**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	471 646,06	886 321,47
Autres opérations	-	-
Dettes	**909 262,94**	**41 915 939,67**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	909 262,94	41 915 939,67
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**989 297 812,29**	**1 296 714 759,61**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	56 819 025,92	127 264 606,27
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	23 387,63	69,14
• Produits sur actions et valeurs assimilées	10 279 823,74	13 442 058,46
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	16 314 133,43	27 173 807,68
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**26 617 344,80**	**40 615 935,28**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-191 683,21	-91 799,69
• Autres charges financières	-10 658,26	-12 697,21
Total (II)	**-202 341,47**	**-104 496,90**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**26 415 003,33**	**40 511 438,38**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-15 275 976,31	-21 976 816,06
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**11 139 027,02**	**18 534 622,32**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 800 232,97	-3 477 646,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**9 338 794,05**	**15 056 975,34**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
• Les contrats :
- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Action A + D 1,50 % TTC max
		Action G 1,10% TTC max
Frais administratifs externes à la société de gestion		Action I 0,90% TTC max
		Action R 2,00% TTC max (1)
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(2)

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(1) Les 2% intègrent une commission de distribution de 0,5% maximum.

(2) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Devise de comptabilité

Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, I et R : Affectation du résultat net : Capitalisation. / Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Action D : Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou distribution. / Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**1 253 912 498,47**	**1 493 789 726,36**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	132 829 806,75	519 933 665,91
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-499 976 868,40	-616 553 283,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 626 402,41	29 428 769,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-46 924 172,55	-57 102 164,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	6 771 215,85	5 961 340,91
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-18 178 810,17	-12 064 305,74
Frais de transaction	-769 561,37	-963 576,21
Différences de change	3 017 380,02	3 463 569,26
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	109 489 980,46	-128 181 262,08
- Différence d'estimation exercice N	*28 199 246,47*	*-81 290 733,99*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-81 290 733,99*	*46 890 528,09*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 065 484,59	-2 175 722,19
- Différence d'estimation exercice N	*471 646,06*	*-593 838,53*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-593 838,53*	*1 581 883,66*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-85 479,79	-158 882,06
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 139 027,02	18 534 622,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**987 916 903,29**	**1 253 912 498,47**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	77 548 050,52	-
Obligations à taux fixe	370 608 266,59	-
Obligations à taux variable	123 980 469,93	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	45 009 360,00	-	11 809 665,92	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	448 156 317,11	-	123 980 469,93	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	29 725 010,85
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	45 009 360,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	30 444 379,62	124 485 246,56	203 109 986,26	214 097 174,60
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29 725 010,85	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	45 009 360,00
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	GBP	Autres devises
Actif Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	58 877 187,53	33 276 461,49	25 823 314,26	30 896 859,24
Obligations et valeurs assimilées	11 681 096,52	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	165 808,46	-	-	-
Comptes financiers	32 537,13	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	11 809 665,92	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**2 430 328,02**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	1 362 577,46
Depots de garantie (verses)	820 250,56
Coupons a recevoir	247 500,00
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**909 262,94**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	607 001,17
Frais provisionnes	302 261,77
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010611293	63 096,925	98 491 796,34	255 948,449	398 098 092,02
Action D / FR0011667989	645,166	675 214,26	4 646,694	4 822 746,48
Action G / FR0013084043	2 260,872	2 443 181,88	9 352,906	9 897 957,78
Action I / FR0011645555	25 273,86	30 119 301,83	64 408,967	75 771 614,34
Action R / FR0011039304	736,559	1 100 312,44	7 646,869	11 386 457,78
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		3 255,25		-
Action D / FR0011667989		-		-
Action G / FR0013084043		-		-
Action I / FR0011645555		-		-
Action R / FR0011039304		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		3 255,25		-
Action D / FR0011667989		-		-
Action G / FR0013084043		-		-
Action I / FR0011645555		-		-
Action R / FR0011039304		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		-		-
Action D / FR0011667989		-		-
Action G / FR0013084043		-		-
Action I / FR0011645555		-		-
Action R / FR0011039304		-		-

annexes

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010611293	**1,50**
Action D / FR0011667989	**1,50**
Action G / FR0013084043	**1,10**
Action I / FR0011645555	**0,90**
Action R / FR0011039304	**2,00**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010611293	-
Action D / FR0011667989	-
Action G / FR0013084043	-
Action I / FR0011645555	-
Action R / FR0011039304	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**34 858 717,80**
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	47,92	4,40
Résultat	9 338 794,05	15 056 975,34
Total	**9 338 841,97**	**15 056 979,74**

Action A / FR0010611293	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 449 305,48	10 844 565,03
Total	**6 449 305,48**	**10 844 565,03**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action D / FR0011667989	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	50 084,31	104 198,52
Report à nouveau de l'exercice	3,17	82,03
Capitalisation	-	-
Total	**50 087,48**	**104 280,55**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	5 479,684	9 481,212
Distribution unitaire	9,14	10,99
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0013084043	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	213 098,28	351 230,67
Total	**213 098,28**	**351 230,67**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0011645555	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 553 094,67	3 597 396,81
Total	**2 553 094,67**	**3 597 396,81**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action R / FR0011039304	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	73 256,06	159 506,68
Total	**73 256,06**	**159 506,68**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 655 070,23	-29 813 811,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-18 655 070,23**	**-29 813 811,16**

Action A / FR0010611293	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-14 440 663,35	-23 448 157,79
Total	**-14 440 663,35**	**-23 448 157,79**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0011667989	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-111 831,96	-224 228,36
Total	**-111 831,96**	**-224 228,36**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

Action G / FR0013084043	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-327 697,17	-547 507,34
Total	**-327 697,17**	**-547 507,34**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011645555	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 394 036,98	-4 921 571,14
Total	**-3 394 036,98**	**-4 921 571,14**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action R / FR0011039304	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-380 840,77	-672 346,53
Total	**-380 840,77**	**-672 346,53**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 30 mai 2008.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**987 916 903,29**	1 253 912 498,47	1 493 789 726,36	1 077 247 105,52	1 210 549 038,50

Action A / FR0010611293 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**469 745,276**	662 596,8	681 615,263	500 382,545	591 038,126
Valeur liquidative	**1 626,86**	1 488,06	1 636,5	1 550,27	1 483,59
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-17,01**	-19,02	38,87	65,02	42,89

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0011667989 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**5 479,684**	9 481,212	9 821,729	4 952,281	5 070,961
Valeur liquidative	**1 078,21**	996,67	1 109,33	1 072,02	1 048,28
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**9,14**	10,99	13,16	21,73	22,38
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	0,457	0,339	0,204
Capitalisation unitaire*	**-20,40**	-23,64	13,33	23,48	8,21

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013084043 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**15 602,512**	22 694,546	27 336,005	510,405	1
Valeur liquidative	**1 114,38**	1 015,23	1 112,03	1 049,16	1 000,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-7,34**	-8,64	30,80	47,80	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011645555 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**148 369,346**	187 504,453	248 110,607	235 717,324	270 621,164
Valeur liquidative	**1 215,34**	1 104,99	1 207,92	1 137,46	1 082,04
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-5,66**	-7,06	35,65	54,08	36,68

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R / FR0011039304 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**13 051,57**	19 961,88	23 872,278	18 506,203	24 823,596
Valeur liquidative	**1 539,18**	1 414,91	1 563,91	1 488,91	1 432,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-23,56**	-25,69	29,57	55,45	34,23

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	37 500,00	7 034 632,52	USD	0,71
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	65 000,00	8 203 000,00	EUR	0,83
FR0000060402	ALBIOMA	PROPRE	300 000,00	7 800 000,00	EUR	0,79
US01609W1027	ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	PROPRE	36 000,00	6 802 316,26	USD	0,69
FR0000033219	ALTAREA REIT	PROPRE	30 000,00	6 075 000,00	EUR	0,61
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	5 200,00	8 560 149,67	USD	0,87
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	100 000,00	7 271 000,00	EUR	0,74
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	25 000,00	6 592 500,00	EUR	0,67
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	85 000,00	7 628 989,44	GBP	0,77
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	350 000,00	7 804 849,27	GBP	0,79
CH0012138530	CREDIT SUISSE GROUP AG-NOM	PROPRE	800 000,00	9 642 765,17	CHF	0,98
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	300 000,00	4 371 000,00	EUR	0,44
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	480 000,00	6 288 000,00	EUR	0,64
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	650 000,00	9 360 000,00	EUR	0,95
US26875P1012	EOG RESOURCES	PROPRE	110 000,00	8 208 106,90	USD	0,83
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	260 000,00	7 074 600,00	EUR	0,72
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	130 000,00	6 523 400,00	EUR	0,66
ES0171996087	GRIFOLS SA	PROPRE	165 000,00	5 185 950,00	EUR	0,52
FR0004035913	ILIAD	PROPRE	85 000,00	9 821 750,00	EUR	0,99
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	167 393,00	5 343 873,14	SEK	0,54
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	400 000,00	8 124 000,00	EUR	0,82
NL0009693779	INTERXION	PROPRE	90 000,00	6 719 732,74	USD	0,68
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	65 000,00	7 221 500,00	EUR	0,73
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX SA	PROPRE	100 000,00	2 382 500,00	EUR	0,24
FR0000130213	LAGARDERE	PROPRE	375 000,00	7 286 250,00	EUR	0,74

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	14 000,00	4 548 029,87	CHF	0,46
ES0176252718	MELIA HOTEL INTL	PROPRE	900 000,00	7 074 000,00	EUR	0,72
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	60 000,00	8 429 398,66	USD	0,85
FR0000120685	NATIXIS	PROPRE	1 700 000,00	6 728 600,00	EUR	0,68
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	65 000,00	6 264 210,29	CHF	0,63
SE0008321293	NIBE INDUSTRIER AB SHS B	PROPRE	490 000,00	7 578 738,85	SEK	0,77
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	190 000,00	9 831 312,56	DKK	1,00
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	350 000,00	4 592 000,00	EUR	0,46
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	325 000,00	7 299 500,00	EUR	0,74
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	20 000,00	5 776 093,59	CHF	0,58
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	55 000,00	7 968 997,77	USD	0,81
IT0004712375	SALVATORE FERRAGAMO	PROPRE	375 000,00	7 031 250,00	EUR	0,71
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	85 000,00	10 227 200,00	EUR	1,04
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	400 000,00	7 264 000,00	EUR	0,74
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	400 000,00	5 186 000,00	EUR	0,52
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	900 000,00	8 142 934,69	SEK	0,82
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	50 000,00	7 045 362,57	CHF	0,71
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	700 000,00	8 428 000,00	EUR	0,85
FR0000120271	TOTAL	PROPRE	195 000,00	9 594 000,00	EUR	0,97
DE000TUAG000	TUI	PROPRE	500 000,00	5 700 000,00	EUR	0,58
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	175 000,00	4 518 500,00	EUR	0,46
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	6 000 000,00	10 389 475,55	GBP	1,05
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	40 000,00	5 153 853,01	USD	0,52
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	120 000,00	7 578 000,00	EUR	0,77
Total Action				***349 675 322,52***		***35,40***
Obligation						
FR0013233384	ACCOR 1.25% 25/01/2024	PROPRE	6 000 000,00	6 323 259,45	EUR	0,64
DE000A1YCQ29	ALLIANZ SE TV PERPETUAL	PROPRE	1 600 000,00	1 866 183,17	EUR	0,19
FR0013266525	ALTAREA 2.25% 05/07/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 634 585,25	EUR	1,08
XS1322048619	AMADEUS CAP MARKT 1.625% 17/11/2021	PROPRE	2 500 000,00	2 575 141,87	EUR	0,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1501162876	AMADUES CAP MARKET 0.125% 06/10/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 004 887,92	EUR	0,20
XS1238034695	AMERICA MOVIL SAB DE CV CONV 28/05/2020	PROPRE	3 000 000,00	2 996 520,00	EUR	0,30
FR0011791391	AREVA SA 3.125% 20/03/2023	PROPRE	6 600 000,00	7 189 152,61	EUR	0,73
FR0011560986	AREVA 3.25% 04/09/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 100 993,61	EUR	0,31
XS1134541306	AXA TF-2024 / TV PERPETUAL	PROPRE	8 000 000,00	9 127 740,98	EUR	0,92
XS0876682666	AXA 5.5% PERP	PROPRE	7 248 000,00	6 698 683,75	USD	0,68
XS1043535092	BANCO SANTANDER SA VAR PERP	PROPRE	5 000 000,00	5 075 013,46	EUR	0,51
ES0213679HN2	BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	PROPRE	7 000 000,00	7 091 135,60	EUR	0,72
XS0548803757	BANQUE FED CRED MUTUEL 4% 22/10/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 080 356,28	EUR	0,21
XS0207764712	BANQUEFEDERATIVEDUCREDITMUTUELT F/TVPERP	PROPRE	8 000 000,00	6 319 124,00	EUR	0,64
XS1678372472	BBVA 0.75% 11/09/2022	PROPRE	3 000 000,00	3 059 298,20	EUR	0,31
XS2002532567	BECTON DICKINSON EURO 0.632% 04/06/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 044 124,10	EUR	0,31
XS1268574891	BENI STABILI SPA CONV 0.875% 31/01/2021 REIT	PROPRE	2 700 000,00	2 773 086,95	EUR	0,28
XS1698714000	BENI STABILI SPA 1.625% 17/10/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 110 866,23	EUR	0,21
XS1222591023	BERTELSMANN SE & CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	2 000 000,00	2 166 783,28	EUR	0,22
XS1222594472	BERTELSMANN SE AND CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	2 000 000,00	2 279 290,49	EUR	0,23
XS1747444245	BMW FINANCE NV 0.375% 10/07/2023	PROPRE	4 000 000,00	4 052 774,10	EUR	0,41
XS1046827405	BNP PARIBAS TF/TV 20/03/2026	PROPRE	6 000 000,00	6 336 549,02	EUR	0,64
XS1247508903	BNP PARIBAS 6.125% PERP	PROPRE	5 500 000,00	6 174 327,20	EUR	0,62
FR0013233426	BOLLORE SA 2% 25/01/2022	PROPRE	7 000 000,00	7 328 401,64	EUR	0,74
FR0012018851	BPCE TF/TV 08/07/26	PROPRE	3 000 000,00	3 155 818,36	EUR	0,32
US05578UAA25	BPCE 5.7% 22/10/2023	PROPRE	5 000 000,00	4 982 412,77	USD	0,50
FR0013460607	BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	PROPRE	2 000 000,00	2 048 055,62	EUR	0,21
FR0013201084	BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	PROPRE	2 600 000,00	2 688 842,14	EUR	0,27
FR0013327962	CAPGEMINI SE 1% 18/10/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 149 255,30	EUR	0,42
FR0011606169	CASINO GUICHARD TF/TV PERP	PROPRE	4 000 000,00	2 335 150,58	EUR	0,24
XS2021212332	CELLNEX TELECOM SA 0.5% CV 05/07/2028	PROPRE	4 000 000,00	4 472 025,36	EUR	0,45
XS1551726810	CELLNEX TELECOM SA 2.875% 18/04/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 497 613,99	EUR	0,46
XS1678966935	CNH INDUSTRIAL FIN EUR S 1.75% 12/09/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 234 932,02	EUR	0,43
FR0013213832	CNP ASSURANCES 1.875% 20/10/2022	PROPRE	6 000 000,00	6 304 873,28	EUR	0,64

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BE0002259282	COFINIMMO CV 0.1875% 15/09/2021	PROPRE	56 000,00	8 494 752,00	EUR	0,86
FR0010905133	CREDIT AGRICOLE SA 4.5% 30/06/2020	PROPRE	6 000 000,00	6 136 794,78	EUR	0,62
FR0013258936	CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31/05/2024	PROPRE	8 500 000,00	8 859 815,22	EUR	0,90
CH0343366842	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 17/07/2025	PROPRE	3 300 000,00	3 442 117,84	EUR	0,35
XS0972523947	CREDIT SUISSE 5.75% 18/09/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 403 130,77	EUR	0,75
DE000A2G87D4	DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 169 180,82	EUR	0,73
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	150 000,00	4 832 850,00	EUR	0,49
FR0013413556	ELIS SA 1.75% 11/04/2024	PROPRE	4 500 000,00	4 733 893,77	EUR	0,48
FR0013318094	ELIS SA 1.875% 15/02/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 109 302,19	EUR	0,21
XS1550149204	ENEL FINANCE INTL NV 1% 16/09/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 161 152,57	EUR	0,42
XS1937665955	ENEL FINANCE INTL NV 1.5% 21/07/2025	PROPRE	3 400 000,00	3 642 737,15	EUR	0,37
FR0013310505	ENGIE SA VAR PERP	PROPRE	3 000 000,00	3 066 188,69	EUR	0,31
FR0013431244	ENGIE SA VAR PERP	PROPRE	2 500 000,00	2 558 618,51	EUR	0,26
XS1119021357	EXOR SPA 2.5% 08/10/2024	PROPRE	7 000 000,00	7 707 438,36	EUR	0,78
XS1785467751	FAURECIA 2.625% 15/06/2025	PROPRE	5 800 000,00	6 059 796,50	EUR	0,61
XS1954697923	FCA BANK SPA IRELAND 1.25% 21/06/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 033 203,99	EUR	0,10
FR0013457405	FFP 1.875% 30/10/2026	PROPRE	3 500 000,00	3 505 214,71	EUR	0,35
XS1388625425	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 3.750% 29/03/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 321 057,05	EUR	0,23
XS1088515207	FIAT FINANCE & TRADE 4.75% 15/07/2022	PROPRE	2 000 000,00	2 277 124,81	EUR	0,23
XS1048568452	FIAT FINANCE AND TRADE LTD S.A 4.75% 22/03/2021	PROPRE	1 800 000,00	1 973 839,08	EUR	0,20
XS1987729412	FNAC DARTY SA 1.875% 30/05/2024	PROPRE	1 300 000,00	1 348 345,38	EUR	0,14
XS1013955379	FRESENIUS FINANCE 3% 01/02/21	PROPRE	3 000 000,00	3 136 850,00	EUR	0,32
XS2084510069	FRESENIUS MEDICAL CARE A 0.25% 29/11/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 500 358,61	EUR	0,15
DE000A2DAHU1	FRESENIUS SE & CO KGAA CV 0% 31/01/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 949 080,00	EUR	0,40
XS1026109204	FRESENIUS 4% 01/02/2024	PROPRE	3 288 000,00	3 829 727,23	EUR	0,39
XS1139494493	GAS NATURAL FENOSA TF/ TV PERPETUEL	PROPRE	4 000 000,00	4 367 377,70	EUR	0,44
XS1718393439	GAS NATURAL FENOSA FINAN 0.875% 15/05/2025	PROPRE	3 000 000,00	3 110 491,07	EUR	0,31
XS1113441080	GEMALTO NV 2.125% 23/09/2021	PROPRE	7 000 000,00	7 271 754,92	EUR	0,74
XS1489184900	GLENCORE FINANCE EUROPE 1.875% 13/09/2023	PROPRE	4 000 000,00	4 207 230,82	EUR	0,43
XS1965536656	GN STORE NORD 0% CONV 21/05/2024	PROPRE	3 000 000,00	3 052 290,00	EUR	0,31

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1598757760	GRIFOLS SA 3.2% 01/05/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 234 787,78	EUR	0,73
FR0013066669	HAVAS 1.875% 08/12/20	PROPRE	3 000 000,00	3 043 025,90	EUR	0,31
FR0013287273	ILIAD SA 1.5% 14/10/2024	PROPRE	8 100 000,00	8 154 186,34	EUR	0,83
FR0013065372	ILIAD SA 2.125% 05/12/2022	PROPRE	3 500 000,00	3 644 003,10	EUR	0,37
XS1935128956	IMMOFINANZ AG 2.625% 27/01/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 244 026,16	EUR	0,33
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	5 200 000,00	5 411 296,17	EUR	0,55
FR0013281946	INGENICO GROUP SA 1.625% 13/09/2024	PROPRE	3 500 000,00	3 564 444,37	EUR	0,36
FR0012817542	INGENICO GROUP 0% 26/06/2022 CONV	PROPRE	30 000,00	5 165 010,00	EUR	0,52
FR0011912872	INGENICO 2.5% 20/05/2021	PROPRE	3 100 000,00	3 254 391,69	EUR	0,33
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	2 800 000,00	2 816 477,31	EUR	0,29
XS1636000561	INTESA SANPAOLO SPA 0.875% 27/06/2022	PROPRE	5 000 000,00	5 108 811,75	EUR	0,52
XS1077772538	INTESA SANPAOLO 2% 18/06/2021	PROPRE	3 000 000,00	3 119 322,95	EUR	0,32
XS2069101868	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	2 400 000,00	2 457 277,33	EUR	0,25
FR0013286838	LA BANQUE POSTALE 1% 16/10/2024	PROPRE	6 000 000,00	6 193 730,82	EUR	0,63
FR0013262912	LAGARDERE SCA 1.625% 21/06/2024	PROPRE	4 500 000,00	4 583 574,84	EUR	0,46
FR0013153160	LAGARDERE 2.75% 13/04/2023	PROPRE	8 000 000,00	8 570 729,62	EUR	0,87
XS1685653302	LONDON STOCK EXCHANGE PL 0.875% 19/09/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 030 954,15	EUR	0,10
FR0013300381	MAISONS DU MONDE SA 0.125% DIRTY CV 06/12/2023	PROPRE	80 000,00	3 443 680,00	EUR	0,35
XS1110430193	NCORE FINANCE (EUROPE) S.A. 1.625% 18/01/2022 EMTN	PROPRE	5 000 000,00	5 193 060,96	EUR	0,53
FR0013451820	NEOEN SAS 1.875% CV DIRTY 07/10/2024	PROPRE	100 000,00	3 717 900,00	EUR	0,38
FR0013321429	NEXITY SA CV 0.25% 02/03/2025 DIRTY	PROPRE	50 000,00	3 481 900,00	EUR	0,35
XS1028599287	ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	PROPRE	9 000 000,00	10 982 481,78	EUR	1,11
FR0013245586	PEUGEOT SA 2% 23/03/2024	PROPRE	5 200 000,00	5 625 715,76	EUR	0,57
FR0011502830	PLASTIC OMNIUM 2.875% 29/0/20	PROPRE	2 900 000,00	2 994 258,32	EUR	0,30
XS1551933010	PRYSMIAN SPA CV 17/01/2022	PROPRE	6 000 000,00	5 972 520,00	EUR	0,60
XS1980189028	PSA BANQUE FRANCE 0.5% 12/04/2022	PROPRE	700 000,00	709 683,72	EUR	0,07
XS0954910146	RABOBANK NEDERLAND 3.875% 25/07/2023	PROPRE	2 100 000,00	2 403 999,44	EUR	0,24
FR0013241361	RCI BANQUE SA 1.375% 08/03/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 083 136,12	EUR	0,21
FR0013053055	RCI BANQUE SA 1.375% 17/11/2020	PROPRE	5 000 000,00	5 075 528,55	EUR	0,51
FR0013230737	RCI BAQUE SA 0.75% 12/01/2022	PROPRE	5 700 000,00	5 799 265,89	EUR	0,59

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1199964575	RYANAIR LTD 1.125% 10/03/2023	PROPRE	4 000 000,00	4 137 722,30	EUR	0,42
XS1413580579	SANTAN CONSUMER FINANCE 1% 26/05/2021	PROPRE	3 600 000,00	3 682 424,07	EUR	0,37
XS1212470972	SCHAEFFLER FINANCE BV 3.25% 15/05/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 161 473,33	EUR	0,42
FR0013201308	SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.25% 09/09/2024	PROPRE	3 000 000,00	3 031 417,05	EUR	0,31
FR0012199123	SCOR TF/TV PERP	PROPRE	2 400 000,00	2 793 413,25	EUR	0,28
FR0013259116	SEB SA 1.5% 31/05/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 167 933,77	EUR	0,42
FR0013059417	SEB SA 2.375% 25/11/2022	PROPRE	6 000 000,00	6 369 244,43	EUR	0,64
XS1555147369	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.375% 01/02/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 343 791,11	EUR	0,44
XS0867620725	SOCIETE GENERALE TF/TV PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	2 171 139,02	EUR	0,22
XS1110558407	SOCIETE GENERALE TF/TV 16/09/2026	PROPRE	2 000 000,00	2 090 021,11	EUR	0,21
XS1718306050	SOCIETE GENERALE 0.5% 13/01/2023	PROPRE	3 400 000,00	3 448 426,25	EUR	0,35
XS1538867760	SOCIETE GENERALE 1% 01/04/2022	PROPRE	4 000 000,00	4 120 193,22	EUR	0,42
XS1209185161	TELECOM ITALIA SPA CV 1.125% 26/03/2022	PROPRE	6 500 000,00	6 547 903,39	EUR	0,66
XS1551678409	TELECOM ITALIA SPA 2.5% 19/07/2023	PROPRE	4 000 000,00	4 281 541,64	EUR	0,43
XS0874864860	TELEFONICA EMISIONES SAU 3.987% 23/01/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 476 746,03	EUR	0,35
XS1731823255	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	3 000 000,00	3 151 204,43	EUR	0,32
FR0013346822	TELEPERFORMANCE 1.875% 02/07/2025	PROPRE	9 600 000,00	10 333 223,61	EUR	1,05
XS2058556296	THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.125% 01/03/2025	PROPRE	3 000 000,00	2 974 453,36	EUR	0,30
DE000A2BPET2	THYSSENKRUPP AG 1.375% 03/03/2022	PROPRE	7 000 000,00	7 128 421,31	EUR	0,72
DE000A2AAPF1	THYSSENKRUPP AG 2.750% 08/03/2021	PROPRE	5 000 000,00	5 219 830,60	EUR	0,53
XS1501167164	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	5 000 000,00	5 440 046,72	EUR	0,55
XS1974787480	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	8 000 000,00	8 408 968,74	EUR	0,85
XS1504103984	TUI AG 2.125% 26/10/2021	PROPRE	5 000 000,00	5 144 480,74	EUR	0,52
FR0012658094	UNIBAIL 0% 01/01/2022 CV	PROPRE	6 000,00	2 078 352,00	EUR	0,21
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	4 000 000,00	4 128 216,83	EUR	0,42
IT0005087116	UNICREDIT SPA FRN 03/05/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 062 486,67	EUR	0,71
XS0986063864	UNICREDIT SPA TF-2020 / TV 28/10/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 210 503,83	EUR	0,43
XS1566100977	UNILEVER NV 0.375% 14/02/2023	PROPRE	6 000 000,00	6 115 730,96	EUR	0,62
FR0013444148	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% CV 01/01/2025	PROPRE	160 000,00	5 030 560,00	EUR	0,51
FR0013220399	VIVENDI SA 1.125% 24/11/2023	PROPRE	2 500 000,00	2 598 173,77	EUR	0,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1692348847	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.25% 05/10/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 012 014,26	EUR	0,30
FR0013213709	WENDEL SA 1.00% 20/04/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 306 091,80	EUR	1,04
FR0013448032	WORLDLINE SA FRANCE 0.25% 18/09/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 982 043,50	EUR	0,40
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	40 000,00	4 370 440,00	EUR	0,44
Total Obligation				***572 136 787,04***		***57,91***
O.P.C.V.M.						
FR0010458265	ECHIQUIER LUXURY I CAP	PROPRE	7 000,00	1 593 690,00	EUR	0,16
FR0013217999	ECHIQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS PART I	PROPRE	3 000,00	3 191 010,00	EUR	0,32
FR0010383448	ECHIQUIER CONVEXITE EUROPE PART I	PROPRE	9 000,00	13 129 740,00	EUR	1,33
FR0013133618	ECHIQUIER QME ACT I	PROPRE	6 000,00	6 199 620,00	EUR	0,63
FR0013390564	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	10 000,00	9 996 119,80	EUR	1,01
FR0013423365	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS F	PROPRE	700,00	748 538,00	EUR	0,08
Total O.P.C.V.M.				***34 858 717,80***		***3,53***
Total Valeurs mobilieres				***956 670 827,36***		***96,84***
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,00	-403 920,00	EUR	-0,04
	APPEL MARGE USD	PROPRE	0,00	-67 726,06	USD	-0,01
Total APPELS DE MARGES				***-471 646,06***		***-0,05***
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-607 001,17	EUR	-0,06
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	29 692 473,72	EUR	3,01
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	32 537,13	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	1 362 577,46	EUR	0,14
Total BANQUE OU ATTENTE				***30 480 587,14***		***3,09***
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	0,00	165 808,46	USD	0,02
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	654 442,10	EUR	0,07
Total DEPOSIT DE GARANTIE				***820 250,56***		***0,08***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-251 694,76	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 948,19	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-4 166,13	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-35 631,17	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-8 821,52	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-302 261,77***		***-0,03***
Total Liquidites				***30 526 929,87***		***3,09***
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
EC180320	EURO FX 0320	ACHLIG	94,00	67 726,06	USD	0,01
Total Change (Livraison du sous-jacent)				***67 726,06***		***0,01***
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX100320	EURO BUND 0320	VENLIG	-264,00	403 920,00	EUR	0,04
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				***403 920,00***		***0,04***
Total Futures				***471 646,06***		***0,05***
Coupons						
Action						
GB00BH4EUR39	VODAFONE GROUP	ACHLIG	5 500 000,00	247 500,00	EUR	0,03
Total Action				***247 500,00***		***0,03***
Total Coupons				***247 500,00***		***0,03***
Total ECHIQUIER ARTY				**987 916 903,29**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-déc.

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 1 093 788 392,66

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,50	% TTC
Actions D	1,50	% TTC
Actions G	1,10	% TTC
Actions I	0,90	% TTC
Actions R	2,00	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part ARTY Actions A: 1,50 % TTC

Fortune moyenne de la part ARTY pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 846 087 062,22

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	18 077 197,26	6 702 058,30	12 688 356,81
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	18 077 197,26	6 702 058,30	12 688 356,81

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(12688356.81/846087062.22)*100

1,50 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ARTY Actions D :	1,50	% TTC
Fortune moyenne de la part ARTY pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	7 387 779,89	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	178 806,39	60 792,91	110 741,66
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	178 806,39	60 792,91	110 741,66

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(110741.66/7387779.89)*100

1,50 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ARTY Actions G :	1,10	% TTC
Fortune moyenne de la part ARTY pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	18 511 359,00	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	358 307,18	109 109,16	203 540,41
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	358 307,18	109 109,16	203 540,41

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(203540.41/18511359.00)*100

1,10 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ARTY Actions I :	0,90	% TTC
Fortune moyenne de la part ARTY pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	196 609 299,90	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	2 707 625,37	889 582,54	1 769 580,28
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 707 625,37	889 582,54	1 769 580,28

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(1769580.28/196609299.90)*100

0,90 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ARTY Actions R :	2,00	% TTC
Fortune moyenne de la part ARTY pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	25 192 891,65	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	654 879,86	269 589,12	503 757,15
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	654 879,86	269 589,12	503 757,15

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(503757.15/25192891.65)*100

2,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER CONVEXITE EUROPE

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, I :

Affectation du résultat net : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Action D :

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou distribution.

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution.

Objectif de gestion

ECHIQUIER CONVEXITÉ EUROPE met en œuvre une gestion active d'obligations convertibles européennes afin de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence «Exane Convertibles Index Europe».

Indicateur de référence

A titre de comparaison a posteriori, l'investisseur peut se référer à l'indice de référence «Exane Convertibles Index Europe» (code EECIEECI). Cet indice est représentatif de la performance des obligations convertibles européennes coupons réinvestis. Il est calculé en euros.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

Le compartiment une stratégie de gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'obligations convertibles. Il est essentiellement investi en obligations convertibles européennes dites « mixtes » et de titres assimilés.

Les obligations convertibles permettent en général de profiter de la hausse des actions tout en bénéficiant de la protection que représente la composante obligataire du titre. Elles présentent également un profil de rendement « dissymétrique » car elles captent une plus grande partie de l'appréciation des marchés, qu'elles n'en subissent la baisse.

L'accent est mis sur les obligations convertibles dites « mixtes », car elles permettent d'optimiser cette dissymétrie. En effet, plus que d'autres, elles sont suffisamment sensibles, de par leur delta, aux variations des marchés actions pour chercher à profiter de la hausse quand elle se produit. Elles conservent toutefois un plancher actuariel suffisamment proche pour qu'il constitue une protection en cas de baisse des marchés. Ces titres dont la convexité est forte, sont ainsi particulièrement attractifs compte tenu de leur capacité à capter de la performance en cas de marchés favorables et à atténuer les baisses dans le cas contraire.

Afin de maximiser le couple rendement/risque, cette gestion suit un processus précis et fait l'objet de contrôles systématiques. Le processus de gestion conjugue plusieurs approches complémentaires :

Une allocation globale concernant l'exposition aux marchés actions, aux taux d'intérêt, à la volatilité et au crédit Une sélection de sous-jacent action

Une sélection des convertibles selon leurs caractéristiques permettant une optimisation de la performance et du risque lié au sous-jacent.

Ainsi, le processus combine des analyses fondamentales et quantitatives et s'appuie sur une analyse spécifique aux obligations convertibles. Il s'inscrit en outre dans un cadre rigoureux d'analyse des facteurs sectoriels et de la sensibilité aux marchés action.

En effet, dans la recherche de performance de cette stratégie, l'accent est mis sur la composante « actions » des obligations convertibles tout autant que sur les aspects obligataires (duration, crédit) : les gérants vont sélectionner des titres dont ils pensent que l'action sous-jacente va s'apprécier et le crédit rester stable ou s'améliorer. Cette appréciation par les gérants du risque de crédit lié à chaque émetteur faisant partie intégrante du processus de gestion, le compartiment ne se fixe pas de limite particulière en termes de notations externes. Ainsi, les investissements dans des titres non notés ou « à haut rendement » peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif du compartiment.

Dans le cadre du choix plus spécifique des sous-jacents, à une approche macro-économique succède une analyse qui mêle approches fondamentale et quantitative.

Ainsi, le processus combine des analyses fondamentales et quantitatives et s'appuie sur une analyse spécifique aux obligations convertibles. Il s'inscrit en outre dans un cadre rigoureux d'analyse des facteurs sectoriels et de la sensibilité aux marchés action.

En effet, dans la recherche de performance de cette stratégie, l'accent est mis sur la composante « actions » des obligations convertibles tout autant que sur les aspects obligataires (duration, crédit) : les gérants vont sélectionner des titres dont ils pensent que l'action sous-jacente va s'apprécier et le crédit rester stable ou s'améliorer. Cette appréciation par les gérants du risque de crédit lié à chaque émetteur faisant partie intégrante du processus de gestion, le compartiment ne se fixe pas de limite particulière en termes de notations externes. Ainsi, les investissements dans des titres non notés ou « à haut rendement » peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif du compartiment.

Dans le cadre du choix plus spécifique des sous-jacents, à une approche macro-économique succède une analyse qui mêle approches fondamentale et quantitative.

Une base de données et de « scoring » permet le balayage de l'univers de référence. Les actions sont ainsi notées par le gérant en fonction de leur valorisation, de leur qualité, de leur croissance et de leur momentum. Cette analyse se veut dynamique puisque effectuée selon des horizons différents.

L'étape suivante consiste à trouver les obligations convertibles dont les caractéristiques reflètent et optimisent le portefeuille cible préalablement défini.

Dans ce cadre, plusieurs critères permettent de sélectionner les obligations convertibles constituant le portefeuille.

Minimisation de la prime de conversion Minimisation du risque de perte Minimisation du prix de l'option contingente Minimisation du risque de crédit

L'actif du compartiment est en permanence exposé entre 60 et 100% en obligations convertibles et titres assimilés européens. Le compartiment est exposé aux autres pays de l'OCDE (hors UE) à hauteur de 20% maximum de l'actif. Dans ce cadre entre aussi l'exposition synthétique créée par les gérants et visant à répliquer le profil de risque d'une convertible. Un tel profil de risque peut par exemple être obtenu par un investissement dans un TCN ou une obligation classique et dans une option sur action.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif directement en actions, une telle limite n'étant susceptible d'être approchée que dans des situations d'attente d'investissement ou très particulières : marché des convertibles plus cher que celui des actions, obligations converties en actions, … La majeure partie du temps l'investissement direct en actions est accessoire.

Les allocations géographique et sectorielle au sein des différents marchés européens sont effectuées au gré du gérant. La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt est maintenue dans l'intervalle [0 ; 7].

Les gérants peuvent investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM lorsqu'ils le considèrent utile à la stratégie de gestion ou pour rémunérer des liquidités.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour intervenir sur les différents types de risques du portefeuille : change (cf. ci-dessous), actions et taux en couverture/exposition (notamment pour répliquer le profil de risque d'une obligation convertible et gérer la sensibilité aux taux), et crédit uniquement en achat de protection (CDS mono-signature ou sur indice)

Le compartiment intervient de préférence sur les marchés à terme organisés (présence d'une chambre de compensation), mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré.

Il a pour politique de neutraliser autant que possible le risque de change lié aux investissements dans des actifs libellés en devises autres que l'euro. Il peut aussi prendre en compte le risque de change implicite apparaissant par exemple lorsqu'une convertible et son sous-jacent ne sont pas libellés dans la même devise. A titre accessoire, le gérant peut créer une exposition nette à une devise, notamment lorsqu'elle fait partie de son indice de référence.

En tout état de cause, la somme absolue des expositions nettes sensibles (i.e. supérieures à 1%) aux devises autres que l'euro est maintenue inférieure à 10% de l'actif net.

Le risque global lié aux contrats financiers du compartiment est mesuré selon la méthode de l'engagement et reste inférieur à une fois l'actif net.

Les actifs (hors dérivés)

Pour toutes les catégories d'actifs envisagées ci-après le gérant peut investir sans contraintes sectorielles ou géographiques (au sein de l'Europe) spécifiques.

Les actions :

Dans la limite de 10% le portefeuille pourra être investi directement en actions européennes.

Une telle limite n'est susceptible d'être approchée que dans des situations d'attente d'investissement ou très particulières : marché des convertibles plus cher que celui des actions, ou encore cas techniques. La majeure partie du temps l'investissement direct en actions est accessoire.

Les cas techniques sont par exemples lorsque les actions sont détenues :

- à l'issue de la conversion des obligations convertibles
- à l'issue de l'échange des obligations échangeables
- à l'issue d'un rappel de la part de l'émetteur
- à l'issue d'un remboursement en action de la part de l'émetteur
- dans l'attente de la construction d'une obligation convertible synthétique.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'actif du compartiment est investi en permanence entre 60 et 100 % de l'actif net en obligations convertibles et assimilés européens. Dans ce cadre entre aussi l'exposition synthétique créée par les gérants et visant à répliquer le profil de risque d'une convertible. Un tel profil de risque peut par exemple être obtenu par un investissement dans un TCN et dans une option sur action.

Les émetteurs de ces instruments sont indifféremment des personnes de droit privé ou des personnes de droit public domiciliées en Europe, ou dont les groupes parents le sont, ou dont les sous-jacents sont cotés sur les marchés européens. Ces obligations, généralement émises sur des maturités de 3-5 ans, sont entre autres :

- Obligations convertibles en actions. Seront également visées les obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'action (OCABSA), les obligations convertibles à faible coupon et à prime de remboursement, les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ;
- Obligations indexées sur les variations d'indice ;
- Obligations remboursables en actions (ORA, ORANE, ORABSA) ;
- Obligations échangeables contre des actions ;
- Obligations à bons de souscription d'actions (OBSA, OBSAR).

Le compartiment peut investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise.

Il peut aussi investir dans des TCN, notamment pour placer sa trésorerie court-terme.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour intervenir sur les différents types de risques du portefeuille. Le compartiment intervient de préférence sur les marchés à terme organisés (présence d'une chambre de compensation), mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettent une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou ont un coût de négociation inférieur. Il peut utiliser tous les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel.

Principaux types d'emplois et instruments susceptibles d'être utilisés en fonction des risques concernés :

- Risque action : en couverture ou pour répliquer le profil de risque d'une obligation convertible ; les instruments sont surtout des options et des futures.
- Risque de taux : essentiellement pour réduire ou aménager la sensibilité du portefeuille ; les instruments sont surtout des futures ou des swaps.
- Risque de crédit : en achat de protection uniquement, au moyen de CDS mono-signature ou sur indices.
- Risque de change : le compartiment a pour politique de neutraliser autant que possible le risque de change lié aux investissements dans des actifs libellés en devises autres que l'euro. Il peut aussi prendre en compte le risque de change implicite apparaissant par exemple lorsqu'une obligation convertible et son sous-jacent ne sont pas libellés dans la même devise. A titre accessoire, le gérant peut créer une exposition nette à une devise, notamment lorsqu'elle fait partie de son indice de référence.

En tout état de cause, la somme absolue des expositions nettes sensibles (i.e. supérieures à 1%) aux devises autres que l'euro est maintenue inférieure à 10% de l'actif net. Les instruments utilisés sont des swaps et des forwards.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Les instruments financiers sont conclus avec

des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille.

Titres intégrant des dérivés

Lorsqu'ils sont nécessaires ou plus avantageux, des titres intégrant des dérivés (EMTN, BMTN, obligations convertibles contingentes du secteur financier, bons de souscription, warrants…) peuvent être utilisés au lieu d'actifs ou d'instruments dérivés, dans le même but que celui pour lequel ces derniers auraient été employés. Dans ce cadre, tous les titres autorisés par la réglementation peuvent être utilisés.

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend, entre autres, des facteurs : taux, crédit, action, prix de l'option intégrée dans l'obligation convertible. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Le risque de change concerne les investissements du portefeuille libellés en devises hors EURO.

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

Le compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées :

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une

ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes :

Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entrainer une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

- Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.
- Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.
- Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.
- Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.
- Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.
- Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action D : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

L'investisseur qui souscrit à ce compartiment souhaite bénéficier d'une large part de la hausse des marchés actions européens tout en supportant dans une moindre mesure la baisse de ceux-ci.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 12 octobre 2006.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Les convertibles réalisent une bonne année 2019 portées par des marchés actions en forte hausse (+25% pour le SX5E). Les nouvelles macroéconomiques liées aux avancées du Brexit et surtout, aux négociations entre la Chine et les US sont venus apporter de la volatilité aux cours. Dans ce climat d'incertitude, les banques centrales sont venues en appui, conservant des politiques très accommodantes et tirant les taux longs vers des points bas historiques (-0.71% pour le 10ans allemand en août). Echiquier Convexité Europe a su tirer parti de ces conditions grâce à la mobilité de son exposition action et à une gestion scrupuleuse de la distance au plancher obligataire du fonds.

La poche optionnelle a contribué pour près de la moitié de la performance, en particulier grâce aux stratégies mises en place sur le Luxe (LVMH +57 bp de contribution), la technologie (ASML +64bp, SAP +54 bp) ou encore l'industrie (AIRBUS +32 bp, SAFRAN +44bp). Dans la poche convertible, la performance est tirée par STMICROELECTRONICS (+107 bp) et CELLNEX (+79 bp) dont la forte hausse compense les déceptions liées à UBISOFT (-24 bp à la suite d'un très important avertissement sur ses résultats lié à l'échec du lancement du dernier opus de Ghost Recon Breakpoint) et TULLOW OIL (-15 bp, après le départ du CEO et la revue à la baisse des objectifs de production des prochaines années).

Le marché primaire est resté dynamique : 34 émissions pour 17 Mds sont venues compenser les remboursements anticipés et les arrivées à maturité. Notons que les nouvelles souches restent très diversifiées avec les habitués du marché Vodafone, JPM ou encore Air France, qui se mêlent aux nouveaux entrants comme Ocado, TakeAway ou encore Neoen.

Echiquier Convexité Europe parvient à absorber plus de 30% du la hausse des marchés action et termine l'année à +7.92% contre +11.4% pour son indice de référence, l'Exane Convertibles Europe

Principaux mouvements

JP MORGAN CHASE BANK NA CV 0.000% 18/09/2022	Achat
VEOLIA ENVIRONNEMENT CV 0.000% 15/03/2021	Vente
VODAFONE GROUP PLC CV 0.000% 26/11/2020	Vente
APERAM CV 0.625% 08/07/2021	Vente
RAG / EVONIK CV 0% 02/2021	Vente

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Echiquier Convexité Europe A	FR0010377143	7.17%
Echiquier Convexité Europe D	FR0010979039	7.55%

Echiquier Convexité Europe G	FR0013299286	7.75%
Echiquier Convexité Europe I	FR0010383448	7.92%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC détient des instruments financiers à terme.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**165 132 076,53**	**178 082 805,94**
• **ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES**		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES**		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	161 266 832,11	175 255 581,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **TITRES DE CRÉANCES**		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• **ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS**		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• **OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES**		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **CONTRATS FINANCIERS**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 865 244,42	2 827 224,68
Autres opérations	-	-
• **AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS**	-	-
Créances	**562 330,55**	**1 100 178,63**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	562 330,55	1 100 178,63
Comptes financiers	**5 991 771,17**	**1 593 086,41**
Liquidités	5 991 771,17	1 593 086,41
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**171 686 178,25**	**180 776 070,98**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	173 000 122,31	180 227 778,01
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 527 288,30	-995 053,79
• Résultat de l'exercice	-319 647,67	436 415,05
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**171 153 186,34**	**179 669 139,27**
Instruments financiers	**502 251,42**	**266 475,68**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	502 251,42	266 475,68
Autres opérations	-	-
Dettes	**30 733,37**	**144 337,45**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	30 733,37	144 337,45
Comptes financiers	**7,12**	**696 118,58**
Concours bancaires courants	7,12	696 118,58
Emprunts	-	-
Total du passif	**171 686 178,25**	**180 776 070,98**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	38 959 499,81	66 071 287,16
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	33 096 147,74	17 097 568,40
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16 104,90	5 256,44
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 114 589,82	2 166 075,37
• Produits sur titres de créances	-	1 000,27
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**1 130 694,72**	**2 172 332,08**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-49 025,68	-29 351,51
• Autres charges financières	-1 527,19	-1 854,75
Total (II)	**-50 552,87**	**-31 206,26**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 080 141,85**	**2 141 125,82**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 397 329,52	-1 647 180,92
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-317 187,67**	**493 944,90**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 460,00	-57 529,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-319 647,67**	**436 415,05**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
• Les contrats :
- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 1,40% TTC max
		Action G 0,85% TTC max
Frais administratifs externes à la société de gestion		Action I 0,70% TTC max
		Action D 0,70% TTC max

annexes

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Devise de comptabilité

Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, I :

Affectation du résultat net : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Action D :

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou distribution.

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**179 669 139,27**	**218 205 818,00**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	46 018 727,77	41 696 427,59
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-67 792 795,92	-66 015 548,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 105 884,75	5 533 085,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 242 248,13	-3 949 190,94
Plus-values réalisées sur contrats financiers	5 121 377,66	5 241 204,95
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-6 372 494,96	-6 830 049,32
Frais de transaction	-70 329,70	-186 872,35
Différences de change	1 310 564,55	864 108,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	10 097 638,30	-10 624 631,96
- Différence d'estimation exercice N	*3 700 994,23*	*-6 396 644,07*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-6 396 644,07*	*4 227 987,89*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	4 624 948,96	-4 759 102,64
- Différence d'estimation exercice N	*-390 608,26*	*-5 015 557,22*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-5 015 557,22*	*-256 454,58*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-38,54	-54,26
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-317 187,67	493 944,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**171 153 186,34**	**179 669 139,27**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	160 122 134,84	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	1 144 697,27	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	11 625 810,00	-	27 333 689,81	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	33 096 174,74	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	160 122 134,84	-	1 144 697,27	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 991 771,17
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,12
Hors-bilan				
Opérations de couverture	11 625 810,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 320 720,77	8 841 211,94	65 894 986,20	41 716 699,56	41 493 213,64
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 991 771,17	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7,12	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	11 625 810,00	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	21 708 087,80	5 153 217,32	4 029 055,90	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	254 708,24	111 290,98	128 747,57	-
Comptes financiers	2 014 849,82	158 568,45	629 804,33	6,34
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,12
Hors-bilan				
Opérations de couverture	17 840 133,63	5 487 656,82	4 005 899,36	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**562 330,55**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	490 515,16
Coupons a recevoir	46 954,76
Souscription à recevoir	24 860,63
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**30 733,37**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	30 733,37
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

annexes

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010377143	9 039,459	11 881 272,57	9 670,592	12 582 300,19
Action D / FR0010979039	-	-	-	-
Action G / FR0013299286	6 972,271	689 678,26	5 607,327	556 048,53
Action I / FR0010383448	23 244	33 447 776,94	38 204,336	54 654 447,20
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010377143		-		-
Action D / FR0010979039		-		-
Action G / FR0013299286		-		-
Action I / FR0010383448		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010377143		-		-
Action D / FR0010979039		-		-
Action G / FR0013299286		-		-
Action I / FR0010383448		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010377143		-		-
Action D / FR0010979039		-		-
Action G / FR0013299286		-		-
Action I / FR0010383448		-		-

annexe

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010377143	**1,40**
Action D / FR0010979039	**0,70**
Action G / FR0013299286	**0,85**
Action I / FR0010383448	**0,70**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010377143	**-**
Action D / FR0010979039	**-**
Action G / FR0013299286	**-**
Action I / FR0010383448	**-**

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-319 647,67	436 415,05
Total	**-319 647,67**	**436 415,05**

Action A / FR0010377143	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-217 925,86	-106 124,31
Total	**-217 925,86**	**-106 124,31**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action D / FR0010979039	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	38,54
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-8,36	-
Total	**-8,36**	**38,54**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	1
Distribution unitaire	-	38,54
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0013299286	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 450,41	956,52
Total	**-1 450,41**	**956,52**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0010383448	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-100 263,04	541 544,30
Total	**-100 263,04**	**541 544,30**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 527 288,30	-995 053,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-1 527 288,30**	**-995 053,79**

Action A / FR0010377143	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-258 926,95	-150 048,67
Total	**-258 926,95**	**-150 048,67**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0010979039	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-104,21	-58,79
Total	**-104,21**	**-58,79**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013299286	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 957,75	-2 730,74
Total	**-5 957,75**	**-2 730,74**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0010383448	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 262 299,40	-842 215,59
Total	**-1 262 299,40**	**-842 215,59**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 12 octobre 2006.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**171 153 186,34**	179 669 139,27	218 205 818,00	134 417 033,90	117 988 642,73

Action A / FR0010377143 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**21 519,749**	22 150,88	21 073,23	8 736	11 153
Valeur liquidative	**1 338,68**	1 249,17	1 348,59	1 310,44	1 291,2
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-22,15**	-11,56	55,10	-20,56	88,75

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0010979039 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1**	1	1	1	1
Valeur liquidative	**11 617,73**	10 801,78	11 633,9	11 291,24	11 183,84
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	38,54	54,26	67,02	135,26
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-112,57**	-58,79	500,55	-167,18	717,11

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013299286 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**6 631,873**	5 266,93	1	-	-
Valeur liquidative	**100,63**	93,39	100,26	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-1,11**	-0,33	0,40	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0010383448 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**97 105,265**	112 065,6	130 949,6	87 930	75 704
Valeur liquidative	**1 458,89**	1 351,85	1 449,21	1 398,35	1 368,18
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-14,03**	-2,68	68,99	-12,38	102,93

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
XS1434160971	AIRBUS GROUP SE CV 14/06/2021	PROPRE	5 700 000,00	6 105 270,00	EUR	3,57
XS1238034695	AMERICA MOVIL SAB DE CV CONV 28/05/2020	PROPRE	3 400 000,00	3 396 056,00	EUR	1,98
FR0013457942	ATOS SE 0% CV 06/11/2024	PROPRE	1 800 000,00	2 153 448,00	EUR	1,26
XS1268574891	BENI STABILI SPA CONV 0.875% 31/01/2021 REIT	PROPRE	4 700 000,00	4 827 225,42	EUR	2,82
FR0013261062	CARREFOUR SA CV 0% 14/06/2023	PROPRE	4 200 000,00	3 440 295,77	USD	2,01
XS2021212332	CELLNEX TELECOM SA 0.5% CV 05/07/2028	PROPRE	6 600 000,00	7 378 841,84	EUR	4,31
FR0013309184	CIE GENERALE DES ESTABLI 0% CV 10/11/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 553 541,20	USD	1,49
FR0013230745	CIE GENERALE DES ESTABLI 0% CV10/01/2022	PROPRE	1 600 000,00	1 452 286,86	USD	0,85
XS1466161350	CITIGROUP GLOB MKT FND L 0.5% CV 04/08/2023	PROPRE	3 600 000,00	4 065 190,00	EUR	2,38
XS1492150260	CO ECONOMICA DELTA SA CV 1.00% 01/12/2023	PROPRE	2 700 000,00	2 680 699,43	EUR	1,57
BE0002259282	COFINIMMO CV 0.1875% 15/09/2021	PROPRE	27 000,00	4 095 684,00	EUR	2,39
DE000A2G87D4	DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	PROPRE	4 500 000,00	4 608 759,10	EUR	2,69
FR0013444395	EDENRED CV 0% 06/09/2024	PROPRE	53 023,00	3 518 924,42	EUR	2,06
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	155 956,00	5 024 746,36	EUR	2,94
FR0013334224	EOS IMAGING SA 6% CV 31/05/2023 DIRTY	PROPRE	161 177,00	564 119,50	EUR	0,33
DE000A13R491	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA CV 1.125% 31/01/2020	PROPRE	3 300 000,00	3 320 720,77	EUR	1,94
DE000A2DAHU1	FRESENIUS SE & CO KGAA CV 0% 31/01/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 949 080,00	EUR	2,31
XS0325832375	FU JI FOOD 0% 18/10/2010 DEFAULTED	PROPRE	3 000 000,00	0,00	CNY	0,00
XS1965536656	GN STORE NORD 0% CONV 21/05/2024	PROPRE	3 400 000,00	3 459 262,00	EUR	2,02
XS1373990834	GRAND CITY PROPERTIES SA 0.25% 02/03/2022	PROPRE	1 300 000,00	1 389 160,21	EUR	0,81
DE000A161GV3	HANFIN FINANCE DE 0% CV 12/05/2020	PROPRE	4 400 000,00	4 396 524,00	EUR	2,57
XS1321004118	IBERDROLA INTL BV 0% CV 11/11/2022	PROPRE	1 600 000,00	1 851 376,00	EUR	1,08
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	1 100 000,00	1 144 697,27	EUR	0,67
FR0013265527	INSIDE SECURE SA 6% CV 29/06/2022 DIRTY	PROPRE	270 000,00	1 057 590,00	EUR	0,62
XS1892855740	JP MORGAN CHASE BANK NA CV 11/01/2021	PROPRE	5 800 000,00	5 054 189,76	USD	2,95

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2000719729	JP MORGAN CHASE BANK NA 0% CV 24/05/2022	PROPRE	4 000 000,00	4 399 400,00	EUR	2,57
XS2052961070	JP MORGAN CHASE CV 0% 18/09/2022	PROPRE	6 300 000,00	7 152 894,00	EUR	4,18
FR0013266087	KORIAN SA CV 2.50% PERP DIRTY	PROPRE	85 000,00	4 188 290,00	EUR	2,45
XS1792361336	MORGAN STANLEY FIN LLC 0% CV 17/12/2021	PROPRE	2 100 000,00	2 098 635,00	EUR	1,23
FR0013451820	NEOEN SAS 1.875% CV DIRTY 07/10/2024	PROPRE	80 000,00	2 974 320,00	EUR	1,74
FR0013321429	NEXITY SA CV 0.25% 02/03/2025 DIRTY	PROPRE	62 000,00	4 317 556,00	EUR	2,52
XS2090948279	OCADO GROUP PLC 0.875% 09/12/2025 CONV	PROPRE	2 500 000,00	2 980 423,96	GBP	1,74
FR0013418795	ORPEA 0.375% CONV 17/05/2027	PROPRE	19 239,00	3 128 126,73	EUR	1,83
FR0013299575	PIERRE AND VACANCES SA 2% CV 01/04/2023	PROPRE	13 018,00	693 690,17	EUR	0,41
XS1551933010	PRYSMIAN SPA CV 17/01/2022	PROPRE	4 400 000,00	4 379 848,00	EUR	2,56
FR0013200995	REMY COINTREAU AS 0.125% CV 07/09/2026	PROPRE	9 260,00	1 254 887,42	EUR	0,73
FR0013218807	SEB SA CV 0.00% 17/11/2021	PROPRE	16 687,00	3 142 562,59	EUR	1,84
CH0413990240	SIKA AG CV 0.15% 05/06/2025	PROPRE	4 800 000,00	5 153 217,32	CHF	3,01
XS1638065414	SIMICROELECTRONICS NV 0.25% 03/07/2024 CV	PROPRE	3 800 000,00	4 850 086,41	USD	2,83
XS1583310807	SNAM SPA 0% CONV 20/03/2022	PROPRE	3 600 000,00	3 896 748,00	EUR	2,28
XS1351586588	TECHNIP 0.875% CV 25/01/2021	PROPRE	2 000 000,00	2 034 940,56	EUR	1,19
XS1377251423	TELEFONICA PARTICIPACION 0% 09/03/2021 CV	PROPRE	4 100 000,00	4 096 392,00	EUR	2,39
XS1327914062	TOTAL SA 0.5% CV 02/12/2022	PROPRE	4 600 000,00	4 357 687,80	USD	2,55
FR0013448412	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.00% 24/09/2024 CONV	PROPRE	14 900,00	1 789 296,30	EUR	1,05
FR0012658094	UNIBAIL 0% 01/01/2022 CV	PROPRE	13 000,00	4 503 096,00	EUR	2,63
FR0013444148	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% CV 01/01/2025	PROPRE	150 000,00	4 716 150,00	EUR	2,76
XS1325649140	VODAFONE GROUP 0% CV 26/11/2020	PROPRE	900 000,00	1 048 631,94	GBP	0,61
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	24 000,00	2 622 264,00	EUR	1,53
Total Obligation				***161 266 832,11***		***94,22***
Total Valeurs mobilieres				***161 266 832,11***		***94,22***
Options						
Valeurs mobilieres						
ASL2003C-01	ASL/202003/C/250.	ACHLIG	225,00	448 650,00	EUR	0,26
EA12003C-01	EA1/202003/C/135.	ACHLIG	465,00	183 210,00	EUR	0,11
FRE12006C-01	FRE1/202006/C/54.	ACHLIG	877,00	121 903,00	EUR	0,07
FRE12112C-01	FRE1/202112/C/65.	ACHLIG	440,00	79 640,00	EUR	0,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IFX2003C-01	IFX/202003/C/19.	ACHLIG	2 710,00	498 640,00	EUR	0,29
ML12112C-01	ML1/202112/C/108.	ACHLIG	275,00	347 050,00	EUR	0,20
PU12012C-01	PU1/202012/C/50.	ACHLIG	1 385,00	96 950,00	EUR	0,06
PU12012C-02	PU1/202012/C/56.	VENLIG	-1 385,00	-36 010,00	EUR	-0,02
SAP2006C-01	SAP/202006/C/125.	ACHLIG	442,00	195 364,00	EUR	0,11
SA12003C-01	SA1/202003/C/80.	ACHLIG	726,00	733 986,00	EUR	0,43
SA12003C-02	SA1/202003/C/88.	VENLIG	-726,00	-277 332,00	EUR	-0,16
SM12106C-01	SM1/202106/C/120.	ACHLIG	144,00	343 008,00	EUR	0,20
SY12012C-01	SY1/202012/C/92.	ACHLIG	630,00	442 890,00	EUR	0,26
TNE52112C-01	TNE5/202112/C/8.	ACHLIG	815,00	6 520,00	EUR	0,00
TOTB2112C-01	TOTB/202112/C/56.	ACHLIG	1 539,00	178 524,00	EUR	0,10
Total Valeurs mobilieres				***3 362 993,00***		***1,96***
Total Options				***3 362 993,00***		***1,96***
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	0,00	46 033,99	CHF	0,03
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,00	-39 150,00	EUR	-0,02
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	0,00	1 415,85	GBP	0,00
	APPEL MARGE USD	PROPRE	0,00	-102 309,58	USD	-0,06
Total APPELS DE MARGES				***-94 009,74***		***-0,05***
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	0,00	158 568,45	CHF	0,09
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	0,00	-6,91	DKK	-0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	3 188 542,23	EUR	1,86
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	0,00	629 804,33	GBP	0,37
	BANQUE SEK BPP	PROPRE	0,00	6,34	SEK	0,00
	BANQUE SGD BPP	PROPRE	0,00	-0,21	SGD	-0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	2 014 849,82	USD	1,18
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	24 860,63	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				***6 016 624,68***		***3,52***
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	0,00	128 747,57	GBP	0,08

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	0,00	250 476,61	USD	0,15
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	111 290,98	CHF	0,07
Total DEPOSIT DE GARANTIE				***490 515,16***		***0,29***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-8 842,36	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1,78	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-124,51	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-21 764,72	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				***-30 733,37***		***-0,02***
Total Liquidites				***6 382 396,73***		***3,73***
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
EC180320	EURO FX 0320	ACHLIG	142,00	102 309,58	USD	0,06
RF1180320	EURO/CHF FU 0320	ACHLIG	44,00	-46 033,99	CHF	-0,03
RP180320	EURO/GBP FU 0320	ACHLIG	32,00	-1 415,85	GBP	-0,00
Total Change (Livraison du sous-jacent)				***54 859,74***		***0,03***
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE100320	EURO BOBL 0320	VENLIG	-87,00	39 150,00	EUR	0,02
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				***39 150,00***		***0,02***
Total Futures				***94 009,74***		***0,05***
Coupons						
Obligation						
FR0013266087	KR DTY CV 2.50% PERP	ACHLIG	85 000,00	42 723,13	EUR	0,02
XS1638065414	STMICROE 0.25% 24 CV	ACHLIG	19,00	4 231,63	USD	0,00
Total Obligation				***46 954,76***		***0,03***
Total Coupons				***46 954,76***		***0,03***
Total ECHIQUIER CONVEXITE EUROPE				**171 153 186,34**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-déc.

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 172 019 697,94

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,40	% TTC
Actions G	0,85	% TTC
Actions I	0,70	% TTC
Actions D	0,70	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Convexite Europe Action A : 1,40 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Convexite Europe pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 27 554 332,40

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	401 490,52	182 299,82	385 830,52
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	401 490,52	182 299,82	385 830,52

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(385830.52/27554332.40)*100

1,40 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Convexite Europe Action G :	0,85	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Convexite Europe pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	572 881,69	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	4 161,08	2 438,79	4 867,85
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	4 161,08	2 438,79	4 867,85

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(4867.85/572881.69)*100

0,85 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Convexite Europe Action I :	0,70	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Convexite Europe pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	143 881 135,28	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	1 241 449,16	504 474,96	1 006 551,69
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 241 449,16	504 474,96	1 006 551,69

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(1006551.69/143881135.28)*100

0,70 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Convexite Europe Action D :	0,70	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Convexite Europe pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	11 348,57	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	80,16	38,52	79,46
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	80,16	38,52	79,46

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(79.46/11348.57)*100

0,70 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G et I :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion

L'objectif d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est d'obtenir une performance similaire ou supérieure à l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS. L'OPCVM n'étant pas indiciel, le compartiment ne vise en aucune manière à répliquer la composition de cet indice. Cet indice est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE repose sur une gestion discrétionnaire et s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « bond picking » et est réalisée à l'aide de stratégies variées qui combinent :

- une approche de type «top down» (étude du contexte économique de la zone Euro puis sélection de titres), fondée sur des critères macro-économiques, pour l'établissement de la stratégie d'exposition au risque de taux d'intérêt (sensibilité, duration, position de courbes de taux) et accessoirement au risque de change.
- une approche de type «Bottom up» (analyse des caractéristiques de chaque émetteur et de chaque émission), fondée sur des critères micro-économiques et sur l'analyse financière interne ou externe, pour déterminer l'exposition du portefeuille aux risques spécifiques (secteurs, émetteurs, titres).

La stratégie d'investissement, basée sur la gestion du risque de taux et de crédit, vise à choisir des titres d'une durée de vie proche de celle de l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS, mais pas de manière exclusive. Elle est conditionnée par l'évolution des marchés de taux en euro et par les mouvements de la courbe de taux d'intérêt de la zone euro. Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment est exposé aux obligations et titres de créance issus indifféremment d'émissions publiques ou privées.

Le portefeuille sera géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 7.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE n'investira pas dans des titres actions.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Sensibilité aux taux d'intérêt	0-7	
Zone géographique des émetteurs	Zone euro	Entre 80% et 100% de l'actif net
	Autres pays européens	Entre 0% et 20% de l'actif
	Autres pays	Jusqu'à 10% de l'actif net

Le compartiment investit sur des produits de taux très majoritairement libellés en euros, l'exposition à des instruments émis dans une autre devise devant rester inférieure à 10%, indépendamment de la nationalité de l'émetteur.

Plus particulièrement, il investit :

- sur des titres de créances négociables dont l'échéance maximum sera de 5 ans. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade. Le gérant pourra investir jusqu'à 20% de l'actif net en TCN émis par des émetteurs réputés spéculatifs selon les agences de notation ou non notés. Ces titres sont émis par des émetteurs appartenant à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.
- sur des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises ou des États émettant ces titres. Les titres concernés sont majoritairement des titres notés au minimum BBB-(catégorie Investment Grade) par Standard & Poor's ou équivalent, ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La part des titres ne faisant pas l'objet de notation par une agence ou d'une notation inférieure à BBB- (titres réputés spéculatifs) ne pourra dépasser 40% de l'actif net. Ces émetteurs font l'objet d'un suivi par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés. Le gérant peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise.

La maturité maximum des titres pourra être supérieure à 12 ans avec une duration maximum du portefeuille de 7 ans. Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 20% en obligations avec une maturité supérieure à 12 ans.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en parts d'autres Organismes de Placement Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Les instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés européens et internationaux. Dans ce cadre, l'OPCVM prendra des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de taux et éventuellement contre le risque de change. Il pourra aussi s'exposer sur des instruments financiers à terme dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options et futures de change,
- asset swaps.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Titres intégrant des dérivés

A/ Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire.

B/ Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (warrants, obligations convertibles, obligations convertibles contingentes du secteur financier, bon de souscription, etc…) négociés

sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) , change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts : Néant

Emprunts d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires : Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est exposé à hauteur de 100 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est exposé sur des instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 110 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées :

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes :

Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entrainer une baisse de la valeur de

l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

- Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.
- Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.
- Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.
- Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.
- Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.
- Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est destiné à des personnes physiques ou morales conscientes des risques inhérents à la détention de parts d'un tel compartiment -risque lié à l'investissement en titres de créances et obligataires.

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce produit dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 2 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 juillet 2007.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 20 juillet 2007.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Echiquier Crédit SRI Europe clôt l'année avec une performance de +3.83% pour la part C et +4.25% pour la part I. Nous ne pouvons que nous réjouir du comportement de notre classe d'actifs en 2019, non seulement par sa performance absolue, mais aussi par la faible volatilité qu'elle a entraînée. Les obligations privées européennes ont bien absorbé les nombreux sujets géopolitiques qui ont marqué l'année ainsi que le retournement du cycle économique. Le soutien renouvelé de la BCE, de toute évidence, y est pour beaucoup, mais la dynamique de flux a aussi joué son rôle positif.

Si son parcours a été si satisfaisant c'est grâce à ses deux moteurs de performance : primes de risque et taux. Les primes de risque se sont nettement détendues au cours de l'année et cela vaut à la fois pour les bonnes et moins bonnes signatures. L'effet taux a suivi la même direction, avec un déplacement de toute la courbe vers le bas.

Le profil rendement-risque de la classe d'actifs reste à nos yeux intéressant pour les douze mois à venir et notre stratégie est inchangée : maintenir une duration modérée et rester sélectifs sur la qualité de crédit des émetteurs en portefeuille. L'obtention du label ISR par Echiquier Crédit Europe traduit l'exigence de notre processus de sélection qui s'applique également aux critères extra-financiers.

Principaux mouvements

SOLVAY SA 4.250% 31/12/2099	Achat
SCOR SE 3.875% 31/12/2099	Achat
INTERXION HOLDING NV 4.750% 15/06/2025	Achat
IBERDROLA 2.500% 24/10/2022	Achat
INTERXION HOLDING NV 4.750% 15/06/2025	Vente

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Echiquier Credit SRI Europe	FR0010491803	3.83%
Echiquier Credit SRI Europe G	FR0013286614	4.04%
Echiquier Credit SRI Europe I	FR0011829050	4.25%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC détient des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique ESG

Dans le cadre du fonds ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Rémunération

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**197 303 701,50**	**129 537 393,71**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	197 191 193,66	129 391 759,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	112 507,84	145 634,02
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**282 935,56**	**352 410,26**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	282 935,56	352 410,26
Comptes financiers	**8 266 816,48**	**6 068 807,07**
Liquidités	8 266 816,48	6 068 807,07
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**205 853 453,54**	**135 958 611,04**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	204 632 245,40	134 020 218,85
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 052 286,60	-602 358,48
• Résultat de l'exercice	2 121 911,60	2 307 179,57
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**205 701 870,40**	**135 725 039,94**
Instruments financiers	**112 507,84**	**145 634,02**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	112 507,84	145 634,02
Autres opérations	-	-
Dettes	**39 075,30**	**87 937,08**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	39 075,30	87 937,08
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**205 853 453,54**	**135 958 611,04**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	13 262 495,96	20 798 258,29
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 087,85	23,08
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 687 116,30	3 370 123,35
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**3 691 204,15**	**3 370 146,43**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-51 233,22	-13 493,30
• Autres charges financières	-1 153,66	-1 050,05
Total (II)	**-52 386,88**	**-14 543,35**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**3 638 817,27**	**3 355 603,08**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 577 452,80	-1 064 668,77
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**2 061 364,47**	**2 290 934,31**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	60 547,13	16 245,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**2 121 911,60**	**2 307 179,57**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
• Les contrats :
- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 1,00 % TTC max
		Action G 0,80% TTC max
Frais administratifs externes à la société de gestion		Action I 0,60% TTC max
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)

annexes

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Devise de comptabilité

Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : En date du 31 décembre 2019, la dénomination de l'OPC ECHIQUIER CREDIT EUROPE devient ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G et I :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**135 725 039,94**	**123 535 875,68**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	206 683 670,04	140 863 059,56
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-143 658 783,79	-124 470 118,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 873 297,10	1 252 733,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 455 583,10	-1 272 110,89
Plus-values réalisées sur contrats financiers	422 482,19	518 817,83
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 678 962,58	-1 153 149,38
Frais de transaction	-5 432,91	-2 089,47
Différences de change	42 804,43	101 663,21
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5 467 580,79	-5 610 997,32
- Différence d'estimation exercice N	*3 911 245,38*	*-1 556 335,41*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-1 556 335,41*	*4 054 661,91*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	224 393,82	-329 578,79
- Différence d'estimation exercice N	*112 507,84*	*-111 885,98*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-111 885,98*	*217 692,81*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 061 364,47	2 290 934,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**205 701 870,40**	**135 725 039,94**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	12 279 844,28	-
Obligations à taux fixe	141 963 143,33	-
Obligations à taux variable	42 948 206,05	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	11 252 340,00	-	2 010 155,96	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	154 242 987,61	-	42 948 206,05	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8 266 816,48
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	11 252 340,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	918 850,00	11 998 055,94	44 470 998,12	64 593 666,37	75 209 623,23
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 266 816,48	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	11 252 340,00
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CNY	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 141 671,77	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	28 222,72	-	-	-
Comptes financiers	6 274,34	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	2 010 155,96	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**282 935,56**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	191 745,22
Souscription à recevoir	60 190,34
Coupons a recevoir	31 000,00
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**39 075,30**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	37 217,73
RACHAT à payer	1 857,57
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010491803	561 528,726	93 503 497,30	190 318,97	31 885 485,85
Action G / FR0013286614	48 666,34	4 868 373,43	46 269,434	4 646 060,76
Action I / FR0011829050	988 527,964	108 311 799,31	975 162,278	107 127 237,18
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010491803		-		-
Action G / FR0013286614		-		-
Action I / FR0011829050		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010491803		-		-
Action G / FR0013286614		-		-
Action I / FR0011829050		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010491803		-		-
Action G / FR0013286614		-		-
Action I / FR0011829050		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010491803	**1,00**
Action G / FR0013286614	**0,80**
Action I / FR0011829050	**0,60**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010491803	**-**
Action G / FR0013286614	**-**
Action I / FR0011829050	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 121 911,60	2 307 179,57
Total	**2 121 911,60**	**2 307 179,57**

Action A / FR0010491803	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	955 789,96	674 509,61
Total	**955 789,96**	**674 509,61**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0013286614	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	105 818,53	154 874,08
Total	**105 818,53**	**154 874,08**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0011829050	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 060 303,11	1 477 795,88
Total	**1 060 303,11**	**1 477 795,88**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 052 286,60	-602 358,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-1 052 286,60**	**-602 358,48**

Action A / FR0010491803	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-569 510,81	-206 858,23
Total	**-569 510,81**	**-206 858,23**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013286614	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-51 195,42	-41 668,92
Total	**-51 195,42**	**-41 668,92**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011829050	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-431 580,37	-353 831,33
Total	**-431 580,37**	**-353 831,33**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 juillet 2007.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**205 701 870,40**	135 725 039,94	123 535 875,68	101 381 098,26	95 081 597,91

Action A / FR0010491803 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**657 791,916**	286 582,16	305 245,124	393 377,343	409 102,601
Valeur liquidative	**168,88**	162,65	167,86	161,94	153,79
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,58**	1,63	3,91	3,82	6,67

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013286614 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**99 139,315**	96 742,409	126 412,92	-	-
Valeur liquidative	**100,97**	97,05	99,96	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,55**	1,17	-0,18	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011829050 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**763 406,545**	750 040,859	546 034,659	358 879,867	323 863,682
Valeur liquidative	**110,81**	106,29	109,25	104,98	99,3
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,82**	1,49	2,97	2,87	4,70

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
FR0013399177	ACCOR SA VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	1 122 904,81	EUR	0,55
FR0011731876	ACCOR SA 2.625% 05/02/2021	PROPRE	1 500 000,00	1 580 875,07	EUR	0,77
FR0013233384	ACCOR 1.25% 25/01/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 053 876,58	EUR	0,51
DE000A14J9N8	ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	PROPRE	1 500 000,00	1 627 621,97	EUR	0,79
FR0013266525	ALTAREA 2.25% 05/07/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 253 834,10	EUR	2,07
XS1322048619	AMADEUS CAP MARKT 1.625% 17/11/2021	PROPRE	2 000 000,00	2 060 113,50	EUR	1,00
XS1501162876	AMADUES CAP MARKET 0.125% 06/10/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 002 443,96	EUR	0,49
XS1238034695	AMERICA MOVIL SAB DE CV CONV 28/05/2020	PROPRE	3 500 000,00	3 495 940,00	EUR	1,70
XS1143486865	ASTRAZENECA PLC 0.875% 24/11/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 531 434,43	EUR	0,74
XS0878743623	AXA SA TF/TV 04/07/2043	PROPRE	2 000 000,00	2 369 510,00	EUR	1,15
XS1069439740	AXA TF/TV PERP	PROPRE	1 000 000,00	1 153 931,07	EUR	0,56
XS0876682666	AXA 5.5% PERP	PROPRE	700 000,00	646 947,94	USD	0,31
XS1043535092	BANCO SANTANDER SA VAR PERP	PROPRE	700 000,00	710 501,88	EUR	0,35
ES0313679K13	BANKINTER SA 0.875% 05/03/2024	PROPRE	2 400 000,00	2 486 226,62	EUR	1,21
ES0213679HN2	BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 519 529,06	EUR	0,74
XS1404935204	BANKINTER SA 8.625% PERPETUAL	PROPRE	400 000,00	448 758,50	EUR	0,22
XS0207764712	BANQUEFEDERATIVEDUCREDITMUTUELT F/TVPERP	PROPRE	1 500 000,00	1 184 835,75	EUR	0,58
XS2002532484	BECTON DICKINSON EURO 0.174% 04/06/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 004 122,62	EUR	0,49
XS2002532567	BECTON DICKINSON EURO 0.632% 04/06/2023	PROPRE	2 200 000,00	2 232 357,67	EUR	1,09
XS1698714000	BENI STABILI SPA 1.625% 17/10/2024	PROPRE	1 108 000,00	1 169 419,89	EUR	0,57
XS1222594472	BERTELSMANN SE AND CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	1 000 000,00	1 139 645,25	EUR	0,55
XS1069549761	BFCM 3% 21/05/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 687 614,84	EUR	0,82
XS1547407830	BNP PARIBAS 1.125% 10/10/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 554 589,06	EUR	0,76
FR0013405537	BNP PARIBAS 1.125% 28/08/2024	PROPRE	1 200 000,00	1 247 645,31	EUR	0,61
XS1247508903	BNP PARIBAS 6.125% PERP	PROPRE	600 000,00	673 562,97	EUR	0,33

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0012018851	BPCE TF/TV 08/07/26	PROPRE	2 000 000,00	2 103 878,91	EUR	1,02
US05578UAA25	BPCE 5.7% 22/10/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 494 723,83	USD	0,73
FR0013460607	BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	PROPRE	400 000,00	409 611,12	EUR	0,20
FR0013201084	BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 068 340,11	EUR	1,01
FR0012821932	CAP GEMINI SA 1.75% 01/07/2020	PROPRE	2 500 000,00	2 534 583,61	EUR	1,23
FR0013327962	CAPGEMINI SE 1% 18/10/2024	PROPRE	1 700 000,00	1 763 433,50	EUR	0,86
XS1468525057	CELLNEX TELECOM SAU 2.375% 16/01/2024	PROPRE	2 500 000,00	2 726 610,27	EUR	1,33
XS1265778933	CELLNEX TELECOM 3.125% 27/07/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 088 671,20	EUR	0,53
XS1678966935	CNH INDUSTRIAL FIN EUR S 1.75% 12/09/2025	PROPRE	2 500 000,00	2 646 832,51	EUR	1,29
FR0013213832	CNP ASSURANCES 1.875% 20/10/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 050 812,21	EUR	0,51
BE0002259282	COFINIMMO CV 0.1875% 15/09/2021	PROPRE	3 500,00	530 922,00	EUR	0,26
XS1055037177	CREDIT AGRICOLE SA PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 626 786,43	EUR	0,79
XS2067135421	CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 21/10/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 497 792,30	EUR	0,73
FR0010905133	CREDIT AGRICOLE SA 4.5% 30/06/2020	PROPRE	500 000,00	511 399,57	EUR	0,25
FR0013258936	CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31/05/2024	PROPRE	1 200 000,00	1 250 797,44	EUR	0,61
CH0343366842	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 17/07/2025	PROPRE	3 000 000,00	3 129 198,03	EUR	1,52
XS0972523947	CREDIT SUISSE 5.75% 18/09/2025	PROPRE	2 000 000,00	2 115 180,22	EUR	1,03
FR0013216892	DANONE SA 0.167% 03/11/2020	PROPRE	700 000,00	702 553,83	EUR	0,34
FR0013216900	DANONE SA 0.424% 03/11/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 014 846,67	EUR	0,49
XS1719154657	DIAGEO FINANCE PLC 0% 17/11/2020	PROPRE	1 300 000,00	1 302 691,00	EUR	0,63
XS1719154574	DIAGEO FINANCE PLC 0.5% 19/6/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 536 367,38	EUR	0,75
FR0011612381	EDENRED 2.625% 30/10/20	PROPRE	1 400 000,00	1 439 062,64	EUR	0,70
XS2053052895	EDP FINANCE BV 0.375% 16/09/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 979 513,61	EUR	0,96
FR0013413556	ELIS SA 1.75% 11/04/2024	PROPRE	1 300 000,00	1 367 569,31	EUR	0,66
FR0013318094	ELIS SA 1.875% 15/02/2023	PROPRE	1 800 000,00	1 898 371,97	EUR	0,92
XS1550149204	ENEL FINANCE INTL NV 1% 16/09/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 040 288,14	EUR	0,51
XS1713463716	ENEL SPA VAR 24/11/2078	PROPRE	1 400 000,00	1 463 983,14	EUR	0,71
FR0013431244	ENGIE SA VAR PERP	PROPRE	1 200 000,00	1 228 136,89	EUR	0,60
FR0013365285	ENGIE SA 0.875% 19/09/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 567 236,23	EUR	0,76
XS1329671132	EXOR SPA 2.125% 02/12/2022	PROPRE	2 000 000,00	2 106 475,85	EUR	1,02

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1119021357	EXOR SPA 2.5% 08/10/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 651 593,93	EUR	0,80
XS1785467751	FAURECIA 2.625% 15/06/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 253 751,00	EUR	0,61
XS1963830002	FAURECIA 3.125% 15/06/2026	PROPRE	2 000 000,00	2 132 785,00	EUR	1,04
XS1697916358	FCA BANK SPA IRELAND 0.25% 12/10/2020	PROPRE	500 000,00	501 828,47	EUR	0,24
XS1598835822	FCA BANK SPA IRELAND 1.00% 15/11/2021	PROPRE	500 000,00	509 764,40	EUR	0,25
FR0013457405	FFP 1.875% 30/10/2026	PROPRE	1 400 000,00	1 402 085,89	EUR	0,68
XS1088515207	FIAT FINANCE & TRADE 4.75% 15/07/2022	PROPRE	2 000 000,00	2 277 124,81	EUR	1,11
XS1987729412	FNAC DARTY SA 1.875% 30/05/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 037 188,75	EUR	0,50
XS1013955379	FRESENIUS FINANCE 3% 01/02/21	PROPRE	600 000,00	627 370,00	EUR	0,30
XS1026109204	FRESENIUS 4% 01/02/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 329 517,78	EUR	1,13
XS0325832375	FU JI FOOD 0% 18/10/2010 DEFAULTED	PROPRE	5 000 000,00	0,00	CNY	0,00
XS1139494493	GAS NATURAL FENOSA TF/ TV PERPETUEL	PROPRE	1 200 000,00	1 310 213,31	EUR	0,64
XS1718393439	GAS NATURAL FENOSA FINAN 0.875% 15/05/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 555 245,53	EUR	0,76
XS1598757760	GRIFOLS SA 3.2% 01/05/2025	PROPRE	2 000 000,00	2 067 082,22	EUR	1,00
XS1549372420	HEIDELBERGCEMENT FIN LUX 0.5% 18/01/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 010 364,52	EUR	0,49
XS1797138960	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	2 000 000,00	2 179 994,26	EUR	1,06
XS1057055060	IBERDROLA INTL 2.5% 24/10/2022	PROPRE	2 000 000,00	2 151 539,45	EUR	1,05
FR0013287273	ILIAD SA 1.5% 14/10/2024	PROPRE	1 100 000,00	1 107 358,64	EUR	0,54
FR0013065372	ILIAD SA 2.125% 05/12/2022	PROPRE	2 000 000,00	2 082 287,49	EUR	1,01
XS1935128956	IMMOFINANZ AG 2.625% 27/01/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 162 684,11	EUR	1,05
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	2 081 267,76	EUR	1,01
FR0013281946	INGENICO GROUP SA 1.625% 13/09/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 036 825,36	EUR	0,99
FR0012817542	INGENICO GROUP 0% 26/06/2022 CONV	PROPRE	7 500,00	1 291 252,50	EUR	0,63
XS1346815787	INTESA SANPAOLO SPA VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	1 092 056,52	EUR	0,53
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	1 700 000,00	1 710 004,08	EUR	0,83
XS1077772538	INTESA SANPAOLO 2% 18/06/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 039 774,32	EUR	0,51
XS2069101868	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 535 798,33	EUR	0,75
FR0013286838	LA BANQUE POSTALE 1% 16/10/2024	PROPRE	3 000 000,00	3 096 865,41	EUR	1,51
FR0013331949	LA POSTE SA VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	1 000 000,00	1 093 693,97	EUR	0,53
XS1685653302	LONDON STOCK EXCHANGE PL 0.875% 19/09/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 061 908,31	EUR	1,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013300381	MAISONS DU MONDE SA 0.125% DIRTY CV 06/12/2023	PROPRE	20 000,00	860 920,00	EUR	0,42
FR0013413887	ORANGE SA VAR PERP	PROPRE	1 500 000,00	1 610 379,39	EUR	0,78
FR0013241536	ORANGE SA 0.75% 11/09/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 538 769,10	EUR	0,75
XS1028599287	ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	PROPRE	500 000,00	610 137,88	EUR	0,30
DE000A1H3JZ8	PRAKTIKER BAU 5.875% 10/02/16 DEFAULTED	PROPRE	500 000,00	0,00	EUR	0,00
XS1214547777	PRYSMIAN SPA 2.5% 11/04/2022	PROPRE	1 500 000,00	1 595 201,56	EUR	0,78
XS1808861840	PSA BANQUE FRANC 0.75% 19/04/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 043 394,75	EUR	0,99
FR0013218153	RCI BANQUE SA 0.625% 10/11/2021	PROPRE	1 555 000,00	1 571 019,81	EUR	0,76
FR0012759744	RCI BANQUE SA 1.25% 08/06/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 032 147,98	EUR	0,50
FR0013053055	RCI BANQUE SA 1.375% 17/11/2020	PROPRE	500 000,00	507 552,86	EUR	0,25
XS1576837725	RELX FINANCE BV 0.375% 22/03/2021	PROPRE	2 000 000,00	2 017 481,15	EUR	0,98
XS1958300375	REXEL SA 2.75% 15/06/2026	PROPRE	2 000 000,00	2 110 590,00	EUR	1,03
XS1789751531	RICHEMONT INTERNATIONAL 1% 26/03/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 580 658,36	EUR	0,77
XS1690133811	SANTAN CONSUMER FINANCE 0.5% 04/10/2021	PROPRE	600 000,00	606 943,90	EUR	0,30
XS1550951641	SANTAN CONSUMER FINANCE 0.875% 24/01/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 027 006,58	EUR	0,50
FR0012199123	SCOR TF/TV PERP	PROPRE	2 000 000,00	2 327 844,37	EUR	1,13
FR0013259116	SEB SA 1.5% 31/05/2024	PROPRE	2 500 000,00	2 604 958,61	EUR	1,27
FR0013059417	SEB SA 2.375% 25/11/2022	PROPRE	500 000,00	530 770,37	EUR	0,26
XS1555147369	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.375% 01/02/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 085 947,78	EUR	0,53
BE6309987400	SOLVAY SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 724 365,00	EUR	0,84
FR0011766120	SUEZ ENVIRIRONNEMENT 0% 27/02/20 CV	PROPRE	50 000,00	918 850,00	EUR	0,45
XS1209185161	TELECOM ITALIA SPA CV 1.125% 26/03/2022	PROPRE	500 000,00	503 684,88	EUR	0,24
XS1551678409	TELECOM ITALIA SPA 2.5% 19/07/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 070 385,41	EUR	0,52
XS1020952435	TELECOM ITALIA SPA 4.5% 25/01/2021	PROPRE	1 500 000,00	1 637 636,51	EUR	0,80
XS1946004451	TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05/02/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 046 743,51	EUR	0,51
XS1731823255	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	1 500 000,00	1 575 602,21	EUR	0,77
XS1377251423	TELEFONICA PARTICIPACION 0% 09/03/2021 CV	PROPRE	2 000 000,00	1 998 240,00	EUR	0,97
FR0013346822	TELEPERFORMANCE 1.875% 02/07/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 305 509,84	EUR	2,09
XS2058556296	THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.125% 01/03/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 487 226,68	EUR	0,72
XS1405775708	THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.75% 12/09/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 026 865,57	EUR	0,50

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1250034276	THERMO FISHER SCIENTIFIC 2.15% 21/07/2022	PROPRE	1 670 000,00	1 770 987,18	EUR	0,86
XS1974787480	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	1 051 121,09	EUR	0,51
XS1504103984	TUI AG 2.125% 26/10/2021	PROPRE	1 500 000,00	1 543 344,22	EUR	0,75
FR0013313186	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 1.289% 30/01/2023	PROPRE	700 000,00	722 124,55	EUR	0,35
FR0012658094	UNIBAIL 0% 01/01/2022 CV	PROPRE	7 737,00	2 680 034,90	EUR	1,30
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	1 500 000,00	1 548 081,31	EUR	0,75
IT0005087116	UNICREDIT SPA FRN 03/05/2025	PROPRE	500 000,00	504 463,33	EUR	0,25
XS0849517650	UNICREDIT 6.95% 31/10/2022	PROPRE	1 500 000,00	1 770 994,51	EUR	0,86
XS1654192191	UNILEVER NV 0.875% 31/7/2025	PROPRE	500 000,00	524 659,75	EUR	0,26
XS1888179477	VODAFONE GROUP PLC VAR 03/01/2079	PROPRE	1 000 000,00	1 053 510,00	EUR	0,51
DE000A19B8D4	VONOVIA FINANCE BV 0.75% 25/01/2022	PROPRE	1 200 000,00	1 227 753,53	EUR	0,60
FR0013213709	WENDEL SA 1.00% 20/04/2023	PROPRE	2 500 000,00	2 576 522,95	EUR	1,25
FR0013417128	WENDEL SA 1.375% 26/04/2026	PROPRE	3 000 000,00	3 125 601,64	EUR	1,52
FR0013448032	WORLDLINE SA FRANCE 0.25% 18/09/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 991 021,75	EUR	0,97
Total Obligation				***197 191 193,66***		***95,86***
Total Valeurs mobilieres				***197 191 193,66***		***95,86***
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,00	-100 980,00	EUR	-0,05
	APPEL MARGE USD	PROPRE	0,00	-11 527,84	USD	-0,01
Total APPELS DE MARGES				***-112 507,84***		***-0,05***
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-1 857,57	EUR	-0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	8 260 542,14	EUR	4,02
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	6 274,34	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	60 190,34	EUR	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				***8 325 149,25***		***4,05***
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	0,00	28 222,72	USD	0,01
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	163 522,50	EUR	0,08
Total DEPOSIT DE GARANTIE				***191 745,22***		***0,09***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-24 333,42	EUR	-0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 755,86	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-11 128,45	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				***-37 217,73***		***-0,02***
Total Liquidites				***8 367 168,90***		***4,07***
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
EC180320	EURO FX 0320	ACHLIG	16,00	11 527,84	USD	0,01
Total Change (Livraison du sous-jacent)				***11 527,84***		***0,01***
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX100320	EURO BUND 0320	VENLIG	-66,00	100 980,00	EUR	0,05
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				***100 980,00***		***0,05***
Total Futures				***112 507,84***		***0,05***
Coupons						
Obligation						
XS1888179477	VODAFONE VAR 01/79	ACHLIG	1 000,00	31 000,00	EUR	0,02
Total Obligation				***31 000,00***		***0,02***
Total Coupons				***31 000,00***		***0,02***
Total ECHIQUIER CREDIT EUROPE				**205 701 870,40**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-déc.

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 198 717 211,71

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Part Echiquier Crédit Sri Europe A	1,000	% TTC
Part Echiquier Crédit Sri Europe I	0,60	% TTC
Part Echiquier Crédit Sri Europe G	0,80	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part Echiquier Crédit Sri Europe A : 1,00 % TTC

Fortune moyenne de la part Echiquier Crédit Sri Europe pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 90 775 514,93

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	521 052,21	366 263,42	908 546,73
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	521 052,21	366 263,42	908 546,73

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(908546.73/90775514.93)*100

1,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part Echiquier Crédit Sri Europe I :	0,60	% TTC
Fortune moyenne de la part Echiquier Crédit Sri Europe pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	97 405 354,91	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	460 948,63	266 469,81	584 591,91
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	460 948,63	266 469,81	584 591,91

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(584591.91/97405354.91)*100

.

0,60 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part Echiquier Crédit Sri Europe G :	0,80	% TTC
Fortune moyenne de la part Echiquier Crédit Sri Europe pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	10 536 341,87	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	82 667,93	40 037,49	84 314,16
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	82 667,93	40 037,49	84 314,16

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(84314.16/10536341.87)*100

0,80 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER PATRIMOINE

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, et I :

Affectation du résultat net : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Objectif de gestion

ECHIQUIER PATRIMOINE est un compartiment dont l'objectif est d'offrir une progression la plus régulière possible du capital, en s'exposant à l'évolution des marchés de taux et d'actions.

Indicateur de référence

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du compartiment. Toutefois l'indice le plus proche est l'EONIA capitalisé. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'EONIA capitalisé ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. L'EONIA, utilisé uniquement à titre indicatif est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

Stratégie d'investissement

1. Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER PATRIMOINE repose sur une gestion discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme.

Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place :

- d'une part des positions stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières ;
- d'autre part des arbitrages sur actions ; il s'agit de profiter notamment d'une surperformance attendue sur un titre, un marché par rapport à un autre titre, un autre marché.

Cela se traduit par:

- Des positions directionnelles à court et moyen terme sur les actions, les produits de taux, les devises. Il s'agit de prendre des positions dans le portefeuille sur des instruments financiers compte tenu de leur potentiel d'appréciation future.
- La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres –stock picking- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le portefeuille investit. Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne.
- Des arbitrages des titres actions (achat d'une valeur contre un indice ou d'une valeur contre une autre valeur). Il s'agit d'acheter une action dont on pense qu'elle va surperformer son indice de référence.

- Des arbitrages d'indices actions (achat d'un indice contre un autre indice). Il s'agit de prises de positions afin de tirer profit de la surperformance à venir d'un indice par rapport à un autre indice (par exemple le Stoxx Europe 50 contre le Standard & Poor's 500 si la gestion estime que l'Europe présente un potentiel supérieur aux USA).

ECHIQUIER PATRIMOINE ne pourra pas être exposé à plus de 35 % de son actif sur le marché des actions.

2. Les actifs (hors dérivés)

A/ Les actions :

ECHIQUIER PATRIMOINE peut être investi sur des actions de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs dans la limite de 35% de son actif net. L'investissement en actions se fera en actions européennes. Le compartiment se réserve néanmoins le droit d'investir un maximum de 10 % de son actif en actions cotées dans un pays de l'OCDE non européen.

B/ Titres de créances et instruments du marché monétaire : Avec un minimum d'investissement de 50 % :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe. L'échéance maximum de ces titres utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du portefeuille sera de 5 ans. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade. Toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 30% de son actif net en titres non notés ou réputés spéculatifs selon les agences de notation, la part des titres réputés « spéculatifs » ne dépassant pas 20% de l'actif net. Ces titres sont émis par des émetteurs appartenant à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.
- dans des titres obligataires de la zone Europe avec une maturité maximum de 12 ans. Toutefois, le compartiment pourra investir à hauteur de 10% maximum dans des titres obligataires dont la maturité maximum est supérieure à 12 ans.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés. Le gérant peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise.

Les titres concernés sont majoritairement des titres notés au minimum BBB- (catégorie Investment Grade) par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La part des titres dont la notation est inférieure à BBB- (titres réputés spéculatifs) ou ne faisant pas l'objet de notation par une agence de rating ne pourra dépasser 10% de l'actif net et chacune de ces lignes détenues ne dépassera pas 2 % de l'actif net.

Toutefois le compartiment peut investir dans des produits de taux hors zone Europe jusqu'à 10% de son actif.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

ECHIQUIER PATRIMOINE intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés actions, de taux et de change en vue :

- d'exposer le portefeuille aux fins de satisfaire l'objectif de gestion, d'une meilleure diversification des risques et de réduction du coût des transactions sur les marchés sur lesquels le compartiment intervient.
- ou de couvrir le portefeuille aux fins de réduction du risque auquel le compartiment est exposé.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :
- Futures sur indices, actions, sur taux
- Options sur indices, sur actions, sur taux
- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectuées avec des contreparties dont la notation est équivalent ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent).

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Le compartiment s'interdit d'effectuer toute opération de swap.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille.

5. Titres intégrant des dérivés

A/ Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire

B/ Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (warrants, obligations convertibles, obligations convertibles contingentes du secteur financier, bon de souscription, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) , change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

ECHIQUIER PATRIMOINE investit 50% minimum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le compartiment investit dans instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 50 % minimum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

ECHIQUIER PATRIMOINE investit à hauteur de 35% maximum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

ECHIQUIER PATRIMOINE investit notamment en « titres spéculatifs à haut rendement / high yield ».

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits,

les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées :

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entrainer une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou à des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPVCM, investi partiellement sur les marchés actions définis ci-dessus.

ECHIQUIER PATRIMOINE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER PATRIMOINE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER PATRIMOINE dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent

actuels et à 2 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 29 décembre 1994.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 6 janvier 1995.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Échiquier Patrimoine clôture l'année à +2.66%. Les marchés actions sont restés particulièrement dynamiques cette année avec une progression de l'indice CAC 40 de près de 30%. En termes de styles, la part belle a été faite aux valeurs de qualité/croissance (STMICROELECTRONICS, LVMH, SCHNEIDER ELECTRIC) au détriment des valeurs cycliques/décotées (RENAULT, PUBLICIS, ARCELORMITTAL).

Néanmoins, cette grille de lecture ne s'applique pas à la performance d'Echiquier Patrimoine sur l'année. Les meilleurs contributeurs à la performance sont : ALTICE qui a bénéficié d'un environnement concurrentiel plus favorable sur le marché des télécoms, SPIE dont la valorisation est revenue sur des niveaux normatifs après avoir touché un plus bas fin 2018 et enfin ALTRAN sous OPA de CAPGEMINI. Du côté des moins bons contributeurs, les petites capitalisations ont pesé comme ABEO, GROUPE OPEN et EXEL INDUSTRIE. La couverture mise en place au second trimestre sur la poche actions a également pesé compte tenu de la forte progression des indices.

Après une fin d'année 2019 qui s'achève, à l'inverse de l'exercice 2018, dans un contexte de marché fortement haussier, nous abordons 2020 avec une certaine prudence et un taux d'exposition actions nette de couverture de 20%.

Principaux mouvements

BT EDENRED 29/04/19 TX -0.25%	Achat
BT EDENRED 29/04/19 TX -0.25%	Vente
BT ATOS11/06/19 Tx -0.175%	Achat
BT ATOS11/06/19 Tx -0.175%	Vente
LOCINDUS	Vente

Patrimoine	FR0010434019	1.34%
Patrimoine Part G	FR0013286622	1.68%
Patrimoine Part I	FR0013286648	1.80%

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPCVM n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPCVM détient des parts d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :

• 700 parts d'Echiquier CONVEXITE EUROPE I

• 2500 parts d'Echiquier SHORT TERM CREDIT I

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*
- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*
- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**383 307 041,46**	**578 950 935,99**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	137 622 625,80	181 258 590,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	146 693 230,35	153 817 464,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	94 999 233,36	186 693 342,48
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 520 231,95	56 640 518,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	442 620,00	451 700,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	29 100,00	89 320,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**3 415 238,57**	**15 628 060,96**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 415 238,57	15 628 060,96
Comptes financiers	**13 154 582,62**	**15 264 517,38**
Liquidités	13 154 582,62	15 264 517,38
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**399 876 862,65**	**609 843 514,33**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	408 816 099,01	604 315 349,32
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 117 456,26	-13 688 501,33
• Résultat de l'exercice	2 067 302,60	2 360 695,99
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**398 765 945,35**	**592 987 543,98**
Instruments financiers	**29 100,00**	**89 320,00**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	29 100,00	89 320,00
Autres opérations	-	-
Dettes	**1 081 817,30**	**16 766 650,35**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 081 817,30	16 766 650,35
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**399 876 862,65**	**609 843 514,33**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	60 977 820,00	12 592 580,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 277,95	3 712,93
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 516 224,65	6 557 286,57
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 814 282,23	4 917 055,44
• Produits sur titres de créances	96 215,28	213 344,15
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**8 441 000,11**	**11 691 399,09**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-61 274,02	-14 098,55
• Autres charges financières	-5 040,39	-6 281,49
Total (II)	**-66 314,41**	**-20 380,04**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**8 374 685,70**	**11 671 019,05**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 858 775,95	-8 606 083,26
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**2 515 909,75**	**3 064 935,79**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-448 607,15	-704 239,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**2 067 302,60**	**2 360 695,99**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 1,196% TTC max
		Action G 0,85% TTC max
Frais administratifs gestion externes à la société de gestion		Action I 0,75% TTC max
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article

annexes

L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, et I :

Affectation du résultat net : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**592 987 543,98**	**738 998 502,18**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	59 204 109,42	420 614 345,36
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-263 288 304,37	-516 010 898,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 553 334,08	24 091 291,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 949 212,61	-37 989 971,21
Plus-values réalisées sur contrats financiers	6 374 135,00	7 566 649,54
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-18 656 530,00	-7 039 065,00
Frais de transaction	-1 779 433,69	-2 682 200,80
Différences de change	-199 469,58	257 981,37
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	22 916 103,37	-37 487 008,34
- Différence d'estimation exercice N	*2 177 149,34*	*-20 738 954,03*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-20 738 954,03*	*16 748 054,31*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	87 760,00	-397 132,25
- Différence d'estimation exercice N	*-1 560,00*	*-89 320,00*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-89 320,00*	*307 812,25*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 515 909,75	3 064 935,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments*	-	114,05
Actif net en fin d'exercice	**398 765 945,35**	**592 987 543,98**

* Rompus fusion / absorption sur PARETURNSYSTEMATIC du 28/06/18

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	8 202 724,66	-
Obligations à taux fixe	123 789 141,76	-
Obligations à taux variable	14 701 363,93	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	94 999 233,36	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	3 068 820,00	57 909 000,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	131 991 866,42	-	14 701 363,93	-
Titres de créances	94 999 233,36	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	13 154 582,62
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	3 068 820,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 515 097,15	18 307 489,18	61 556 504,91	43 490 552,68	20 823 586,43
Titres de créances	72 013 175,19	22 986 058,17	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13 154 582,62	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	3 068 820,00
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	359 315,59	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**3 415 238,57**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	3 342 591,20
Ventes reglements differes	58 029,64
Souscription à recevoir	14 617,73
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**1 081 817,30**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	619 749,60
Debiteurs et crediteurs divers	357 800,00
Frais provisionnes	104 267,70
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010434019	32 609,219	28 930 104,70	249 036,191	220 316 949,54
Action G / FR0013286622	7 557,867	731 101,51	20 796,641	1 991 406,56
Action I / FR0013286648	31 023,023	29 542 903,21	42 525,469	40 979 948,27
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010434019		572,63		-
Action G / FR0013286622		-		-
Action I / FR0013286648		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010434019		572,63		-
Action G / FR0013286622		-		-
Action I / FR0013286648		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010434019		-		-
Action G / FR0013286622		-		-
Action I / FR0013286648		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010434019	**1,20**
Action G / FR0013286622	**0,85**
Action I / FR0013286648	**0,75**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010434019	**-**
Action G / FR0013286622	**-**
Action I / FR0013286648	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**3 520 231,95**
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 067 302,60	2 360 695,99
Total	**2 067 302,60**	**2 360 695,99**

Action A / FR0010434019	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 005 794,75	2 205 747,93
Total	**2 005 794,75**	**2 205 747,93**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0013286622	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	28 829,36	34 047,11
Total	**28 829,36**	**34 047,11**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0013286648	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	32 678,49	120 900,95
Total	**32 678,49**	**120 900,95**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 117 456,26	-13 688 501,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-12 117 456,26**	**-13 688 501,33**

Action A / FR0010434019	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11 912 558,75	-13 257 672,63
Total	**-11 912 558,75**	**-13 257 672,63**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013286622	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-101 766,02	-104 716,16
Total	**-101 766,02**	**-104 716,16**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013286648	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-103 131,49	-326 112,54
Total	**-103 131,49**	**-326 112,54**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 6 janvier 1995.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**398 765 945,35**	592 987 543,98	738 998 502,18	588 260 790,00	682 547 719,41

Action A / FR0010434019 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**446 598,217**	663 025,189	782 429,224	652 395,789	783 213,601
Valeur liquidative	**877,75**	866,17	929,29	901,69	871,47
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-22,18**	-16,66	24,77	11,24	17,54

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013286622 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**35 170,039**	48 408,813	62 251,939	-	-
Valeur liquidative	**95,41**	93,83	100,31	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-2,07**	-1,45	-0,19	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013286648 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**3 563,098**	15 065,544	5 631	-	-
Valeur liquidative	**956,2**	939,28	1 003,22	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-19,77**	-13,62	-1,87	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
FR0013185857	ABEO SA	PROPRE	224 754,00	3 798 342,60	EUR	0,95
FR0000053837	ALTAMIR	PROPRE	248 962,00	4 145 217,30	EUR	1,04
FR0000035370	BASTIDE LE CONFORT MEDICAL SA	PROPRE	116 960,00	4 409 392,00	EUR	1,11
FR0000035164	BENETEAU	PROPRE	260 000,00	2 815 800,00	EUR	0,71
FR0000120966	BIC	PROPRE	68 000,00	4 216 000,00	EUR	1,06
FR0000063935	BONDUELLE SA	PROPRE	123 029,00	2 866 575,70	EUR	0,72
FR0000031775	CIMENTS VICAT SA	PROPRE	105 000,00	4 236 750,00	EUR	1,06
FR0010461053	CRCAM LANGUEDOC	PROPRE	53 500,00	4 395 560,00	EUR	1,10
FR0000044364	CRCAM NORMANDIE-SEINE	PROPRE	22 740,00	3 604 290,00	EUR	0,90
FR0000045346	CRCAM SUD RHONE ALPES	PROPRE	18 800,00	4 267 600,00	EUR	1,07
FR0000045304	CRCAM TOURAINE ET POITOU CCI	PROPRE	28 800,00	3 686 400,00	EUR	0,92
FR0000121725	DASSAULT AVIATION	PROPRE	4 350,00	5 089 500,00	EUR	1,28
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	420 000,00	4 169 760,00	EUR	1,05
FR0000031023	ELECTRICITE DE STRASBOURG	PROPRE	37 222,00	4 392 196,00	EUR	1,10
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	362 000,00	4 742 200,00	EUR	1,19
FR0012789949	EUROPCAR MOBILITY GROUP SA	PROPRE	1 135 000,00	4 919 090,00	EUR	1,23
FR0004527638	EXEL INDUSTRIES	PROPRE	108 000,00	5 032 800,00	EUR	1,26
FR0000064784	FFP (FONCIERE FINANCIERE PART)	PROPRE	40 000,00	4 160 000,00	EUR	1,04
FR0000074759	FLEURY MICHON	PROPRE	83 000,00	2 622 800,00	EUR	0,66
FR0000033888	GEVELOT	PROPRE	18 500,00	3 681 500,00	EUR	0,92
FR0004050300	GROUPE OPEN	PROPRE	350 000,00	3 822 000,00	EUR	0,96
FR0000062184	IDSUD	PROPRE	60 810,00	3 831 030,00	EUR	0,96
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	107 000,00	4 031 760,00	EUR	1,01
FR0000033904	JACQUET METAL SERVICE	PROPRE	235 000,00	3 623 700,00	EUR	0,91
FR0000130213	LAGARDERE	PROPRE	267 000,00	5 187 810,00	EUR	1,30

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	151 000,00	1 981 120,00	EUR	0,50
FR0000073041	PIERRE & VACANCES	PROPRE	163 032,00	3 293 246,40	EUR	0,83
FR0000031684	ROTHSCHILD AND CO SCA	PROPRE	118 196,00	3 025 817,60	EUR	0,76
IT0004712375	SALVATORE FERRAGAMO	PROPRE	212 694,00	3 988 012,50	EUR	1,00
FR0000060071	SAMSE	PROPRE	20 932,00	3 537 508,00	EUR	0,89
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	182 000,00	6 810 440,00	EUR	1,71
FR0004016699	SMTPC	PROPRE	233 509,00	4 740 232,70	EUR	1,19
FR0013199916	SOMFY SA	PROPRE	58 594,00	5 126 975,00	EUR	1,29
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	280 000,00	3 371 200,00	EUR	0,85
Total Action				***137 622 625,80***		***34,51***
Obligation						
FR0013233384	ACCOR 1.25% 25/01/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 580 814,86	EUR	0,40
DE000A1RE1Q3	ALLIANZ SE TF/TV 17/10/2042	PROPRE	2 500 000,00	2 900 044,26	EUR	0,73
FR0013266525	ALTAREA 2.25% 05/07/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 253 834,10	EUR	1,07
XS1322048619	AMADEUS CAP MARKT 1.625% 17/11/2021	PROPRE	2 000 000,00	2 060 113,50	EUR	0,52
XS1501162876	AMADUES CAP MARKET 0.125% 06/10/2020	PROPRE	1 500 000,00	1 503 665,94	EUR	0,38
XS1238034695	AMERICA MOVIL SAB DE CV CONV 28/05/2020	PROPRE	2 000 000,00	1 997 680,00	EUR	0,50
XS0878743623	AXA SA TF/TV 04/07/2043	PROPRE	1 500 000,00	1 777 132,50	EUR	0,45
ES0313679K13	BANKINTER SA 0.875% 05/03/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 071 855,52	EUR	0,52
XS1678372472	BBVA 0.75% 11/09/2022	PROPRE	2 000 000,00	2 039 532,13	EUR	0,51
XS2002532484	BECTON DICKINSON EURO 0.174% 04/06/2021	PROPRE	3 000 000,00	3 012 367,87	EUR	0,76
XS1069549761	BFCM 3% 21/05/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 125 076,56	EUR	0,28
XS1548436556	BMW FINANCE NV 0.125% 12/01/2021	PROPRE	2 000 000,00	2 010 378,36	EUR	0,50
XS1046827405	BNP PARIBAS TF/TV 20/03/2026	PROPRE	3 000 000,00	3 168 274,51	EUR	0,79
XS1547407830	BNP PARIBAS 1.125% 10/10/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 072 785,41	EUR	0,52
FR0013233426	BOLLORE SA 2% 25/01/2022	PROPRE	1 500 000,00	1 570 371,78	EUR	0,39
FR0012872174	BOLLORE SA 2.875% 29/07/2021	PROPRE	2 000 000,00	2 091 422,40	EUR	0,52
FR0013231743	BPCE SA 1.125% 18/01/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 122 333,01	EUR	0,78
FR0013201084	BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 551 255,08	EUR	0,39
FR0012821932	CAP GEMINI SA 1.75% 01/07/2020	PROPRE	2 100 000,00	2 129 050,23	EUR	0,53

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1468525057	CELLNEX TELECOM SAU 2.375% 16/01/2024	PROPRE	3 000 000,00	3 271 932,33	EUR	0,82
XS1577586321	CIE DE SANINT GOBAIN 1.00% 17/03/2025	PROPRE	1 000 000,00	1 044 088,14	EUR	0,26
XS1678966935	CNH INDUSTRIAL FIN EUR S 1.75% 12/09/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 588 099,51	EUR	0,40
FR0013213832	CNP ASSURANCES 1.875% 20/10/2022	PROPRE	4 000 000,00	4 203 248,85	EUR	1,05
XS1218287230	CRED SUIS GP FUN LTD 1.25% 14/04/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 037 666,39	EUR	0,26
XS0550466469	CREDIT AGRICOLE SA 3.9% 19/04/2021	PROPRE	4 000 000,00	4 312 553,44	EUR	1,08
DE000A194DC1	DAIMLER INTL FINANCE BV 0.25% 09/08/2021	PROPRE	2 000 000,00	2 011 888,20	EUR	0,50
FR0013216892	DANONE SA 0.167% 03/11/2020	PROPRE	1 700 000,00	1 706 202,17	EUR	0,43
FR0013216900	DANONE SA 0.424% 03/11/2022	PROPRE	3 000 000,00	3 044 540,00	EUR	0,76
XS1719154657	DIAGEO FINANCE PLC 0% 17/11/2020	PROPRE	1 200 000,00	1 202 484,00	EUR	0,30
FR0013413556	ELIS SA 1.75% 11/04/2024	PROPRE	1 700 000,00	1 788 359,87	EUR	0,45
XS1329671132	EXOR SPA 2.125% 02/12/2022	PROPRE	1 750 000,00	1 843 166,37	EUR	0,46
XS1785467751	FAURECIA 2.625% 15/06/2025	PROPRE	1 000 000,00	1 044 792,50	EUR	0,26
XS1954697923	FCA BANK SPA IRELAND 1.25% 21/06/2022	PROPRE	800 000,00	826 563,19	EUR	0,21
FR0013457405	FFP 1.875% 30/10/2026	PROPRE	1 100 000,00	1 101 638,91	EUR	0,28
XS1088515207	FIAT FINANCE & TRADE 4.75% 15/07/2022	PROPRE	3 000 000,00	3 415 687,21	EUR	0,86
DE000A13R491	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA CV 1.125% 31/01/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 012 558,04	EUR	0,50
XS1026109204	FRESENIUS 4% 01/02/2024	PROPRE	1 200 000,00	1 397 710,67	EUR	0,35
FR0011911239	GDF SUEZ 1.375% 19/05/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 029 706,28	EUR	0,51
XS1113441080	GEMALTO NV 2.125% 23/09/2021	PROPRE	3 000 000,00	3 116 466,39	EUR	0,78
XS1202846819	GLENCORE FINANCE EUROPE 1.25% 17/03/2021	PROPRE	2 000 000,00	2 042 505,36	EUR	0,51
XS1598757760	GRIFOLS SA 3.2% 01/05/2025	PROPRE	1 300 000,00	1 343 603,44	EUR	0,34
FR0013287273	ILIAD SA 1.5% 14/10/2024	PROPRE	100 000,00	100 668,97	EUR	0,03
FR0013065372	ILIAD SA 2.125% 05/12/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 041 143,74	EUR	0,26
FR0013281946	INGENICO GROUP SA 1.625% 13/09/2024	PROPRE	1 400 000,00	1 425 777,75	EUR	0,36
FR0011912872	INGENICO 2.5% 20/05/2021	PROPRE	600 000,00	629 882,26	EUR	0,16
XS1636000561	INTESA SANPAOLO SPA 0.875% 27/06/2022	PROPRE	3 000 000,00	3 065 287,05	EUR	0,77
FR0013054913	LA BANQUE POSTALE VAR 19/11/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 067 481,15	EUR	0,27
FR0013286838	LA BANQUE POSTALE 1% 16/10/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 064 576,94	EUR	0,52
FR0013153160	LAGARDERE 2.75% 13/04/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 214 023,61	EUR	0,81

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013286846	LEGRAND SA 0.5% 09/10/2023	PROPRE	2 200 000,00	2 244 824,70	EUR	0,56
XS1685653302	LONDON STOCK EXCHANGE PL 0.875% 19/09/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 546 431,23	EUR	0,39
XS1001749107	MICROSOFT CORP 2.125% 06/12/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 043 395,68	EUR	0,26
FR0013396496	ORANGE SA 0.5% 15/01/2022	PROPRE	500 000,00	508 142,81	EUR	0,13
XS1115490523	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	410 000,00	442 092,02	EUR	0,11
FR0013245586	PEUGEOT SA 2% 23/03/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 081 868,42	EUR	0,27
XS1551933010	PRYSMIAN SPA CV 17/01/2022	PROPRE	700 000,00	696 794,00	EUR	0,17
XS1548539441	PSA BANQUE FINANCE 0.5% 17/01/2020	PROPRE	500 000,00	502 539,11	EUR	0,13
XS1980189028	PSA BANQUE FRANCE 0.5% 12/04/2022	PROPRE	500 000,00	506 916,94	EUR	0,13
XS0557252417	RABOBANK NEDERLAND 3.750% 09/11/ 20	PROPRE	2 000 000,00	2 076 310,49	EUR	0,52
FR0013241361	RCI BANQUE SA 1.375% 08/03/2024	PROPRE	800 000,00	833 254,45	EUR	0,21
FR0013053055	RCI BANQUE SA 1.375% 17/11/2020	PROPRE	3 600 000,00	3 654 380,56	EUR	0,92
FR0013240835	RENAUL SA 1% 08/03/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 022 784,04	EUR	0,26
XS1690133811	SANTAN CONSUMER FINANCE 0.5% 04/10/2021	PROPRE	900 000,00	910 415,85	EUR	0,23
XS1550951641	SANTAN CONSUMER FINANCE 0.875% 24/01/2022	PROPRE	4 700 000,00	4 826 930,90	EUR	1,21
FR0013259116	SEB SA 1.5% 31/05/2024	PROPRE	1 200 000,00	1 250 380,13	EUR	0,31
FR0013059417	SEB SA 2.375% 25/11/2022	PROPRE	1 100 000,00	1 167 694,81	EUR	0,29
XS1110558407	SOCIETE GENERALE TF/TV 16/09/2026	PROPRE	2 000 000,00	2 090 021,11	EUR	0,52
XS1538867760	SOCIETE GENERALE 1% 01/04/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 030 048,31	EUR	0,26
XS1946004451	TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05/02/2024	PROPRE	200 000,00	209 348,70	EUR	0,05
XS1377251423	TELEFONICA PARTICIPACION 0% 09/03/2021 CV	PROPRE	2 000 000,00	1 998 240,00	EUR	0,50
DE000A2BPET2	THYSSENKRUPP AG 1.375% 03/03/2022	PROPRE	1 200 000,00	1 222 015,08	EUR	0,31
DE000A2AAPF1	THYSSENKRUPP AG 2.750% 08/03/2021	PROPRE	1 100 000,00	1 148 362,73	EUR	0,29
FR0012658094	UNIBAIL 0% 01/01/2022 CV	PROPRE	4 323,00	1 497 452,62	EUR	0,38
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	1 200 000,00	1 238 465,05	EUR	0,31
IT0005087116	UNICREDIT SPA FRN 03/05/2025	PROPRE	2 000 000,00	2 017 853,33	EUR	0,51
FR0013176302	VIVENDI SA 0.75% 26/05/2021	PROPRE	1 600 000,00	1 625 310,69	EUR	0,41
XS1734548487	VOLKSWAGEN BANK GMBH 0.75% 15/06/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 035 158,69	EUR	0,51
XS1692348847	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.25% 05/10/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 008 009,51	EUR	0,50

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013213709	WENDEL SA 1.00% 20/04/2023	PROPRE	4 100 000,00	4 225 497,64	EUR	1,06
Total Obligation				***146 693 230,35***		***36,79***
O.P.C.V.M.						
FR0010383448	ECHIQUIER CONVEXITE EUROPE PART I	PROPRE	700,00	1 021 202,00	EUR	0,26
FR0013390564	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	2 500,00	2 499 029,95	EUR	0,63
FR0010408559	SIPAREX MIDMARKET II	PROPRE	2 000,00	442 620,00	EUR	0,11
Total O.P.C.V.M.				***3 962 851,95***		***0,99***
Total Valeurs mobilieres				***288 278 708,10***		***72,29***
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,00	1 560,00	EUR	0,00
Total APPELS DE MARGES				***1 560,00***		***0,00***
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	0,00	-357 800,00	EUR	-0,09
Total AUTRES				***-357 800,00***		***-0,09***
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-619 749,60	EUR	-0,16
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	12 795 267,03	EUR	3,21
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	359 315,59	USD	0,09
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	14 617,73	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	58 029,64	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				***12 607 480,39***		***3,16***
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	3 342 591,20	EUR	0,84
Total DEPOSIT DE GARANTIE				***3 342 591,20***		***0,84***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-103 084,48	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-624,12	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-559,10	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-104 267,70***		***-0,03***
Total Liquidites				***15 489 563,89***		***3,88***
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
CF170120	CAC 40 0120	VENLIG	-970,00	-29 100,00	EUR	-0,01
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				***-29 100,00***		***-0,01***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX100320	EURO BUND 0320	VENLIG	-18,00	27 540,00	EUR	0,01
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				***27 540,00***		***0,01***
Total Futures				***-1 560,00***		***-0,00***
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0125761520	ALTAREIT SA ZCP 17/07/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 000 391,96	EUR	0,75
XS1964560665	AMADEUS FINANCE BV ZCP 12/03/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 001 263,23	EUR	0,50
FR0125979809	ARCELORMITTAL SA ZCP 09/04/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 678,45	EUR	0,25
FR0125580334	ARCELORMITTAL SOURC ZCP 08/01/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 000 180,00	EUR	0,75
BE6318264726	BARRY CALLEBAUT SERVICES NV ZCP 30/01/2020	PROPRE	4 000 000,00	4 000 644,56	EUR	1,00
FR0125973810	CARMILA SAS ZCP 06/03/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 975,66	EUR	0,50
FR0125785503	CNH INDUSTRIAL FINANCIAL SERVI ZCP 27/04/2020	PROPRE	4 000 000,00	4 001 572,59	EUR	1,00
BE6315507317	COFINIMMO SA ZCP 10/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 411,31	EUR	0,50
BE6316876422	COFINIMMO SA ZCP 17/01/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 184,99	EUR	0,50
FR0125974289	COVIVIO SA ZCP 20/03/2020	PROPRE	5 000 000,00	5 003 404,06	EUR	1,25
FR0125739104	ECONOCOM GROUP ZCP 10/02/2020	PROPRE	3 000 000,00	2 999 167,21	EUR	0,75
FR0125721235	ELIS SA ZCP 05/02/2020	PROPRE	1 000 000,00	999 902,77	EUR	0,25
FR0125797375	ELIS SA ZCP 28/08/2020	PROPRE	5 000 000,00	4 983 981,89	EUR	1,25
BE6315607349	ESSITY AB ZCP 16/01/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 000 324,13	EUR	0,75
FR0125914913	F MARC DE LACHARRIERE ZCP 12/02/2020	PROPRE	5 000 000,00	5 000 000,00	EUR	1,25
XS2063282235	IBERDROLA INTERNATIONAL ZCP 07/01/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 066,74	EUR	0,25
FR0125720435	KORIAN SA ZCP 22/07/2020	PROPRE	8 000 000,00	7 999 464,64	EUR	2,01
FR0125971459	LAGARDERE SCA ZCP 12/02/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 000 770,42	EUR	0,75
XS205292543A	LEG IMMOBILIEN AG ZCP 19/02/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 401,27	EUR	0,25
XS2052925430	LEG IMMOBILIEN AG ZCP 19/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 775,31	EUR	0,50
FR0125913485	NEXITY ZCP 15/07/2020	PROPRE	2 000 000,00	1 999 968,64	EUR	0,50
FR0125981102	SAFRAN ZCP 13/03/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 001 100,76	EUR	0,50
XS2057074507	SNAM SPA ZCP 10/01/2020	PROPRE	5 000 000,00	5 000 321,36	EUR	1,25
BE6317759528	SOLVAY ZCP 30/01/2020	PROPRE	4 000 000,00	4 000 709,07	EUR	1,00
FR0125798001	STEF ZCP 09/01/2020	PROPRE	1 000 000,00	999 999,61	EUR	0,25

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0125973943	STEF ZCP 09/03/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 056,67	EUR	0,50
FR0125719932	TELEPERFORMANCE SE ZCP 15/01/2020	PROPRE	5 000 000,00	5 000 447,43	EUR	1,25
DE000A255KQ5	THYSSENKRUPP AG ZCP 04/03/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 735,39	EUR	0,50
DE000A255HY5	THYSSENKRUPP AG ZCP 08/01/2020	PROPRE	3 000 000,00	2 999 877,57	EUR	0,75
XS2095767591	VATTENFALL AB ZCP 20/01/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 000 427,60	EUR	0,75
FR0125769531	VICAT ZCP 16/01/2020	PROPRE	4 000 000,00	4 000 254,34	EUR	1,00
XS2094047292	VONOVIA FINANCE B V ZCP 28/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 773,73	EUR	0,50
Total Interets precomptes.				***94 999 233,36***		***23,82***
Total Creances negociables				***94 999 233,36***		***23,82***
Total ECHIQUIER PATRIMOINE				**398 765 945,35**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-déc.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 494 977 262,72

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,196	% TTC
Actions G	0,85	% TTC
Actions I	0,75	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Patrimoine Action A : 1,196 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Patrimoine pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 481 050 462,23

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction du fonds	8 283 508,65	3 072 635,74	5 750 425,47
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	8 283 508,65	3 072 635,74	5 750 425,47

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(5750425.47/481050462.23)*100

1,195 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Patrimoine Action G :	0,85	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Patrimoine pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	3 750 831,84	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction du fonds	54 866,90	16 217,93	31 880,02
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	54 866,90	16 217,93	31 880,02

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(31880.02/3750831.84)*100

0,85 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Patrimoine Action I :	0,75	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Patrimoine pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	10 175 968,65	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction du fonds	267 707,71	52 217,00	76 470,46
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	267 707,71	52 217,00	76 470,46

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(76470.46/10175968.65)*100

0,75 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, I, IXL et J :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion

Echiquier Major SRI Growth Europe est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes et investissant dans des entreprises de croissance leaders dans leurs secteurs. Cet objectif est associé à une démarche de nature extrafinancière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Indicateur de référence

L'indice MSCI EUROPE est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Major SRI Growth Europe. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions européennes. Le compartiment est exposé essentiellement sur des grandes valeurs européennes. Le compartiment se réserve aussi la possibilité de s'exposer sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40 % de l'actif net.

La gestion d'Echiquier Major SRI Growth Europe s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière,

la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise, les perspectives de croissance de son métier, les aspects environnementaux et sociaux, l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur de l'analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

Echiquier Major SRI Growth Europe intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille. Etant donnée la thématique d'investissement de ce compartiment (sélection de sociétés européennes leader et en croissance), l'analyse ESG permet de mieux identifier les entreprises dirigées par des équipes de management de grande qualité, capables d'attirer et motiver les meilleurs éléments et d'anticiper les réglementations sociales et environnementales pour installer durablement leur leadership. L'analyse ESG permet ainsi d'approfondir notre connaissance des entreprises et ainsi minimiser les risques attachés à l'investissement. Echiquier Major SRI Growth Europe s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans son univers d'investissement (approche « best in universe ») ou ceux démontrant une amélioration continue de leur pratiques ESG dans le temps (approche « best efforts»). Il s'agit pour nous d'évaluer si l'entreprise s'inscrit dans une réelle démarche de progrès en se fixant des objectifs ambitieux.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires éthique des affaires.

L'ensemble de ces critères ESG permet de déterminer la note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:
- Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
- Pour les valeurs de service : la note « Social » contribue à hauteur de 2/3 dans la note de Responsabilité tandis que la note Environnement représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Le processus de notation intervient avant la prise en compte des critères financiers.

L'objectif extra financier visé par le compartiment est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant des axes d'améliorations précis, à suivre dans le temps.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Echiquier Major SRI Growth Europe n'a recours aux instruments dérivés que dans le cadre de couverture du risque de marché et du risque de change.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

Echiquier Major SRI Growth Europe est exposé à hauteur de 60% minimum sur les marchés des actions européennes et 25% maximum en actions non européennes.

Le compartiment est exposé à hauteur de 60% minimum en valeurs représentatives de grandes capitalisations et de tous secteurs d'activité.

Par ailleurs, le compartiment peut être exposé sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40% des actifs détenus.

Toutefois, afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, le compartiment est investi à hauteur de 75 % en actions européennes.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans.

Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment prendra exclusivement des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché et éventuellement contre le risque de change.

Les instruments utilisés sont :

futures sur indices,

options sur titres et sur indices,

options de change et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) , change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Echiquier Major SRI Growth Europe est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action J : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, c'est à dire le risque des marchés actions défini ci-dessus.

Echiquier Major SRI Growth Europe peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Echiquier Major SRI Growth Europe peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Major SRI Growth Europe dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout

manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur le site de la société de gestion (www.lfde.com). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 28 janvier 2005.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 11 mars 2005.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

2019 marque la meilleure année de performance depuis la création du fonds. En 2019, Echiquier Major SRI Growth Europe progresse de 39,98% (+26,05% pour son indice de référence le MSCI Europe).

Le fonds a profité à plein de son positionnement sur les valeurs de croissance et de qualité (leaders générant des retours sur capitaux employés élevés) dans un contexte de taux bas favorable et d'incertitudes (géopolitique, cycle, …) et n'a souffert d'aucune sous performance significative témoignant d'un bon stock picking.

La sélection de titre a été satisfaisante. Les secteurs qui ont le plus contribué à la performance sont l'IT technologie (29% du fonds en moyenne), en croissance de 52%. Le secteur industriel (19% du fonds en moyenne), en hausse de 43% est le deuxième contributeur. Le troisième contributeur sectoriel est la santé (15% du fonds en moyenne, en hausse de 35%). La moitié du portefeuille progresse entre 40% et 95%. Les principaux contributeurs à la performance annuelle sont CELLNEX (+95%), WORLDPAY (+81%), ASML (+95%), LSE (+81%), TELEPERFORMANCE (+57%).

En 2019, 5 nouvelles valeurs sont entrées en portefeuille et 3 sont sorties. LSE (Le leader européen dans la vente d'indice et de solutions de clearing), STRAUMANN (leader mondial sur le marché des implants dentaires), LONZA (leader mondial dans l'outsourcing de la fabrication de médicaments), KINGSPAN (leader européen dans l'isolation pour le bâtiment) et PHILIPS (leader des technologies de santé) sont entrés. FAURECIA (faiblesse des marchés finaux) , NOVOZYMES (valorisation excessive au regard du profil de croissance), CAP GEMINI (suite au rachat d'ALTRAN) sont sortis.

Nous chercherons en 2020 à mettre à profit toute volatilité excessive pour renforcer les dossiers de qualité. La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) reste à nos yeux une source essentielle de performance, quelles que soient les conditions de marché.

Major	FR0010321828	39.98%
Major - Part G	FR0010581728	41.70%
Major - Part I	FR0011188275	42.38%
Major - Part J	FR0013392404	39.95%

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA : 82.14%

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour l'ensemble des fonds actions Financière de l'Echiquier, investis en Europe. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise (directeur des relations investisseuses, directeur financier, directeur du développement durable). Nous n'avons pas recours aux agences de notation.

Les entretiens ISR sont systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Echiquier Major, fonds ISR de la gamme Financière de l'Echiquier, accorde une importance toute particulière aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. Le fonds investit uniquement dans des valeurs ayant obtenu une note extra financière supérieure à (6/10).

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Rémunération

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*
- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*
- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;

> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;

- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;

> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Ce rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le fonds Echiquier Major SRI Growth Europe dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros au 31 Décembre 2019 est concerné par cette obligation.

*ampoule à incandescence
Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost, ADEME

• Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Précurseur en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR), La Financière de l'Echiquier attache depuis sa création, une importance fondamentale aux enjeux extra-financiers, et en particulier à la gouvernance des entreprises. La société a formalisé dès 2007 sa stratégie d'intégration des critères ESG dans l'évaluation des entreprises en portefeuille, avant d'être l'un des premiers signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment) de la place de Paris, en 2008.

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans le cadre d'Echiquier Major SRI Growth Europe sont disponibles au sein de la documentation mise en ligne sur notre site internet (www.lfde.com) dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ».

L'ensemble des informations demandées par l'article 173 sont en particulier disponibles dans les différentes sections du Code de Transparence :

- Section 2 : Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
- Sections 2 et 3 : Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels
- Section 3 - Paragraphe 3.2 : Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs
- Section 3 - Paragraphe 3.4 : Principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans l'analyse
- Section 3 : Informations sur la méthodologie d'analyse ESG propriétaire ainsi que la nature des critères pris en compte dans l'analyse

• Méthodologie et résultats

Les données concernant les indicateurs environnementaux, climatiques et ceux contribuant à la transition énergétique nous sont fournies par la société Trucost. Le taux de couverture du portefeuille sur ces indicateurs est de 100%. Les données ESG sont quant à elles issues de la recherche interne de La Financière de l'Echiquier. L'indice de référence utilisé est le MSCI Europe Net Return.

Les résultats pour Echiquier Major SRI Growth Europe sont disponibles ci-dessous :

A. Indicateurs ESG

	% des valeurs couvertes par l'analyse ESG	Note ESG moyenne	Note E moyenne	Note S moyenne	Note G moyenne
31/12/2019	100%	7,2/10	6,8/10	7,0/10	7,4/10
31/12/2018	100%	7,3/10	7,0/10	7,3/10	7,4/10
31/12/2017	100%	7,2/10	7,0/10	6,8/10	7,4/10

Source : La Financière de l'Echiquier

B. Empreintes carbone

Il s'agit ici de quantifier les gaz à effet de serre « embarqués » dans le portefeuille exprimés en tonnes équivalent CO2 (t eq CO2). La méthodologie pour laquelle nous avons opté comptabilise :

- Les émissions directes correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments…).
- Les émissions indirectes correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique.

- *Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA) :* La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne une mesure de l'intensité carbone permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros de CA} = \frac{\textit{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\textit{Somme des CA détenus par les titres en millions d'euros}}$$

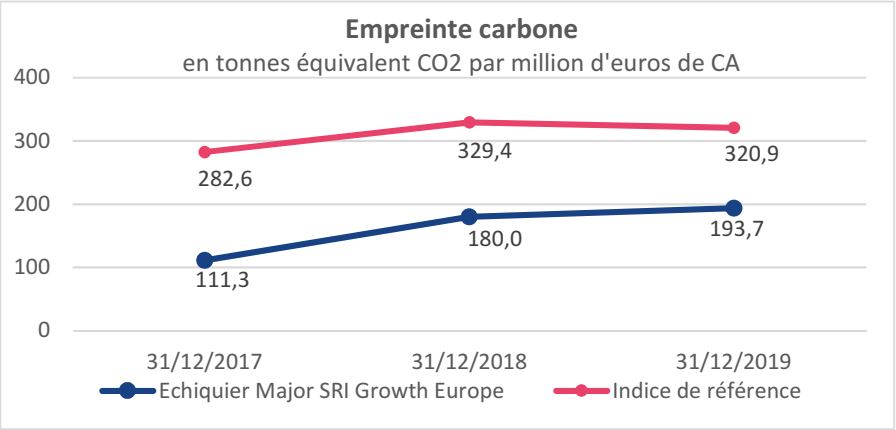

Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

- *Empreinte carbone par million d'euros investi :* La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de mesurer les émissions dont ils sont « responsables » au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille.

Empreinte carbone par million d'euros investi = $\frac{Somme\ des\ émissions\ carbone\ des\ titres\ détenus\ en\ t\ eq\ CO2}{Somme\ des\ encours\ des\ titres\ détenus\ en\ millions\ d'euros}$

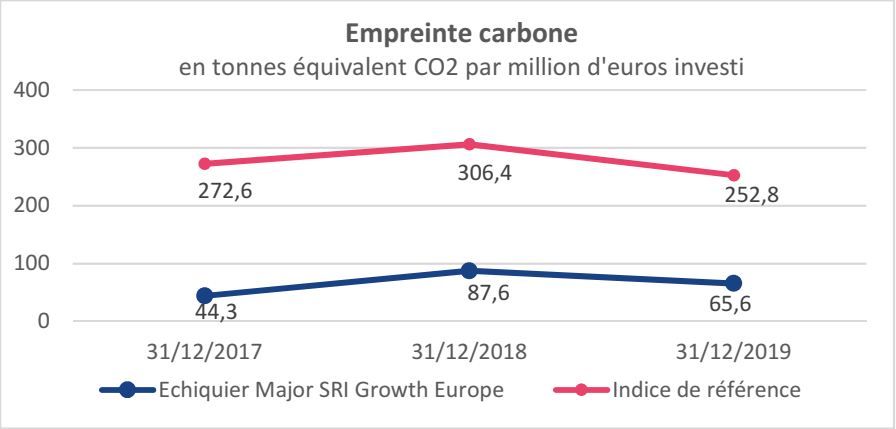

Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

Malgré une légère hausse de l'empreinte carbone « par million d'euros de chiffre d'affaires », le fonds Echiquier Major SRI Growth Europe reste nettement moins carboné que son indice de référence. Cette hausse, initiée en 2018, s'explique notamment par l'entrée en portefeuille de valeurs industrielles comme par exemple **AIR LIQUIDE**, **PRYSMIAN** et plus récemment **KINGSPAN**.

L'empreinte carbone « par million d'euros investi » a quant à elle diminué. Ceci s'explique notamment par la performance positive des marchés actions européens en 2019, ayant contribué à l'augmentation de la taille des capitalisations boursières des entreprises en portefeuille. Pour un million d'euros investi, cela réduit donc la proportion de capital détenue par chacun des porteurs et donc l'empreinte carbone dont ils sont « responsables ».

- *Analyse sectorielle :* Le tableau suivant donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. Il permet également d'analyser la différence d'empreinte carbone (méthode par million d'euros de chiffre d'affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l'allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres.

Secteurs GICS	Allocation du fonds	Allocation de l'indice	Int. carbone* du fonds (t eq CO2/M€)	Int. carbone* Indice (en t eq CO2/M€)	Effet allocation sectorielle	Effet sélection de titres	Effet total
Conso. Discrétionnaire	8,8%	9,7%	147,4	89,0	4,5%	-3,4%	1,1%
Conso. de base	9,6%	14,0%	242,8	197,7	-0,5%	-1,3%	-1,8%
Energie	0,0%	6,9%	0,0	546,8	10,2%	0,0%	10,2%
Finance	6,8%	18,1%	4,8	12,9	-9,9%	0,3%	-9,6%
Santé	17,8%	13,9%	85,7	70,1	4,3%	-0,5%	3,8%
Industrie	21,2%	13,9%	233,1	157,8	8,4%	-7,0%	1,4%
Technologies	26,9%	6,0%	62,7	62,5	8,2%	0,0%	8,2%
Matériaux	6,0%	7,4%	729,7	1 064,2	4,4%	7,9%	12,3%
Immobilier	0,0%	1,5%	0,0	74,6	-0,2%	0,0%	-0,2%
Télécom	2,9%	4,4%	101,1	73,1	-3,3%	-0,1%	-3,4%
Serv. aux collectivités	0,0%	4,2%	0,0	1 242,1	17,5%	0,0%	17,5%
TOTAL	100%	100%	193,7	320,9	43,7%	-4,1%	39,5%

Source : Trucost
Données au 31/12/2019
*Int.Carbone = intensité carbone

Fin 2019, le fonds Echiquier Major SRI Growth Europe était environ **40% moins intense en carbone que son indice de référence**.

Les deux éléments qui ont eu l'**effet positif le plus important** sont :

- L'impasse sectorielle sur le secteur de services aux collectivités (secteur très émetteur de CO2)
- La sous-pondération et la sélection de titre au sein du secteur des matériaux (secteur très émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'**effet négatif le plus important** sont :

- La sous-pondération sur les secteurs financier et télécom (secteurs peu émetteurs de CO2)

- *Principaux contributeurs :* Le tableau suivant présente les dix principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds Echiquier Major SRI Growth Europe.

	Entreprises	Empreinte carbone (t eq C02)	% de l'empreinte carbone totale du fonds	Intensité carbone (t eq CO2/M€ CA)	Contribution à l'empreinte carbone	Source des données
1	Prysmian	13 041,6	29,0%	377,6	-16,6%	CDP
2	Air Liquide	10 642,5	23,6%	1 384,1	-21,0%	CDP
3	Michelin	5 284,9	11,7%	265,2	-3,5%	CDP
4	DSM	2 200,4	4,9%	222,0	-0,7%	CDP
5	Nestlé	2 130,2	4,7%	526,8	-3,0%	CDP
6	Kerry Group	1 857,2	4,1%	225,4	-0,6%	CDP
7	Kingspan	1 547,3	3,4%	179,0	0,3%	CDP
8	Infineon	1131,8	2,5%	175,3	0,3%	ENV
9	Unilever	1 053,5	2,3%	161,6	0,5%	CDP
10	Compass	890,7	2,0%	45,3	7,1%	CDP

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Légende :
CDP : valeur issue du Carbon Disclosure Project
ENV : valeur extraite du rapport RSE

Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, que sont : **PRYSMIAN**, **AIR LIQUIDE** et **MICHELIN**, sont responsables de **64% de l'empreinte carbone du fonds**.

C. Indicateurs de contribution à la transition énergétique

Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100.

	Echiquier Major SRI Growth Europe	Indice de référence
Part verte / Part brune (génération d'électricité)		
% GWh venant de sources renouvelables - dites "vertes"	0,0%	26,2%
% GWh venant de sources alternatives	0,0%	22,0%
% GWh venant de sources fossiles - dites "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	51,8%
% GWh venant du charbon	0,0%	18,0%
Part brune (extraction)		
% poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	9,0%
% chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	2,2%
dont : % chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	0,0%	0,9%
"Actifs échoués" / Stranded assets (extraction)		
Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles (en t CO2/M€ de CA)	0,0	4 430,1

Source : Trucost – Données 31/12/2019

Le fonds Echiquier Major SRI Growth Europe n'est exposé ni au secteur minier ni à celui de la production d'électricité. Cela peut s'expliquer en partie par l'exclusion du secteur des énergies fossiles.

Les définitions de part verte et part brune sont disponibles en annexe.

D. Risques physiques

Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées. Au sein de notre démarche d'engagement développée ci-après, nous invitons les entreprises à donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées, lorsque cela nous semble pertinent.

A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise. Le portefeuille d'Echiquier Major SRI Growth Europe investissant principalement dans des entreprises européennes, le risque physique peut apparaître modéré car le continent européen est une des zones les plus faiblement exposées au risque physique. Toutefois, les entreprises présentes dans le portefeuille, au-delà de leur siège en Europe, ont de nombreuses implantations internationales. Le risque physique peut donc s'avérer plus significatif.

Au sein du portefeuille, UNILEVER et PHILIPS comptent parmi les bons élèves sur la transparence concernant ces aspects. PHILIPS par exemple, effectue une évaluation de l'exposition moyenne au risque physique sur l'ensemble de ses sites. Cela lui a permis de mettre en évidence 5 sites de production où le risque d'inondation est considéré comme élevé. Allant plus loin dans son analyse, PHILIPS évalue les impacts financiers potentiels de ces risques (prenant en compte la probabilité et la taille) dont le montant avoisineraient 500 000€.

• Intégration des résultats de l'analyse

L'ensemble des facteurs présentés ci-dessus sont pris en compte dans notre analyse. Il existe en plus pour ce fonds une note ESG minimale de 6,5/10. Le profil ESG est donc déterminant pour l'investissement dans une valeur.

Pour Echiquier Major SRI Growth Europe, le très bon profil ESG (dont les notes ESG sont supérieures à 7,0/10) de PHILIPS et STRAUMANN, entrés en portefeuille en 2019 a été un facteur déterminant dans notre décision d'investissement.

• Dialogue actionnarial

En complément de l'analyse ESG des sociétés, La Financière de l'Echiquier a développé au fil des années une démarche de dialogue actionnarial aboutie, à la fois via l'engagement et le vote aux assemblées générales.

Pour en savoir plus, les documents suivants sont consultables sur le site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ») :

- La politique de vote et d'engagement, permettant de comprendre la manière dont nous appréhendons le sujet.
- Le rapport de vote et d'engagement, donnant le résultat et l'impact de nos activités de dialogue actionnarial.

GLOSSAIRE

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ISR – Investissement Socialement Responsable *[Source AFG]* **:** L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Emissions directes et indirectes prises en compte dans le calcul des empreintes carbone :

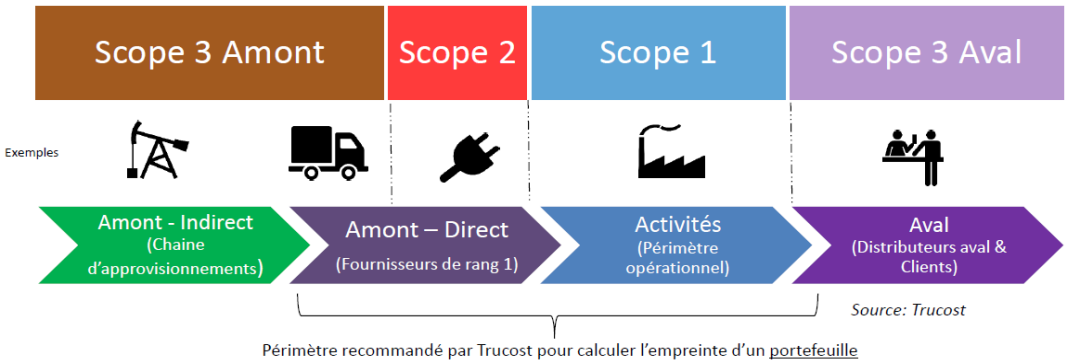

Tonnes Equivalent CO2 (t eq CO2) : Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO2 comme référence.

⇨ Tonnes de CO2 d'un gaz = Quantité du gaz x Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)

Le PRG est un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO2.

Emissions Absolues « détenues » *[Source Trucost]* : Il s'agit de la méthode de calcul de base servant aux 2 méthodes de mesure d'empreintes carbone détaillées plus bas.

⇨ Emissions Carbone détenues **par titre** = (Emissions scope 1 et scope 2 et 3 amont premier cercle du titre en tonnes d'équivalent CO2 x Encours du titre détenu en portefeuille en millions d'euros) / Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros

⇨ Emissions carbone détenues **dans le portefeuille** = Somme des émissions carbone détenues par titre en t eq CO2

Part brune : part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon.

Part verte : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz).

Stranded Assets *[Source Novethic]* **:** Se traduit en français par « actifs échoués » ou « actifs bloqués ». Il s'agit d'une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**686 186 589,47**	**597 016 770,67**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	686 186 589,47	597 016 770,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**346 384,94**	**99 792,17**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	346 384,94	99 792,17
Comptes financiers	**1 787 176,17**	**11 325 929,64**
Liquidités	1 787 176,17	11 325 929,64
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**688 320 150,58**	**608 442 492,48**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	636 086 814,98	566 307 041,32
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	53 389 390,93	41 864 804,27
• Résultat de l'exercice	-1 585 972,90	-75 679,34
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**687 890 233,01**	**608 096 166,25**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**429 917,57**	**346 326,23**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	429 917,57	346 326,23
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**688 320 150,58**	**608 442 492,48**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 205,30	265,11
• Produits sur actions et valeurs assimilées	10 484 318,12	11 861 816,99
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**10 491 523,42**	**11 862 082,10**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-92 276,17	-30 277,12
• Autres charges financières	-5 168,82	-7 298,48
Total (II)	**-97 444,99**	**-37 575,60**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**10 394 078,43**	**11 824 506,50**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-11 304 089,03	-11 028 031,77
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-910 010,60**	**796 474,73**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-675 962,30	-872 154,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-1 585 972,90**	**-75 679,34**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
1	Frais de gestion financière	Actif net	Action A	2,392% TTC max
	Frais de gestion externes à la société de gestion		Action G	1,35% TTC max
			Action I	1% TTC max
			Action IXL	0,70 % TTC max
			Action J	0,75 % TTC max
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)	
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC maximum pour les actions	

4	Commission de surperformance	Actif net	Actions A, G, I, IXL	Néant
			Action J	15% sur la différence positive entre la performance du compartiment (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15% TTC de la sur-performance au-delà de l'indicateur de référence
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur-performance du l'OPC par rapport à l'indice. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'indice, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- Le calcul de la sur-performance sera effectué pour la première fois à compter du 28/12/2018, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.
- La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social. A titre exceptionnel, la première période de référence portera sur la période allant du 28/12/2018 jusqu'au 31/12/2019 ;
- Le prélèvement des frais de gestion par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat d'action s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le fond original, incrémenté de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du compartiment. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indice (ou objectif).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Création de la part IXL le 01/09/2019
- Changement à intervenir : Néant.

annexes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, I, IXL et J :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe de la SICAV Echiquier a été créé le 19/03/2019 par fusion-absorption du fonds Echiquier Major SRI Growth Europe.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances),

Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**608 096 166,25**	**858 644 918,23**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	221 274 369,20	208 102 012,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-369 213 779,16	-410 448 209,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	65 126 288,81	87 830 697,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 439 810,95	-30 913 702,83
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-2 832 524,71	-5 215 882,73
Différences de change	9 882 800,83	3 019 333,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	161 906 733,34	-103 722 628,71
- Différence d'estimation exercice N	*163 515 828,60*	*1 609 095,26*
- Différence d'estimation exercice N-1	*1 609 095,26*	*105 331 723,97*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-910 010,60	796 474,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	3 153,58*
Actif net en fin d'exercice	**687 890 233,01**	**608 096 166,25**

* Soulte de fusion-absorption des FCP Stamina Europe le 22.05.2018 et FCM Real Estate le 02.11.2018

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 787 176,17
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 787 176,17	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	135 066 939,60	62 521 399,16	61 393 811,92	27 504 752,70
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	282,71	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**346 384,94**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	346 384,94
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**429 917,57**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	282 856,56
RACHAT à payer	147 061,01
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010321828	282 787,789	74 198 722,96	429 875,344	110 811 353,81
Action I / FR0011188275	68 078,324	132 918 927,83	127 565,863	252 462 898,56
Action G / FR0010581728	52 736,125	14 156 718,41	21 535,257	5 939 526,79
Action J / FR0013392404	-	-	-	-
Action IXL / FR0013431871	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321828		-		-
Action I / FR0011188275		-		-
Action G / FR0010581728		-		-
Action J / FR0013392404		-		-
Action IXL / FR0013431871		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321828		-		-
Action I / FR0011188275		-		-
Action G / FR0010581728		-		-
Action J / FR0013392404		-		-
Action IXL / FR0013431871		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321828		-		-
Action I / FR0011188275		-		-
Action G / FR0010581728		-		-
Action J / FR0013392404		-		-
Action IXL / FR0013431871		-		-

annexes

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321828	**2,39**
Action I / FR0011188275	**0,69**
Action G / FR0010581728	**1,17**
Action J / FR0013392404	**0,42**
Action IXL / FR0013431871	**-**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321828	**-**
Action I / FR0011188275	**-**
Action G / FR0010581728	**-**
Action J / FR0013392404	**24,52**
Action IXL / FR0013431871	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**2 719,13**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 585 972,90	-75 679,34
Total	**-1 585 972,90**	**-75 679,34**

Action A / FR0010321828	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 331 296,27	-3 134 640,70
Total	**-3 331 296,27**	**-3 134 640,70**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0011188275	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 686 049,71	3 040 792,23
Total	**1 686 049,71**	**3 040 792,23**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0010581728	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	59 284,93	18 169,13
Total	**59 284,93**	**18 169,13**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action J / FR0013392404	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-11,27	-
Total	**-11,27**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	53 389 390,93	41 864 804,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**53 389 390,93**	**41 864 804,27**

Action A / FR0010321828	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	33 003 194,28	23 123 606,21
Total	**33 003 194,28**	**23 123 606,21**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188275	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	18 770 565,72	18 180 047,68
Total	**18 770 565,72**	**18 180 047,68**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581728	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 615 522,20	561 150,38
Total	**1 615 522,20**	**561 150,38**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action J / FR0013392404	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	108,73	-
Total	**108,73**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 11 mars 2005.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**687 890 233,01**	608 096 166,25	858 644 918,23	1 080 855 257,24	1 208 187 116,43

Action A / FR0010321828 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1 443 495,088**	1 590 582,643	1 739 313,253	2 430 806,146	3 135 115,24
Valeur liquidative	**293,85**	209,92	228,85	208,72	217,48
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**20,55**	12,56	16,50	3,54	18,76

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188275 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**106 269,594**	165 757,133	261 349,078	368 750,117	324 745,094
Valeur liquidative	**2 285,19**	1 604,97	1 716,99	1 534,74	1 566,81
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**192,49**	128,02	156,00	56,22	167,03

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010581728 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**70 018,433**	38 817,565	52 244,806	36 893,248	83 093,053
Valeur liquidative	**297,99**	210,3	226,88	204,77	211,16
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**23,91**	14,92	18,57	5,53	20,03

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013392404 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1**	1	-	-	-
Valeur liquidative	**1 399,47**	1 000,00	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**97,46**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	111 656,00	20 945 571,42	USD	3,04
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	166 824,00	21 053 188,80	EUR	3,06
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	294 045,00	21 406 476,00	EUR	3,11
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	78 902,00	20 806 457,40	EUR	3,02
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	314 891,00	28 262 354,28	GBP	4,11
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	513 791,00	19 714 160,67	EUR	2,87
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	1 163 134,00	25 937 387,29	GBP	3,77
FR0000130650	DASSAULT SYSTEMES	PROPRE	112 068,00	16 423 565,40	EUR	2,39
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	600 362,00	18 077 090,72	GBP	2,63
US31620M1062	FIDELITY NATIONAL INFORM SVCES	PROPRE	162 644,00	20 153 366,56	USD	2,93
ES0171996087	GRIFOLS SA	PROPRE	662 480,00	20 821 746,40	EUR	3,03
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	1 033 553,00	20 991 461,43	EUR	3,05
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	213 002,00	23 664 522,20	EUR	3,44
IE0004927939	KINGSPAN GROUP PLC	PROPRE	345 962,00	18 837 630,90	EUR	2,74
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	173 671,00	20 163 203,10	EUR	2,93
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	318 142,00	13 845 539,84	EUR	2,01
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	244 226,00	17 740 576,64	EUR	2,58
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	267 380,00	24 449 236,03	GBP	3,55
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	44 635,00	14 500 093,82	CHF	2,11
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	50 894,00	13 436 016,00	EUR	1,95
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	42 396,00	17 560 423,20	EUR	2,55
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	156 510,00	17 075 241,00	EUR	2,48
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	143 039,00	13 785 021,17	CHF	2,00
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	531 557,00	27 504 752,70	DKK	4,00
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	1 305 315,00	22 316 104,48	GBP	3,24

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	872 254,00	18 744 738,46	EUR	2,72
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	1 185 788,00	26 632 798,48	EUR	3,87
GB00BVFNZH21	ROTORK PLC	PROPRE	4 054 266,00	16 024 766,80	GBP	2,33
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	222 528,00	26 774 568,96	EUR	3,89
CH0012280076	STRAUMANN HOLDING (NAMEN)	PROPRE	19 574,00	17 110 416,84	CHF	2,49
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	133 841,00	29 097 033,40	EUR	4,23
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	121 540,00	17 125 867,33	CHF	2,49
NL0000388619	UNILEVER NV	PROPRE	291 047,00	14 910 337,81	EUR	2,17
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	121 240,00	20 294 873,94	USD	2,95
Total Action				***686 186 589,47***		***99,75***
Total Valeurs mobilieres				***686 186 589,47***		***99,75***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-147 061,01	EUR	-0,02
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	1 786 893,46	EUR	0,26
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	282,71	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	346 384,94	EUR	0,05
Total BANQUE OU ATTENTE				***1 986 500,10***		***0,29***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-223 266,00	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-6 198,03	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-53 367,77	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-0,24	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-24,52	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-282 856,56***		***-0,04***
Total Liquidites				***1 703 643,54***		***0,25***
Total ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE				**687 890 233,01**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 28-juin

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 676 028 222,49

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Part Echiquier Major	2,392	% TTC
Part Echiquier Major G	1,35	% TTC
Part Echiquier Major I	1,00	% TTC
Part Echiquier Major J	0,75	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Major : 2,392 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Major pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 386 281 190,00

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	8 950 897,28	4 330 348,97	9 241 372,29
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	8 950 897,28	4 330 348,97	9 241 372,29

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(9241372.29/386281190.00)*100

2,39 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Major G:	1,350	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Major pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	14 336 650,35	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	141 914,44	61 493,42	167 858,71
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	141 914,44	61 493,42	167 858,71

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(167858.71/14336650.35)*100

1,17 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Major I :	1,000	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Major pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	275 409 152,71	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	1 935 224,13	850 854,83	1 892 109,16
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 935 224,13	850 854,83	1 892 109,16

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(1892109.16/275409152.71)*100

0,69 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER Major J :	0,750	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER Major pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	1 229,43	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	0,00	2,48	5,22
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	14,75	24,52
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,00	17,23	29,74

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(29.74/1229.43)*100

2,42 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

1,99 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions internationales

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, G USD, I, I USD, IXL et J :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion

Echiquier World Equity Growth est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de croissance des marchés internationaux. Le compartiment cherche à investir dans des valeurs présentant des positions affirmées de leadership global dans leur secteur.

Indicateur de référence

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du compartiment. Toutefois l'indice le plus proche est l'indice MSCI All Country World Index , calculé en euros. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice MSCI All Country World Index ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

MSCI All Country World Index est calculé en euros, et dividendes réinvestis. Il regroupe des valeurs cotées dans 46 pays dont 23 pays développés et 23 pays émergents (données février 2015).

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions internationales.

La gestion d'Echiquier World Equity Growth s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur de l'analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner les valeurs offrant la meilleure croissance actuelle ou potentielle, les leaders sur des marchés de taille significative sur toutes les zones géographiques.

Il s'agira pour l'essentiel de grosses capitalisations. Toutefois le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10%, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs). Echiquier World Equity Growth est exposé à hauteur de 60 % au moins sur les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux et pays émergents.

• Echiquier World Equity Growth peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 40% maximum de l'actif net en titres obligataires réputés « investment grade ».

• Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 40 % maximum de l'actif

- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens coordonnés ou non coordonnés dans la limite de 10 %.

Echiquier World Equity Growth peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

Echiquier World Equity Growth est en permanence exposé aux risques actions à 60% à travers des investissements dans des actions d'entreprises cotées à travers le monde.

Il s'agira pour l'essentiel de grosses capitalisations. Toutefois le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10%, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 40 %, le compartiment peut investir :

• dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

• dans des titres obligataires. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de change.

- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,

- options sur titres et sur indices,

- options de change et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles de la zone Europe et/ou internationale et notamment sur les pays émergents.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles etc…) négociés sur des marchés de la zone euro et/internationaux, réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) , change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions

Echiquier World Equity Growth est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux

Echiquier World Equity Growth est exposé à hauteur de 40 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit

Echiquier World Equity Growth est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 40 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action G USD : Réservé à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action I USD : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action J : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier.

Echiquier World Equity Growth peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Echiquier World Equity Growth peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

.Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier World Equity Growth dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur le site de la société de gestion (www.fin-echiquier.fr). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.fin-echiquier.fr ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 26 février 2010.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 16 avril 2010.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Les principaux thèmes de l'année 2019 étaient la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, les manifestations à Hong Kong, la politique monétaire accommodante de la FED, la rotation growth/value à la fin de l'été, les IPO décevantes aux Etats-Unis (UBER/LYFT et celle de WEWORK qui n'a pas été lancée).

Sur l'année 2019, Echiquier World Equity Growth a surperformé son indice de référence, le MSCI ACWI NR EUR. Le fonds affiche la meilleure performance calendaire de son histoire et signe une performance positive pour chacune des 8 dernières années.

La superformance s'explique tout d'abord par la surpondération du fonds au secteur IT et la sélection de valeurs au sein de ce secteur, notamment MICROSOFT (performance de +60,5% avec un poids moyen de 8,2%) et MASTERCARD (performance +62%, poids moyen 4,3%). Ces deux entreprises bénéficient de mégatendances majeures telles que le e-commerce, le cloud, la digitalisation des paiements, et sont des leaders dans leurs industries respectives, ont un avantage compétitif durable et ont une croissance annuelle à deux chiffres, ce qui est aujourd'hui rare pour des entreprises de cette taille dans un monde où la croissance est faible. D'autre part, le fonds est sous-exposé au secteur de la Santé mais notre sélection de valeurs dans ce secteur a été bénéfique, notamment THERMO FISHER SCIENTIFIC qui a une performance de +48% (poids moyen de 4,4%). A l'inverse, notre position sur EOG RESOURCES nous a coûté. La société américaine d'exploration et de production de gaz et de pétrole brut baisse de -1% depuis l'initiation de la position en mai et nous sommes surexposés à la valeur dans le fonds par rapport à l'indice.

En termes de pays, la plus grande source de surperformance (et de performance) provient des Etats-Unis. Sur l'année, le fonds est en moyenne légèrement sur-exposé par rapport à l'indice (57,3% vs 53,8%) mais la sélection de valeurs a particulièrement contribué à cette surperformance : MICROSOFT (+60,5%), MASTERCARD (+62%), ADOBE (+48,5%) et THERMO FISHER (+48%).

Notre forte surpondération à la Chine (16,3% vs 3,3% pour l'indice) nous a aussi rapporté, notamment grâce à ALIBABA, l'une de nos plus fortes convictions (poids moyen sur l'année de 7,7%).

Tout au long de l'année, nous avons réduit notre exposition aux Etats-Unis au profit des pays émergents dans lesquels nous voyons de belles opportunités d'investissement pour les valeurs de croissance.

Principaux mouvements

MURATA	Vente
SALESFORCE.COM	Vente
ADOBE SYSTEMS	Vente
BLACKROCK	Achat
BECTON DICKINSON	Achat

World Equity Growth	FR0010859769	29.31%
World Equity Growth - Part G	FR0010868174	31.40%
World Equity Growth - Part I	FR0011188267	32.20%
World Equity Growth - Part J	FR0013390705	31.72%

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC ne détient pas d'instruments financiers à terme.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées:

• 700 parts d'ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS F

• 4 300 parts d'ECHIQUIER ROBOTICS I

• 4 000 parts d'ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE I EUR

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion.

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide

à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Ce rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le fonds Echiquier World Equity Growth dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros au 31 Décembre 2019 est concerné par cette obligation.

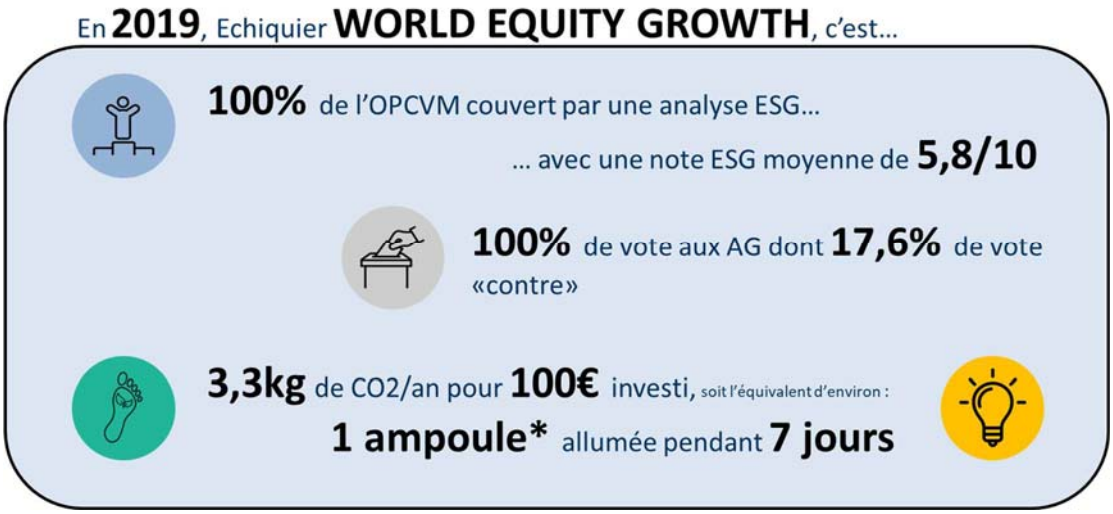

*ampoule à incandescence
Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost, ADEME

• Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Précurseur en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR), La Financière de l'Echiquier attache depuis sa création, une importance fondamentale aux enjeux extra-financiers, et en particulier à la gouvernance des entreprises. La société a formalisé dès 2007 sa stratégie d'intégration des critères ESG dans l'évaluation des entreprises en portefeuille, avant d'être l'un des premiers signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment) de la place de Paris, en 2008.

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans le cadre d'Echiquier World Equity Growth sont disponibles au sein de la documentation mise en ligne sur notre site internet (www.lfde.com) dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ».

L'ensemble des informations demandées par l'article 173 sont en particulier disponibles dans les différentes sections du Code de Transparence :

- Section 2 : Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
- Sections 2 et 3 : Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels
- Section 3 - Paragraphe 3.2 : Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs
- Section 3 - Paragraphe 3.4 : Principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans l'analyse
- Section 3 : Informations sur la méthodologie d'analyse ESG propriétaire ainsi que la nature des critères pris en compte dans l'analyse

• Méthodologie et résultats

Les données concernant les indicateurs environnementaux, climatiques et ceux contribuant à la transition énergétique nous sont fournies par la société Trucost. Le taux de couverture du portefeuille sur ces indicateurs est de 100%. Les données ESG sont quant à elles issues de la recherche interne de La Financière de l'Echiquier. L'indice de référence utilisé est le MSCI ACWI Net Return.

Les résultats pour Echiquier World Equity Growth sont disponibles ci-dessous :

A. Indicateurs ESG

	% des valeurs couvertes par l'analyse ESG	Note ESG moyenne	Note E moyenne	Note S moyenne	Note G moyenne
31/12/2019	100%	5,8/10	6,4/10	4,8/10	6,3/10
31/12/2018	100%	5,7/10	5,5/10	5,1/10	6,2/10
31/12/2017	47%	-	-	-	-

Source : La Financière de l'Echiquier

Au vu du faible taux de couverture pour l'année 2017, les notes ESG moyennes ne sont pas représentative du portefeuille et donc non-communiquées.

B. Empreintes carbone

Il s'agit ici de quantifier les gaz à effet de serre « embarqués » dans le portefeuille exprimés en tonnes équivalent CO2 (t eq CO2). La méthodologie pour laquelle nous avons opté comptabilise :

- Les émissions directes correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments…).
- Les émissions indirectes correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique.

- *Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA) :* La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne une mesure de l'intensité carbone permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros de CA} = \frac{\textit{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\textit{Somme des CA détenus par les titres en millions d'euros}}$$

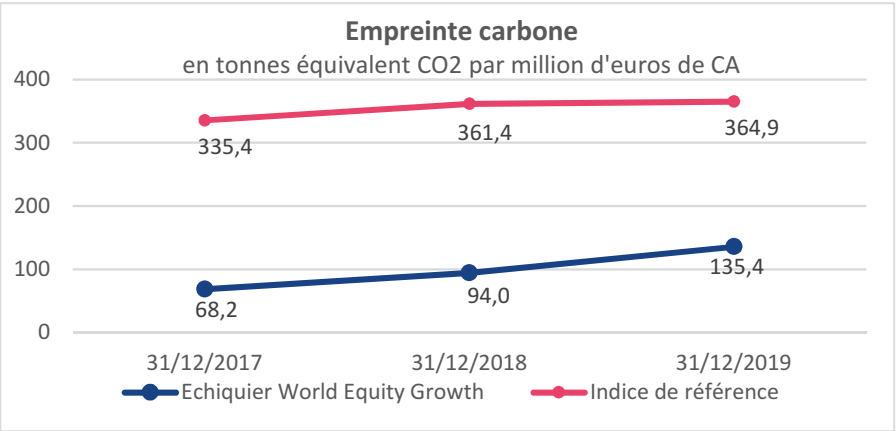

Données au 31/12/2019

Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

- *Empreinte carbone par million d'euros investi :* La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de mesurer les émissions dont ils sont « responsables » au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille.

Empreinte carbone par million d'euros investi = $\frac{Somme\ des\ émissions\ carbone\ des\ titres\ détenus\ en\ t\ eq\ CO2}{Somme\ des\ encours\ des\ titres\ détenus\ en\ millions\ d'euros}$

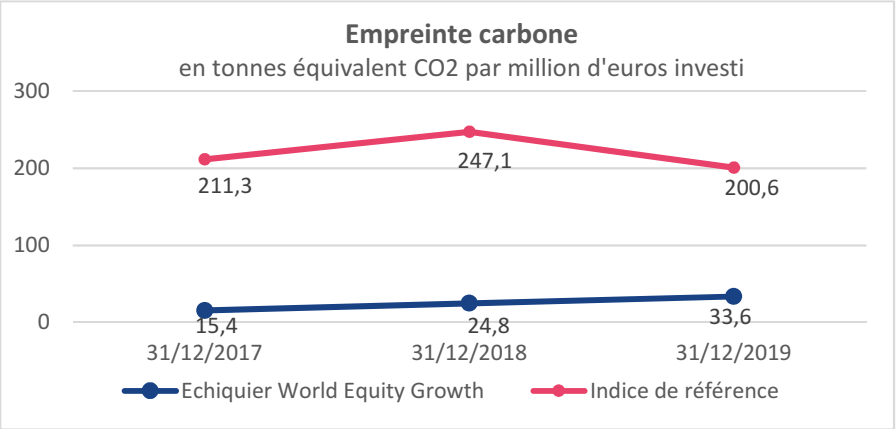

Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

Malgré une légère hausse de l'empreinte carbone, le fonds Echiquier World Equity Growth reste nettement moins carboné que son indice de référence.

Pour l'année 2019, quel que soit la méthode employée, cette hausse de l'empreinte carbone s'explique par deux principaux facteurs :

- La diminution du poids des entreprises technologiques en portefeuille
- L'entrée en portefeuille des valeurs **YUM CHINA** et **SAMSUNG SDI** étant parmi les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds.

- *Analyse sectorielle :* Le tableau suivant donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. Il permet également d'analyser la différence d'empreinte carbone (méthode par million d'euros de chiffre d'affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l'allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres.

Secteurs GICS	Allocation du fonds	Allocation de l'indice	Int. carbone* du fonds (t eq CO2/M€)	Int. carbone* Indice (en t eq CO2/M€)	Effet allocation sectorielle	Effet sélection de titres	Effet total
Conso. Discrétionnaire	20,2%	10,8%	286,6	113,1	4,0%	-9,2%	-5,2%
Conso. de base	3,9%	8,1%	119,6	247,7	0,7%	4,1%	4,8%
Energie	3,9%	5,3%	466,7	728,3	5,3%	3,9%	9,2%
Finance	25,5%	16,8%	8,6	29,9	15,9%	2,0%	17,9%
Santé	7,6%	11,8%	71,7	43,5	-2,4%	-0,5%	-2,9%
Industrie	2,7%	10,3%	267,1	241,6	-3,4%	-0,2%	-3,6%
Technologies	27,4%	17,2%	153,1	94,2	3,7%	-2,3%	1,4%
Matériaux	0,0%	4,6%	0,0	1 315,5	17,5%	0,0%	17,5%
Immobilier	0,0%	3,2%	0,0	122,8	-1,0%	0,0%	-1,0%
Télécom	8,8%	8,6%	42,8	54,5	0,1%	0,2%	0,3%
Serv. aux collectivités	0,0%	3,3%	0,0	2 661,3	24,6%	0,0%	24,6%
TOTAL	100%	100%	135,4	364,9	65,0%	-2,0%	63,0%

Source : Trucost
Données au 31/12/2019
*Int.Carbone = intensité carbone

Fin 2019, le fonds Echiquier World Equity Growth était environ 63% moins intense en carbone que son indice de référence.

Les deux éléments qui ont eu l'effet positif le plus important sont :

- L'impasse sectorielle sur le secteur de services aux collectivités (secteur très émetteur de CO2)
- La surpondération au secteur financier (secteur peu émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'effet négatif le plus important sont :

- La sélection de titres au sein du secteur de la consommation discrétionnaire
- La sous-pondération au secteur de l'industrie (secteur peu émetteur de CO2)

- *Principaux contributeurs :* Le tableau suivant présente les dix principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds Echiquier World Equity Growth.

	Entreprises	Empreinte carbone (t eq C02)	% de l'empreinte carbone totale du fonds	Intensité carbone (t eq CO2/M€ CA)	Contribution à l'empreinte carbone	Source des données
1	Yum China	8 024,4	36,6%	557,3	-30,4%	PRE
2	EOG Resources	4 147,3	18,9%	466,7	-14,2%	CDP
3	Samsung SDI	3 147,3	14,4%	248,2	-7,1%	CDP
4	Fomento Economico Mexicano	2 268,3	10,4%	119,6	1,6%	ENV
5	Nidec	1 400,9	6,4%	267,1	-3,3%	CDP
6	Amazon	918,1	4,2%	63,4	5,2%	ENV
7	Becton Dickinson	411,4	1,9%	71,2	1,8%	CDP
8	Walt Disney	339,4	1,6%	48,1	2,9%	ENV
9	Thermo Fisher	287,6	1,3%	72,5	1,2%	CDP
10	Financiero Banorte	218,5	1,0%	18,2	6,9%	CDP

Légende : PRE : valeur dérivée des rapports des années précédentes - CDP : valeur issue du Carbon Disclosure Project - ENV : valeur extraite du rapport RSE

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, à savoir les sociétés YUM CHINA, EOG RESOURCES et SAMSUNG SDI sont responsables de 70% de l'empreinte carbone du fonds.

C. Indicateurs de contribution à la transition énergétique

Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100.

	Echiquier World Equity Growth	Indice de référence
Part verte / Part brune (génération d'électricité)		
% GWh venant de sources renouvelables - dites "vertes"	0,0%	23,0%
% GWh venant de sources alternatives	0,0%	2,7%
% GWh venant de sources fossiles - dites "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	74,3%
% GWh venant du charbon	0,0%	30,4%
Part brune (extraction)		
% poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	3,9%	5,9%
% chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	5,5%	2,3%
dont : % chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	0,0%	0,5%
"Actifs échoués" / Stranded assets (extraction)		
Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles (en t CO2/M€ de CA)	1 054,9	3 508,2

Source : Trucost – Données 31/12/2019

Le fonds Echiquier World Equity Growth est exposé au secteur minier au travers d'une seule société en portefeuille : EOG RESOURCES.

Les définitions de part verte et part brune sont disponibles en annexe.

D. Risques physiques

Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées. Au sein de notre démarche d'engagement développée ci-après, nous invitons les entreprises à donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées, lorsque cela nous semble pertinent.

A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise. Le portefeuille d'Echiquier World Equity Growth est très diversifié géographiquement, rendant le risque physique difficile à appréhender au niveau agrégé du portefeuille. Cependant, plus de la moitié du portefeuille étant investi dans des entreprises américaines, le risque physique peut être significatif car le continent américain est exposé à ces risques.

A notre connaissance, aucune société du portefeuille d'Echiquier World Equity Growth n'adresse de façon très précise le sujet du risque physique.

• Intégration des résultats de l'analyse

L'ensemble des facteurs présentés ci-dessus sont pris en compte dans notre analyse. Dans certains cas, ils peuvent même être déterminants pour l'investissement ou le désinvestissement dans une valeur.

Pour Echiquier World Equity Growth, le bon profil ESG de BECTON DICKINSON (dont la note ESG est 7,1/10) a été un facteur déterminant dans la décision d'investissement.

• Dialogue actionnarial

En complément de l'analyse ESG des sociétés, La Financière de l'Echiquier a développé au fil des années une démarche de dialogue actionnarial aboutie, à la fois via l'engagement et le vote aux assemblées générales.

Pour en savoir plus, les documents suivants sont consultables sur le site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ») :

- La politique de vote et d'engagement, permettant de comprendre la manière dont nous appréhendons le sujet.
- Le rapport de vote et d'engagement, donnant le résultat et l'impact de nos activités de dialogue actionnarial.

GLOSSAIRE

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ISR – Investissement Socialement Responsable *[Source AFG]* **:** L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Emissions directes et indirectes prises en compte dans le calcul des empreintes carbone :

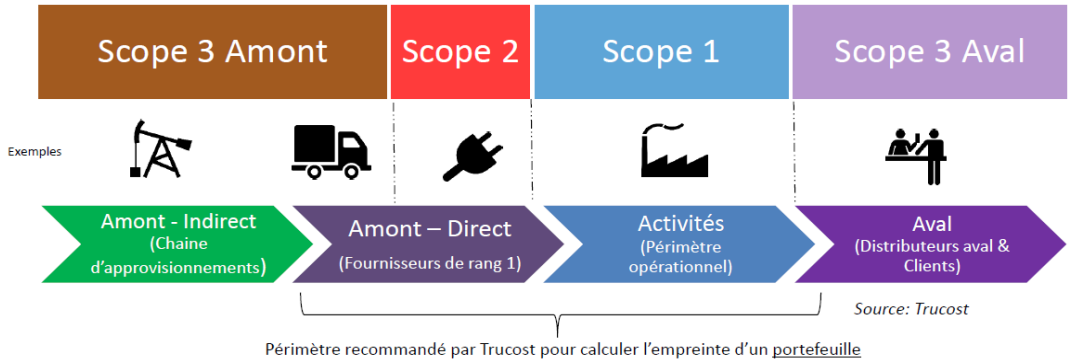

Tonnes Equivalent CO2 (t eq CO2) : Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO2 comme référence.

⇨ Tonnes de CO2 d'un gaz = Quantité du gaz x Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)

Le PRG est un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO2.

Emissions Absolues « détenues » *[Source Trucost]* : Il s'agit de la méthode de calcul de base servant aux 2 méthodes de mesure d'empreintes carbone détaillées plus bas.

⇨ Emissions Carbone détenues **par titre** = (Emissions scope 1 et scope 2 et 3 amont premier cercle du titre en tonnes d'équivalent CO2 x Encours du titre détenu en portefeuille en millions d'euros) / Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros

⇨ Emissions carbone détenues **dans le portefeuille** = Somme des émissions carbone détenues par titre en t eq CO2

Part brune : part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon.

Part verte : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz).

Stranded Assets *[Source Novethic]* **:** Se traduit en français par « actifs échoués » ou « actifs bloqués ». Il s'agit d'une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**635 745 262,95**	**343 084 950,33**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	629 446 108,95	338 539 113,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 299 154,00	4 545 837,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**3 363 147,34**	**8 502 260,70**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 363 147,34	8 502 260,70
Comptes financiers	**7 632 396,01**	**2 016 745,05**
Liquidités	7 632 396,01	2 016 745,05
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**646 740 806,30**	**353 603 956,08**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	589 728 124,05	331 225 408,57
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	56 664 834,63	14 195 941,43
• Résultat de l'exercice	-4 388 502,97	-2 282 165,36
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**642 004 455,71**	**343 139 184,64**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**4 736 350,59**	**10 464 771,44**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 736 350,59	10 464 771,44
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**646 740 806,30**	**353 603 956,08**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	41 869,60	585,76
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 369 811,55	2 438 891,83
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**5 411 681,15**	**2 439 477,59**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-48 139,65	-15 486,26
• Autres charges financières	-2 916,68	-1 243,49
Total (II)	**-51 056,33**	**-16 729,75**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**5 360 624,82**	**2 422 747,84**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-9 428 748,86	-5 702 117,61
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-4 068 124,04**	**-3 279 369,77**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-320 378,93	997 204,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-4 388 502,97**	**-2 282 165,36**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

annexes

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
Frais de gestion financière	Actif net	Action A	2,392% TTC max
Frais administratifs externes à la société de gestion		Actions G, G USD	1,35% TTC max
		Actions I , I USD	1% TTC max
		Actions IXL	0,70% TTC max
		Action J	0,75% TTC max
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)	
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC maximum pour les actions	

Commissions de surperformance	Actif net	Autres actions : Néant Action J : Une commission de surperformance de 15% est appliquée sur la différence positive entre la performance du compartiment (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice MSCI All Country World Index.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15% TTC de la sur-performance au-delà de l'indicateur de référence
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur-performance du l'OPC par rapport à l'indice. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'indice, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- Le calcul de la sur-performance sera effectué pour la première fois à compter du 28/12/2018, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.
- La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social. A titre exceptionnel, la première période de référence portera sur la période allant du 28/12/2018 jusqu'au 31/12/2019 ;
- Le prélèvement des frais de gestion par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat d'action, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le fond original, incrémenté de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du compartiment. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indice (ou objectif).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

annexes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, G USD, I, I USD, IXL et J :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Le compartiment Echiquier World Equity Growth de la SICAV Echiquier a été créé le 19/03/2019 par fusion-absorption du fonds Echiquier World Equity Growth.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances).

Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**343 139 184,64**	**146 292 584,82**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	373 737 537,10	458 942 974,55
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-197 505 806,04	-238 489 921,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	62 840 319,06	42 065 007,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 415 692,20	-37 195 427,09
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-5 249 299,80	-4 139 272,75
Différences de change	6 435 423,39	14 144 982,54
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	74 090 913,60	-35 204 229,31
- Différence d'estimation exercice N	*64 785 168,30*	*-9 305 745,30*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-9 305 745,30*	*25 898 484,01*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 068 124,04	-3 279 369,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	1 855,97*
Actif net en fin d'exercice	**642 004 455,71**	**343 139 184,64**

* Soulte de fusion-absorption des FCP Stamina Or et Stamina GCM US Equity le 21.05.2018 ainsi que des FCP FCM Asie Pacifique, FCM Chine, FCM Japon, FCM Evolution et FCM New Deal le 12.10.2018.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 632 396,01
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 632 396,01	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	HKD	MXN	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	439 248 543,43	78 330 360,41	34 144 157,96	77 723 047,15
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	123 773,72	-	-	33 900,39
Comptes financiers	2 425 108,79	-	-	213,53
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**3 363 147,34**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	2 711 129,40
Souscriptions à recevoir	494 343,83
Coupons a recevoir	157 674,11
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**4 736 350,59**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	4 068 719,58
RACHAT à payer	395 959,17
Frais provisionnes	271 671,84
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION A / FR0010859769	736 291,249	192 170 413,40	429 056,638	112 988 812,68
ACTION G USD / FR0013379013	410	37 506,04	-	-
ACTION I / FR0011188267	27 640,063	69 899 690,74	20 314,352	52 029 673,55
ACTION G / FR0010868174	121 435,52	33 776 347,54	115 018,064	32 389 770,72
ACTION I USD / FR0013405263	2 712	2 432 384,38	105	97 549,09
ACTION J / FR0013390705	-	-	-	-
ACTION IXL / FR0013429719	75 250	75 421 195,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0010859769		7 790,28		-
ACTION G USD / FR0013379013		-		-
ACTION I / FR0011188267		-		-
ACTION G / FR0010868174		-		-
ACTION I USD / FR0013405263		-		-
ACTION J / FR0013390705		-		-
ACTION IXL / FR0013429719		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0010859769		7 790,28		-
ACTION G USD / FR0013379013		-		-
ACTION I / FR0011188267		-		-
ACTION G / FR0010868174		-		-
ACTION I USD / FR0013405263		-		-
ACTION J / FR0013390705		-		-
ACTION IXL / FR0013429719		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0010859769		-		-
ACTION G USD / FR0013379013		-		-
ACTION I / FR0011188267		-		-
ACTION G / FR0010868174		-		-
ACTION I USD / FR0013405263		-		-
ACTION J / FR0013390705		-		-
ACTION IXL / FR0013429719		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0010859769	**2,39**
ACTION G USD / FR0013379013	**1,35**
ACTION I / FR0011188267	**0,20**
ACTION G / FR0010868174	**0,76**
ACTION I USD / FR0013405263	**0,35**
ACTION J / FR0013390705	**0,13**
ACTION IXL / FR0013429719	**0,40**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0010859769	-
ACTION G USD / FR0013379013	-
ACTION I / FR0011188267	-
ACTION G / FR0010868174	-
ACTION I USD / FR0013405263	-
ACTION J / FR0013390705	**5,07**
ACTION IXL / FR0013429719	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**6 299 154,00**
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4 388 502,97	-2 282 165,36
Total	**-4 388 502,97**	**-2 282 165,36**

ACTION A / FR0010859769	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-5 333 503,54	-3 038 421,89
Total	**-5 333 503,54**	**-3 038 421,89**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

ACTION G USD / FR0013379013	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-112,19	-
Total	**-112,19**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

ACTION I / FR0011188267	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	719 671,21	756 549,45
Total	**719 671,21**	**756 549,45**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

ACTION G / FR0010868174	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	76 077,09	-292,49
Total	**76 077,09**	**-292,49**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

ACTION I USD / FR0013405263	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 387,37	-
Total	**11 387,37**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

ACTION J / FR0013390705	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5,97	-0,43
Total	**5,97**	**-0,43**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

ACTION IXL / FR0013429719	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	137 971,12	-
Total	**137 971,12**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	56 664 834,63	14 195 941,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**56 664 834,63**	**14 195 941,43**

ACTION A / FR0010859769	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	41 674 909,60	11 075 572,29
Total	**41 674 909,60**	**11 075 572,29**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION G USD / FR0013379013	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 038,73	-
Total	**2 038,73**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I / FR0011188267	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 871 033,92	2 183 625,59
Total	**8 871 033,92**	**2 183 625,59**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION G / FR0010868174	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 063 132,95	936 743,50
Total	**3 063 132,95**	**936 743,50**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I USD / FR0013405263	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	171 237,23	-
Total	**171 237,23**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION J / FR0013390705	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	126,70	0,05
Total	**126,70**	**0,05**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION IXL / FR0013429719	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 882 355,50	-
Total	**2 882 355,50**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 16 avril 2010.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**642 004 455,71**	343 139 184,64	146 292 584,82	111 278 245,51	136 939 242,51

ACTION A / FR0010859769 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1 508 465,47**	1 201 230,859	622 057,196	570 652,783	726 985,712
Valeur liquidative	**286,47**	221,53	219,7	188,67	181,38
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**24,09**	6,69	18,70	10,58	20,77

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION G USD / FR0013379013 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**410**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**104,41**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**4,69**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I / FR0011188267 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**32 108,896**	24 783,185	2 001	2 001	2 901
Valeur liquidative	**2 890,7**	2 186,59	2 118,3	1 777,2	1 674,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**298,69**	118,63	224,60	132,17	224,11

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION G / FR0010868174 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**102 837,179**	96 419,723	23 176,621	273,95	1
Valeur liquidative	**311,12**	236,77	232,37	197,47	188,33
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**30,52**	9,71	21,98	12,49	19,38

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I USD / FR0013405263 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**2 607**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**1 096,5**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**70,05**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION J / FR0013390705 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1**	1	-	-	-
Valeur liquidative	**1 329,03**	1 008,98	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**132,67**	-0,38	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION IXL / FR0013429719 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**75 250**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**1 095,96**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**40,13**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	70 000,00	20 567 216,04	USD	3,20
HK0000069689	AIA GROUP LTD -H-	PROPRE	3 370 000,00	31 520 536,04	HKD	4,91
US01609W1027	ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	PROPRE	215 000,00	40 624 944,32	USD	6,33
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	34 000,00	55 970 209,35	USD	8,72
US0758871091	BECTON DICKINSON & CO	PROPRE	110 000,00	26 651 848,55	USD	4,15
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	72 000,00	32 244 454,34	USD	5,02
BMG211151037	CHINA ANIMAL HEALTHCARE LTD	PROPRE	183 000,00	0,00	HKD	0,00
US26875P1012	EOG RESOURCES	PROPRE	330 000,00	24 624 320,71	USD	3,84
US3444191064	FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SA DE CV FEMSA ADR	PROPRE	290 000,00	24 416 837,42	USD	3,80
MXP370711014	GRUPO FIN BANORTE	PROPRE	6 850 000,00	34 144 157,96	MXN	5,32
BRITUBACNPR1	ITAU UNIBANCO HOLDING SA	PROPRE	3 200 000,00	26 315 556,15	BRL	4,10
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	83 000,00	22 078 369,71	USD	3,44
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	270 000,00	37 932 293,99	USD	5,91
JP3734800000	NIDEC CORP	PROPRE	137 000,00	16 849 877,05	JPY	2,62
SG1S04926220	OVERSEA-CHINESE BANKING	PROPRE	2 000 000,00	14 548 827,35	SGD	2,27
CNE1000003X6	PING AN INSURANCE GROUP CO-H	PROPRE	2 100 000,00	22 115 120,75	HKD	3,44
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	300 000,00	43 467 260,58	USD	6,77
KR7006400006	SAMSUNG SDI	PROPRE	110 000,00	20 008 786,60	KRW	3,12
KYG875721634	TENCENT HOLDINGS LTD	PROPRE	575 000,00	24 694 703,62	HKD	3,85
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	72 000,00	20 837 986,64	USD	3,25
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	170 000,00	28 457 015,59	USD	4,43
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	240 000,00	30 923 118,04	USD	4,82
US98850P1093	YUM CHINA HOLDINGS INC	PROPRE	712 000,00	30 452 668,15	USD	4,74
Total Action				***629 446 108,95***		***98,04***
O.P.C.V.M.						
LU1819578672	ECHIQUIER FUND SICAV ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE SICAV	PROPRE	4 000,00	4 813 080,00	EUR	0,75

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0012413722	ECHIQUIER ROBOTICS FCP	PROPRE	4 300,00	737 536,00	EUR	0,11
FR0013423365	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS F	PROPRE	700,00	748 538,00	EUR	0,12
Total O.P.C.V.M.				***6 299 154,00***		***0,98***
Total Valeurs mobilieres				***635 745 262,95***		***99,03***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-395 959,17	EUR	-0,06
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-4 068 719,58	EUR	-0,63
	BANQUE CAD BPP	PROPRE	0,00	89,03	CAD	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	5 207 073,69	EUR	0,81
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	0,00	32,85	GBP	0,00
	BANQUE SGD BPP	PROPRE	0,00	91,65	SGD	0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	2 425 108,79	USD	0,38
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	494 343,83	EUR	0,08
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	2 711 129,40	EUR	0,42
Total BANQUE OU ATTENTE				***6 373 190,49***		***0,99***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-228 421,62	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-11,35	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-9 468,81	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-561,67	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-20 471,05	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-12 731,90	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-5,07	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	0,00	-0,37	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-271 671,84***		***-0,04***
Total Liquidites				***6 101 518,65***		***0,95***
Coupons						
Action						
BRITUBACNPR1	ITAUUNIBANCO	ACHLIG	6 585 000,00	33 900,39	BRL	0,01
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	72 000,00	8 530,96	USD	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	ACHLIG	210 000,00	115 242,76	USD	0,02
Total Action				***157 674,11***		***0,02***
Total Coupons				***157 674,11***		***0,02***
Total ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH				**642 004 455,71**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

ECHIQUIER World Equity Growth

Clôture annuelle du placement collectif : 31-déc.

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 489 191 029,23

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Part A	2,392	% TTC
Part G	1,35	% TTC
Part I	1,00	% TTC
Part J	0,75	% TTC
Part I USD	1,00	% TTC
Part IXL	0,70	% TTC
Part G USD	1,35	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER World Equity Growth Part A: 2,392 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER World Equity Growth pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 371 652 355,26

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	5 423 228,44	3 997 138,15	8 896 790,18
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	5 423 228,44	3 997 138,15	8 896 790,18

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(8896790.18/371652355.26)*100

2,39 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER World Equity Growth Part G:	1,35	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER World Equity Growth pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	33 660 538,42	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	263 135,89	133 730,38	254 292,55
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	263 135,89	133 730,38	254 292,55

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(254292.55/33660538.42)*100

0,76 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER World Equity Growth Part I :	1,00	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER World Equity Growth pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	81 700 396,19	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	15 723,42	11 236,55	163 784,80
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	15 723,42	11 236,55	163 784,80

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(163784.80/81700396.19)*100

0,20 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER World Equity Growth Part J :	0,75	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER World Equity Growth pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	1 206,11	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	0,06	1,56	1,56
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,37	7,97	5,07
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,43	9,53	6,63

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(6.63/1206.11)*100

0,55 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

(5.07/1206.11)*100

0,42 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER World Equity Growth Part I USD :	1,00	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER World Equity Growth pour la période du 10/05/19 au 31/12/19 :	2 176 533,25	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	0,00	622,07	4 878,54
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,37	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,00	622,44	4 878,54

Calcul du TER annualisé pour 8 mois, du 10/05/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(4878.54/2176533.25)*1.55*100

0,35 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER World Equity Growth Part IXL :	0,70	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER World Equity Growth pour la période du 02/08/19 au 31/12/19 :	65 367 510,47	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	0,00	0,00	108 890,73
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,00	0,00	108 890,73

Calcul du TER annualisé pour 5 mois, du 02/08/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(108890.73/65367510.47)*2.40*100

0,40 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER World Equity Growth Part G USD :	1,35	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER World Equity Growth pour la période du 03/07/19 au 31/12/19 :	15 732,58	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	0,00	0,00	105,43
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,00	0,00	105,43

Calcul du TER annualisé pour 6 mois, du 03/07/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(105.43/15732.58)*2.00*100

1,34 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER ENTREPRENEURS

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de l'Union européenne.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A et G :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion

Echiquier Entrepreneurs est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et très petites capitalisations boursières.

Indicateur de référence

L'indice MSCI Europe Micro Cap NR est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Entrepreneurs. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de très petites capitalisations libellées en euros. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

Le compartiment est exposé principalement sur des petites valeurs européennes dont la capitalisation boursière est inférieure à 1,5 milliards d'euros à l'investissement et privilégie à long terme les valeurs dites de croissance. Cependant, en fonction des conditions de marché et de l'appréciation du gérant, il peut favoriser sur des plus courtes périodes d'autres thématiques.

La gestion d'Echiquier Entrepreneurs s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

la qualité de sa structure financière,

la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise, les perspectives de croissance de son métier, les aspects environnementaux et sociaux et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

Le compartiment Echiquier Entrepreneurs est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions européennes et 10 % maximum en actions non européennes.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs.

Il est toutefois à noter que le compartiment est exposé majoritairement sur des petites valeurs européennes – dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 milliard d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

Toutefois, afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA ainsi qu'au PEA PME, le compartiment est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du compartiment dans les actions concernées.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Toutefois le compartiment se réserve le droit d'acquérir des obligations avec une maturité supérieure à 10 ans, de manière marginale en pourcentage de l'actif. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) , change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment

par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Echiquier Entrepreneurs est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

Echiquier Entrepreneurs est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le compartiment est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs

- Action G : Réservée aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes de petites capitalisations.

Echiquier Entrepreneurs peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes. Echiquier Entrepreneurs peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Entrepreneurs dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à

5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.fin-echiquier.fr ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 18 octobre 2013.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Echiquier Entrepreneurs gagne +28.2% sur l'année, devant son indice à +22.4%. La performance a été portée par le bon parcours de poids importants (Interxion +58%, Johnson +80%, Diploma +80%, Carel +55%...) et par les parcours remarquables de deux valeurs HelloFresh (+205%) et Virbac (+108%). Les micro-caps françaises ont sous-performé leurs homologues européennes, dans l'univers (CAC Small +16% en 2019) et dans le fonds (Guerbet, Exel Industries, EOS Imaging, Maisons du Monde).

En termes de mouvement, nous avons soldé nos positions à l'atteinte des target prices sur HMS Network, Dechra, Kornit et Wessanen (OPA) et suite à des décalages par rapport à nos feuilles de route sur Consort Medical, Sportamore et Beneteau. En contrepartie, nous avons renforcé les poches "Cyle / Situation spéciale" du fonds (Munters, Cerved, Norma, Boiron) et avons complété les poches "leaders de niche" (Vaisala, Albioma) et "projets transformants" (Karo Pharma, Vitrolife, BoneSupport).

Avec un encours de 498M , Echiquier Entrepreneurs devrait fermer aux nouvelles souscriptions dans les semaines à venir. La stratégie d'investissement reste elle identique: nous continuons d'investir prioritairement dans des entreprises de croissance positionnées sur des marchés structurellement porteurs, avec une vision actionnariale longue. Certaines positions sont en portefeuille depuis plus de 5 ans, à l'image de MIDSONA, ESKER ou PORVAIR . La segmentation du portefeuille en trois poches thématiques - les leaders de niche (50%), les projets de rupture (30%) et les sociétés cycliques (20%) nous permettent de conserver l'ADN d'Echiquier Entrepreneurs, qui fait son succès depuis plus de six ans.

Entrepreneurs	FR0011558246	28.25%
Entrepreneurs - Part G	FR0013111382	29.59%

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA : 88.40%

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnelles de nos fonds dès lors qu'elles existent.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

-Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.

- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.

- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées:

• 23 503 parts d'Echiquier Short Term Credit I

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion.

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*
- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*
- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**473 485 479,24**	**332 031 084,16**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	436 690 507,06	305 527 753,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	13 301 091,81	3 000 330,65
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	23 493 880,37	23 503 000,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**667 659,04**	**25 360 633,15**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	667 659,04	25 360 633,15
Comptes financiers	**21 065 861,03**	**-**
Liquidités	21 065 861,03	-
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**495 218 999,31**	**357 391 717,31**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	491 985 059,88	307 755 870,33
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 169 819,45	36 946 491,31
• Résultat de l'exercice	-4 397 297,78	-4 105 743,46
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**494 757 581,55**	**340 596 618,18**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**461 417,76**	**358 372,46**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	461 417,76	358 372,46
Comptes financiers	**-**	**16 436 726,67**
Concours bancaires courants	-	16 436 726,67
Emprunts	-	-
Total du passif	**495 218 999,31**	**357 391 717,31**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 667,02	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 806 077,46	3 697 063,97
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	1 645,09
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**3 814 744,48**	**3 698 709,06**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-138 293,38	-80 191,06
• Autres charges financières	-2 895,07	-3 396,68
Total (II)	**-141 188,45**	**-83 587,74**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**3 673 556,03**	**3 615 121,32**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7 930 799,32	-7 754 439,38
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-4 257 243,29**	**-4 139 318,06**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-140 054,49	33 574,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-4 397 297,78**	**-4 105 743,46**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

annexes

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPC	**Assiette**	**Taux barème**	
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A	2,392% TTC maximum
		Action G	1,35% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)	
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC maximum pour les actions	
Commission de surperformance	Actif net	Néant	

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A et G :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Le compartiment Echiquier Entrepreneurs de la SICAV Echiquier a été créé le 19/03/2019 par fusion-absorption du fonds Echiquier Entrepreneurs.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances),

Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**340 596 618,18**	**399 609 558,86**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	203 250 314,99	87 947 756,91
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-149 386 445,56	-97 108 661,47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 470 340,76	46 674 004,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 238 771,62	-7 399 224,98
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 902 692,54	-2 002 136,33
Différences de change	2 612 290,21	-1 270 669,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	94 613 170,42	-81 943 520,59
- Différence d'estimation exercice N	*81 117 150,78*	*-13 496 019,64*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-13 496 019,64*	*68 447 500,95*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 257 243,29	-4 139 318,06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	228 829,31
Actif net en fin d'exercice	**494 757 581,55**	**340 596 618,18**

3 compléments d'information

annexes

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	13 301 091,81	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	13 301 091,81	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	21 065 861,03
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	13 301 091,81	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	21 065 861,03	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	GBP	DKK	Autres devises
Actif Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	103 172 251,52	56 331 713,72	12 632 097,59	16 403 321,07
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	111 390,80	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**667 659,04**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	299 860,98
Ventes reglements differes	256 407,26
Coupons a recevoir	111 390,80
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**461 417,76**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	209 887,54
Frais provisionnes	205 108,37
RACHAT à payer	46 421,85
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0011558246	357 671,652	75 761 866,09	414 114,318	86 052 869,14
Action G / FR0013111382	75 693,946	126 875 997,05	37 787,122	63 333 576,42
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011558246		617 759,97		-
Action G / FR0013111382		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011558246		5 308,12		-
Action G / FR0013111382		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011558246		612 451,85		-
Action G / FR0013111382		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0011558246	**2,39**
Action G / FR0013111382	**1,35**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0011558246	-
Action G / FR0013111382	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**23 493 880,37**
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4 397 297,78	-4 105 743,46
Total	**-4 397 297,78**	**-4 105 743,46**

Action A / FR0011558246	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 440 509,03	-3 505 047,13
Total	**-3 440 509,03**	**-3 505 047,13**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0013111382	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-956 788,75	-600 696,33
Total	**-956 788,75**	**-600 696,33**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 169 819,45	36 946 491,31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**7 169 819,45**	**36 946 491,31**

Action A / FR0011558246	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 707 023,19	22 794 207,17
Total	**3 707 023,19**	**22 794 207,17**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013111382	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 462 796,26	14 152 284,14
Total	**3 462 796,26**	**14 152 284,14**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 18 octobre 2013.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**494 757 581,55**	340 596 618,18	399 609 558,86	268 745 938,95	141 202 819,81

Action A / FR0011558246 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1 107 634,411**	1 164 077,077	1 317 150,171	1 523 195,333	959 087,575
Valeur liquidative	**230,97**	180,1	207,61	167,5	147,22
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,24**	16,57	26,85	4,37	11,23

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013111382 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**130 803,268**	92 896,444	78 459,064	10 589,768	-
Valeur liquidative	**1 826,56**	1 409,51	1 607,83	1 284,13	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**19,15**	145,87	221,88	49,98	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
SE0007982814	ADDLIFE AB	PROPRE	365 571,00	10 062 002,40	SEK	2,03
FR0000060402	ALBIOMA	PROPRE	555 379,00	14 439 854,00	EUR	2,92
FR0000053837	ALTAMIR	PROPRE	540 010,00	8 991 166,50	EUR	1,82
FR0000061129	BOIRON	PROPRE	106 070,00	3 860 948,00	EUR	0,78
SE0009858152	BONESUPPORT HOLDING AB	PROPRE	770 000,00	2 383 356,03	SEK	0,48
SE0009888738	BOOZT RG	PROPRE	1 893 609,00	9 558 307,89	SEK	1,93
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	797 000,00	11 046 420,00	EUR	2,23
IT0001128047	CEMBRE	PROPRE	530 919,00	12 742 056,00	EUR	2,58
IT0005010423	CERVED GROUP SPA AZ NOMINATIVA	PROPRE	1 700 000,00	14 781 500,00	EUR	2,99
FR0000073793	DEVOTEAM	PROPRE	70 231,00	6 636 829,50	EUR	1,34
GB0033057794	DIALIGHT	PROPRE	140 150,00	390 247,18	GBP	0,08
IT0003492391	DIASORIN SPA	PROPRE	81 000,00	9 347 400,00	EUR	1,89
GB0001826634	DIPLOMA PLC	PROPRE	460 533,00	10 997 802,99	GBP	2,22
GB00BY7QYJ50	DRAPER ESPIRIT PLC	PROPRE	1 690 130,00	9 571 852,99	GBP	1,93
FR0011191766	EOS IMAGING-PROMESSES	PROPRE	1 624 914,00	3 599 184,51	EUR	0,73
FR0000035818	ESKER	PROPRE	186 028,00	17 188 987,20	EUR	3,47
FR0004527638	EXEL INDUSTRIES	PROPRE	94 000,00	4 380 400,00	EUR	0,89
SE0010048884	FAGERHULT AB	PROPRE	2 240 000,00	12 693 454,22	SEK	2,57
SE0008348304	GOMSPACE GROUP AB	PROPRE	2 186 293,00	2 340 396,89	SEK	0,47
FR0000032526	GUERBET	PROPRE	289 380,00	11 951 394,00	EUR	2,42
DE000A161408	HELLOFRESH SE	PROPRE	662 000,00	12 352 920,00	EUR	2,50
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	108 231,00	8 420 371,80	EUR	1,70
NL0009693779	INTERXION	PROPRE	124 583,00	9 301 827,38	USD	1,88
GB0004762810	JOHNSON SERVICE GROUP PLC	PROPRE	6 500 000,00	15 031 561,56	GBP	3,04
SE0007464888	KARO BIO AB	PROPRE	899 745,00	3 472 191,87	SEK	0,70

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000038606	MANITOU BF	PROPRE	519 511,00	11 143 510,95	EUR	2,25
SE0000565228	MIDSONA B	PROPRE	3 129 000,00	14 721 340,20	SEK	2,98
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	365 000,00	14 625 550,00	EUR	2,96
SE0009806607	MUNTERS GROUP AB	PROPRE	3 200 000,00	14 951 761,45	SEK	3,02
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	565 000,00	17 458 500,00	EUR	3,53
FR0004050250	NEURONES	PROPRE	356 677,00	7 347 546,20	EUR	1,49
DE000A1H8BV3	NORMA GROUP N	PROPRE	135 000,00	5 130 000,00	EUR	1,04
IS0000000040	OSSUR HF	PROPRE	1 804 820,00	12 632 097,59	DKK	2,55
AT0000KTMI02	PIERER MOBILITY AG	PROPRE	142 982,00	7 101 493,69	CHF	1,44
GB0006963689	PORVAIR PLC	PROPRE	1 206 028,00	9 505 359,02	GBP	1,92
SE0000135485	RAYSEARCH LABORATORIES CL	PROPRE	967 960,00	9 882 504,79	SEK	2,00
GB00BVFCZV34	RWS HOLDINGS PLC	PROPRE	1 507 900,00	10 834 889,98	GBP	2,19
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	177 000,00	10 434 150,00	EUR	2,11
SE0007439443	STORYTEL AB	PROPRE	700 000,00	9 546 757,59	SEK	1,93
IE00B1HDWM43	TOTAL PRODUCE	PROPRE	8 050 000,00	11 511 500,00	EUR	2,33
FI0009900682	VAISALA OY A	PROPRE	247 372,00	7 854 061,00	EUR	1,59
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	51 282,00	12 128 193,00	EUR	2,45
SE0011205202	VITROLIFE AB	PROPRE	720 914,00	13 560 178,19	SEK	2,74
IT0004171440	ZIGNAGO VETRO SPA	PROPRE	848 715,00	10 778 680,50	EUR	2,18
Total Action				***436 690 507,06***		***88,26***
O.P.C.V.M.						
FR0013390564	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	23 503,00	23 493 880,37	EUR	4,75
Total O.P.C.V.M.				***23 493 880,37***		***4,75***
Total Valeurs mobilieres				***460 184 387,43***		***93,01***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-46 421,85	EUR	-0,01
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-209 887,54	EUR	-0,04
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	21 065 861,03	EUR	4,26
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	299 860,98	EUR	0,06
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	256 407,26	EUR	0,05
Total BANQUE OU ATTENTE				***21 365 819,88***		***4,32***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-134 254,94	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-70 853,43	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				***-205 108,37***		***-0,04***
Total Liquidites				***21 160 711,51***		***4,28***
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0125802944	ARCELORMITTAL SA ZCP 07/02/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 000 704,26	EUR	0,61
DE000A255HY5	THYSSENKRUPP AG ZCP 08/01/2020	PROPRE	4 300 000,00	4 299 824,51	EUR	0,87
FR0125763914	VEOLIA ENVIRONNEMEN ZCP 10/01/2020	PROPRE	6 000 000,00	6 000 563,04	EUR	1,21
Total Interets precomptes.				***13 301 091,81***		***2,69***
Total Creances negociables				***13 301 091,81***		***2,69***
Coupons						
Action						
GB0001826634	DIPLOMA	ACHLIG	460 533,00	111 390,80	GBP	0,02
Total Action				***111 390,80***		***0,02***
Total Coupons				***111 390,80***		***0,02***
Total ECHIQUIER ENTREPRENEURS				**494 757 581,55**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-déc.

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 410 812 965,93

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions C	2,392	% TTC
Actions G	1,35	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER ENTREPRENEURS C: 2,39 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER ENTREPRENEURS C pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 228 469 147,21

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	6 069 866,69	2 664 456,60	5 466 208,11
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	6 069 866,69	2 664 456,60	5 466 208,11

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(5466208.11/228469147.21)*100

2,39 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER ENTREPRENEURS G :	1,35	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER ENTREPRENEURS G pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	182 343 818,72	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	1 684 572,69	1 060 553,26	2 464 591,21
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 684 572,69	1 060 553,26	2 464 591,21

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(2464591.21/182343818.72)*100

1,35 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER QME

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G CHF, G, I et R :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion

Echiquier QME est un compartiment géré de façon quantitative qui recherche la performance la plus élevée possible sur une période de 3 ans, peu corrélée aux évolutions des marchés financiers, avec une volatilité annuelle moyenne inférieure à 10%.

Le gérant ne peut contracter d'obligation de résultats. Les objectifs mentionnés sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du compartiment.

Indicateur de référence

Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour le compartiment. L'indicateur sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par le compartiment mais est un indicateur de comparaison a posteriori.

La performance du compartiment pourra être comparée avec le taux Eonia Capitalisé. L'EONIA (European Over Night Index Average) utilisé uniquement à titre indicatif est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

Le compartiment Echiquier QME a recours à une méthodologie de gestion qui met en oeuvre de manière systématique des stratégies de trading dont l'objectif est de réaliser des gains aussi bien sur des tendances de marché haussières que baissières. Cette méthode consiste à prendre des positions basées sur des signaux d'achats et de ventes générés par un modèle quantitatif à partir d'une analyse des historiques de cours et d'informations économétriques.

La méthodologie de gestion du compartiment comprend plus de 30 modèles quantitatifs propriétaires qui permettent de mettre en oeuvre deux groupes de stratégies complémentaires :

des stratégies « momentum » qui permettent de modéliser dans le cadre d'une approche quantitative des mouvements de moyen/long terme entraînés par des déséquilibres entre l'offre et la demande sur les marchés. Cette méthode représente environ 70% du portefeuille. des stratégies « satellite » dont les algorithmes représentent environ 30% de l'allocation du portefeuille et qui tirent parti de sources de rendement indépendantes du momentum.

Afin de diversifier les opportunités de gain et de risque, le compartiment interviendra sur quatre classes d'actifs (actions, taux courts, obligations souveraines, devises), au travers de plus de 60 sous-jacents, sans aucune restriction géographique.

Les décisions de gestion sont prises sur la base d'un système informatisé et l'exécution des ordres est effectuée à travers un système informatisé de passage d'ordres (Bloomberg EMSX). Si ce système venait à être temporairement indisponible, les gérants ont la possibilité de faire exécuter les ordres par téléphone.

L'exposition aux tendances de marché sera principalement réalisée par l'utilisation d'instruments financiers à terme, notamment des futures.

Le compartiment Echiquier QME pourra également, de manière ponctuelle, recourir à des fonds indiciels « trackers » ou « ETF » pour s'exposer sur actions ou indices, sur devises, sur crédit, sur produits de taux à moyen et long terme ou sur instruments du marché monétaire.

Le compartiment pourra investir ses liquidités dans différents instruments du marché monétaire ainsi que dans des bons du trésor.

Le gérant aura ainsi principalement recours à des contrats financiers à terme sur actions ou indices, sur devises, sur produits de taux à moyen et long terme ou sur instruments du marché monétaire.

Le recours aux autres instruments financiers répond à des objectifs de gestion de la liquidité ou de diversification des risques.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

Le compartiment Echiquier QME peut être investi entre 0 et 100% maximum en actions. Il s'agira d'actions émises par des sociétés de grandes capitalisations européennes et américaines appartenant aux principaux indices (STOXX 600, S&P 500). A titre accessoire, le compartiment pourra utiliser des actions de petites et moyennes capitalisations.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le compartiment Echiquier QME peut investir dans la limite de 100% en titres de créances négociables, titres obligataires et instruments du marché monétaire.

- Le compartiment n'a pas vocation à prendre des risques de crédit.
- Il pourra investir en titres de dettes publiques de notation "Investment Grade" et libellées en Euro. La duration moyenne du portefeuille obligataire sera inférieure à 1 an.
- Les principaux titres envisagés sont les Bons du Trésor émis par les Etats européens dont le risque de défaut est jugé le plus faible par la société de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale, notamment des fonds indiciels de type « Exchange Traded Fund (ETF) ». Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

Instruments dérivés

Afin de poursuivre l'objectif de gestion, le compartiment intervient de manière systématique sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers. Ces contrats financiers à terme pourront porter sur toutes classes d'actifs dont les marchés d'actions ou d'indices actions, de devises, de produits de taux à moyen et long terme ou sur des instruments du marché monétaire, de volatilité et de crédit. Autrement dit, les risques sur lesquels le gérant désire intervenir sont :

- Actions : oui,
- Taux : oui,
- Change : oui,
- Crédit : oui,
- Volatilité : oui.

Ces contrats sont utilisés en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille.

Le gérant aura uniquement recours à des contrats financiers à terme de type « Futures ». Il s'agira de futures listés sur des marchés organisés ayant pour sous-jacents : des instruments financiers (des actions), des devises, des taux d'intérêt, des rendements, des indices financiers (dont volatilité).

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

Le système d'allocation des positions entre les différents marchés est basé sur le principe de diversification du risque constaté sur chacun des contrats financiers à terme sur lesquels le compartiment intervient. Le risque global est estimé par le calcul de la « Value at Risk» (VaR) du portefeuille. Cette méthode est décrite au titre IV. Règles d'investissement. Le risque de liquidité est lui mesuré sur chaque contrat financier à terme puis agrégé au niveau du portefeuille.

Titres intégrant des dérivés

Néant

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la stratégie de gestion :

- Risque de volatilité : La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité élevée du fait de la composition de son portefeuille et de son exposition à la volatilité des marchés et / ou des techniques de gestion qui peuvent être utilisées.
- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : L'OPC peut avoir recours à des investissements financiers à terme. L'évolution du sous-jacent du produit dérivé peut alors être amplifié et avoir une incidence plus forte sur la VL.
- Risque lié à la stratégie de gestion : Les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.
- Risque de contrepartie : En cas de défaillance d'une contrepartie utilisée par l'OPC, celle-ci ne serait plus en mesure d'honorer les avoirs, titres, ou espèces ou les engagements pris avec l'OPC ; ces évènements pourraient avoir un impact négatif sur de la valeur liquidative de l'OPC.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action G CHF : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action R : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers italiens

Profil de l'investisseur type :

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs avec un horizon de placement minimum de 3 ans, désireux de diversifier leurs placements, en utilisant différentes techniques de gestion sur l'ensemble des marchés internationaux et recherchant une certaine décorrélation avec les indices de marchés et une volatilité inférieure à celle des marchés financiers d'actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier QME dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 3 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.fin-echiquier.fr ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 13 novembre 2015.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Le fonds a débuté 2019 par un positionnement baissier sur les indices actions suite à la chute des marchés au dernier trimestre 2018. Ces positions ont été couteuses pour le portefeuille sur la première partie de l'année. Celui-ci s'est par la suite ajusté pour s'exposer à la hausse des marchés sous l'effet des tendances porteuses de moyen terme.

Les positions en taux longs et courts ont été très profitables, bénéficiant de la poursuite de la baisse des rendements jusqu'à la fin de l'été. Le retournement de ces marchés à partir de l'automne a entraîné des réductions de positions marquées.

Les devises ont eu un impact marginal au cours de l'année avec un dollar américain sans tendance marquée et des positions peu significatives sur les autres devises.

A fin décembre le fonds a un positionnement long sur les indices actions qui s'équilibre avec des positions modérément haussières sur les obligations souveraines, tandis que l'exposition aux devises reste plus marginale.

Principaux mouvements

BUONI POLIENNALI DEL TES 4.500% 01/02/2020	Achat	23,500
FRANCE (GOVT OF) 0.25% 25/11/2020	Achat	22,000,000
FRANCE (GOVT OF) 0.500% 25/11/2019	Achat	17,000,000
BUONI POLIENNALI DEL TES 4.500% 01/02/2020	Achat	4,000

Echiquier QME A :

Votre fonds progresse de +2,26% sur l'année 2019 tandis que son indice de référence l'EONIA recule de -0,40%.

Echiquier QME I :

Votre fonds progresse de +2,66% sur l'année 2019 tandis que son indice de référence l'EONIA recule de -0,40%.

Echiquier QME R :

Votre fonds progresse de +1,73% sur l'année 2019 tandis que son indice de référence l'EONIA recule de -0,40%.

Echiquier QME G :

Votre fonds progresse de +2,48% sur l'année 2019 tandis que son indice de référence l'EONIA recule de -0,40%.

Le calcul de l'engagement est réalisé selon la méthode du VAR.

VAR min : 1.16%

VAR max : 2.12%

VAR Moyen : 1.55%

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnelles de nos fonds dès lors qu'elles existent.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC détient des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les

conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**72 791 953,36**	**76 540 245,08**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	61 494 655,45	64 229 152,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 069 479,49	9 425 000,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 227 818,42	2 886 092,23
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**10 082 169,59**	**16 585 481,22**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	10 082 169,59	16 585 481,22
Comptes financiers	**14 935 764,41**	**13 937 578,78**
Liquidités	14 935 764,41	13 937 578,78
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**97 809 887,36**	**107 063 305,08**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	85 100 219,28	103 174 855,76
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 141 628,77	-6 277 359,85
• Résultat de l'exercice	-28 914,84	1 152 929,67
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**90 212 933,21**	**98 050 425,58**
Instruments financiers	**2 227 817,64**	**2 886 091,36**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 227 817,64	2 886 091,36
Autres opérations	-	-
Dettes	**2 745 541,77**	**255 384,88**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 745 541,77	255 384,88
Comptes financiers	**2 623 594,74**	**5 871 403,26**
Concours bancaires courants	2 623 594,74	5 871 403,26
Emprunts	-	-
Total du passif	**97 809 887,36**	**107 063 305,08**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	772 210 689,12	1 062 118 311,85
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	64 415,69	16 234,88
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 207 537,50	2 539 562,50
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**1 271 953,19**	**2 555 797,38**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-174 041,53	-167 578,16
• Autres charges financières	-833,43	-882,39
Total (II)	**-174 874,96**	**-168 460,55**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 097 078,23**	**2 387 336,83**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 128 980,43	-1 293 653,57
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-31 902,20**	**1 093 683,26**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 987,36	59 246,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-28 914,84**	**1 152 929,67**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
Frais de gestion financière	Actif net	Part A	1.50% TTC max
		Part G CHF et G	1.25% TTC max
Frais administratifs externes à la société de gestion		Part I	1% TTC max
		Part R	2% TTC max(1)
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC maximum	
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-delà du maximum entre 2% et l'EONIA Capitalisé	

(1) Les 2% intègrent une commission de distribution de 0,5% maximum.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Modalité de calcul de la commission de sur performance

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15% TTC de la performance au-delà du maximum entre 2% et l'indice EONIA capitalisé.
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur performance de l'OPCVM par rapport à 2% ou par rapport à l'indice EONIA capitalisé en fonction du maximum pour les actions Echiquier QME, G, G CHF, I et R.
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur performance de l'OPCVM par rapport à 2% ou par rapport à l'indice EONIA capitalisé en fonction du maximum, converti en CHF pour l'action G CHF

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

- Le calcul de la surperformance sera effectué pour la première fois à compter de la date de création de l'action par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.
- Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. La commission de performance n'est prélevée que dans l'hypothèse où la valeur liquidative de fin d'année est supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée (condition de High Water Mark).
- Pour l'action A, le premier prélèvement interviendra fin décembre 2016. Ainsi, la première période de calcul sera comprise entre la date de création de l'action et le dernier jour ouvré de l'année 2016.
- Pour les actions G CHF, I et R, le premier prélèvement interviendra fin décembre 2017. Ainsi, la première période de calcul sera comprise entre la date de création de l'action et le dernier jour ouvré de l'année 2017.
- Pour l'action G, le premier prélèvement interviendra fin décembre 2018. Ainsi, la première période de calcul sera comprise entre la date de création de l'action et le dernier jour ouvré de l'année 2018.

En cas de rachat d'action, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G CHF, G, I et R :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

annexes

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Le compartiment Echiquier QME de la SICAV Echiquier a été créé le 19/03/2019 par fusion-absorption du fonds Echiquier QME.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances),

Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**98 050 425,58**	**103 754 460,49**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	49 486 824,58	51 090 351,61
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-58 503 577,34	-53 175 893,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	116 699,49	265 389,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 769 138,85	-2 580 054,19
Plus-values réalisées sur contrats financiers	23 757 021,63	27 387 779,59
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-18 713 111,27	-30 714 047,50
Frais de transaction	-169 616,61	-248 629,09
Différences de change	99 184,56	130 400,39
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	342 904,03	-520 109,46
- Différence d'estimation exercice N	*-414 937,77*	*-757 841,80*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-757 841,80*	*-237 732,34*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-2 452 780,39	1 566 998,73
- Différence d'estimation exercice N	*-435 362,18*	*2 017 418,21*
- Différence d'estimation exercice N-1	*2 017 418,21*	*450 419,48*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-31 902,20	1 093 683,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	* 96,07
Actif net en fin d'exercice	**90 212 933,21**	**98 050 425,58**

* Soulte de fusion-absorption FCP FCM Hedging le 02.11.2018

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	61 494 655,45	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	615 781 900,86	61 112 619,05	95 316 169,21	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	61 494 655,45	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14 935 764,41
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 623 594,74
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	251 008 216,09	-	-	364 773 684,77

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	32 703 928,79	28 790 726,66	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14 935 764,41	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 623 594,74	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	364 773 684,77	-	158 471 925,78	19 395 502,40	73 140 787,91

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	KRW	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	3 384 649,44	251 621,11	292 786,89	2 259 892,39
Comptes financiers	978,33	2 375 841,37	494 894,47	1 031 785,82
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	36,72
Comptes financiers	2 515 071,96	-	36,43	108 486,35
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	185 500 635,71	18 557 548,38	20 529 282,79	204 933 930,81

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**10 082 169,59**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	8 476 081,83
Ventes reglements differes	1 534 067,25
Souscription à recevoir	72 020,51
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**2 745 541,77**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	2 702 001,05
Frais provisionnes	43 540,72
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0012815876	19 275,136	19 631 056,81	25 414,734	25 798 409,91
Action G CHF / FR0013174828	-	-	-	-
Action I / FR0013133618	26 632	27 805 525,17	29 996,953	30 276 365,49
Action G / FR0013300076	19 386,643	1 898 307,73	22 382,135	2 153 975,62
Action R / FR0013174836	149,556	151 934,87	284,385	274 826,32
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0012815876		-		-
Action G CHF / FR0013174828		-		-
Action I / FR0013133618		-		-
Action G / FR0013300076		-		-
Action R / FR0013174836		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0012815876		-		-
Action G CHF / FR0013174828		-		-
Action I / FR0013133618		-		-
Action G / FR0013300076		-		-
Action R / FR0013174836		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0012815876		-		-
Action G CHF / FR0013174828		-		-
Action I / FR0013133618		-		-
Action G / FR0013300076		-		-
Action R / FR0013174836		-		-

annexe

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0012815876	**1,50**
Action I / FR0013133618	**1,00**
Action G / FR0013300076	**1,25**
Action R / FR0013174836	**2,00**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie d'action :	
Action A / FR0012815876	**17 095,92**
Action I / FR0013133618	**949,26**
Action G / FR0013300076	**135,96**
Action R / FR0013174836	**21,52**

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**9 069 479,49**
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-28 914,84	1 152 929,67
Total	**-28 914,84**	**1 152 929,67**

Action A / FR0012815876	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-90 996,41	424 026,19
Total	**-90 996,41**	**424 026,19**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0013133618	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	66 788,60	692 081,05
Total	**66 788,60**	**692 081,05**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0013300076	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-858,73	34 220,45
Total	**-858,73**	**34 220,45**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action R / FR0013174836	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 848,30	2 601,98
Total	**-3 848,30**	**2 601,98**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 141 628,77	-6 277 359,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**5 141 628,77**	**-6 277 359,85**

Action A / FR0012815876	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 337 841,70	-2 969 765,52
Total	**2 337 841,70**	**-2 969 765,52**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013133618	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 597 707,01	-3 054 494,60
Total	**2 597 707,01**	**-3 054 494,60**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013300076	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	176 079,13	-211 470,93
Total	**176 079,13**	**-211 470,93**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action R / FR0013174836	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	30 000,93	-41 628,80
Total	**30 000,93**	**-41 628,80**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 13 novembre 2015.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-
Actif net	**90 212 933,21**	98 050 425,58	103 754 460,49	99 251 286,09	-

Action A / FR0012815876 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-
Nombre d'actions en circulation	**39 647,709**	45 787,307	52 849,306	65 961,791	-
Valeur liquidative	**1 033,96**	1 011,08	1 051,46	1 028,89	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**56,67**	-55,59	35,81	-38,33	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G CHF / FR0013174828 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : -

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-
Nombre d'actions en circulation	**-**	-	378	970,363	-
Valeur liquidative	**-**	-	1 030,8	1 003,64	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-**	-	-46,02	14,14	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013133618 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-
Nombre d'actions en circulation	**44 182,235**	47 547,188	43 224,648	29 674,563	-
Valeur liquidative	**1 032,2**	1 005,46	1 040,08	1 013,1	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**60,30**	-49,68	40,09	-31,18	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013300076 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-
Nombre d'actions en circulation	**31 352,773**	34 348,265	22 655,17	-	-
Valeur liquidative	**98,52**	96,14	99,86	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**5,58**	-5,16	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R / FR0013174836 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	-
Nombre d'actions en circulation	**531,778**	666,607	623,836	414,571	-
Valeur liquidative	**986,38**	969,57	1 013,47	995,98	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**49,17**	-58,54	30,49	-30,50	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
DE0001104719	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 13/03/2020	PROPRE	1 300 000,00	1 301 703,00	EUR	1,44
FR0012968337	FRANCE GOVT OF 0.25% 25/11/2020	PROPRE	22 000 000,00	22 174 820,66	EUR	24,58
FR0012557957	FRANCE O.A.T. 0% 25/05/2020	PROPRE	6 600 000,00	6 615 906,00	EUR	7,33
IT0003644769	ITALINA REPBULIC 4.50% 01/02/20	PROPRE	30 700 000,00	31 402 225,79	EUR	34,81
Total Obligation				***61 494 655,45***		***68,17***
O.P.C.V.M.						
FR0013390564	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	9 073,00	9 069 479,49	EUR	10,05
Total O.P.C.V.M.				***9 069 479,49***		***10,05***
Total Valeurs mobilieres				***70 564 134,94***		***78,22***
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE AUD	PROPRE	0,00	69 492,27	AUD	0,08
	APPEL MARGE BRL	PROPRE	0,00	-40 238,06	BRL	-0,04
	APPEL MARGE CAD	PROPRE	0,00	29 311,35	CAD	0,03
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	0,00	-87 350,77	CHF	-0,10
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,00	154 034,50	EUR	0,17
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	0,00	42 476,85	GBP	0,05
	APPEL MARGE JPY	PROPRE	0,00	36 260,25	JPY	0,04
	APPEL MARGE KRW	PROPRE	0,00	16 401,66	KRW	0,02
	APPEL MARGE MXN	PROPRE	0,00	-89 700,64	MXN	-0,10
	APPEL MARGE SEK	PROPRE	0,00	26 937,88	SEK	0,03
	APPEL MARGE SGD	PROPRE	0,00	417,38	SGD	0,00
	APPEL MARGE USD	PROPRE	0,00	272 832,07	USD	0,30
	APPEL MARGE ZAR	PROPRE	0,00	4 488,22	ZAR	0,00
Total APPELS DE MARGES				***435 362,96***		***0,48***
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-2 702 001,05	EUR	-3,00
	BANQUE AUD NEWEDG	PROPRE	0,00	72 492,95	AUD	0,08

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE BRL NEWEDG	PROPRE	0,00	322 342,09	BRL	0,36
	BANQUE CAD NEWEDG	PROPRE	0,00	37 328,89	CAD	0,04
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	0,00	-80,33	CHF	-0,00
	BANQUE CHF NEWEDG	PROPRE	0,00	126 344,37	CHF	0,14
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	6 117 652,15	EUR	6,78
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	0,00	4 914 612,27	EUR	5,45
	BANQUE GBP NEWEDG	PROPRE	0,00	49 601,49	GBP	0,05
	BANQUE HKD NEWEDG	PROPRE	0,00	5 936,99	HKD	0,01
	BANQUE JPY BPP	PROPRE	0,00	-36,43	JPY	-0,00
	BANQUE JPY NEWEDG	PROPRE	0,00	494 894,47	JPY	0,55
	BANQUE KRW NEWEDG	PROPRE	0,00	2 375 841,37	KRW	2,63
	BANQUE MXN BPP	PROPRE	0,00	230,00	MXN	0,00
	BANQUE MXN NEWEDG	PROPRE	0,00	302 497,61	MXN	0,34
	BANQUE SEK NEWEDG	PROPRE	0,00	115 011,43	SEK	0,13
	BANQUE SGD NEWEDG	PROPRE	0,00	-37 303,25	SGD	-0,04
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	978,33	USD	0,00
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	0,00	-2 515 071,96	USD	-2,79
	BANQUE ZAR NEWEDG	PROPRE	0,00	-71 102,77	ZAR	-0,08
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	72 020,51	EUR	0,08
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	1 534 067,25	EUR	1,70
Total BANQUE OU ATTENTE				***11 216 256,38***		***12,43***
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	0,00	643 849,92	GBP	0,71
	DEP GAR S/FUT JPY	PROPRE	0,00	292 786,89	JPY	0,32
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	0,00	3 384 649,44	USD	3,75
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	113 456,46	AUD	0,13
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	352 566,83	BRL	0,39
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	190 322,51	CAD	0,21
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	351 394,36	CHF	0,39
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	2 287 132,00	EUR	2,54

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	251 621,11	KRW	0,28
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	335 448,56	MXN	0,37
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	195 077,67	SEK	0,22
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	2 404,93	SGD	0,00
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	75 371,15	ZAR	0,08
Total DEPOSIT DE GARANTIE				***8 476 081,83***		***9,40***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-13 657,74	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-850,30	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-10 562,25	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-231,05	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-17 095,92	EUR	-0,02
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-135,96	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-949,26	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-21,52	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	0,00	-36,72	CHF	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-43 540,72***		***-0,05***
Total Liquidites				***20 084 160,45***		***22,26***
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
AD180320	AUSTRALIAN 0320	PROPRE	-90,00	-158 766,15	USD	-0,18
BR030220	BRAZIL REAL 0220	PROPRE	-144,00	-57 318,49	USD	-0,06
BP180320	BRITISH POU 0320	PROPRE	32,00	8 719,38	USD	0,01
CD180320	CANADIAN DO 0320	PROPRE	51,00	30 877,51	USD	0,03
SF180320	CHF CURRENC 0320	PROPRE	-75,00	-167 939,87	USD	-0,19
DX180320	DOLLAR INDE 0320	PROPRE	91,00	-138 546,18	USD	-0,15
EC180320	EURO FX 0320	PROPRE	-69,00	-149 141,43	USD	-0,17
RF1180320	EURO/CHF FU 0320	PROPRE	-122,00	127 323,54	CHF	0,14
RP180320	EURO/GBP FU 0320	PROPRE	-59,00	8 495,07	GBP	0,01
RY180320	EURO/JPY CM 0320	PROPRE	-46,00	-50 030,74	JPY	-0,06
JY180320	JAPANESE YE 0320	PROPRE	-35,00	-3 780,62	USD	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PE180320	MEXICAN PES 0320	PROPRE	448,00	353 403,12	USD	0,39
NV180320	NEW ZEALAND FUT 0320	PROPRE	-12,00	-23 091,31	USD	-0,03
RU160320	RUSSIAN RUB 0320	PROPRE	226,00	289 654,79	USD	0,32
RA180320	SA RAND CUR 0320	PROPRE	135,00	129 621,38	USD	0,14
Total Change (Livraison du sous-jacent)				***199 480,00***		***0,22***
Indices (Livraison du sous-jacent)						
EO170120	AMSTERDAM I 0120	PROPRE	24,00	-18 816,00	EUR	-0,02
BZ120220	BOVESPA IND 0220	PROPRE	90,00	40 238,06	BRL	0,04
CF170120	CAC 40 0120	PROPRE	41,00	4 920,00	EUR	0,01
UX190220	CBOE VIX IN 0220	PROPRE	93,00	-137 046,77	USD	-0,15
UX180320	CBOE VIX INDEX 0320	PROPRE	11,00	-15 434,30	USD	-0,02
GX200320	DAX INDEX 0320	PROPRE	4,00	-9 800,00	EUR	-0,01
RTY200320	EMINI RUSSE 0320	PROPRE	-19,00	-22 427,62	USD	-0,02
DED161222	EURO STOXX 1222	PROPRE	378,00	150 160,00	EUR	0,17
VG200320	EURO STOXX 50 0320	PROPRE	71,00	-1 420,00	EUR	-0,00
XU230120	FTSE CHINA A50 0120	PROPRE	268,00	56 106,90	USD	0,06
Z200320	FTSE 100 IN 0320	PROPRE	31,00	15 544,81	GBP	0,02
AI190320	FTSE/JSE TOP 40 0320	PROPRE	-27,00	-4 488,22	ZAR	-0,00
ST200320	FTSE/MIB ID 0320	PROPRE	20,00	-15 500,00	EUR	-0,02
IB170120	IBEX 35 IND 0120	PROPRE	38,00	-16 796,00	EUR	-0,02
KM1120320	KOSPI 200 I 0320	PROPRE	-4,00	-14 374,57	KRW	-0,02
IS200320	MEXICAN BOL 0320	PROPRE	-225,00	89 700,64	MXN	0,10
MES200320	MINI MSCI E 0320	PROPRE	26,00	26 173,72	USD	0,03
MFS200320	MINI MSCI E 0320	PROPRE	5,00	-779,51	USD	-0,00
QZ310120	MSCI SING I 0120	PROPRE	3,00	-417,38	SGD	-0,00
TW300120	MSCI TAIWAN 0120	PROPRE	91,00	-9 728,29	USD	-0,01
NQ200320	NASDAQ 100 0320	PROPRE	11,00	45 577,73	USD	0,05
NH130320	NIKKEI 225 0320	PROPRE	24,00	11 803,28	JPY	0,01
QCX170120	OMXS30 INDEX FU 0120	PROPRE	136,00	-26 937,88	SEK	-0,03
IH300120	SGX CNX NIF 0120	PROPRE	81,00	-10 571,05	USD	-0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES200320	S&P 500 EMI 0320	PROPRE	10,00	24 988,86	USD	0,03
XP190320	SPI 200 FUTURES 0320	PROPRE	24,00	-69 492,27	AUD	-0,08
PT200320	S&P/TSE 60 0320	PROPRE	23,00	5 687,79	CAD	0,01
SM200320	SWISS MKT I 0320	PROPRE	25,00	29 662,26	CHF	0,03
TP130320	TOPIX INDEX 0320	PROPRE	6,00	0,00	JPY	0,00
FVS190220	VSTOXX FUTU 0220	PROPRE	31,00	-4 340,00	EUR	-0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				***122 194,19***		***0,14***
Taux (Livraison du sous-jacent)						
BA141220	BANK ACCEPTANCE 1220	PROPRE	-94,00	-2 782,07	CAD	-0,00
CN310320	CAN 10YR BO 0320	PROPRE	20,00	-32 217,07	CAD	-0,04
OE100320	EURO BOBL 0320	PROPRE	55,00	-18 700,00	EUR	-0,02
RX100320	EURO BUND 0320	PROPRE	38,00	-48 870,00	EUR	-0,05
UB100320	EURO BUXL 0320	PROPRE	18,00	-98 780,00	EUR	-0,11
ESX141220	EURO CHF 3M 1220	PROPRE	133,00	-23 177,96	CHF	-0,03
DU100320	EURO SCHATZ 0320	PROPRE	-700,00	35 105,00	EUR	0,04
IK1100320	EURO-BTP FU 0320	PROPRE	51,00	-2 710,00	EUR	-0,00
OAT100320	EURO-OAT FU 0320	PROPRE	48,00	-70 560,00	EUR	-0,08
JB230320	JAPANESE 10 0320	PROPRE	-10,00	1 967,21	JPY	0,00
KAA170320	KOREA 10YR BOND 0320	PROPRE	40,00	-13 557,57	KRW	-0,02
KE170320	KOREA 3YR B 0320	PROPRE	168,00	11 530,49	KRW	0,01
G310320	LONG GILT 0320	PROPRE	56,00	-68 161,17	GBP	-0,08
BTS100320	SHORT EURO 0320	PROPRE	343,00	76 260,00	EUR	0,08
FB100320	SWISS FEDER 0320	PROPRE	36,00	-46 457,08	CHF	-0,05
US310320	US LONG BON 0320	PROPRE	32,00	-81 403,12	USD	-0,09
WN310320	US ULTRA BO 0320	PROPRE	19,00	-83 157,02	USD	-0,09
TY310320	US 10 YR NO 0320	PROPRE	72,00	-55 435,37	USD	-0,06
TU030420	US 2 YR NOT 0420	PROPRE	142,00	-4 920,66	USD	-0,01
FV030420	US 5 YR NOT 0420	PROPRE	114,00	-29 613,92	USD	-0,03
ER141220	3MO EURO EU 1220	PROPRE	688,00	-114 187,50	EUR	-0,13
ED131221	90 DAY EURO 1221	PROPRE	213,00	-88 853,01	USD	-0,10

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
L161220	90 DAY STERLING 1220	PROPRE	675,00	1 644,45	GBP	0,00
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				***-757 036,37***		***-0,84***
Total Futures				***-435 362,18***		***-0,48***
Total ECHIQUIER QME				**90 212 933,21**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-déc.

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 87 278 857,07

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions C	1,50	% TTC
Actions I2	1,00	% TTC
Actions IC	1,25	% TTC
Actions R	2,00	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER QME C : 1,50 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER QME C pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 44 790 459,75

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	803 688,98	324 082,72	671 559,94
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	5 713,18	0,00	17 095,92
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	809 402,16	324 082,72	688 655,86

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(688655.86/44790459.75)*100

1,54 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

(17095.92/44790459.75)*100

0,04 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER QME I2 :	1,000	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER QME I2 pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	38 263 370,91	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	417 194,77	198 369,02	382 319,76
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	7 851,80	0,00	949,26
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	425 046,57	198 369,02	383 269,02

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(383269.02/38263370.91)*100

1,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

(949.26/38263370.91)*100

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER QME IC :	1,25	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER QME IC pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	3 681 552,30	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	42 492,78	20 544,44	46 034,96
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	275,45	0,00	135,96
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	42 768,23	20 544,44	46 170,92

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(46170.92/3681552.30)*100

1,25 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

(135.96/3681552.30)*100

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER QME R :	2,00	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER QME R pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	543 474,11	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	14 337,99	5 333,47	10 863,11
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	21,52
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	14 337,99	5 333,47	10 884,63

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(10884.63/543474.11)*100

2,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

(21.52/543474.11)*100

0,00 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER VALUE EURO

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de la zone euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

	Affectation du résultat Net	Affectation des plusvalues nettes réalisées
Action A, G et J	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution	Distribution

Objectif de gestion

ECHIQUIER VALUE EURO est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone euro et avec référence à un indice MSCI EMU NET RETURN EUR. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, est calculé dividendes réinvestis.

Indicateur de référence

L'indice MSCI EMU NET RETURN EUR (code bloomberg M7EM) reflète l'objectif de gestion du compartiment. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, le MSCI EMU NET RETURN EUR ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Le MSCI EMU NET RETURN EUR est un indice large, représentatif des places boursières de la Zone euro dans leur ensemble. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de la zone euro.

La gestion d'ECHIQUIER VALUE EURO s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,

- l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

Le compartiment est exposé à hauteur de 60 % minimum sur les marchés des actions de la zone euro. L'exposition au risque actions en dehors de la zone euro est limitée à 10 % de l'actif.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisation, étant précisé que le compartiment privilégiera à long terme les valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 15 milliards d'euros.

Afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, le compartiment est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10% et font l'objet d'un suivi par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10% et font l'objet d'un suivi par la recherche interne de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change. Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) , change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à

l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ….) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

ECHIQUIER VALUE EURO est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

ECHIQUIER VALUE EURO est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le compartiment est exposé sur les instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action D : Tous souscripteurs

Action G : Réservée aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action J : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel compartiment -risque élevé dû à l'investissement en actions de la zone euro.

ECHIQUIER VALUE EURO peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER VALUE EURO peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER VALUE EURO dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 22 mars 2002.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 5 avril 2002.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Echiquier Value Euro clôture l'année 2019 avec une performance inférieure à celle de son indice de référence. L'exercice 2019 est un bon cru pour les marchés boursiers, tirés en particulier par les valeurs de croissance. Ces dernières ont en effet bénéficié du changement de stratégie de la réserve fédérale américaine qui, au lieu de resserrements successifs, a décidé de procéder à trois baisses de taux, sous pression du gouvernement américain. Les titres value ont donc été délaissés par les investisseurs, ces derniers se tournant vers les titres de croissance visible, ou vers les valeurs de croissance défensive.

Nos investissements sur les petites valeurs ont également pénalisé la performance relative. Les valeurs les moins liquides françaises et italiennes ont souffert de flux vendeurs importants, à l'image de ce qui avait été le cas en 2018. Nous sommes plus optimistes sur ce compartiment pour 2020, alors que l'essentiel des sorties sur ces fonds est derrière nous.

En termes d'exposition sectorielle, le fonds a été pénalisé par son absence des valeurs de services aux collectivités qui ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt. Nous considérons ces valeurs excessivement chères et restons à l'écart du secteur.

En termes de sélection de valeurs, la performance a été tirée par nos positions en SOPRA-STERIA, BNP PARIBAS, UNICREDIT, SAINT-GOBAIN, BOUYGUES ou encore FAURECIA. Ces titres ont enregistré au cours de l'année de légères révisions positives des bénéfices malgré un contexte macroéconomique difficile. Les détracteurs sont DANIELI, ARCELORMITTAL et THYSSENKRUPP, sociétés qui ont souffert de la baisse des marges acier en 2019.

En termes de mouvements, nous avons initié en 2019 de nouvelles positions sur TAKKT (équipements à destination des entrepôts), RTL Group (TV/contenus), DALATA (hôtellerie en Irlande), BRITISH TELECOM ou TENARIS (tubes à destination de l'industrie pétrolières). Nous avons par ailleurs cédé nos positions en EVONIK, STORA ENSO et MAERSK dont les valorisations nous paraissaient moins attractives que celles des titres acquis. Nous avons cédé nos positions en THYSSENKRUPP et TELECOM ITALIA, en raison de l'absence d'amélioration du niveau d'endettement de ces deux sociétés.

Le positionnement du portefeuille à fin 2019 est résolument value. En effet, l'écart de valorisation entre titres de croissance et titres value a atteint son plus haut historique depuis la bulle internet de 2000 (les valeurs de croissance sont 3 fois plus chères sur le critère prix / fonds propres). Ce contexte est a été historiquement suivi d'un rattrapage, dont l'ampleur reste cependant à déterminer en fonction du contexte macroéconomique.

Value	FR0011360700	10.87%
Value D	FR0011404425	10.87%
Value G	FR0007070883	11.86%

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA : 81.30%

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées soit :

• 10 768 parts d'Echiquier SHORT TERM CREDIT I

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;

> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;

- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;

> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**210 115 995,74**	**503 931 814,53**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	199 352 173,94	470 135 814,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 763 821,80	33 796 000,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**1 330 991,97**	**35 031 446,89**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 330 991,97	35 031 446,89
Comptes financiers	**5 903 628,33**	**-**
Liquidités	5 903 628,33	-
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**217 350 616,04**	**538 963 261,42**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	261 830 452,48	530 446 345,40
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-45 765 049,20	-22 046 544,62
• Résultat de l'exercice	1 008 130,84	-1 015 089,33
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**217 073 534,12**	**507 384 711,45**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**277 081,92**	**1 392 834,32**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	277 081,92	1 392 834,32
Comptes financiers	**-**	**30 185 715,65**
Concours bancaires courants	-	30 185 715,65
Emprunts	-	-
Total du passif	**217 350 616,04**	**538 963 261,42**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 579,43	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	8 866 672,84	17 789 266,89
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	28 815,34
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**8 879 252,27**	**17 818 082,23**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-66 204,89	-226 704,01
• Autres charges financières	-4 312,77	-8 295,46
Total (II)	**-70 517,66**	**-234 999,47**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**8 808 734,61**	**17 583 082,76**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 749 129,13	-16 457 954,39
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**2 059 605,48**	**1 125 128,37**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 051 474,64	-2 140 217,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**1 008 130,84**	**-1 015 089,33**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

annexes

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Actions A et D 2,392% TTC maximum
Frais de gestion externes à la société de gestion		Action G 1,50% TTC maximum
		Action J 0,75% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC maximum pour les actions

Commission de surperformance	Actif net	Action J : 15% sur la différence positive entre la performance du compartiment (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice MSCI EMU DNR.
		Autres actions : Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

-15% TTC de la sur-performance au delà de l'indicateur de référence

- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur-performance du l'OPC par rapport à l'indice. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'indice, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- Le calcul de la sur-performance sera effectué pour la première fois à compter du 02/01/2019, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.
- La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social. A titre exceptionnel, la première période de référence portera sur la période allant du 02/01/2019 jusqu'au 31/12/2019 ;
- Le prélèvement des frais de gestion par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat d'action, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le fond original, incrémenté de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du compartiment. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indice (ou objectif).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités

d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

	Affectation du résultat Net	Affectation des plus-values nettes réalisées
Actions A, G et J	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution	Distribution

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Le compartiment ECHIQUIER VALUE EURO de la SICAV Echiquier a été créé le 19/03/2019 par fusion-absorption du fonds ECHIQUIER VALUE EURO.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances),

Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**507 384 711,45**	**975 935 951,59**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	42 459 817,70	313 198 501,36
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-375 522 634,02	-510 214 056,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 928 670,56	65 841 680,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-99 163 537,92	-80 161 899,53
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-3 185 820,66	-5 529 663,49
Différences de change	568 014,42	1 335 882,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	112 544 707,11	-253 201 216,15
- Différence d'estimation exercice N	*-12 832 413,48*	*-125 377 120,59*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-125 377 120,59*	*127 824 095,56*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-945 596,79
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 059 605,48	1 125 128,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-0,01
Actif net en fin d'exercice	**217 073 534,12**	**507 384 711,45**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 903 628,33
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 903 628,33	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	NOK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	8 396 933,54	5 195 918,10	4 112 521,86	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	94 478,47	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**1 330 991,97**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	905 286,38
Souscription à recevoir	222 030,88
Coupons a recevoir	203 674,71
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**277 081,92**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	105 476,47
Frais provisionnes	104 395,11
Achats reglements differes	67 210,34
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action G / FR0007070883	6 280,672	20 867 518,85	70 369,008	235 845 496,88
Action A / FR0011360700	131 594,674	21 524 702,37	773 107,295	127 320 376,70
Action D / FR0011404425	464,199	66 596,48	88 425,464	12 356 760,44
Action J / FR0013392446	1	1 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action G / FR0007070883		-		-
Action A / FR0011360700		-		-
Action D / FR0011404425		-		-
Action J / FR0013392446		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action G / FR0007070883		-		-
Action A / FR0011360700		-		-
Action D / FR0011404425		-		-
Action J / FR0013392446		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action G / FR0007070883		-		-
Action A / FR0011360700		-		-
Action D / FR0011404425		-		-
Action J / FR0013392446		-		-

annexe

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action G / FR0007070883	**1,50**
Action A / FR0011360700	**2,39**
Action D / FR0011404425	**2,39**
Action J / FR0013392446	**0,14**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie d'action :	
Action G / FR0007070883	**-**
Action A / FR0011360700	**-**
Action D / FR0011404425	**-**
Action J / FR0013392446	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**10 763 821,80**
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 008 130,84	-1 015 089,33
Total	**1 008 130,84**	**-1 015 089,33**

Action G / FR0007070883	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	551 681,62	1 092 549,80
Total	**551 681,62**	**1 092 549,80**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action A / FR0011360700	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	425 401,03	-1 686 186,63
Total	**425 401,03**	**-1 686 186,63**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action D / FR0011404425	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	30 415,98	-
Report à nouveau de l'exercice	605,12	-
Capitalisation	-	-421 452,50
Total	**31 021,10**	**-421 452,50**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	76 039,958	-
Distribution unitaire	0,40	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action J / FR0013392446	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	27,09	-
Total	**27,09**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-45 765 049,20	-22 046 544,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-45 765 049,20**	**-22 046 544,62**

Action G / FR0007070883	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 387 558,34	-10 667 020,14
Total	**-10 387 558,34**	**-10 667 020,14**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action A / FR0011360700	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-32 972 715,96	-10 417 925,21
Total	**-32 972 715,96**	**-10 417 925,21**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0011404425	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 404 538,31	-961 599,27
Total	**-2 404 538,31**	**-961 599,27**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action J / FR0013392446	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-236,59	-
Total	**-236,59**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 5 avril 2002.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**217 073 534,12**	507 384 711,45	975 935 951,59	473 210 476,89	450 631 071,27

Action G / FR0007070883 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**14 096,284**	78 184,62	125 533,907	65 597,659	70 959,601
Valeur liquidative	**3 508,36**	3 136,27	4 480,51	3 654,9	3 254,82
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-697,76**	-122,45	553,52	203,37	228,95

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action A / FR0011360700 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**912 052,766**	1 553 565,387	1 740 030,212	1 159 080,334	1 219 334,668
Valeur liquidative	**171,28**	154,49	222,69	183,27	164,67
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-35,68**	-7,79	25,78	8,84	10,18

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0011404425 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**76 039,958**	164 001,223	127 802,564	124 678,057	124 268,394
Valeur liquidative	**149,82**	135,13	203,32	168,61	151,9
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	7,12	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**0,40**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-31,62**	-8,43	17,52	6,71	9,40

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013392446 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**1 136,8**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-209,50**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
IE00BF0L3536	AIB GROUP PLC	PROPRE	1 155 063,00	3 587 625,68	EUR	1,65
FR0000053027	AKWEL SA	PROPRE	198 627,00	4 012 265,40	EUR	1,85
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	232 521,00	3 637 093,48	EUR	1,68
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	743 916,00	2 774 806,68	EUR	1,28
DE0005190037	BAYERISCHE MOTOREN WERKE PFD	PROPRE	111 472,00	6 136 533,60	EUR	2,83
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	94 896,00	5 013 355,68	EUR	2,31
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	113 791,00	4 310 403,08	EUR	1,99
GB0030913577	BT GROUP PLC	PROPRE	1 733 230,00	3 935 375,86	GBP	1,81
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	383 584,00	5 734 580,80	EUR	2,64
FR0000031775	CIMENTS VICAT SA	PROPRE	151 436,00	6 110 442,60	EUR	2,81
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	102 894,00	3 755 631,00	EUR	1,73
IE00BJMZDW83	DALATA HOTEL	PROPRE	829 276,00	4 270 771,40	EUR	1,97
IT0000076486	DANIELI & C.OFFICINE MECCANICHE SPA	PROPRE	537 790,00	5 431 679,00	EUR	2,50
FR0000053381	DERICHEBOURG ACT.	PROPRE	908 489,00	3 315 984,85	EUR	1,53
DE0005550636	DRAEGERWERK AG CO KGAA	PROPRE	84 620,00	4 713 334,00	EUR	2,17
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	530 247,00	6 946 235,70	EUR	3,20
FR0000064164	EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	PROPRE	20 301,00	2 334 615,00	EUR	1,08
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	146 538,00	7 353 276,84	EUR	3,39
FR0012819381	GROUPE GUILLIN SA	PROPRE	218 635,00	3 555 005,10	EUR	1,64
DE000A1PHFF7	HUGO BOSS AG	PROPRE	125 646,00	5 435 445,96	EUR	2,50
FR0004035913	ILIAD	PROPRE	67 011,00	7 743 121,05	EUR	3,57
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	99 971,00	3 766 907,28	EUR	1,74
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	268 727,00	2 872 154,18	EUR	1,32
AT0000938204	MAYR-MELNHOF KARTON AG	PROPRE	29 573,00	3 536 930,80	EUR	1,63
ES0176252718	MELIA HOTEL INTL	PROPRE	724 002,00	5 690 655,72	EUR	2,62

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	236 000,00	3 096 320,00	EUR	1,43
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	119 473,00	4 821 930,28	EUR	2,22
LU0061462528	RTL GROUP	PROPRE	139 587,00	6 139 036,26	EUR	2,83
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	63 928,00	5 729 227,36	EUR	2,64
DE000SHA0159	SCHAEFFLER AG	PROPRE	459 138,00	4 420 580,66	EUR	2,04
LU0088087324	SES GLOBAL FDR	PROPRE	205 000,00	2 562 500,00	EUR	1,18
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	30 798,00	4 419 513,00	EUR	2,04
DE0007274136	STO AG VORZ. PFD	PROPRE	30 158,00	3 438 012,00	EUR	1,58
LU0075646355	SUBSEA 7 SA	PROPRE	386 291,00	4 112 521,86	NOK	1,89
DE0007446007	TAKKT AG	PROPRE	413 490,00	5 201 704,20	EUR	2,40
FR0004188670	TARKETT - W/I	PROPRE	224 058,00	3 226 435,20	EUR	1,49
AT0000720008	TELEKOM AUSTRIA AG	PROPRE	603 465,00	4 393 225,20	EUR	2,02
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	324 000,00	3 256 200,00	EUR	1,50
FR0000054900	TF1	PROPRE	832 109,00	6 157 606,60	EUR	2,84
CH0012255151	THE SWATCH GROUP	PROPRE	20 923,00	5 195 918,10	CHF	2,39
FR0000120271	TOTAL	PROPRE	90 309,00	4 443 202,80	EUR	2,05
DE000TUAG000	TUI	PROPRE	337 000,00	3 841 800,00	EUR	1,77
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	342 600,00	4 460 652,00	EUR	2,05
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	2 576 583,00	4 461 557,68	GBP	2,06
Total Action				***199 352 173,94***		***91,84***
O.P.C.V.M.						
FR0013390564	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	10 768,00	10 763 821,80	EUR	4,96
Total O.P.C.V.M.				***10 763 821,80***		***4,96***
Total Valeurs mobilieres				***210 115 995,74***		***96,79***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-105 476,47	EUR	-0,05
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-67 210,34	EUR	-0,03
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	5 903 628,33	EUR	2,72
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	222 030,88	EUR	0,10
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	905 286,38	EUR	0,42
Total BANQUE OU ATTENTE				***6 858 258,78***		***3,16***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-16 305,08	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-82 099,42	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-5 990,61	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-104 395,11***		***-0,05***
Total Liquidites				***6 753 863,67***		***3,11***
Coupons						
Action						
GB0030913577	BT GROUP PLC	ACHLIG	1 733 230,00	94 478,47	GBP	0,04
GB00BH4EUR39	VODAFONE GROUP	ACHLIG	2 426 583,00	109 196,24	EUR	0,05
Total Action				***203 674,71***		***0,09***
Total Coupons				***203 674,71***		***0,09***
Total ECHIQUIER VALUE EURO				**217 073 534,12**		**100,00**

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds
France.

Représentant du Fonds suisse
Le fonds est en conformité avec la loi suisse portant sur la distribution à des investisseurs qualifiés en Suisse. Le prospectus et les Informations Clés pour l'Investisseur pour la Suisse, les statuts, les rapports semestriel et annuel, la liste des achats et ventes réalisés et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Pour les parts du fonds distribuées aux investisseurs qualifiés en Suisse, le for est à Genève.

Le présent document peut être publié, transmis ou distribué, mais ne constitue pas une offre au public en Suisse. Les destinataires de ce document en Suisse ne doivent pas le transmettre à un tiers sans avoir au préalable consulté leur conseiller juridique ou autre conseiller professionnel ou encore le Représentant.

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-déc.

Fortune moyenne du fond pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 553 085 393,02

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions C	1,50	% TTC
Actions C2	2,392	% TTC
Actions D	2,392	% TTC
Actions J	0,01	% TTC

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER VALUE EURO C : 1,50 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER VALUE EURO C pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 113 991 174,75

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	6 855 837,54	1 253 228,51	1 704 128,12
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	6 855 837,54	1 253 228,51	1 704 128,12

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(1704128.12/113991174.15)*100

1,5 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER VALUE EURO C2 :	2,392	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER VALUE EURO C2 pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	191 480 254,18	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	9 034 897,69	2 600 135,69	4 578 079,88
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	9 034 897,69	2 600 135,69	4 578 079,88

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(4578079.88/191480254.18)*100

2,39 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER VALUE EURO D :	2,392	% TTC
Fortune moyenne de la part ECHIQUIER VALUE EURO D pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 :	19 519 773,11	

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	561 493,05	276 209,88	466 919,62
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	561 493,05	276 209,88	466 919,62

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :

TER y compris commission de performance

(466919.62/19519773.11)*100

2,39 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de la part ECHIQUIER VALUE EURO J : 0,75 % TTC

Fortune moyenne de la part ECHIQUIER VALUE EURO J pour la période du 01/01/19 au 31/12/19 : 1 067,89

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/12/2018	28/06/2019	31/12/2019
Commission de gestion de la direction de la part	0,00	1,51	1,51
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,00	1,51	1,51

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/01/19 au 31/12/19 :
TER y compris commission de performance

(1.51/1067.89)*100

0,14 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G et I :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion

Echiquier Alpha Major Sri a pour objectif de délivrer une performance, après prise en compte des frais courants, supérieure à celle de l'indice de référénce composite suivant : 20 % MSCI Europe + 80 % EONIA en cherchant à réduire significativement la volatilité des marchés actions.

Indicateur de référence

L'indice MSCI EUROPE (ticker Bloomberg MSDEE15N) est un indicateur représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, et dividendes réinvestis.

L'indice EONIA est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment met en œuvre une stratégie d'investissement combinant des investissements en actions et une couverture du risque actions notamment au travers l'utilisation d'instruments dérivés .

L'exposition nette du portefeuille au marché actions restera à tout moment comprise entre 0 et 40% avec un objectif d'exposition moyenne de 20 %.

Sur la partie investissement actions, la gestion est orientée vers les marchés des actions européennes et notamment sur des grandes valeurs européennes. La gestion se réserve toutefois la possibilité d'investir sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40% de l'actif net.

La gestion d'Echiquier Alpha Major Sri s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière,

la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise, les perspectives de croissance de son métier, les aspects environnementaux et sociaux, l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur de l'analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Sur la partie couverture, la gestion aura notamment recours aux instruments dérivés (notamment futures) afin de désensibiliser le portefeuille au risque de marché. Il pourra en outre prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité ou zones géographiques ou caractéristiques de style (valeurs de croissance, valeurs de rendement, valeurs décotées , ...), à des indices en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

Afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, le compartiment est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes. Il pourra également être investi, dans la limite de 25% en actions non européennes (toutes zones géographiques mais dans la limite de 10% dans des pays émergents).

Les investissements se feront à hauteur de 60% minimum en valeurs représentatives de grandes capitalisations (supérieures à 10 milliards de capitalisation boursière) et de tous secteurs d'activité. Par ailleurs, le compartiment pourra recourir à des petites et moyennes valeurs européennes (respectivement inférieures à 1 milliard et entre 1 et 10 milliards de capitalisation boursière) dans la limite de 40% des actifs détenus.

En revanche, l'exposition (nette de couverture) aux marchés actions restera à tout moment comprise entre 0 et 40 %.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans.

Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Cette partie du portefeuille sera gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 2

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment prendra des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché et éventuellement contre le risque de change ou d'exposer le portefeuille dans le respect de la stratégie d'investissement.

Les instruments utilisés pourront être :

- des futures,
- des options,
- des opérations de change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc…) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre , le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation) , change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Impact produits dérivés :

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options,swaps, etc…) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative de l'OPC serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM - risque élevé dû à l'investissement en actions avec toutefois une couverture partielle de ce risque.

Echiquier Alpha Major Sri peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes. Echiquier Alpha Major Sri peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Alpha Major Sri dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur le site de la société de gestion (www.lfde.com). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 19 mars 2019.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 18 avril 2019.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Le fonds a profité à plein de son positionnement sur les valeurs de croissance et de qualité (leaders générant des retours sur capitaux employés élevés) dans un contexte de taux bas favorable et d'incertitudes (géopolitique, cycle, …) et n'a souffert d'aucune sous performance significative témoignant d'un bon stock picking.

La sélection de titre a été satisfaisante. Les secteurs qui ont le plus contribué à la performance sont l'IT technologie, en croissance de 52%. Le secteur industriel, en hausse de 43% est le deuxième contributeur. Le troisième contributeur sectoriel est la santé, en hausse de 35%. La moitié du portefeuille progresse entre 40% et 95%. Les principaux contributeurs à la performance annuelle sont CELLNEX, WORLDPAY, ASML, LES et TELEPERFORMANCE.

Dans les mouvements, LONZA (leader mondial dans l'outsourcing de la fabrication de médicaments), KINGSPAN (leader européen dans l'isolation pour le bâtiment) et PHILIPS (leader des technologies de santé) sont entrés depuis avril en portefeuille. NOVOZYMES (valorisation excessive au regard du profil de croissance) et CAP GEMINI (suite au rachat d'ALTRAN) sont sortis.

Nous chercherons en 2020 à mettre à profit toute volatilité excessive pour renforcer les dossiers de qualité. La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) reste à nos yeux une source essentielle de performance, quelles que soient les conditions de marché.

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA : 77.68%

Var min : 0.98%

Var max : 1.45%

Var moyen : 1.13%

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour l'ensemble des fonds actions Financière de l'Echiquier, investis en Europe. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise (directeur des relations investisseuses, directeur financier, directeur du développement durable). Nous n'avons pas

recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Echiquier Major, fonds ISR de la gamme Financière de l'Echiquier, accorde une importance toute particulière aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. Le fonds investit uniquement dans des valeurs ayant obtenu une note extra financière supérieure à (6/10).

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le calcul de l'engagement est réalisé selon la méthode du VAR.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Rémunération

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	-
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**65 096 087,54**	**-**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	64 850 259,33	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	245 828,21	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**3 099 349,70**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 099 349,70	-
Comptes financiers	**3 626 227,69**	**-**
Liquidités	3 626 227,69	-
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**71 821 664,93**	**-**

BILAN passif

	31.12.2019	-
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	75 929 487,86	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 062 573.16	-
• Résultat de l'exercice	-851 959,90	-
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**71 014 954,80**	**-**
Instruments financiers	**245 828,21**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	245 828,21	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**560 669,75**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	560 669,75	-
Comptes financiers	**212,17**	**-**
Concours bancaires courants	212,17	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**71 821 664,93**	**-**

HORS-bilan

	31.12.2019	-
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	58 897 832,72	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	8 003 940,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	-
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,35	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	314 834,14	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**314 835,49**	**-**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-17 317,77	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-17 317,77**	**-**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**297 517,72**	**-**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 036 573,05	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-739 055,33**	**-**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-112 904,57	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-851 959,90**	**-**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 8,5 mois.

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
• Les contrats :
- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
1	Frais de gestion financière	Actif net	Action A	1,80 % TTC max
	Frais administratifs externes à la société de gestion		Action G	1,00 % TTC max
			Action I	0,75 % TTC max
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)	
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	

4	Commission de surperformance	Actif net	Action A, G et I	15% sur la différence positive entre la performance du compartiment (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice (20% MSCI Europe + 80% EONIA)

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15% TTC de la sur-performance au delà de l'indicateur de référence
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur-performance du l'OPC par rapport à l'indice (20% MSCI Europe + 80% EONIA). Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'indice, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- Le calcul de la sur-performance sera effectué pour la première fois à compter du 09/04/2019 , par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.
- La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social. A titre exceptionnel, la première période de référence portera sur la période allant du 09/04/2019 jusqu'au 31/12/2020 ;
- Le prélèvement des frais de gestion par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine
- pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat d'action, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le fond original, incrémenté de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du compartiment. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indice (ou objectif).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : En date du 31 décembre 2019, la dénomination de l'OPC ECHIQUIER ALPHA MAJOR devient ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI.

annexes

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G et I :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Le compartiment Echiquier Alpha Major Sri de la SICAV Echiquier a été créé le 17/04/2019.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	-
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**-**	**-**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	78 596 691,12	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-10 942 576,29	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 096 085,35	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-133 404,36	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 117 503,41	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-5 111 484,57	-
Frais de transaction	-205 605,22	-
Différences de change	694 449,91	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6 558 116,03	-
- Différence d'estimation exercice N	*6 558 116,03*	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	84 191,79	-
- Différence d'estimation exercice N	*84 191,79*	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-739 055,33	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	42,96*	-
Actif net en fin d'exercice	**71 014 954,80**	**-**

* Soulte de fusion/absorption Echiquier Prime Patrimoine le 02/07/2019

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	58 897 832,72	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	8 003 940,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 626 227,69
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	212,17
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 626 227,69	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	212,17	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	12 826 940,65	5 473 795,74	5 129 870,60	2 649 538,74
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	212,17
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	7 064 732,72	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**3 099 349,70**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	3 082 571,90
Souscription à recevoir	16 777,80
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**560 669,75**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	454 251,53
RACHAT à payer	106 418,22
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0013406691	674 248,417	68 824 771,02	52 390,564	5 459 039,70
Action G / FR0013406717	16 630,169	1 747 408,10	590,999	60 668,59
Action I / FR0013406709	7 800	8 024 512,00	5 200	5 422 868,00
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013406691		-		-
Action G / FR0013406717		-		-
Action I / FR0013406709		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013406691		-		-
Action G / FR0013406717		-		-
Action I / FR0013406709		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013406691		-		-
Action G / FR0013406717		-		-
Action I / FR0013406709		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0013406691	**1,80**
Action G / FR0013406717	**1,00**
Action I / FR0013406709	**0,75**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0013406691	**395 661,88**
Action G / FR0013406717	**4 281,83**
Action I / FR0013406709	**27 204,54**

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	-
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-851 959,90	-
Total	**-851 959,90**	**-**

Action A / FR0013406691	31.12.2019	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-821 420,98	-
Total	**-821 420,98**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action G / FR0013406717	31.12.2019	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-13 373,37	-
Total	**-13 373,37**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

Action I / FR0013406709	**31.12.2019**	**-**
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-17 165,55	-
Total	**-17 165,55**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	-
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 062 573,16	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-4 062 573,16**	**-**

Action A / FR0013406691	31.12.2019	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 804 376,66	-
Total	**-3 804 376,66**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013406717	31.12.2019	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-98 434,49	-
Total	**-98 434,49**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013406709	31.12.2019	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-159 762,01	-
Total	**-159 762,01**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 18 avril 2019.

Devise					
EUR	**31.12.2019**	-	-	-	-
Actif net	**71 014 954,80**	-	-	-	-

Action A / FR0013406691 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	-	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	**621 857,853**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**106,92**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-7,43**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013406717 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	-	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	**16 039,17**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**107,43**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-6,97**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013406709 Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	-	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	**2 600**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**1 076,23**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-68,04**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	10 823,00	2 030 288,74	USD	2,86
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	16 164,00	2 039 896,80	EUR	2,87
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	28 475,00	2 072 980,00	EUR	2,92
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	7 647,00	2 016 513,90	EUR	2,84
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	30 331,00	2 722 292,69	GBP	3,83
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	49 876,00	1 913 742,12	EUR	2,69
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	112 173,00	2 501 409,59	GBP	3,52
FR0000130650	DASSAULT SYSTEMES	PROPRE	10 941,00	1 603 403,55	EUR	2,26
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	50 410,00	1 517 861,13	GBP	2,14
US31620M1062	FIDELITY NATIONAL INFORM SVCES	PROPRE	13 850,00	1 716 166,15	USD	2,42
ES0171996087	GRIFOLS SA	PROPRE	64 191,00	2 017 523,13	EUR	2,84
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	100 028,00	2 031 568,68	EUR	2,86
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	20 569,00	2 285 215,90	EUR	3,22
IE0004927939	KINGSPAN GROUP PLC	PROPRE	33 615,00	1 830 336,75	EUR	2,58
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	16 843,00	1 955 472,30	EUR	2,75
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	31 221,00	1 358 737,92	EUR	1,91
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	23 763,00	1 726 144,32	EUR	2,43
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	25 848,00	2 363 541,97	GBP	3,33
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	3 601,00	1 169 818,26	CHF	1,65
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	5 001,00	1 320 264,00	EUR	1,86
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	4 129,00	1 710 231,80	EUR	2,41
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	15 232,00	1 661 811,20	EUR	2,34
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	11 515,00	1 109 728,95	CHF	1,56
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	51 205,00	2 649 538,74	DKK	3,73
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	126 296,00	2 159 198,91	GBP	3,04

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	84 761,00	1 821 513,89	EUR	2,56
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	114 365,00	2 568 637,90	EUR	3,62
GB00BVFNZH21	ROTORK PLC	PROPRE	395 347,00	1 562 636,36	GBP	2,20
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	21 434,00	2 578 938,88	EUR	3,63
CH0012280076	STRAUMANN HOLDING (NAMEN)	PROPRE	1 632,00	1 426 596,52	CHF	2,01
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	12 887,00	2 801 633,80	EUR	3,95
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	10 104,00	1 423 726,87	CHF	2,00
NL0000388619	UNILEVER NV	PROPRE	28 412,00	1 455 546,76	EUR	2,05
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	10 319,00	1 727 340,85	USD	2,43
Total Action				***64 850 259,33***		***91,32***
Total Valeurs mobilieres				***64 850 259,33***		***91,32***
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	0,00	65 128,21	CHF	0,09
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,00	-149 320,00	EUR	-0,21
Total APPELS DE MARGES				***-84 191,79***		***-0,12***
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-106 418,22	EUR	-0,15
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	3 626 227,69	EUR	5,11
	BANQUE SEK BPP	PROPRE	0,00	-212,17	SEK	-0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	16 777,80	EUR	0,02
Total BANQUE OU ATTENTE				***3 536 375,10***		***4,98***
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	3 082 571,90	EUR	4,34
Total DEPOSIT DE GARANTIE				***3 082 571,90***		***4,34***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-26 265,83	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-377,58	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-459,87	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-376 461,44	EUR	-0,53
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-4 111,65	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-6 082,40	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-19 200,44	EUR	-0,03

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-170,18	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-21 122,14	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				***-454 251,53***		***-0,64***
Total Liquidites				***6 080 503,68***		***8,56***
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
CA200320	EURO STOXX 0320	ACHLIG	1 652,00	-31 380,00	EUR	-0,04
VG200320	EURO STOXX 50 0320	VENLIG	-1 390,00	180 700,00	EUR	0,25
SM200320	SWISS MKT I 0320	VENLIG	-73,00	-65 128,21	CHF	-0,09
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				***84 191,79***		***0,12***
Total Futures				***84 191,79***		***0,12***
Total ECHIQUIER ALPHA MAJOR				**71 014 954,80**		**100,00**

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Obligations et autres titres de créances libellés en euros.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A et I :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion

Echiquier Short Term Credit est un compartiment dont l'objectif est d'obtenir une performance égale ou supérieure à celle de son indice de référence par la sélection de produits de taux via une gestion rigoureuse du risque de crédit.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence d'Echiquier Short Term Credit est l'indice composé de 65% d'EONIA et 35% IBOXX EURO CORPORATE 1-3 ANS.

L'OPCVM n'étant pas indiciel, le fonds ne vise en aucune manière à répliquer la composition de cet indice.

L'indice Eonia capitalisé est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro. L'indice IBOXX EURO CORPORATE 1-3 ANS est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion d'Echiquier Short Term Credit s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres (obligations et titres de créances) libellés en euros sans contrainte d'allocation par type d'émetteurs, souverains ou privés, de pays ou de secteurs. Le gérant privilégie toutefois les émissions privées et en Euros, l'exposition à d'autres devises devant rester accessoire.

La gestion est réalisée à l'aide de stratégies variées qui combinent :

- une approche de type «top down» (étude du contexte économique de la zone Euro puis sélection de titres), fondée sur des critères macro-économiques, pour l'établissement de la stratégie d'exposition au risque de taux d'intérêt.
- une approche de type «Bottom up» (analyse des caractéristiques de chaque émetteur et de chaque émission), fondée sur des critères micro-économiques et sur l'analyse financière interne ou externe, pour déterminer l'exposition du portefeuille aux risques spécifiques (secteurs, émetteurs, titres).

La stratégie d'investissement, basée sur la gestion du risque de taux et de crédit, vise à choisir principalement des titres court-moyen terme. La proportion minimum d'instruments dont la maturité résiduelle est supérieure à 1 an sera de 30% de l'actif dont 15% minimum sur des titres de plus de 2 ans . Toutefois, aucun titre en portefeuille ne pourra avoir une maturité de plus de 5 ans.

Le compartiment a pour objectif d'être géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 2.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

Le compartiment Echiquier Short Term Credit n'investira pas dans des actions.

Produits de taux et titres de créances et instruments du marché monétaire :

zone géographique des émetteurs	zone euro	entre 80 et 100% de l'actif net
	autres pays européens	entre 0 et 20% de l'actif net
	autres pays OCDE (hors pays européens)	jusqu'à 10% de l'actif net

Le gérant investira sur tout type de titres (obligations, obligations convertibles dans la limite de 10%, titres de créances, dettes subordonnées bancaires, ...), à l'exclusion des obligations hybrides corporates et obligations convertibles contingentes (cocos) et tout titre dont la maturité résiduelle dépasserait 5 ans.

Il s'agira notamment de titres émis par des émetteurs réputés spéculatifs selon les agences de notation (minimum 30% de l'actif), ainsi que sur des émissions ne faisant pas l'objet d'une notation. Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, ils sont émis par des émetteurs appartenant à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Pour les titres faisant l'objet d'une notation et non suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier, il est précisé que, en cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés européens. Dans ce cadre, le fonds prendra des positions en vue de réduire l'exposition du portefeuille aux risques de taux et éventuellement contre le risque de change. Le fonds pourra aussi s'exposer sur des instruments financiers à terme dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Les instruments utilisés sont : Futures sur taux et change, options sur taux et change, Swap de taux et de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

Titres intégrant des dérivés

- Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire.
- Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des obligations convertibles négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dépôts

Le compartiment peut avoir recours à des dépôts à terme dans la limite de 20% de son actif net.

Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

Le fonds investit notamment en « titres spéculatifs à haut rendement / high yield ».

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque de taux :

Echiquier Short Term Credit est exposé à hauteur de 100 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est destiné à des personnes physiques ou morales conscientes des risques inhérents à la détention de parts d'un tel Fonds -risque lié à l'investissement en titres de créances.

Echiquier Short Term Credit peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 1 an, mais également de son souhait ou non de prendre des risques sur les marchés de taux et de crédit. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du fonds.

Durée de placement recommandée : supérieure à 1 an.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur le site de la société de gestion (www.fin-echiquier.fr). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.fin-echiquier.fr ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 30 décembre 2009.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 31 décembre 2009.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Une année de changement pour Echiquier Court Terme qui est devenu Echiquier Short Term Credit en avril 2019. Le fonds a pris le parti d'allier des titres de créances à court terme et des obligations d'entreprises de maturité inférieure à 5 ans pour profiter des opportunités offertes par la partie courte de la courbe des taux tout en visant une volatilité faible et, autant que possible, une préservation du capital. Au 31 décembre, la poche obligataire représente près de 50% du fonds avec une duration de 1.86 ans et un rating moyen à BBB+. De son côté, la poche de billets de trésorerie garantit la forte liquidité du fonds avec près de 80% de la poche présentant une maturité inférieure à 3 mois.

Au cours de l'année 2019, le fonds a su tirer parti des opportunités offertes par les variations des taux longs. Ainsi, nous avons profité du rebond du 5 ans allemand en octobre (+19 bp) pour accroître la part de la poche obligataire de 34% (en moyenne entre avril et octobre) à 46% en moyenne sur les 3 derniers mois de l'année. Si les entreprises à la qualité de crédit indéniable, comme KERING, EDENRED, AB INBEV ou encore THALES, sont privilégiées, le rendement de la poche est dynamisé par une exposition à quelques noms à hauts rendement, ou non notés, sélectionnés pour leur résilience à l'image de SEB, ILIAD ou encore FIAT CHRYSLER. Par ailleurs, le fonds détient près de 7% d'obligations convertibles émises par des émetteurs de très bonne qualité de crédit qui affichent des rendements positifs, dépassant souvent ceux offerts par les souches classiques émises par ces mêmes émetteurs. C'est le cas, par exemple pour la convertible Unibail 0% 2022 qui offre près de 0.1% de rendement alors que l'obligation classique offre un taux négatif pour une maturité supérieure de quelques mois.

Dans la poche de billets de trésorerie, la diversification est le nerf de la guerre. Nous avons ainsi participé aux programmes d'émission de 35 émetteurs aux profils très variés comme COFINIMMO, FIMALAC ou encore KORIAN.

Echiquier Short Term Credit réalise son mandat en affichant une performance de -0.03% sur l'année contre -0.17% pour son indice de référence (65% EONIA Capitalisé et 35% IBOXX 1-3ans).

Principaux mouvements

BT VICAT 05/02/19 TX -0.29	Achat
BT SAFRAN 07/05/19 TX -0.28%	Achat
BT EDENRED 07/05/19 TX -0.25%	Achat
BT COVIVIO 18/04/19 TX -0.23%	Achat
BT TELEPERF 18/06/19 TX -0.195%	Achat

Echiquier Short Term Credit	FR0010839282	-0.21%
Echiquier Short Term Credit I	FR0013390564	-0.03%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;

> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;

- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;

> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**124 931 522,25**	**227 520 522,36**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	64 921 557,97	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	60 009 964,28	172 020 726,44
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	55 499 795,92
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**1 099 573,18**	**205 830 455,74**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 099 573,18	205 830 455,74
Comptes financiers	**7 030 921,62**	**5 154 755,19**
Liquidités	7 030 921,62	5 154 755,19
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**133 062 017,05**	**438 505 733,29**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	133 181 484,47	232 731 065,13
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-539 032,87	-31 638,12
• Résultat de l'exercice	356 488,53	-14 631,88
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**132 998 940,13**	**232 684 795,13**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**63 076,92**	**205 820 938,16**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	63 076,92	205 820 938,16
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**133 062 017,05**	**438 505 733,29**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 069,09	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	576 493,52	-
• Produits sur titres de créances	51 955,06	61 432,20
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**630 517,67**	**61 432,20**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-43 925,42	-1 698,72
• Autres charges financières	-1 977,82	-1 399,76
Total (II)	**-45 903,24**	**-3 098,48**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**584 614,43**	**58 333,72**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-202 969,90	-142 691,98
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**381 644,53**	**-84 358,26**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-25 156,00	69 726,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**356 488,53**	**-14 631,88**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

annexes

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action A, 0,40 % TTC maximum Action I 0,15 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

annexes

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : En date du 26/04/2019 la dénomination de l'OPC Echiquier Court Terme devient Echiquier Short Term Credit.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A et I :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Le compartiment Echiquier Short Term Credit de la SICAV Echiquier a été créé le 26/04/2019 par fusion-absorption du fonds Echiquier Court Terme.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances),

Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**232 684 795,13**	**164 677 115,13**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	229 053 397,80	322 295 955,98
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-328 637 934,86	-253 963 810,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	229 235,71	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-883 095,06	-205 221,83
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	170 896,88	-34 885,70
- Différence d'estimation exercice N	*140 499,70*	*-30 397,18*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-30 397,18*	*4 488,52*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	381 644,53	-84 358,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**132 998 940,13**	**232 684 795,13**

3 compléments d'information

annexes

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	8 908 706,52	-
Obligations à taux fixe	56 012 851,45	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	60 009 964,28	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	64 921 557,97	-	-	-
Titres de créances	60 009 964,28	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 030 921,62
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 925 129,02	9 233 069,06	46 460 246,53	7 303 113,36	-
Titres de créances	47 012 133,85	12 997 830,43	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 030 921,62	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**1 099 573,18**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	1 099 573,18
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**63 076,92**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	59 260,39
Frais provisionnes	3 816,53
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION A / FR0010839282	282 034,23	28 695 776,23	339 352,57	34 522 372,07
ACTION I / FR0013390564	200 319,188	200 357 621,57	294 090,395	294 115 562,79
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0010839282		-		-
ACTION I / FR0013390564		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0010839282		-		-
ACTION I / FR0013390564		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0010839282		-		-
ACTION I / FR0013390564		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0010839282	**0,26**
ACTION I / FR0013390564	**0,09**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0010839282	-
ACTION I / FR0013390564	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	356 488,53	-14 631,88
Total	**356 488,53**	**-14 631,88**

ACTION A / FR0010839282	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	25 249,74	-13 278,57
Total	**25 249,74**	**-13 278,57**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

ACTION I / FR0013390564	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	331 238,79	-1 353,31
Total	**331 238,79**	**-1 353,31**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-539 032,87	-31 638,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-539 032,87**	**-31 638,12**

ACTION A / FR0010839282	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-85 153,65	-31 638,11
Total	**-85 153,65**	**-31 638,11**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I / FR0013390564	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-453 879,22	-0,01
Total	**-453 879,22**	**-0,01**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 31 décembre 2009.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**132 998 940,13**	232 684 795,13	164 677 115,13	141 311 967,50	280 308 136,07

ACTION A / FR0010839282 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**206 590,195**	263 908,535	1 614 297,941	1 385 067,69	2 748 497,552
Valeur liquidative	**101,60689**	101,81765	102,01159	102,02531	101,98595
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-0,28**	-0,17	-0,00	0,08	0,19

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I / FR0013390564 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**112 044,393**	205 815,6	-	-	-
Valeur liquidative	**999,67476**	999,99342	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-1,09**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
FR0011731876	ACCOR SA 2.625% 05/02/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 053 916,71	EUR	0,79
FR0013266525	ALTAREA 2.25% 05/07/2024	PROPRE	500 000,00	531 729,26	EUR	0,40
XS1501162876	AMADUES CAP MARKET 0.125% 06/10/2020	PROPRE	800 000,00	801 955,17	EUR	0,60
XS1238034695	AMERICA MOVIL SAB DE CV CONV 28/05/2020	PROPRE	1 500 000,00	1 498 260,00	EUR	1,13
BE6285452460	ANHEUSER-BUSCH INBEV NV 0.875% 17/03/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 029 680,87	EUR	0,77
XS1324446092	AP MOLLER - MAERSK A/S 1.5% 24/11/2022	PROPRE	700 000,00	729 056,54	EUR	0,55
XS1084568762	ARCELORMITTAL 2.875% 06/07/2020	PROPRE	800 000,00	823 662,32	EUR	0,62
XS1143486865	ASTRAZENECA PLC 0.875% 24/11/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 020 956,28	EUR	0,77
FR0013378445	ATOS SE 0.75% 07/05/2022	PROPRE	500 000,00	511 164,26	EUR	0,38
XS1144086110	AT&T INC 1.45% 01/06/2022	PROPRE	500 000,00	519 478,69	EUR	0,39
XS1557268221	BANCO SANTANDER SA 1.375% 09/02/2022	PROPRE	600 000,00	624 741,70	EUR	0,47
ES0313679K13	BANKINTER SA 0.875% 05/03/2024	PROPRE	500 000,00	517 963,88	EUR	0,39
FR0010969410	BANQUE POSTALE 4.375% 30/11/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 044 214,21	EUR	0,79
XS1678372472	BBVA 0.75% 11/09/2022	PROPRE	500 000,00	509 883,03	EUR	0,38
XS2002532484	BECTON DICKINSON EURO 0.174% 04/06/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 004 122,62	EUR	0,75
XS1547407830	BNP PARIBAS 1.125% 10/10/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 036 392,70	EUR	0,78
FR0012872174	BOLLORE SA 2.875% 29/07/2021	PROPRE	800 000,00	836 568,96	EUR	0,63
FR0013201084	BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	PROPRE	500 000,00	517 085,03	EUR	0,39
FR0012821932	CAP GEMINI SA 1.75% 01/07/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 013 833,44	EUR	0,76
XS1265778933	CELLNEX TELECOM 3.125% 27/07/2022	PROPRE	900 000,00	979 804,08	EUR	0,74
FR0013213832	CNP ASSURANCES 1.875% 20/10/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 050 812,21	EUR	0,79
XS1218287230	CRED SUIS GP FUN LTD 1.25% 14/04/2022	PROPRE	800 000,00	830 133,11	EUR	0,62
FR0013216900	DANONE SA 0.424% 03/11/2022	PROPRE	500 000,00	507 423,33	EUR	0,38
XS1250867642	DEUTSCHE WOHNEN AG 1.375% 24/07/2020	PROPRE	800 000,00	811 586,91	EUR	0,61
XS1719154657	DIAGEO FINANCE PLC 0% 17/11/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 002 070,00	EUR	0,75

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011612381	EDENRED 2.625% 30/10/20	PROPRE	1 200 000,00	1 233 482,26	EUR	0,93
XS0995380580	EDP FINANCE BV 4.125% 20/01/2021	PROPRE	500 000,00	541 729,38	EUR	0,41
XS1412593185	ENI SPA 0.75% 17/05/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 024 543,61	EUR	0,77
XS1329671132	EXOR SPA 2.125% 02/12/2022	PROPRE	500 000,00	526 618,96	EUR	0,40
XS1598835822	FCA BANK SPA IRELAND 1.00% 15/11/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 019 528,80	EUR	0,77
XS1088515207	FIAT FINANCE & TRADE 4.75% 15/07/2022	PROPRE	500 000,00	569 281,20	EUR	0,43
XS1048568452	FIAT FINANCE AND TRADE LTD S.A 4.75% 22/03/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 096 577,27	EUR	0,82
DE000A13R491	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA CV 1.125% 31/01/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 006 279,02	EUR	0,76
XS1026109204	FRESENIUS 4% 01/02/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 164 758,89	EUR	0,88
XS1202846819	GLENCORE FINANCE EUROPE 1.25% 17/03/2021	PROPRE	1 200 000,00	1 225 503,21	EUR	0,92
XS1549372420	HEIDELBERGCEMENT FIN LUX 0.5% 18/01/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 010 364,52	EUR	0,76
XS1057055060	IBERDROLA INTL 2.5% 24/10/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 075 769,73	EUR	0,81
FR0013065372	ILIAD SA 2.125% 05/12/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 041 143,74	EUR	0,78
XS1576220484	ING GROEP 0.75% 09/03/2022	PROPRE	500 000,00	511 373,77	EUR	0,38
FR0011912872	INGENICO 2.5% 20/05/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 049 803,77	EUR	0,79
XS1322536506	INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES 0.625% CV 17/11/2022	PROPRE	500 000,00	505 578,50	EUR	0,38
XS1077772538	INTESA SANPAOLO 2% 18/06/2021	PROPRE	800 000,00	831 819,45	EUR	0,63
FR0012648244	KERING 0.875% 28/03/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 027 727,90	EUR	0,77
XS1501363425	LANXESS AG 0.25% 7/10/2021	PROPRE	500 000,00	502 920,55	EUR	0,38
FR0011062595	LCL SA 4.4% 13/07/2021	PROPRE	500 000,00	536 702,17	EUR	0,40
XS1792361336	MORGAN STANLEY FIN LLC 0% CV 17/12/2021	PROPRE	1 300 000,00	1 299 155,00	EUR	0,98
FR0013176294	NEXANS SA 3.25% 26/05/2021	PROPRE	300 000,00	317 109,93	EUR	0,24
FR0013396496	ORANGE SA 0.5% 15/01/2022	PROPRE	800 000,00	813 028,49	EUR	0,61
FR0013456423	PERNOD RICARD SA 0% 24/10/2023	PROPRE	800 000,00	799 424,00	EUR	0,60
XS1551933010	PRYSMIAN SPA CV 17/01/2022	PROPRE	800 000,00	796 336,00	EUR	0,60
XS1214547777	PRYSMIAN SPA 2.5% 11/04/2022	PROPRE	500 000,00	531 733,85	EUR	0,40
FR0013218153	RCI BANQUE SA 0.625% 10/11/2021	PROPRE	1 003 000,00	1 013 333,04	EUR	0,76
XS1576837725	RELX FINANCE BV 0.375% 22/03/2021	PROPRE	600 000,00	605 244,34	EUR	0,46
XS1690133811	SANTAN CONSUMER FINANCE 0.5% 04/10/2021	PROPRE	500 000,00	505 786,58	EUR	0,38
XS1584122680	SCA HYGIENE AB 0.625% 28/03/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 018 528,50	EUR	0,77

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A2YB699	SCHAEFFLER AG 1.125% 26/03/2022	PROPRE	800 000,00	824 855,02	EUR	0,62
FR0013059417	SEB SA 2.375% 25/11/2022	PROPRE	400 000,00	424 616,30	EUR	0,32
XS1555147369	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.375% 01/02/2024	PROPRE	800 000,00	868 758,22	EUR	0,65
FR0012346856	SOCIETE FONCIERE LYONNAI 1.875% 26/11/2021	PROPRE	800 000,00	826 269,38	EUR	0,62
FR0013422003	SOCIETE GENERALE 0.0% 27/05/2022	PROPRE	1 200 000,00	1 200 780,00	EUR	0,90
BE6282459609	SOLVAY SA 1.625% 02/12/2022	PROPRE	800 000,00	834 208,61	EUR	0,63
XS0760364116	ST GOBAIN 3.625% 28/03/22	PROPRE	500 000,00	555 465,64	EUR	0,42
FR0011766120	SUEZ ENVIRIRONNEMENT 0% 27/02/20 CV	PROPRE	50 000,00	918 850,00	EUR	0,69
XS1020952435	TELECOM ITALIA SPA 4.5% 25/01/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 091 757,67	EUR	0,82
XS1377251423	TELEFONICA PARTICIPACION 0% 09/03/2021 CV	PROPRE	1 500 000,00	1 498 680,00	EUR	1,13
FR0013248465	TELEPERFORMANCE 1.5% 03/04/2024	PROPRE	500 000,00	526 910,25	EUR	0,40
FR0013422052	THALES SA 0% 31/05/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 000 760,00	EUR	0,75
XS1250034276	THERMO FISHER SCIENTIFIC 2.15% 21/07/2022	PROPRE	800 000,00	848 377,09	EUR	0,64
DE000A2AAPF1	THYSSENKRUPP AG 2.750% 08/03/2021	PROPRE	500 000,00	521 983,06	EUR	0,39
XS1504103984	TUI AG 2.125% 26/10/2021	PROPRE	800 000,00	823 116,92	EUR	0,62
FR0013313186	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 1.289% 30/01/2023	PROPRE	300 000,00	309 481,95	EUR	0,23
FR0012658094	UNIBAIL 0% 01/01/2022 CV	PROPRE	4 000,00	1 385 568,00	EUR	1,04
XS0849517650	UNICREDIT 6.95% 31/10/2022	PROPRE	500 000,00	590 331,50	EUR	0,44
XS1574681620	VODAFONE GROUP PLC 0.375% 22/11/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 009 990,33	EUR	0,76
XS1692348847	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.25% 05/10/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 004 004,75	EUR	0,75
DE000A19B8D4	VONOVIA FINANCE BV 0.75% 25/01/2022	PROPRE	800 000,00	818 502,36	EUR	0,62
FR0013213709	WENDEL SA 1.00% 20/04/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 030 609,18	EUR	0,77
Total Obligation				***64 921 557,97***		***48,81***
Total Valeurs mobilieres				***64 921 557,97***		***48,81***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-59 260,39	EUR	-0,04
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	7 030 921,62	EUR	5,29
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	1 099 573,18	EUR	0,83
Total BANQUE OU ATTENTE				***8 071 234,41***		***6,07***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 382,61	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-2 433,92	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-3 816,53***		***-0,00***
Total Liquidites				***8 067 417,88***		***6,07***
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0125499790	ALTAREIT ZCP 05/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 215,37	EUR	1,50
FR0125580334	ARCELORMITTAL SOURC ZCP 08/01/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 059,35	EUR	0,75
FR0125694069	BEL SA ZCP 20/03/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 001 134,56	EUR	1,50
FR0125981417	BOLLORE ZCP 13/03/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 310,12	EUR	0,75
FR0125977811	CARMILA SAS ZCP 27/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 982,37	EUR	1,50
FR0125663304	CNH INDUSTRIAL FINANCIAL SERVI ZCP 19/05/2020	PROPRE	3 500 000,00	3 502 979,85	EUR	2,63
BE6315507317	COFINIMMO SA ZCP 10/02/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 000 616,97	EUR	2,26
FR0125825853	COVIVIO SA ZCP 06/01/2020	PROPRE	1 500 000,00	1 500 064,64	EUR	1,13
FR0125914590	COVIVIO SA ZCP 06/02/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 300,15	EUR	0,75
FR0125892499	ECONOCOM GROUP SA ZCP 10/01/2020	PROPRE	1 500 000,00	1 499 913,80	EUR	1,13
FR0125721136	ELIS SA 0% 31/07/2020	PROPRE	2 000 000,00	1 995 276,97	EUR	1,50
BE6318104096	ESSITY AB ZCP 20/04/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 832,75	EUR	0,75
FR0125796633	F MARC DE LACHARRIE ZCP 07/02/2020	PROPRE	1 500 000,00	1 500 000,00	EUR	1,13
DE000A2YYKP1	FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO ZCP 28/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 000,00	EUR	1,50
XS2091209333	IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 04/03/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 001 243,53	EUR	1,50
FR0125972606	ILIAD SA ZCP 17/02/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 352,72	EUR	0,75
FR0125918252	KLEPIERRE SA ZCP 20/03/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 779,94	EUR	0,75
FR0125720435	KORIAN SA ZCP 22/07/2020	PROPRE	3 000 000,00	2 999 799,24	EUR	2,26
FR0125978769	LAGARDERE SCA ZCP 04/03/2020	PROPRE	1 500 000,00	1 500 564,68	EUR	1,13
XS205292543A	LEG IMMOBILIEN AG ZCP 19/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 802,53	EUR	1,50
FR0125973505	LEGRAND FRANCE ZCP 31/01/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 592,03	EUR	1,50
BE6317487716	LVMH FINANCE BELGIQ ZCP 20/02/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 604,84	EUR	0,75
FR0125973703	NEXANS ZCP 05/03/2020	PROPRE	2 000 000,00	1 999 573,46	EUR	1,50
FR0125913485	NEXITY ZCP 15/07/2020	PROPRE	2 000 000,00	1 999 968,64	EUR	1,50

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2093137151	RELX INVESTMENTS ZCP 10/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 755,99	EUR	1,50
FR0125981102	SAFRAN ZCP 13/03/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 550,38	EUR	0,75
FR0125923518	SAFRAN ZCP 30/01/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 245,89	EUR	0,75
XS2057074507	SNAM SPA ZCP 10/01/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 128,55	EUR	1,50
FR0125915670	STEF ZCP 26/02/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 023,33	EUR	0,75
FR0125954158	STEF ZCP 30/01/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 004,03	EUR	0,75
DE000A255JY1	THYSSENKRUPP AG ZCP 06/05/2020	PROPRE	1 500 000,00	1 498 972,98	EUR	1,13
FR0125762171	VEOLIA ENVIRONNEMEN ZCP 22/01/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 394,03	EUR	1,50
FR0125453896	VICAT ZCP 14/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 317,88	EUR	1,50
FR0125917858	VIVENDI ZCP 12/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 828,98	EUR	1,50
XS2094047292	VONOVIA FINANCE B V ZCP 28/02/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 773,73	EUR	1,50
Total Interets precomptes.				***60 009 964,28***		***45,12***
Total Creances negociables				***60 009 964,28***		***45,12***
Total ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT				**132 998 940,13**		**100,00**

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS

rapport annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions internationales

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, F, G et I :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion

Echiquier World Next Leaders est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions internationales et plus précisément dans des sociétés considérées par l'équipe de gestion comme innovantes et ayant un leadership global en devenir dans des secteurs traditionnels ou naissants.

Indicateur de référence

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du compartiment. Toutefois l'indice le plus proche est l'indice MSCI All Country World Index NET RETURN EUR. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice MSCI All Country World Index NET RETURN EUR ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

MSCI All Country World Index NET RETURN EUR est calculé en euros et dividendes réinvestis. Il regroupe des valeurs cotées dans 46 pays dont 23 pays développés et 23 pays émergents (données février 2015).

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions internationales.

La gestion d'Echiquier World Next Leaders s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière,

la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise, les perspectives de croissance de son métier, les aspects environnementaux et sociaux, l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner les valeurs offrant la meilleure croissance actuelle ou potentielle, présentant les critères pour être les leaders de demain dans leur domaine et ce sur toutes les zones géographiques et tout secteur.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Echiquier World Next Leaders est exposé à hauteur de 60 % au moins sur les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux et pays émergents.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

Echiquier World Next Leaders est en permanence investi en actions cotées à hauteur de 75% minimum de son actif net.

Il s'agira majoritairement de valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 20 milliards d'euros. Le compartiment pourra toutefois investir dans des petites valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros dans la limite de 10% de son actif net. Le respect du critère de capitalisation boursière est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

La sélection rigoureuse des valeurs ne répond à aucun objectif d'allocations sectorielles.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, et dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation.
- dans des titres obligataires. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPCVM de la société de gestion ou d'une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de change. en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices
- options sur titres et sur indices
- options de change et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles de la zone Europe et/ou internationale et notamment sur les pays émergents.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles etc…) négociés sur des marchés de la zone euro et/internationaux, réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres… dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le cout lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver en position temporairement débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Echiquier World Next Leaders est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à l'investissement dans des actions de pays emergents :

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

Echiquier World Next Leaders est exposé à hauteur de 40 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action F : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier.

Echiquier World Next Leaders peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Echiquier World Next Leaders peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier World Next Leaders dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas…). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la règlementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et periodiques peuvent être adresses dans un delai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 PARIS. Des explications supplementaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01 .47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 26 avril 2013.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Les principaux thèmes de l'année 2019 étaient la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, les manifestations à Hong Kong, la politique monétaire accommodante de la FED, la rotation growth/value à la fin de l'été, les IPO décevantes aux Etats-Unis (UBER/LYFT et celle de WEWORK qui n'a pas été lancée).

Sur l'année 2019, Echiquier World Next Leaders a surperformé son indice de référence, le MSCI ACWI NR EUR. La superformance s'explique tout d'abord par la surpondération du fonds au secteur IT (53% en moyenne sur l'année contre 16% pour l'indice). Ce secteur est celui qui contribue le plus largement à la performance en absolu. Notons que ALTERYX est le plus grand contributeur à la performance du fonds cette année (+71%). Notre sélection de valeurs du secteur des Services aux communications nous rapporte, notamment MATCH qui progresse de +95,5%. La sélection de valeurs du secteur de la Consommation Discrétionnaire joue également en notre faveur : SHAKE SHACK (+67% sur la durée de détention en portefeuille en 2019) et nos sociétés de e-commerce PINDUODUO (+34%), ALIBABA (+19%) et AMAZON, (+27%). A l'inverse, notre sélection de valeurs du secteur de la Santé nous pénalise face à l'indice, notamment GUARDANT HEALTH (-17%) qui ne baisse pas sur des raisons spécifiques liées à son activité mais parce qu'elle est dans le giron de SoftBank qui a connu des troubles avec l'IPO avortée de WeWork.

En termes géographiques, les Etats-Unis contribuent le plus à la performance de l'année, suivis de la Chine. Nous sommes surexposés aux Etats-Unis (60% vs 54%) et significativement exposés à la Chine (16% vs 3%).

Principaux mouvements

TRADE DESK	Vente
SHAKE SHACK	Vente
SUNNY OPTICAL TECH	Vente
TEMENOS	Vente
FIVE9	Vente

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnelles de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Echiquier World Next Leaders FR0011449602 37.60%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPCVM ne détient pas d'instruments financiers à terme.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPCVM ne détient pas de parts d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution

2 - aide à la rencontre des entreprises

3 - le bon dénouement des opérations

4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion.

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

• supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;

• supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;

• assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Rémunération au titre de l'exercice 2019 de l'ensemble du personnel salarié de LFDE incluant la mise à disposition et les stagiaires (euros)

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

> Rapport du conseil d'administration

> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour

> Examen et adoption du projet de texte des résolutions

- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;

• rémunération des membres du Conseil d'administration ;

• fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;

• conventions réglementées ;

• proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;

• date et lieu de la réunion ;

• projet d'ordre du jour ;

• projet de texte des résolutions ;

- Questions diverses.

• Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;

• Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUIER VALUE EURO, ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUIER QME, ECHIQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER COURT TERME par le compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
> Point Gestion ;
> Dispositif de contrôle ;
> Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
> Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
> Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
> Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
> Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :
- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUIER PRIME par le compartiment ECHIQUIER QME de la SICAV ECHIQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
> Rapport du conseil d'administration
> Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
> Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction generale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM : **Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : **Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : **Didier RIGAUT**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : **Bruno Prigent**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**4 545 688,51**	**1 207 993,60**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 545 688,51	1 207 993,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**268,65**	**116,75**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	268,65	116,75
Comptes financiers	**59 318,74**	**7 712,29**
Liquidités	59 318,74	7 712,29
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**4 605 275,90**	**1 215 822,64**

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	4 536 872,03	1 171 571,87
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	105 663,68	42 106,75
• Résultat de l'exercice	-45 999,56	1 826,59
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**4 596 536,15**	**1 215 505,21**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**8 739,75**	**317,43**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	8 739,75	317,43
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**4 605 275,90**	**1 215 822,64**

HORS-bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2,80	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 926,60	17 772,91
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**5 929,40**	**17 772,91**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-350,58	-162,56
• Autres charges financières	-10,33	-13,88
Total (II)	**-360,91**	**-176,44**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**5 568,49**	**17 596,47**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-42 108,30	-15 767,22
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-36 539,81**	**1 829,25**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-9 459,75	-2,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-45 999,56**	**1 826,59**

annexes

1 règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
• Les contrats :
- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,392 % TTC max
		Action F 0,75 % TTC max
Frais administratifs externes à la société de gestion		Action G 1,35 % TTC max
		Action I 1,00 % TTC max

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Devise de comptabilité

La devise de compabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Création des actions F, G et I le 17/06/2019.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, F, G et I :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Evénement intervenu au cours de l'exercice

Le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV Echiquier a été créé le 24/09/2019 par fusion-absorption du fonds Echiquier World Next Leaders.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances),

Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.

annexes

2 évolution actif net

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**1 215 505,21**	**1 632 804,50**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	6 918 951,65	2 036 176,33
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-4 026 170,32	-2 429 333,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	203 659,95	270 850,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-173 874,06	-174 573,69
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-6 123,59	-5 763,06
Différences de change	-4 724,25	50 325,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	505 851,37	-166 811,10
- Différence d'estimation exercice N	*383 038,63*	*-122 812,74*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-122 812,74*	*43 998,36*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-36 539,81	1 829,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**4 596 536,15**	**1 215 505,21**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	59 318,74
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	59 318,74	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	HKD	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	3 361 451,17	527 624,77	196 524,59	350 437,98
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	268,65	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**268,65**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	268,65
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**8 739,75**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	6 866,46
Frais provisionnes	1 873,29
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

annexes

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION A / FR0011449602	25 427,566	5 349 356,25	18 851,339	3 970 587,32
ACTION F / FR0013423365	1 411	1 509 683,90	-	-
ACTION G / FR0013423357	551	58 911,50	550	55 583,00
ACTION I / FR0013423340	1	1 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0011449602		-		-
ACTION F / FR0013423365		-		-
ACTION G / FR0013423357		-		-
ACTION I / FR0013423340		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0011449602		-		-
ACTION F / FR0013423365		-		-
ACTION G / FR0013423357		-		-
ACTION I / FR0013423340		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0011449602		-		-
ACTION F / FR0013423365		-		-
ACTION G / FR0013423357		-		-
ACTION I / FR0013423340		-		-

annexes

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0011449602	**1,86**
ACTION F / FR0013423365	**0,74**
ACTION G / FR0013423357	**1,33**
ACTION I / FR0013423340	**1,02**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0011449602	-
ACTION F / FR0013423365	-
ACTION G / FR0013423357	-
ACTION I / FR0013423340	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexes

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-45 999,56	1 826,59
Total	**-45 999,56**	**1 826,59**

ACTION A / FR0011449602	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-41 178,70	1 826,59
Total	**-41 178,70**	**1 826,59**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

ACTION F / FR0013423365	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 815,48	-
Total	**-4 815,48**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

ACTION G / FR0013423357	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-0,35	-
Total	**-0,35**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

ACTION I / FR0013423340	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-5,03	-
Total	**-5,03**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

annexes

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	105 663,68	42 106,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**105 663,68**	**42 106,75**

ACTION A / FR0011449602	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	108 515,36	42 106,75
Total	**108 515,36**	**42 106,75**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION F / FR0013423365	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 849,69	-
Total	**-2 849,69**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION G / FR0013423357	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-0,14	-
Total	**-0,14**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I / FR0013423340	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,90	-
Total	**-1,90**	**-**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 26 avril 2013.

Devise EUR	**31.12.2019**	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	**4 596 536,15**	1 215 505,21	1 632 804,50	961 559,28	1 028 580,43

ACTION A / FR0011449602 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**14 377,167**	7 800,94	10 015,4	6 739,5	7 351,80
Valeur liquidative	**214,4**	155,81	163,02	142,67	139,90
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**4,68**	5,63	34,97	7,48	5,79

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION F / FR0013423365 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1 411**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**1 072,11**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-5,43**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION G / FR0013423357 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**111,88**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-0,49**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I / FR0013423340 — Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	**1**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**1 070,59**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-6,93**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	150,00	109 650,00	EUR	2,39
US02156B1035	ALTERYX INC	PROPRE	4 169,00	371 663,10	USD	8,09
GB00BZ09BD16	ATLASSIAN CORPORATION PLC -A-	PROPRE	1 121,00	120 179,19	USD	2,61
US1924221039	COGNEX	PROPRE	2 200,00	109 833,41	USD	2,39
BMG2519Y1084	CREDICORP LTD.	PROPRE	664,00	126 074,23	USD	2,74
JP3497400006	DAIFUKU	PROPRE	3 600,00	196 524,59	JPY	4,28
US25278X1090	DIAMONDBACK ENG	PROPRE	1 583,00	130 955,35	USD	2,85
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	752,00	156 288,71	USD	3,40
US40131M1099	GUARDANT HEALTH INC	PROPRE	2 713,00	188 858,64	USD	4,11
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	390,00	115 259,33	USD	2,51
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	433,00	228 033,81	USD	4,96
PHY4466S1007	JOLLIBEE FOODS CORP.	PROPRE	29 300,00	111 291,45	PHP	2,42
US57665R1068	MATCH GROUP	PROPRE	3 074,00	224 860,70	USD	4,89
US6098391054	MONOLITHIC POWER SYSTEMS	PROPRE	1 077,00	170 804,04	USD	3,72
GB00B3MBS747	OCADO GROUP	PROPRE	9 110,00	137 474,96	GBP	2,99
US6792951054	OKTA INC	PROPRE	1 683,00	172 977,92	USD	3,76
US7223041028	PINDUODUO INC ADR	PROPRE	4 733,00	159 467,31	USD	3,47
KYG711391022	PING AN HELATHCARE AND TECHNOLOGY COMPANY LIMITED	PROPRE	42 992,00	279 465,70	HKD	6,08
US76680R2067	RINGCENTRAL A	PROPRE	617,00	92 712,15	USD	2,02
US81141R1005	SEA LTD ADR	PROPRE	5 310,00	190 261,20	USD	4,14
US8522341036	SQUARE INC	PROPRE	2 654,00	147 914,69	USD	3,22
KYG851581069	STONECO LTD	PROPRE	4 907,00	174 378,82	USD	3,79
US88034P1093	TENCENT MUSIC ENTERTAINMENT GROUP ADR	PROPRE	12 440,00	130 107,44	USD	2,83
US90138F1021	TWILIO INC	PROPRE	2 619,00	229 305,41	USD	4,99
KYG970081090	WUXI BIOLOGICS INC	PROPRE	22 000,00	248 159,07	HKD	5,40

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NZXROE0001S2	XERO LTD	PROPRE	2 030,00	101 671,57	AUD	2,21
US98936J1016	ZENDESK	PROPRE	1 780,00	121 515,72	USD	2,64
Total Action				***4 545 688,51***		***98,89***
Total Valeurs mobilieres				***4 545 688,51***		***98,89***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-6 866,46	EUR	-0,15
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	59 318,74	EUR	1,29
Total BANQUE OU ATTENTE				***52 452,28***		***1,14***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 623,03	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-250,00	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-0,02	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-0,24	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-1 873,29***		***-0,04***
Total Liquidites				***50 578,99***		***1,10***
Coupons						
Action						
US6098391054	MONOLITHIC POWER S	ACHLIG	1 077,00	268,65	USD	0,01
Total Action				***268,65***		***0,01***
Total Coupons				***268,65***		***0,01***
Total ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS				**4 596 536,15**		**100,00**